

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2009



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE NOVEMBERSESSION 2009

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 95

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement motion 2.021 Helena Mooser Theler, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2) / débat final (12.11.2009_2)

Développement et traitement postulat urgent 4.035, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.038, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement résolution urgente 2.033, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig) et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat (Beschluss betreffend Übertragung des Gebäudes "Swisscom", an der Rue Saint-Hubert 2 in Sitten, vom Finanzvermögen in das Verwaltungsvermögen des Staates), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Andenmatten Stefan, CSPO

Rapport d'activité 2008/2009 de la Présidence et du Service parlementaire (Tätigkeitsbericht 2008/2009 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Bagnoud Anne-Christine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.027, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Bagnoud Aristide (suppl.), PDCC

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2)

Bagnoud Laurent (suppl.), PDCC

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Bodrito Jean-Pierre (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, débat final (12.11.2009_2)

Bonvin Marie-Madeleine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Loi sur les constructions (modification), (I), (Baugesetz (Änderung), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Traitement motion 2.012 (Behandlung der Motion 2.012), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), (Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (I), NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2)

Bressoud François, PDCB

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Bridy Pascal, PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / débat final (13.11.2009)

Brigger Liliane, CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), (Ausführungsgesetz betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte (Änderung), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement motion 5.019 (Entwicklung der Motion 5.019), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Briguet Bernard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 3.020, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Développement motion 5.019 Liliane Brigger, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), (Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (I), NOVEMBRE 2009, débat final (12.11.2009_2)

Buttet Jérôme, PDCB

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / discussion de détail (12.11.2009_2) / débat final (12.11.2009_2)

Caillet Alexandre, UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Carraux Antoine (suppl.), UDC

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Centelleghé Moreno, PLR

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, débat final (13.11.2009)

Claivaz Christophe, PLR

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Constantin René, PLR

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / débat final (13.11.2009)

Coppey Véronique (suppl.), PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Crettenand Narcisse, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Crettenand Virginie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.011, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Delaloye Olivier, PLR

Développement interpellation 2.019, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Denis Bertrand, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Derivaz Fabien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.018 Virginie Crettenand (suppl.), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.030, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 3.031, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement motion 2.021 Helena Mooser Theler, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.024, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Ecoeur Roger, UDC

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Emonet Daniel, PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement motion 1.028 German Eyer, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Erne Sophie Sarah (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud (Entwicklung der Motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig) et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Favez Jérôme, PLR

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement interpellation 1.031, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Favre Christian, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Favre Stéphanie, PLR

Développement interpellation 1.025, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Frabetti Bernhard, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig) et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Furrer Carole (suppl.), PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Furrer Egon, CVPO

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement motion 2.021 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Motion 2.021 Helena Mooser Theler), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement motion 1.028 German Eyer (Entwicklung der Motion 1.028 German Eyer), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Gaillard Pascal, PDCC

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Giroud Willy, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Grand Erno, CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Vergabe eines Nachtragskredits für die Bereiche "Natur und Landschaft" sowie "Biodiversität im Wald" der Dienststelle für Wald und Landschaft im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt), décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits für die kantonalen archäologischen Ausgrabungen (Budget 2009), décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Gewährung eines Zusatzkredites für den Winterdienst der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009

et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredites für die Wiederinstandsetzung der kantonalen Strassen aufgrund der aussergewöhnlichen Witterungsbedingungen im Winter 2008/2009 und der Unwetter im April 2009 der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2010 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Développement interpellation 2.026, (Entwicklung der Interpellation 2.026), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Jacquod Eric, UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 1.027 (Entwicklung des Postulats 1.027), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Kuonen Urs, CVPO

Développement postulat 3.018 (Entwicklung des Postulats 3.018), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement interpellation 3.021 (Entwicklung der Interpellation 3.021), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Levrand Marie-Anne, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / débat final (13.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (13.11.2009)

Loretan Gilbert, président, (CSPO)

Allocution inaugurale, NOVEMBRE 2009 (10.11.2009)

Divers, séance du mardi 10 novembre 2009 / séance du mercredi 11 novembre 2009 / séance du jeudi matin 12 novembre 2009 / séance de relevée du jeudi 12 novembre 2009 / séance du vendredi 13 novembre 2009

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 11 novembre 2009 / séance du jeudi matin 12 novembre 2009 / séance de relevée du jeudi 12 novembre 2009 / séance du vendredi 13 novembre 2009 – Heure des questions / Urgences

Assermentations, NOVEMBRE 2009 (10.11.2009)

Intervention finale, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Luisier Gabriel, PDCB

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2)

Luisier Pascal, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement motion 1.029 Franz Ruppen, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement motion 1.030 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Mangisch Marcel, CVPO

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), (Ausführungsgesetz betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte (Änderung), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Maret Marianne, PDCB

Développement postulat 4.026, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (13.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, débat final (13.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, débat final (13.11.2009)

Massy Laetitia, PLR

Développement postulat 3.011 Virginie Crettenand (suppl.), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement postulat 1.027 Michael Kreuzer (suppl.), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Meichtry Benno (Suppl.), CVPO

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion (Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten) et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez (Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m, auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Illiez), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion (Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten) et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez (Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m, auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Illiez), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Mivelaz Frédéric, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (13.11.2009)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Rapport d'activité 2008/2009 de la Présidence et du Service parlementaire, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement motion 2.021 (Entwicklung der Motion 2.021), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement motion 1.028 German Eyer (Entwicklung der Motion 1.028 German Eyer), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Développement interpellation 5.017 Rachel Salzmann (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 5.017 Rachel Salzmann (Suppl.)), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Perruchoud Christophe, PLR

Développement motion 5.019 Liliane Brigger, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Naturalisations, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Traitement postulat 1.005, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.024 Philipp Schnyder, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement postulat 1.027 Michael Kreuzer (suppl.), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement motion 1.028 German Eyer, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement motion 1.030 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements (Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / discussion sur l'ensemble du projet (13.11.2009)

Porcellana Daniel, PDCC

Développement motion 1.030 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Raboud Grégoire (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.034, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Resenterra Aldo, PLR

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement motion 1.028 German Eyer, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Rey Bernard, PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement motion 1.030 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Rey Jérémie, PDCC

Développement postulat 3.016 Pascal Rey, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Rey Pascal, PDCC

Développement motion 3.014 et interpellation 3.015, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement postulat 2.034, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Rieder Beat, CVPO

Développement motion 4.025 (Entwicklung der Motion 4.025), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement motion 1.030 Jean-Henri Dumont (Entwicklung der Motion 1.030 Jean-Henri Dumont), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Roch Jean-Didier, PDCB

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / discussion de détail (12.11.2009_2) / débat final (12.11.2009_2)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement motion 4.025 Beat Rieder, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (12.11.2009_2)

Rapport d'activité 2008/2009 de la Présidence et du Service parlementaire, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Roh Sébastien (suppl.), PDCC

Développement postulat 2.015, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Rossier Jean, PDCC

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / débat final (12.11.2009_2)

Développement motion 5.019 Liliane Brigger, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Rothen Michel, PDCC

Naturalisations, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Ruppen Felix, CVPO

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Développement motion 1.029 (Entwicklung der Motion 1.029), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Russi Klaus, CSPO

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / débat final (12.11.2009_2)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / discussion de détail (12.11.2009_2) / débat final (12.11.2009_2)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Traitement motion 2.011, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.023, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Schmid Danielle, PDCC

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), (Ausführungsgesetz betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte (Änderung), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Développement postulat 1.027 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 1.027 Michael Kreuzer (Suppl.), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.032 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.032 Laura Kronig (Suppl.), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Schnyder Philipp, CSPO

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), (Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement interpellation 1.024 (Entwicklung der Interpellation 1.024), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Schnyder Reinhold (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig) et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Schnydrig Georges, CSPO

Loi sur les constructions (modification), (I), (Baugesetz (Änderung), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion (Beschluss betreffend die Korrektur der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten) et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez (Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m, auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Illiez), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Schwestermann Alex, CSPO

Développement interpellation 4.034 (Entwicklung der Interpellation 4.034), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Steiner Alwin, CVPO

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), (Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Théoduloz David, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Thurre François (suppl.), PDCB

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements (Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement interpellation 3.019 (Entwicklung der Interpellation 3.019), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Turin Alexis, PLR

Développement motion 2.027 Anne-Christine Bagnoud, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.037, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Vannay Alain (suppl.), PDCB

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Vernay André, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.036, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Voide Nicolas, PDCB

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement motion 5.016 Stefan Zurbriggen, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Walden Christian (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 1.029 Franz Ruppen (Entwicklung der Motion 1.029 Franz Ruppen), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Vergabe eines Nachtragkredits für die Bereiche "Natur und Landschaft" sowie "Biodiversität im Wald" der Dienststelle für Wald und Landschaft im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt), décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits für die kantonalen archäologischen Ausgrabungen (Budget 2009), décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Gewährung eines Zusatzkredites für den Winterdienst der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), décision concernant l'octroi d'un

crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredites für die Wiederinstandsetzung der kantonalen Strassen aufgrund der aussergewöhnlichen Witterungsbedingungen im Winter 2008/2009 und der Unwetter im April 2009 der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements (Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Traitement postulat 4.009 (Behandlung des Postulats 4.009), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement postulat 3.013 (Entwicklung des Postulats 3.013), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement postulat 3.017 (Entwicklung des Postulats 3.017), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2010 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement postulat 1.026 Diego Clausen (Entwicklung des Postulats 1.026 Diego Clausen), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement postulat 1.027 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 1.027 Michael Kreuzer (Suppl.)), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Wellig Diego (CSPO)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI), NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Développement motion 1.029 Franz Ruppen (Entwicklung der Motion 1.029 Franz Ruppen), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.023, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

Développement interpellation 5.020 (Entwicklung der Interpellation 5.020),
NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Développement interpellation 5.021 (Entwicklung der Interpellation 5.021),
NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Développement motion 5.016 (Entwicklung der Motion 5.016), NOVEMBRE 2009
(12.11.2009_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements (Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Développement interpellation 4.034 Alex Schwestermann (Entwicklung der Interpellation 4.034 Alex Schwestermann), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement postulat urgent 4.035 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.037 Alexis Turin, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.038 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Loi sur les constructions (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / discussion de détail (12.11.2009_2) / débat final (12.11.2009_2)

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, et décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crossets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez, NOVEMBRE 2009, débat final (10.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / débat final (10.11.2009)

Développement interpellation 5.017 Rachel Salzmann (suppl.), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Développement motion 5.019 Liliane Brigger, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Développement interpellation 5.020 Hans Zurbriggen, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Développement interpellation 5.021 Hans Zurbriggen, NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_2)

Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF, NOVEMBRE 2009, discussion générale (12.11.2009_2)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue et décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009)

Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / discussion sur l'ensemble du projet (13.11.2009) / débat final (13.11.2009)

Développement interpellation 3.012 Eric Jacquod, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement interpellation 3.015 Pascal Rey, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement interpellation 3.019 Gilbert Truffer (suppl.), NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement interpellation 3.020 Bernard Briguet, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Développement interpellation 3.021 Urs Kuonen, NOVEMBRE 2009 (11.11.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue, NOVEMBRE 2009, discussion de détail (13.11.2009)

Heure des questions, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 3.031 Jean-Henri Dumont, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (11.11.2009) / débat final (13.11.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Projet de budget 2010, NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Développement interpellation 1.024 Philipp Schnyder, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.025 Stéphanie Favre, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.031 Jérôme Favez, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.032 Laura Kronig (suppl.), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement interpellation 1.043 Liliane Brigger, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Heure des questions, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.036 André Vernay, NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (I), (Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (I), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009) / débat final (12.11.2009_2)

Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (10.11.2009)

Naturalisations (Einbürgerungen), NOVEMBRE 2009, entrée en matière (12.11.2009_1)

Traitement motion 2.012 Philipp Matthias Bregy (Behandlung der Motion 2.012 Philipp Matthias Bregy), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.019 Olivier Delaloye (Entwicklung der Interpellation 2.019 Olivier Delaloye), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.020 Eric Jacquod (Entwicklung der Interpellation 2.020 Eric Jacquod), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.023 Anne-Marie Sauthier-Luyet (Entwicklung der Interpellation 2.023 Anne-Marie Sauthier-Luyet), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.024 Marie-Claude Ecoeur (Entwicklung der Interpellation 2.024 Marie-Claude Ecoeur), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Développement interpellation 2.026 Irmina Imesch-Studer (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.026 Irmina Imesch-Studer (Suppl.), NOVEMBRE 2009 (12.11.2009_1)

Heure des questions (Fragestunde), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

Développement et traitement résolution urgente 2.033 Jean-Luc Addor (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 2.033 Jean-Luc Addor), NOVEMBRE 2009 (13.11.2009)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2009

Séances des 10, 11, 12 et 13 novembre 2009

Séance du mardi 10 novembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 10 novembre 2009, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Monsieur le chef du Service parlementaire

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9

Ich freue mich, Sie zu unserer Novembersession begrüßen zu dürfen, die mit der Eintretensdebatte zum Budget 2010 mit einer reich befrachteten Traktandenliste aufwartet.

Wollen wir im Wohlstand leben und ihn für künftige Generationen sichern, müssen wir heute bereits an morgen denken – wofür wir Geld ausgeben, wie wir leben. All das hat Auswirkungen auf die Lebensverhältnisse unserer Kinder und Enkel. Unser Handeln muss dem Prinzip der Nachhaltigkeit folgen.

Die Devise ist: Wer Wald bewirtschaftet, muss darauf achten, nicht mehr Holz zu schlagen als nachwächst. Nachhaltigkeit bedeutet also vom Ertrag zu leben ohne die Substanz anzutasten. Auch der Volksmund kennt dieses Prinzip schon lange. Dort heisst es: "Schlachte nie die Kuh von der Du morgen wieder Milch haben willst".

Als Idee und Ziel findet das Prinzip der Nachhaltigkeit mehr und mehr Eingang in die Köpfe und das Handeln der Menschen. Es geht darum menschliche Grundbedürfnisse mit dem Schutz der Umwelt und einer gesunden Wirtschaft für alle Menschen der Erde in Einklang zu bringen. Dieses Prinzip der Nachhaltigkeit gilt auch für die Staatsfinanzen unseres Kantons und speziell für das Budget 2010, das wir in dieser Woche in der Eintretensdebatte beraten, bevor wir dann im Dezember die Detailberatung führen.

Und gerade deshalb schenken wir nicht nur der Nachhaltigkeit der Finanzen ein spezielles Augenmerk, sondern auch unserem Wald und unserer Landschaft.

Bereits beim Eintreten in den Parlamentsaal konnten Sie die Präsentation der Dienststelle für Wald und Landschaft betrachten und somit sind wir bereits beim vierten Buchstaben des Wortes Wallis angelangt.

Die Landschaft, die gute Luft, das Wasser und der Boden stellen für das Wallis einen wichtigen Reichtum dar. Dieses wertvolle Kapital ist heute durch alle Arten von Umweltverschmutzung bedroht. Wir sind alle verpflichtet alle notwendigen Massnahmen zu ergreifen, um die festgestellten Schäden zu sanieren und den zukünftigen Generationen einen intakten Zugang zu diesen Ressourcen zu sichern. Dies und noch vieles mehr ist die vielfältige Aufgabe der in dieser Session vorgestellten Dienststelle.

Nutzen Sie während diesen Tagen die Möglichkeit die Dienststelle für Wald und Landschaft näher kennen zu lernen. An dieser Stelle möchte ich dem Verantwortlichen der Dienststelle, Herrn Olivier Guex und seinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, für die Vorstellung der Dienststelle und ihrer vielfältigen Aufgaben danken.

Bevor wir mit der Tagesordnung beginnen, haben wir zwei **Vereidigungen** vorzunehmen.

Aufgrund der Unvereinbarkeit mit seiner neuen Arbeitsstelle musste Grossrat Christoph Michlig sein Mandat als Grossrat aufgeben. An dieser Stelle möchte ich Grossrat Michlig danken für seine Arbeit zum Wohle unseres Kantons während den vergangenen Jahren und heisse seinen Nachfolger, Herr Grossrat **Hans Schwestermann**, im Parlament herzlich willkommen.

Ebenfalls heisse ich in unserem Parlament willkommen Herrn **Xavier Mottet**, der Frau Grossrätin Muriel Avanthay ersetzt. Auch ihn heisse ich in unserem Parlament willkommen. Ich bitte Sie nun sich zu erheben und den 1. Vizepräsidenten, Kollega Copt, und den 2. Vizepräsidenten, Kollega Ferrez, die Eidesformel zu verlesen.

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Herzlich willkommen in unserem Parlament. *(Applaus)*

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les apprentis carreleurs deuxième année du centre professionnel de Sion en compagnie de M^{me} Christine Vannay, professeure de culture générale, maman du député-suppléant Xavier Mottet qui vient d'être assermenté ce matin.

Un petit clin d'œil à Eloi Bridy, fils du député Pascal Bridy.

Chers visiteurs, je vous remercie de votre intérêt pour nos activités et vous souhaite un agréable moment parmi nous.

Bonne journée!

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (*erste Lesung*)

Entrée en matière et lecture

2. Loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives

Eintretensdebatte und Lesung

Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen

Entrée en matière

3. Loi sur les constructions (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Baugesetz (Änderung), (*erste Lesung*)

4. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion

Décision concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Iliez

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten

Beschluss betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m, auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Iliez

5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Vergabe eines Nachtragkredits für die Bereiche "Natur und Landschaft" sowie "Biodiversität im Wald" der Dienststelle für Wald und Landschaft im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits für die kantonalen archäologischen Ausgrabungen (Budget 2009)

Beschluss betreffend die Gewährung eines Zusatzkredits für den Winterdienst der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Beschluss betreffend die Gewährung eines Nachtragskredites für die Wiederinstandsetzung der kantonalen Strassen aufgrund der aussergewöhnlichen Witterungsbedingungen im Winter 2008/2009 und der Unwetter im April 2009 der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Entrée en matière

1. LOI D'APPLICATION

**de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs
(première lecture)**

Eintretensdebatte

**EINFÜHRUNGSGESETZ
zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung
(erste Lesung)**

Commission de justice / Justizkommission

Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichtstatter: Philipp Matthias Bregy

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Die CVPO hat die Botschaft des Staatsrates und den Bericht der Justizkommission zum Entwurf EGJstPO geprüft. Wir stellen fest, dass die Justizkommission einstimmig für Eintreten war und den Entwurf in der Schlussabstimmung ebenfalls einstimmig gutgeheissen hat. Auch die CVPO-Fraktion ist für Eintreten.

Sie erlauben mir aber einige Bemerkungen.

1. Der vorliegende Gesetzesentwurf ist Bestandteil der kantonalen Umsetzung der eidgenössischen Justizreform im Verfahrensrecht, wobei es vorwiegend um die Verfahrensregeln im Jugendstrafrecht geht.

Die JstPO überlässt den Kantonen die Wahl zwischen den Modellen "Jugendrichter" oder "Jugendanwalt". Regierung und Kommission haben sich für das Jugendrichtermodell entschieden, das heisst der gleiche Richter instruiert und beurteilt den Fall. Dies sollte Gewähr für ein schnelles und effektives Verfahren darstellen. Das gewählte Modell ist eine Weiterführung des bisherigen Systems mit punktuellen Verbesserungen und entspricht demjenigen, welches von den meisten Westschweizer Kantonen gewählt wurde. Also keine fundamentalen Änderungen zu heute.

2. Gemäss Herrn Generalstaatsanwalt Gross ist die Schaffung der vom Gesetz zwingend vorgesehenen Jugendstaatsanwaltschaft ohne neuen Stellen möglich, indem jeweils ein Staatsanwalt des Ober-, Mittel- und Unterwallis diese Funktion zusätzlich übernimmt. Nachdem bei Neuerungen bekanntlich die Gefahr besteht, dass Begehrlichkeiten erwachen, möchten wir Herrn Generalstaatsanwalt Gross und seine Nachfolger auch für die Zukunft auf ihre Aussage behaften.

3. Die CVPO hinterlegt zwei Abänderungsanträge von rein redaktioneller respektive sprachlicher Natur, nämlich zu den Artikeln 4, Absatz 2, und 8, Absatz 3.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:

Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs, qui nous est présentement soumis, relève de la refonte du système judiciaire suisse décidée en 2000.

La justice pénale des mineurs a son droit propre et ne dépend pas du code pénal. Il en est de même en ce qui concerne la procédure qui fait l'objet de la loi fédérale régissant la procédure pénale applicable aux mineurs.

La marge de manœuvre laissée au canton dans l'adoption de sa loi d'application est, par conséquent, faible, car les grandes règles de procédure sont fixées par le droit fédéral.

La loi fédérale de procédure pénale laisse le choix aux cantons entre la délégation de la poursuite pénale à un juge d'instruction ou cette délégation à un procureur qui, en outre, soutient l'accusation.

Comme les autres cantons romands, le canton du Valais a choisi la première solution, à savoir celle du juge des mineurs.

Ce système, quoique relativement récent, fonctionne bien et de manière tout à fait logique. Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui le reprend.

Ce projet apporte quelques simplifications à la loi actuelle, notamment en ce qui concerne les autorités d'instruction, de jugement, de recours et enfin l'autorité d'exécution.

En outre, ce projet élargit la possibilité de recourir à la médiation à tout stade de la procédure, donc également en cours d'exécution du jugement.

Toutefois, le groupe DC du Centre s'interroge sur l'opportunité de certaines dispositions.

Ainsi, l'article 3 alinéa 1 du projet laisse la possibilité au juge des mineurs de déléguer l'instruction à un assesseur. On se demande dans quelles situations cette possibilité peut être offerte au juge. S'agit-il essentiellement d'une surcharge de travail?

Cette procédure en elle-même ne nous semble pas souhaitable dans la mesure où cette délégation impliquera un juge assesseur qui n'est pas habitué à l'instruction et qui sera probablement bien moins efficace qu'un juge des mineurs qui exerce quotidiennement cette tâche. De plus, le fait que le juge assesseur ne soit pas de manière permanente présent au tribunal risque de retarder l'instruction.

Ne serait-il donc pas préférable de maintenir uniquement la possibilité donnée au juge de déléguer certaines tâches à son greffier, comme c'est le cas à l'heure actuelle selon l'article 13bis alinéa 4 de la loi sur l'organisation judiciaire.

L'article 3 alinéa 2 du projet dispose que le juge qui constate qu'un acte punissable a été commis par un enfant de moins de 10 ans doit en aviser ses représentants légaux. Qu'en est-il si l'infraction émane d'un mineur âgé de plus de 10 ans? Cette obligation existe-t-elle également?

Selon ce projet, le rôle du Ministère public est renforcé. Ce dernier pourra désormais faire opposition à des ordonnances pénales, ce qui n'est pas le cas maintenant. Cette intervention est-elle souhaitable dans le cadre d'un droit pénal qui ne se veut pas répressif, mais éducatif?

L'article 12 alinéa 4 du projet consacre la confidentialité du processus de médiation. Il se peut, toutefois, que certaines situations nécessitent la levée du secret professionnel du médiateur. Cette levée est-elle possible? Dans l'affirmative, quelle est l'autorité compétente en la matière?

Toujours en ce qui concerne la médiation, est-ce que le médiateur, à l'instar de l'obligation faite aux enseignants, doit dénoncer les infractions dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de son mandat (on pense essentiellement à des atteintes à l'intégrité du mineur)?

La possibilité donnée par le projet aux conseils du mineur de participer à la médiation pose également problème. A notre sens, cette possibilité n'est pas souhaitable, car la médiation n'est pas dirigée sur un point juridique, mais bien plutôt consensuel. En outre, le fait que le mineur puisse être assisté ou représenté par ses représentants légaux nous semble suffisant pour sauvegarder ses intérêts.

Le groupe PDCC déposera d'ailleurs un amendement à ce sujet.

Enfin, l'article 12 alinéa 6 prévoit que le juge des mineurs rendra une ordonnance de classement lorsque le médiateur lui aura confirmé par écrit que l'accord trouvé entre les parties sera vraisemblablement exécuté. Ce classement peut donc amener une partie civile à devoir recouvrer ses prétentions par le biais de la voie de la poursuite. En outre, quelle serait la contrainte possible à l'encontre d'un mineur qui se serait engagé à exécuter un travail d'intérêt général sachant pertinemment qu'il ne va pas le faire? Ce mode de faire, n'est-ce pas pousser un mineur à s'engager dans la voie de la médiation pour – entre guillemets – "liquider" le cas sachant qu'il n'ira pas jusqu'au bout des engagements pris. Ne serait-il donc pas préférable d'abandonner cette possibilité et de n'en rester au classement que lorsque l'accord aura été complètement exécuté?

Malgré ces quelques réserves, le groupe PDCC estime que ce projet consacre pour l'essentiel le système actuel qui est satisfaisant et il accepte l'entrée en matière.

Toutefois, en fonction des réponses qui seront données aux questions ci-dessus, le groupe PDCC se réserve le droit de demander une deuxième lecture de cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Das EGJstPO ist die letzte kantonale Ausführungsgesetzgebung im Zusammenhang mit dem schweizweiten Gesetzgebungsprojekt der Vereinheitlichung der Gerichtsprozessordnungen. Die CSPO ist natürlich für Eintreten auf diese notwendige und unbestrittene Vorlage. Sie befürwortet insbesondere die Wahl des Modells des Systems "Jugendrichter", welches die Kommission dem Modell "Jugendstaatsanwalt" vorgezogen hat.

Was die Organisation der Jugendstaatsanwaltschaft anbetrifft, möchte die CSPO von der zuständigen Departementvorsteherin noch gerne wissen, ob tatsächlich auch für jede verfassungsmässige Region des Kantons ein Jugendstaatsanwalt ernannt wird, welcher natürlich diese Aufgabe zusätzlich zu seiner normalen Staatsanwaltschaftstätigkeit ausübt und ob nicht wenigstens die Untersuchungshandlungen des Jugendrichters nicht dezentralisiert in jeder Region aus welcher der Täter stammt, durchgeführt werden. Nach Meinung der CSPO wäre es ein zusätzliches Erschwernis, wenn jugendliche Delinquenten mit deren Eltern und eventuell Betreuern etc. nicht in ihrer vertrauten Umgebung einvernommen und abgeurteilt würden.

Ansonsten ist die CSPO für Eintreten und für die Behandlung dieses Gesetzes in einer Lesung.

Ich danke.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Ce projet de loi d'application pérennise le système actuel qui a déjà montré son efficacité.

Nous avons, cependant, un éclaircissement à demander concernant l'article 3 alinéa 2 qui stipule ceci: "Si le juge des mineurs constate au cours d'une procédure qu'un acte punissable a été commis par un enfant de moins de 10 ans, il en avise ses représentants

légaux." D'une part, est-ce que cela s'adresse bien uniquement aux enfants de moins de 10 ans et, d'autre part, ne doit-on pas le faire pour tous les mineurs?

Dans l'attente de cette réponse, le groupe PLR entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) François Thurre, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs.

Notre groupe trouve dans le texte de loi proposé une réponse adéquate à la volonté d'unifier les codes de procédure applicables aux mineurs.

Parmi les buts prévus par cette réforme de la justice figure notamment celui de créer un code de procédure pénale unifié à l'échelle de la Suisse en remplacement des 26 codes de procédure cantonaux actuellement en vigueur.

La liberté est laissée aux cantons de choisir entre deux modèles: juge des mineurs ou procureur des mineurs. En choisissant le modèle "juge des mineurs", notre canton s'est prononcé en faveur de la poursuite du système actuel à l'instar de la plupart des cantons de Suisse romande. Ce modèle ne présente pas de changements fondamentaux par rapport à la procédure actuellement en vigueur. Il n'y aura donc pas de bouleversement institutionnel pour le Valais, ce qui est unanimement salué par le groupe DC du Bas. Le Conseil d'Etat nous le confirme également dans son message du 29 avril 2009 en nous précisant que le projet de loi n'aura pas d'incidences financières significatives.

Les autres avantages du texte qui nous est proposé résident dans la rapidité et la cohérence de la procédure, car c'est le même juge des mineurs qui dirige la procédure du début à la fin de celle-ci. En d'autres termes, le juge des mineurs mène les investigations, prend les mesures de contrainte, rend un jugement et exerce également la responsabilité de l'exécution de celui-ci.

La procédure pénale applicable aux adultes et celle applicable aux mineurs suivent des finalités distinctes. Tandis que la procédure pénale applicable aux adultes met l'accent sur la répression, la procédure pénale applicable aux mineurs privilégie la prise de conscience et la responsabilisation de l'auteur de l'acte, son éducation et la prévention de la récidive.

Le groupe DC du Bas est persuadé que le projet de loi d'application qui nous est soumis nous permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux qui vont dans l'intérêt de notre jeunesse.

C'est en remerciant le Conseil d'Etat et la commission de justice pour le travail effectué que nous vous invitons à accepter l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le Conseil fédéral a édicté la loi régissant la procédure pénale applicable aux mineurs afin d'unifier les procédures cantonales existantes. Il a, toutefois, laissé aux cantons le choix du modèle: juge des mineurs ou procureur des mineurs.

A l'instar des cantons romands, le Valais a opté pour le juge des mineurs. Ce modèle et la procédure pénale applicable aux mineurs en vigueur jusqu'à ce jour sont identiques quant au fond. Cependant, il apporte quelques améliorations. Il permet surtout une plus grande cohérence et une célérité du traitement des cas, car une seule et même personne mène les investigations, tranche les cas de moindre importance, peut siéger au Tribunal des mineurs et surveille l'exécution des jugements.

Le droit fédéral oblige, si tel est ce choix, la création d'un Ministère public des mineurs dans lequel le procureur intervient toujours sous une forme ou sous une autre. Quant au Ministère public des mineurs, le projet de loi d'application de la procédure pénale des mineurs lui laisse une certaine liberté pour ce qui est de son organisation. Selon le procureur général, il est prévu que le procureur déjà en place dans chacune des trois régions (Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais) prenne en charge la fonction de procureur des mineurs. Il serait à souhaiter que la personne en charge de la fonction de procureur des mineurs soit formée à cette charge spécifiquement, donc une professionnalisation de la fonction. Ce projet laisse un maximum de liberté au Ministère public en ce qui concerne le nombre de collaborateurs à affecter au traitement des affaires des mineurs.

Nous estimons qu'il est extrêmement important de suivre l'évolution du comportement des mineurs afin de pouvoir apporter des modifications à cette loi d'application si cela s'avère nécessaire.

Nous sommes également d'avis que le modèle "juge des mineurs" est la solution appropriée.

Aussi le groupe ADG accepte-t-il l'entrée en matière de ce projet de loi d'application cantonale.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le droit fédéral nous laisse une marge assez restreinte, mais ce qui a été élaboré dans le cadre de ce que nous autorise le droit fédéral recueille notre approbation.

Sans vouloir allonger par rapport à ce qui a été dit avant nous par différents groupes, je peux simplement dire que le groupe UDC va évidemment entrer en matière sur ce projet.

J'aimerais simplement faire une remarque concernant un point particulier qui ne nous semble pas avoir été suffisamment approfondi ni par le Conseil d'Etat ni, après lui, par la commission. Il nous semble que, dans cette affaire, il y ait un grand absent, et cet absent, c'est la victime ou le lésé. C'est très bien de protéger les mineurs, mais il n'y a pas que le mineur qui fait l'objet d'une procédure pénale qui mérite la protection de la loi, la victime ou le lésé aussi mérite une protection particulière qui, aujourd'hui, est très insuffisante. Des progrès sont réalisés, mais nous ne sommes pas sûrs que, dans ce projet, on ait utilisé toute la marge de manœuvre que nous autorise le droit fédéral pour protéger au mieux les droits des victimes et des lésés dans des procédures pénales dirigées contre des mineurs. Je pense en particulier à tout ce qui a trait à la consultation du dossier, à la participation à différentes audiences, aux débats, etc. La raison de mon intervention sur ce point maintenant est simplement celle-ci: nous avons vu que la commission propose de traiter cet objet en une seule lecture seulement et

nous nous interrogeons sur l'opportunité qu'il y aurait plutôt, dans l'intérêt des victimes et des lésés de mineurs, de consacrer une deuxième lecture à approfondir cette question-là avec l'aide des fonctionnaires du département et peut-être des autorités judiciaires qui sont au front dans ces affaires-là.

Il nous semble qu'au-delà des besoins de simplification, les victimes et les lésés méritent une deuxième lecture dans cette affaire.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Nous sommes aujourd'hui face à une loi d'application de la loi fédérale.

Le modèle retenu par le canton du Valais, selon le projet de loi qui est entre vos mains, consacre le principe du "juge d'instruction ou juge des mineurs", principe qui a déjà fait ses preuves chez nous et qui a été soutenu – il faut le rappeler – par M. Jean Zermatten, interlocuteur privilégié du Conseil fédéral.

La commission de justice chargée d'examiner ce projet de loi d'application en première lecture a pu bénéficier des informations précieuses des représentants de la justice et du département. Les documents en votre possession, en particulier les deux tableaux comparatifs joints au rapport de la commission, ont constitué un précieux appui synthétique pour les membres de la commission.

Je remercie tous les intervenants qui ont examiné ce projet de loi d'application dans le détail et je prends note des différents commentaires apportés et des questions soulevées qui seront traitées par la commission.

Je tiens à rassurer tout de suite notre collègue Jean-Luc Addor qui s'inquiète de l'absence dans les débats de la protection du lésé. Cet objet a été discuté par la commission qui s'en préoccupe également. Par contre, la commission a également regretté l'absence du représentant de l'UDC lors de ses débats.

Nous reprendrons toutes les questions et tous les amendements qui ont été soulevés.

J'informerai sitôt après nos débats les membres de la commission du moment de notre séance.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que cette loi n'entraîne ni révolution de palais ni impact financier significatif. Aussi je vous remercie d'approuver unanimement cette entrée en matière.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente.

Herr Grossrat Edmond Perruchoud wünscht das Wort, aber im Prinzip müssen Sie sich melden bevor die Präsidentin der Justizkommission geantwortet hat. Aber Sie haben gleichwohl das Wort.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous avez parfaitement raison. Par contre, je ne peux pas imaginer une attaque – que que je qualifierai de peu élégante – à mon égard.

Effectivement, j'étais absent au début septembre lorsque la commission a siégé. J'étais absent parce que retenu à l'étranger par des activités professionnelles et, au surplus, M^c Claude Bumann pourra vous le confirmer, je l'ai informé deux ou trois semaines auparavant de mon absence et il s'est fait fort de la communiquer.

Dont acte.

Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Wort hat Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke allen Fraktionen, die auf das Gesetz eingetreten sind. Es handelt sich bei diesem Entwurf des Einführungsgesetzes zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung um ein kantonales Anwendungsgesetz. Es ist ein wichtiges Gesetz – und wie Herr Grossrat Schnyder gesagt hat – ein notwendiges Gesetz.

Die eidgenössische Jugendstrafprozessordnung wird am 1. Januar 2011 in Kraft treten und wenn das Prozedere hier weiter so vorwärts geht, sind wir in einem guten Timing, d.h. wir haben alle Anwendungsgesetze dieser Justizreform beschlossen.

Ich danke den verschiedenen Intervenienten und werde die Fragen, die Sie aufgeworfen haben anlässlich der Detailberatung beantworten.

Die Jugendstrafprozessordnung ist heute recht im Gerede, d.h. wir haben es immer wieder mit Fällen von Jugendlichen zu tun, die gewalttätig sind und die Presse, aber auch die Richter – die professionellen – sagen heute, dass wir verstärkt gegen diese Jugendgewalttätigkeiten vorgehen müssen. Ich muss sagen, das ist nicht Bestandteil des bisherigen Gesetzes. Das wird dann auf eidgenössischer Ebene neu beraten und in das neue Bundesgesetz einfließen.

Heute wird davon gesprochen, dass wir das Strafalter der Jugendlichen von 16 auf 14 Jahre herabsetzen sollen, auch von einer systematischen Einweisung in eine Erziehungsanstalt

bei Wiederholungstätern, auch von einer verstärkten Anwendung der Jugendstrafprozessordnung in Anlehnung an die Strafprozessordnung. Hier muss man einfach festhalten, die Mehrheit der Jugendlichen sind friedlich, begehen keine Straftaten und sind nicht gewalttätig. Im Gegensatz dazu gibt es wirklich wenige Jugendliche, die gewalttätig sind und ihre Gewaltbereitschaft erschreckt uns alle, macht uns allen Sorgen. Es erschreckt uns auch mit welcher Gleichgültigkeit sie diese Taten begehen. Ich erinnere an den Fall von diesen drei Jugendlichen von Zürich, die bei einer Weiterbildung in München sich sehr aggressiv verhalten haben und heute ja in München in Arrest sind.

Hier gilt es wirklich gute Massnahmen zu treffen, wobei zu sagen ist, das Erwachsenenstrafprozessrecht hat die Repression im Vordergrund und das Jugendstrafprozessrecht ist immerhin ein Gesetz, das die Prävention will, das die Wiedereingliederung will.

Es wurde in der Eintretensdebatte gesagt, dass wir nichts wesentliches ändern, zum Beispiel was den Jugendrichter betrifft. Wir haben bereits das Modell des Jugendrichters und das Anwendungsgesetz will mit dieser Art fortfahren und ich denke es ist gut so. Wir haben die Erfahrung und werden die Bemerkungen und die Sorgen dieses Jugendstaatsanwalts zu recht ernst nehmen, d.h. dass der Jugendliche möglichst in seiner Region von einem Staatsanwalt begleitet wird.

Ich danke hier bei dieser Eintretensdebatte für das wirkliche Auseinandersetzen der Kommission, im speziellen der Justizkommission, Madame Anne-Marie Sauthier-Luyet. Es ist eine komplexe Materie. Das Anwendungsgesetz stützt sich auf das Jugendstrafgesetz und dieses wiederum auf die Strafprozessordnung für Erwachsene. Es ist sehr kompliziert und ich danke für das wirklich professionelle Begleiten dieser Kommission. Die Detailanträge, die heute gestellt werden, werden wir am Donnerstag dann behandeln.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit wird dieses Geschäft am Donnerstagnachmittag in erster Lesung behandelt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 novembre 2009.*)

Entrée en matière et lecture

**2. LOI D'ADHESION
du canton du Valais
au concordat instituant des mesures contre la violence
lors de manifestations sportives**

Eintretensdebatte und Lesung

GESETZ BETREFFEND DEN BEITRITT des Kantons Wallis zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Il suffit d'une phrase pour dire que les députés DC du Bas acceptent à l'unanimité tant d'entrer en matière que la loi d'adhésion elle-même.

Il est nécessaire d'en prononcer quelques-unes supplémentaires pour dire combien ce concordat et les effets de sa mise en vigueur sont attendus.

Notre groupe s'étonne et regrette la relative mansuétude des sanctions prévues dans le concordat (durée d'une année au plus de l'interdiction de périmètre par exemple), mais admet volontiers que la situation tant des organisateurs que de la police s'en trouvera renforcée.

J'ai personnellement eu la chance, en qualité de président du FC La Combe, d'organiser, le 19 septembre dernier, le seul match de Coupe suisse de football de la saison 2009/2010 à se dérouler sur le territoire cantonal et opposant notre club à Neuchâtel-Xamax.

Outre le fait que la question de la sécurité a occupé la majeure partie de nos séances d'organisation, je peux vous dire que, le jour du match, la limite entre la fête et le drame est apparue tenue. Quarante individus sur 2'000 spectateurs, soit 2%, détenaient le pouvoir de basculer de l'une, la fête, à l'autre, le drame.

Si tout s'est finalement relativement bien passé, on le doit avant tout à l'engagement, au professionnalisme et au sérieux de notre police cantonale et de ses unités plus spécialisées à la gestion de ces événements – encore un merci personnel tout particulier à eux. L'excellence de leur action est toutefois limitée par les moyens que nous mettons à leur disposition. La police cantonale souhaite l'adhésion au concordat; c'est le minimum que nous pouvons lui offrir.

Sachez, par exemple, que parmi les 40 individus dont je parlais tout à l'heure, trois au moins ont maintenant été identifiés comme étant des interdits de stade. L'éventail des sanctions applicables actuellement ne permet que de le constater; à charge pour l'organisateur de soutenir une procédure pénale pour violation de domicile.

Dans ce sens, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue sont des moyens attendus, de nature aussi à assurer la sécurité de 98% des participants aux manifestations sportives.

Merci donc de partager la motivation de notre groupe dans ce dossier et de votre attention.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Dass Gewaltbereitschaft und Gewaltausübung im Zusammenhang mit Sportveranstaltungen in den letzten Jahren sowohl auf internationaler Ebene wie auch in der Schweiz zugenommen hat ist nicht von der Hand zu weisen.

Gewalttätige Ausschreitungen sind regelmässige Begleiterscheinungen bei Sportveranstaltungen geworden. Während die Ausschreitungen zunächst von Zuschauern ausgingen, hat sich dies inzwischen deutlich verändert. Gewaltbereite Hooligans interessieren sich nicht oder nur nebensächlich für den Sport, sie suchen vielmehr die gewalttätige Auseinandersetzung. Gewalt aller Art muss mit allen Mitteln bekämpft werden. Die Besucher von Eishockey- oder Fussballspielen, die sich in die Stadien begeben, um dort gemeinsam ein sportliches friedliches Ereignis zu erleben, sehen sich zunehmend mit gewaltbereiten Gruppen konfrontiert. Hooligans nutzen den Schutz der Massen, agieren mit Vorliebe bei Auswärtsspielen, um dort so oft wie möglich anonym zu bleiben. Hier muss ein Riegel geschoben werden.

Die Registrierung gewalttätiger Hooligans in einem nationalen Informationssystem sowie Massnahmen wie Rayonverbot, Meldeauflage bis hin zu Polizeigewahrsam müssen und sollen unsere Stadien sicherer machen.

Es muss sein dieses Konkordat, aber es muss uns alle auch schon ein bisschen nachdenklich stimmen. Was ist hier falsch gelaufen mit unserer Gesellschaft? Rayonverbot, Meldeauflage für 12-Jährige, Polizeigewahrsam für 15-Jährige, Jugendliche, die bereit sind sich fehlerhaft zu verhalten, Jugendliche, noch fast Kinder, die bereit sind Sachbeschädigungen zu begehen, die bereit sind Gewalt anzuwenden, sich an Ausschreitungen beteiligen.

In diesem Geschäft reden wir von fast noch Kindern, das muss uns nachdenklich stimmen. Man zwingt uns in diese Richtung zu gehen. Wir sind gezwungen Massnahmen gegen jede Art von Gewalt zu treffen. "Wo Gewalt Herr ist, da ist Gerechtigkeit Knecht".

Es muss sein dieses Konkordat, dem Kanton Wallis entstehen aus dem Beitritt anscheinend keine finanziellen Mehrkosten. Gestützt auf die bislang gemachten Erfahrungen ist sogar davon auszugehen, dass mit diesem Instrument zur Bekämpfung von Gewalt durchaus auch präventive Wirkung erzielt werden kann. Vielleicht braucht es sogar weniger polizeilichen Aufwand in Zukunft.

Auf die Vorlage einzutreten und dem Gesetzesentwurf betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen zuzustimmen ist unumstritten.

Wir – die CVPO – stimmen zu.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Il ne se passe bientôt plus une semaine sans que les médias nous rapportent des affrontements entre groupes de supporters et de débordements contre les forces de l'ordre lors de manifestations sportives telles que matchs de football ou de hockey sur glace principalement. Même des rencontres fortuites sur des aires d'autoroute débouchent sur des attaques en règle de supporters adverses.

La situation est grave. Le hooliganisme ne concerne pas que d'autres nations; il est bien présent chez nous et concerne des individus de plus en plus jeunes.

L'habitué des enceintes sportives que je suis en a marre de cette situation, de la mauvaise image que le sport d'élites dégage dans la population. Marre de ces files interminables et de ces fouilles imposées pour un noyau d'imbéciles aux comportements déviants. Marre également des dispositifs de sécurité mis en place autour du stade et en ville les jours de match. Marre de notre belle cité transformée en camp retranché.

Le contribuable est en droit également de s'insurger contre les coûts exorbitants que ces dispositifs représentent. A ce sujet, si le concordat ne règle pas la question du financement de la sécurité, nous pouvons saluer la volonté fédérale de trouver une solution suite à la constitution d'une commission de réflexion sur le sujet. Notre pays et notre canton doivent prendre le taureau par les cornes et punir sévèrement les auteurs de ces débordements inadmissibles, quels que soient leurs motifs et leurs âges. Pour cela, le législateur doit donner les moyens aux forces de police d'intervenir en fixant clairement le cadre légal.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient unanimement cette loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives.

Rejeter cette adhésion priverait notre canton de bases légales permettant des interventions ciblées dans le but de juguler cette violence.

Notre groupe aimerait quelques précisions sur les points suivants:

Les membres de la police cantonale, à qui incomberait la mise en garde à vue éventuelle de fauteurs de troubles, admettent le manque d'infrastructures et de personnel à disposition pour l'exécution de telles mesures. Qu'en est-il exactement? Est-ce que des infrastructures vont être construites dans les cités abritant des stades ou patinoires à risques? La garde à vue nécessite la présence permanente de personnel, également de personnel médical lorsqu'il s'agit d'un mineur. Le canton peut-il garantir le personnel? La garde à vue d'un mineur dès 15 ans doit prévoir une autorisation au préalable de l'autorité parentale. Que se passe-t-il si le mineur, pour lequel une interdiction de stade a été prononcée (première mesure) et qui ne se présente pas au poste de police (deuxième mesure), est appréhendé aux abords d'un terrain en train de commettre des actes de violence et dont aucun parent n'est joignable pour la garde à vue ou en cas de refus de l'autorité parentale?

La semaine passée, les autorités du canton de St-Gall ont condamné en procédure accélérée six supporters violents ayant activement participé aux échauffourées suite au match St-Gall – Grasshopper moins d'une semaine auparavant. Ces personnes sont interdites de stade et de patinoire pour plusieurs années et sont condamnées à des peines pécuniaires. Deux jours après l'arrestation de ces hooligans, l'enquête était bouclée. Cette procédure accélérée ne figure pas dans le concordat et n'est pas actuellement à disposition de la justice valaisanne.

Est-ce que le canton du Valais a prévu d'introduire ce type de procédure dans un proche avenir? Si oui, dans quel délai et, si non, pourquoi?

Dans l'attente des réponses du Conseil d'Etat à ces questions soulevées par notre groupe, je tiens à vous remercier pour votre attention.

Hr. Grossrat Klaus Russi, CSPO:

Bald jeden Tag hört man von Sportveranstaltungen, in denen Gewalt ausbricht oder ausgeübt wird. Es kann nicht sein, dass man mit Angst an Sportveranstaltungen geht, seien es ältere Menschen, Jugendliche oder Familien mit Kindern. Diesem muss entgegengewirkt werden. Die aufgeführten Massnahmen mit Rayonverbot, Meldeauflagen und Polizeigewahrsam stehen dafür und müssen mit aller Vehemenz umgesetzt werden.

Der Konkordatstext ist definitiv und man kann ja daran nichts ändern, man kann nur ja oder nein sagen.

In dem Sinn ist die CSPO für diesen Text und für dieses Gesetz.

Wir sehen vor allem die Sicherheitsaspekte im Vordergrund und den Kampf gegen die Gewalt. Alles andere wurde schon gesagt und in dem Sinn sind wir also – wie gesagt – für Eintreten und für den Konkordatstext.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Antoine Carraux, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec attention de cette loi d'adhésion au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives.

Notre groupe bien évidemment cautionne les mesures édictées par cette loi, qu'il s'agisse de l'interdiction de périmètre, de l'obligation de se présenter à la police et de la garde à vue.

Au vu de ce qui s'est passé ces dernières années et de ce qui se passe encore aujourd'hui, il est nécessaire de prendre des mesures fermes pour empêcher la situation de se dégrader. C'est un fait. Mais, encore une fois, nous nous attaquons aux conséquences et pas aux causes du problème, car on peut utiliser tous les moyens de répression possibles, ça n'empêchera pas les problèmes de subsister. On voit l'exemple anglais où le hooliganisme est en recrudescence malgré toutes les mesures prises pourtant bien plus drastiques qu'en Suisse. Les violences aux abords des stades et des patinoires ne se produisent pas seulement à l'échelon supérieur, c'est-à-dire en ligue nationale, mais également dans les ligues inférieures et même en juniors, et le comble bien souvent: on voit même le mauvais exemple donné aux jeunes par des parents venus encourager leurs enfants, qui s'en prennent à l'arbitre, à l'entraîneur et aux jeunes de l'équipe adverse, et cela se termine en bagarre générale. Cela s'est passé dans ma commune de Vouvry. Il y a beaucoup d'autres faits divers en Valais à ce sujet. Quel exemple déjà donnent les parents à leurs enfants? Cela commence par là tout simplement.

Il faut donc s'attaquer aux causes de ces problèmes, car ni le sport, ni le FC Sion, ni le HC Sierre et j'en passe ne sont les responsables. C'est bel et bien un problème de société, toujours plus violente, avec tous les problèmes sociaux, de manque de repères, de valeurs, où

il n'y a plus de limites. Ce sont ces phénomènes qui occasionnent ce genre de débordement. Je suis choqué de voir qu'il n'y a même plus le respect de la police. J'ai vu de mes propres yeux des supporters bâlois et zurichois charger la police à Tourbillon. La peur du gendarme n'existe même plus.

La commission des finances demande à juste titre que l'on examine si le FC Sion doit participer aux frais de sécurité liés aux matchs à domicile du club. Notez que bien souvent lors des matchs du FC Sion à domicile, ce sont les supporters adverses qui occasionnent le plus de déprédations et de dégâts. La solution passerait-elle – et Christian Constantin en avait parlé – par l'interdiction aux supporters adverses de venir à Tourbillon? En Italie, cela existe déjà. Je pense que les frais de sécurité seraient nettement inférieurs si une telle mesure était prise. Ma foi, si on doit en arriver là, faisons-le.

Il est vrai que le problème de la violence ne peut pas se régler d'un simple coup de baguette magique, mais il faut réellement se pencher sur les causes de ces problèmes.

Le groupe UDC accepte ce projet de loi.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für die Wahrung der Sicherheit bei Sportveranstaltungen sind die finanziellen und personellen Aufwendungen der öffentlichen Hand beeindruckend. Die Gewaltbereitschaft, gerade bei Sportveranstaltungen, ist ein Phänomen. Gewalttätiges Verhalten hat in den letzten Jahren stetig zugenommen. Diese Tendenz muss durchbrochen werden. Darum sind wir für Eintreten auf dieses Gesetz.

Bedenken habe ich hinsichtlich der Unschuldsvermutung und dem Recht auf wirksame Beschwerde. Rechtsstaatliche Grundsätze wie etwa die Unschuldsvermutung dürfen nicht ausgehebelt und der Datenschutz nicht aufgeweicht werden.

Was mich aber am meisten beunruhigt ist die Altersgrenze. Schon Kinder ab 12 Jahren können ein Rayonverbot erhalten und Kinder ab 15 Jahren dürfen in Polizeigewahrsam genommen werden. Sie treten in der Hooligandatenbank auf und sind somit für ihr ganzes Leben gebrandmarkt. Das ist bedenklich. Kinder dürfen nicht kriminalisiert werden. Hier müssen die Verantwortlichen Fingerspitzengefühl und Augenmass beweisen. Der Staatsrat soll seinen Einfluss geltend machen und auf die Problematik hinweisen.

Ich erachte es als sinnvoller, wenn auf diesem Terrain mit Prävention gearbeitet wird. Es sollen nationale Kampagnen durchgeführt werden. Plakataktionen, Broschüren und Aufklärungen an Schulen erscheinen mir wertvoller als Repression bei Kindern ab 12 Jahren.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Au nom du groupe ADG, qui a examiné le projet attentivement, je me permets de prendre la parole.

Je considère qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur le contexte historico-juridique de ce concordat.

En revanche, dans le cadre du groupe, nous avons souligné les trois points suivants:

Les supporters des clubs de foot et de hockey ne sont pas tous des anges, tant s'en faut, et certains d'entre eux s'adonnent à des gestes de violence et de déprédation autant gratuits que stupides. Il n'y a donc aucune raison de faire preuve d'angélisme envers ces pseudo-supporters.

Deuxièmement, malgré ces attitudes lamentables trop souvent répétées, il serait faux de tomber dans l'autre extrême et de considérer ces gens comme des délinquants ou des terroristes. Suite à des débordements, les juges responsables d'enquêtes devraient donc faire preuve d'un certain devoir de réserve et ne pas livrer, à la vindicte populaire et aux médias, des personnes, dont la culpabilité n'est pas encore prouvée.

Finalement, le groupe ADG apprécie qu'un groupe de travail intercantonal planche sur les modalités de financement des frais liés à la sécurité lors de manifestations sportives.

Considérant que l'aspect sécuritaire de telles manifestations est prioritaire, le groupe ADG accepte ce projet d'adhésion, cela afin de combler le futur vide juridique qui apparaîtrait, en cas de refus, dès janvier 2010.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Danièle Schmid, PDCC:

Cent soixante pour cent d'augmentation des violences lors des rencontres sportives depuis 2000, c'est énorme alors qu'on tente de les réduire.

Après chaque rencontre, la presse relate les nombreuses exactions commises, la police demande que des mesures efficaces soient mises sur pied et le citoyen lambda aimerait qu'une discussion politique se consacre à ce sujet.

Les mesures proposées dans ce concordat sont importantes et le groupe PDCC les approuve et, naturellement, entre en matière, mais se pose certaines questions:

1. Ces mesures seront-elles suffisantes pour permettre aux familles et aux vrais amateurs de sport d'assister à une rencontre sportive sans prendre de risques? Seront-elles suffisantes pour que les commerçants ne tremblent pas face aux dégâts occasionnés à leurs biens et pour que les collectivités publiques ne doivent pas continuer à voir le mobilier urbain mis à sac?
2. La question des incidences financières assumées par l'ensemble des citoyens devrait aussi être posée. Si ces trois mesures ne devraient pas occasionner de coûts supplémentaires, les coûts actuels sont déjà très importants. Est-il normal que ce soit nos impôts qui financent les débordements de certains?

Pour ouvrir la discussion, le groupe PDCC a décidé de déposer un postulat qui vous sera soumis prochainement.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, présidente de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Vous l'avez tous très bien compris ici, l'adhésion à ce concordat est primordiale pour notre canton afin de combattre de manière optimale la violence lors de manifestations sportives. Nous donnons, par cette adhésion à ce concordat, un outil de travail optimal à notre police cantonale.

Pour votre information, concernant les cantons romands, il faut savoir que Fribourg, Genève et Neuchâtel ont déjà accepté cette adhésion et que le canton de Vaud va certainement le faire tout prochainement puisque la commission qui a traité ce sujet le recommande vivement.

Concernant la durée d'interdiction d'une année, et je comprends tout à fait la remarque du groupe PDCB, j'aimerais simplement le rassurer qu'en cas de récidive, une peine plus lourde sera immédiatement effective.

En fonction de l'acceptation de tous les groupes, que je remercie ici, au nom de la commission, je demande une seule et unique lecture.

Afin de gagner du temps et de ne pas reprendre la parole après les réponses de M^{me} la conseillère d'Etat, j'aimerais remercier le commandant de la police cantonale et son état-major pour les explications claires quant à cette adhésion, remercier M^{me} la conseillère d'Etat ainsi que les membres de la commission.

Je vous remercie pour votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Beim vorliegenden Entwurf des Gesetzes über den Beitritt des Kantons Wallis zum Konkordat der Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen, handelt es sich um eine sinnvolle Weiterführung der bisherigen gesetzlichen, befristeten Bestimmungen im Bundesgesetz. Und es wurde ja von allen Kantonen die Form des Konkordats bevorzugt, damit ohne Unterbruch weitergearbeitet werden kann.

Ich muss sagen, die Gewaltausschreitungen und Vandalismus konnten dank diesen gesetzlichen Grundlagen einigermaßen eingedämmt werden. Wir haben Gewaltausschreitungen, aber nicht in dem Mass wie es zum Beispiel die anderen Länder kennen. Wenn ich von Zahlen höre von Gewaltausschreitungen, muss man aus meiner Sicht sehr vorsichtig sein. Ich bin gegen jede Form von Gewalt und verurteile jeden Fall, aber zu sagen, es nimmt um 200 oder 300 Prozent zu, da muss man immer wissen, was man mit wem vergleicht.

Ich habe einmal gelesen, es gebe drei Arten von Lügen: 1. die Lügen, 2. die verdammten Lügen und 3. die Statistiken. In diesem Sinne würde ich sehr vorsichtig sein bei der Interpretierung von Zahlen.

Es wurden hier in der Debatte verschiedene Fragen aufgeworfen und ich muss sagen, es geht hier um eine Zusammenarbeit der Polizei mit den Sportvereinen. Durch die Massnahmen wie das Stadionverbot oder auch der Polizeigewahrsam bis maximal 24 Stunden konnte sehr viel erreicht werden. Das Stadionverbot muss der Sportverein aussprechen. Die

polizeiliche Behörde kann das beantragen, kann melden, aber es liegt auch an den Sportvereinen dafür zu sorgen, dass wir weniger Gewalt bei Sportveranstaltungen haben, namentlich bei den Eishockeyspielen und bei den Fussballspielen.

Es hat auch Wirkung gezeigt. So haben Sie ja gelesen, dass am 9. Oktober das Eishockeyspiel in Zug unterbrochen wurde wegen einer Feuerwerk Petarde. Und es ist das erste Mal, dass in der Schweiz ein Spiel wegen einem Zuschauer unterbrochen wurde. Ich glaube, die Sportvereine merken um was es geht, die arbeiten mit der Polizei zusammen und in diesem Sinne, denke ich, ist das Konkordat gut. Es schafft weiterhin die Möglichkeit der Zusammenarbeit. Was die Finanzierung betrifft, gibt es dort eine interkantonale Arbeitsgruppe, die im Moment überprüft was die Kosten sind des Polizeiaufwands bei den Sportveranstaltungen und dort braucht es wirklich eine schweizerische Lösung, weil gerade diese Spiele eben über die Kantone stattfinden. Dort muss man eine Lösung finden, denn es geht ja nicht an, dass wir immer mehr Polizei für die Sportveranstaltungen zur Verfügung stellen sollen. Die fehlen uns dann an anderen Orten.

In den Sinn danke ich allen die auf das Konkordat eingetreten sind, das ja nicht im Detail abgeändert werden kann. Ich nehme aber sehr wohl Ihre Anträge, Ihre Bemerkungen mit. Es gibt ja immer wieder diese Konferenzen auf schweizerischer und auf westschweizerischer Ebene, wo die Themen diskutiert werden.

Ich danke speziell der Kommission und allen Mitarbeitern des Departements und der Parlamentsdienste unter der Leitung von Marie-Claude Ecoeur für die Leitung dieser Kommissionsarbeit und die genauen Bestimmungen im Bericht.

L'entrée en matière est acceptée.

Der Präsident:

Wir haben keine Abänderungsvorschläge erhalten. Somit können wir zur Lesung übergehen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'adhésion du canton du Valais au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives est adoptée par 107 voix en première lecture.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Der Präsident:

Es liegt ein Antrag vor für **die Behandlung dieses Geschäfts in einer Lesung**. Es ist vorweg zu nehmen, dass eine Zweidrittelmehrheit benötigt wird um diesem Antrag zuzustimmen.

(...)

Mit 104 Stimmen, keiner Enthaltung und keiner Gegenstimme haben Sie diesem Geschäft zugestimmt.

Danke.

Bevor wir mit dem nächsten Punkt weiterfahren eine Mitteilung der Justizkommission. Diese trifft sich am Donnerstag, 12. November um 07.45 Uhr für die Beratung des Einführungsgesetzes zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung.

Entrée en matière

3. LOI SUR LES CONSTRUCTIONS (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

BAUGESETZ (Änderung), (*erste Lesung*)

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Serge Métrailler

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais être bref.

Le groupe ADG a analysé avec soin ce projet de loi sur les constructions et constate avec satisfaction que les différents délais de recours sur le plan cantonal seront harmonisés avec le droit fédéral.

De plus, ces délais satisferont également nos collègues de l'UDC qui, en cas d'échec de leur initiative anti-minarets soumise au peuple prochainement, disposeront de quelques jours supplémentaires pour s'opposer à la construction de tels édifices.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière.

Merci.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Ein Streitfall zwischen dem Kanton Wallis und dem WWF beim Bau eines Klettersteiges hat die Tatsache ans Licht gebracht, dass das kantonale Baugesetz in Artikel 41, Absatz 1, in Bezug auf die vorgesehenen Einsprachefristen nicht bundesrechtskonform ist. Eine Änderung des kantonalen Baugesetzes hat sich nach dem Gutheissen der Einsprache des WWF aufgedrängt.

Das Ziel der Änderung des Baugesetzes soll eine Vereinheitlichung und Vereinfachung der Fristen für öffentliche Auflagen sämtlicher Bauprojekte nach sich ziehen. In der bisherigen Gesetzgebung waren die Fristen unterschiedlich geregelt, namentlich was Projekte im Umweltschutzbereich betrafen.

Der Staatsrat will bei der anstehenden Revision neben den Fristen im Baugesetz auch diejenigen für die übrigen kantonalen Gesetze anpassen. Dies betrifft neben dem Artikel 41 im Baugesetz im wesentlichen den Artikel 57bis für das Gesetz der Gewerbepolizei, die Beherbergung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken, die Raumplanung, das Enteignungsgesetz, die Verordnung über den Natur- und Heimatschutz, das Strassengesetz, das Gesetz über den Wasserbau sowie das Vollziehungsreglement zum Forstgesetz. Die Auflagefristen für alle Bauprojekte in Artikel 41 werden neu auf 30 Tage festgesetzt. Für die übrigen erwähnten Gesetze werden die Fristen zwischen 20 und 30 Tagen definiert.

Die Neuregelung und Anpassung der Fristen wird von der CSPO unterstützt, wirft aber dennoch die Frage auf, ob nicht für kleinere oder weniger bedeutende Bauprojekte, auch wegen der Verlängerung der Fristen, der Baubeginn noch weiter unnötig in die Länge gezogen wird. Als amtierender Gemeindepräsident darf ich hier auch anmerken, dass die Behandlung und Bewilligung von Bauprojekten bereits heute teilweise unendlich viel Zeit in Anspruch nimmt.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

C'est par la loi sur les constructions et non pas par un acte modificateur unique sous la forme d'un décret que l'adaptation du délai de recours a dû être revue. Le Tribunal fédéral a tranché suite à la mise à l'enquête publique d'une via ferrata. Ce sera donc 20 jours au lieu de 10, mais au maximum 30 jours de mise à l'enquête publique selon les sujets ou objets et selon la loi à appliquer qu'il faudra dorénavant utiliser.

Notre groupe DC du Centre a constaté que, par souci d'équité, les délais de recours auraient pu faire l'objet d'une unité parfaite, soit 20 ou 30 jours pour tous. Or, le constat que nous avons fait est que, pour les administrations, ce délai est de 20 jours et que, pour les privés, ce même délai est de 30 jours. Pour les députés DC du Centre, cela reste et restera un constat. Constat également concernant les règlements communaux qui ne devront pas nécessairement être revus puisque le droit cantonal prime.

De fait, les propositions du Conseil d'Etat dans son projet de décision ont toutes eu l'aval du groupe DC du Centre. C'est donc, au final, sept lois que nous adaptons en un seul acte législatif.

Par contre, la proposition d'adaptation de l'ordonnance sur la protection du paysage et des sites ainsi que le règlement d'exécution de la loi forestière du 11 décembre 1985 ne sont pas, en l'occurrence, dans les prérogatives du Parlement mais, par obligation législative, sous la seule responsabilité du Conseil d'Etat et peuvent être approuvés ou modifiés par ce dernier. Un amendement est déposé dans ce sens par notre groupe. Nous justifions notre position par le fait que lors de l'acte modificateur unique utilisé dans le cadre de la RPT Confédération-canton, nous n'avons gardé que ce qui était à décider par le Parlement.

Suite à ces considérations, le groupe DC du Centre entre en matière et propose que ce sujet soit traité en une seule lecture, cela pour autant qu'il n'y ait pas d'amendements qui demanderaient une deuxième lecture.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat. Es liegt schon ein Abänderungsvorschlag auf dem Tisch. Somit können wir keine einzige Lesung durchführen. Das sei vorweggenommen.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Kein "Chuderwelsch" – oder politisch korrekt auch kein "Chuderdeutsch" – sondern einfache, klare und zweckmässige Gesetze. Dafür steht die CVPO.

Unabhängig vom Entscheid des Bundesgerichtes begrüßen wir die Vereinheitlichung und damit die Vereinfachung im Bereich der Fristen im Baurecht, soweit diese – wie vorliegend – Sinn machen. Allen Bürgern und besonders den Rechtsuchenden ist gedient, wenn Gesetze durch Klarheit statt durch Vielfalt glänzen. In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

Die Klarheit darf aber nicht zu Gunsten der Zweckmässigkeit eines Gesetzes geopfert werden. Von Zeit zu Zeit macht eine Abweichung von der Norm durchaus Sinn, vor allem dann, wenn es darum geht Handel und Wirtschaft anzukurbeln oder in Kürze Rechtssicherheit zu gewähren. Die CVPO hat sich deshalb mit dem Vorschlag, die Frist für den Erhalt von Betriebsbewilligungen zu verkürzen auseinandergesetzt, schlussendlich jedoch entschieden, aufgrund des Umstandes, dass Betriebsbewilligungsgesuche gemäss Artikel 30 des Gastgewerbegesetzes bereits zwei Monate im Voraus gestellt werden müssen, der Mehrheit der Kommission zu folgen.

Ob allerdings alle in Artikel 57bis gemachten Ausnahmen notwendig gewesen sind, muss sich in der Zukunft erst noch weisen. Vorweg ist es jedoch sicherlich ein guter Anfang alle ordentlichen Fristen bei 30 und alle anderen bei 20 Tagen zu vereinheitlichen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Le groupe PDCB souscrit bien entendu pleinement à la décision du Conseil d'Etat d'uniformiser les délais de mise à l'enquête publique contenus dans les diverses lois cantonales, ordonnances et le règlement d'exécution. Il accepte donc bien entendu l'entrée en matière sur cet objet.

La majorité de notre groupe vous propose de profiter de cette mise à jour pour aller encore plus loin dans le sens de la simplification et de l'uniformisation, aller plus loin en supprimant toute réduction de délai et ce pour les raisons suivantes: Plus le délai de 30 jours devient la règle, moins le citoyen se souviendra que, dans certains cas, ce délai n'est que de 20 jours. Il pourra donc se sentir floué lorsqu'il aura malencontreusement dépassé le délai limite de quelques jours dans des cas où s'appliquent des exceptions qu'il n'avait pas enregistrées.

Même si, formellement, il nous est proposé d'augmenter les délais réduits de 10 jours actuellement à 20 jours pour nous mettre en conformité avec le droit supérieur, il en résulterait finalement dans notre arsenal légal un délai normal de 30 jours et, dans bien des cas, un délai réduit de 20 jours entre autres pour des objets de portée restreinte. L'importance de la portée restreinte d'un objet est une notion subjective. La construction en zone villas d'un poulailler devant abriter poules, coqs et un couple d'oies pourra paraître de portée restreinte au maître d'œuvre, mais avoir une tout autre importance pour ses voisins immédiats au sommeil léger.

La réduction du délai telle que proposée par le Conseil d'Etat et la commission maintient:

- la question de la qualité de l'organe qui devra décider s'il s'agit d'un objet à portée restreinte ou non,
- les risques de recours contre cette seule décision sur la portée de l'objet.

Alors que la plupart du temps, sinon toujours, ces objets à portée restreinte n'ont qu'une importance relative et pourraient très bien s'accommoder du délai normal de 30 jours.

Nous vous proposerons donc de nous suivre dans la voie ouverte par le Conseil d'Etat de l'uniformisation des délais de mise à l'enquête en supprimant toutes les réductions de délais fondées uniquement sur la portée de l'objet.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Le projet qui nous est soumis, qui trouve l'agrément du groupe UDC, m'amène néanmoins à observer ce qui suit:

L'impression est que l'on a agi un peu dans la précipitation. Je constate que l'arrêt de principe de cette via ferrata aux ATF 135 II p. 78 et la publication a été diffusée à la mi-mai 2009. Votre message, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, qui porte une date antérieure..., postérieure, celle du 26 août 2009, pardon, pouvait en tout cas ne pas omettre de citer la référence officielle.

Pour le groupe UDC, il s'agit de concrétiser l'application du droit fédéral. Nous voulons que cela se fasse sur un point spécifique, celui que le Tribunal fédéral nous demande de faire. On vise dans cet arrêt, pour ceux qui auront pris la peine de le lire, aussi l'article 9 de

la Constitution fédérale, le principe d'arbitraire et de bonne foi qui n'apporte rien dans cette affaire.

Au niveau de la technique législative, Monsieur le conseiller d'Etat qui avez repris ce département avec la fougue et la compétence que l'on vous connaît, au niveau de la technique législative, il y a beaucoup à redire. J'ai parlé à M^e Bumann que lorsque je me trouverai, dans quelques périodes, à la retraite, je me mettrai à disposition gratuitement pour essayer d'assainir le recueil systématique et l'architecture de la publication des lois, gratuitement à l'instar de M. le chancelier Henri von Roten qui a accepté à nouveau de se présenter comme chef de l'application de la loi sur la protection des données.

"Baulärm ist Wachstumsmusik", cette citation excellente, tirée d'une gazette qui vous est chère, pose une Interessenabwägung parfaite entre la sécurité du droit et l'accélération des procédures. Dans ce sens, le groupe UDC a trouvé le compromis que voici, en observant que le projet, tel que présenté, d'un point de vue de technique législative n'est pas bon, je le redis. La commission qui comportait, à part mon ami Albert Pitteloud, qui lui n'est pas tout à fait juriste mais presque, des juristes aurait dû voir que ce projet péchait assez grandement. Alors, il s'agit de se circonscrire aux thèmes que l'ATF nous impose. Raison pour laquelle le groupe UDC propose de supprimer les lettres a, b et f du projet:

- a) la police du commerce n'a rien à faire avec la via ferrata,
- b) la loi sur l'hébergement n'a rien à faire avec la via ferrata et
- f) la loi sur les routes, c'est de la compétence cantonale et – par délégation – communale.

Il n'y a rien à toucher à ces lois, sauf à faire marcher la machine législative inutilement et à créer encore plus de confusions.

Le problème de la hiérarchie des normes, je suis heureux de voir qu'un autre juriste de qualité de ce Parlement, le député Jean Rossier, a relevé, alors que l'amendement que j'ai déposé précédemment le notait également, la hiérarchie des normes, la lettre e, c'est une ordonnance du Conseil d'Etat, cela n'a rien à faire dans un texte législatif qui incombe au Parlement, la lettre f, règlement du Conseil d'Etat, également. *Mutatis mutandis*, ces deux points n'ont rien à faire là-dedans. Les amendements ont donc été déposés et seront traités jeudi après-midi avec la compétence et l'engagement que vous connaissez et reconnaissez au groupe UDC. Merci de votre attention.

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

L'exemple déjà cité de la via ferrata de la Salentze, qui a suscité l'opposition de la Fondation WWF Suisse et de sa section valaisanne, a relevé la nécessité de modifier notre loi sur les constructions du 8 février 1996.

Par souci de simplification des procédures, le Conseil d'Etat propose de profiter de cette révision pour uniformiser les délais de mise à l'enquête publique contenus dans les lois cantonales, ce qui satisfait pleinement le groupe PLR.

S'agissant du choix de la durée dudit délai, le Conseil d'Etat propose de revenir à 30 jours, excepté pour les cas de figure dans lesquels une durée de mise à l'enquête écourtée est envisageable. Pour ces dernières hypothèses, le Conseil d'Etat propose de porter le délai de 10 jours, actuellement prévu, à 20 jours.

Enfin, chose importante pour notre groupe: dans la plupart des cantons latins et en particulier le canton du Valais, la durée de mise à l'enquête des projets environnementaux est de 30 jours.

Une observation toutefois: le groupe PLR relève néanmoins que le Conseil d'Etat est beaucoup plus attentif aux décisions du Tribunal fédéral qu'à celles du Grand Conseil. En effet, concernant la loi sur les constructions, la proposition d'un nouvel article survient quelques mois après la décision du Tribunal fédéral. En revanche, concernant la loi sur les agglomérations, deux ans après l'adoption d'une motion par ce Parlement, toujours aucun rapport ou projet à l'horizon.

Le groupe PLR demande simplement au Conseil d'Etat le même zèle dans le traitement des décisions du Grand Conseil.

Cela étant relevé, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Tout est effectivement parti d'une affaire qui a été portée au Tribunal fédéral opposant la Commission cantonale des constructions et les Amis de la passerelle à propos d'un parcours de via ferrata qui avait suscité une opposition du WWF. Le Conseil d'Etat avait jugé irrecevable le recours du WWF qui a saisi la cour de droit public du Tribunal cantonal. Rejet également du recours aux motifs que même si l'actuel article 12b alinéa 1 de la LPN prévoit une durée de mise à l'enquête publique en règle générale de 30 jours, cette règle fédérale pouvait s'accommoder d'un délai plus court que les cantons avaient la faculté de conserver. Le Tribunal fédéral a examiné cet article à l'aune des travaux préparatoires de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LPN), dans lesquels le Conseil fédéral avait relevé dans son message, je cite: "En obligeant les autorités à fixer un délai d'opposition raisonnable, on entend garantir que l'exercice du droit de recours ne soit pas entravé par des délais trop brefs. Eu égard au nombre relativement élevé de projets pouvant faire l'objet d'un recours et aux possibilités restreintes des organisations habilitées à recourir, le délai ne devrait pas être inférieur à 30 jours. De plus, la locution "en règle générale" introduite par le législateur ne donnait pas une portée absolument contraignante à la forme en cause, tout en excluant ainsi les délais inférieurs à 20 jours." Conclusion du Tribunal fédéral: Le délai d'opposition contenu dans la loi sur les constructions à l'article 41 alinéa 1 n'est pas conforme au droit fédéral. Le recours du WWF a ainsi été admis et l'affaire renvoyée au Tribunal cantonal qui lui-même a renvoyé le dossier à la Commission cantonale des constructions. Restait à élaborer un projet de modification de l'article mis en cause, tout en élargissant l'examen aux autres législations cantonales concernées par des procédures similaires.

Le projet du Conseil d'Etat qui nous est soumis propose d'uniformiser le délai d'enquête publique pour tout projet de construction et de choisir une durée unique tant pour la loi sur les constructions que pour les autres lois cantonales. A l'article 41 alinéa 1 de la loi sur les constructions, le délai est prolongé de 10 à 30 jours. L'article 57bis permet les modifications du droit en vigueur dans le même sens pour la loi sur la police du commerce, la

loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail des boissons alcoolisées. Ce même article prévoit de porter de 10 à 20 jours le délai de mise à l'enquête écourté en raison de la portée restreinte ou réduite du projet, et ce pour toutes les lois cantonales dont la liste exhaustive figure dans cet article.

La commission s'est inquiétée du fait que tous les règlements communaux devront être modifiés en conséquence et, de ce fait, soumis aux assemblées primaires, respectivement aux conseils généraux, ce à quoi il nous a été répondu que la loi cantonale prime et, de ce fait, il n'y a pas d'obligation de requérir formellement une approbation des organes législatifs communaux.

La commission vous recommande bien évidemment l'entrée en matière, ce qui apparemment a été fait par tous les groupes.

Puisqu'il y a des amendements, je prie déjà les membres de la commission ainsi que le département et les services concernés de nous retrouver demain matin directement après les débats dans la salle du troisième étage.

Concernant maintenant le fait d'une lecture ou de deux lectures, je ne suis pas sûr d'avoir la même vision que le président du Grand Conseil. Il me semble qu'il y ait une possibilité de le faire. Nous en discuterons demain en commission et nous vous ferons la proposition jeudi après-midi.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Kommissionspräsident.

Sie haben vollkommen Recht, eine Lesung kann möglich sein, aber nicht heute, sondern erst am Donnerstag.

Herr Departementvorsteher, Sie haben das Wort.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ne pas confondre rapidité de réaction et précipitation. On nous a reproché maintenant de ne pas avoir répondu rapidement à une demande législative. Je crois que ce jour en tout cas, en ce qui concerne la loi sur les constructions, nous avons démontré la capacité de réaction, tout au moins des gens chargés de cette étude dans mon département.

J'apprécie la position très générale du Parlement qui, tout d'abord, entre en matière et je vous remercie de cette marque de confiance. J'ai pris également note de certaines remarques du député Jean Rossier pour le groupe DC du Centre, constat de hiérarchie des normes, comme souligné également par M^e Perruchoud. Ce sont des éléments dont nous allons tenir compte. Je pense qu'ils vont être proposés en commission et soumis à la compétence et à l'engagement que je reconnais non seulement au groupe UDC, mais à l'ensemble de ce Parlement.

En ce qui concerne la suppression totale des délais écourtés, je pense, pour ma part, que l'approche qui a été réalisée par le groupe de travail et ensuite validée par la commission

consistait à ramener à un délai uniforme de 30 jours – ce qui est souligné par tout le monde – et de conserver, comme c'était le cas auparavant, la possibilité de délais écourtés qui n'a, à ce jour, pas posé de problème, ni dans la détermination de la qualification du délai ni dans le choix de qui le décidait. Pour ces raisons-là, nous avons donc, par analogie, adapté ce délai de 10 à 20 jours, ce qui nous semble être tout à fait équitable et donner l'équilibre à cette loi.

Voilà, je crois que je n'ai pas beaucoup d'autres choses à ajouter. Je m'en remets aux lumières du Parlement pour les quelques amendements mineurs qui ont été proposés, en n'étant bien sûr pas d'accord avec la totalité de ceux que nous a soumis le groupe UDC dans le sens où on voudrait s'en tenir uniquement aux éléments mis en cause par le dossier de la via ferrata alors même que le désir du Gouvernement était de donner, je dirai, une amélioration de la loi de manière générale, et de faire plus qu'une simple réponse au Tribunal fédéral, et d'adapter la loi aux exigences de notre économie et aux exigences de notre canton.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist somit nicht bestritten.

Das Gesetz wird in erster Lesung am Donnerstagnachmittag behandelt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 novembre 2009.*)

4. Entrée en matière et lecture

DECISION

**concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz,
tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises",
sur le territoire de la commune de Sion**

DECISION

**concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière
avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface,
sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin,
tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres,
sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz,
Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt
"Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten**

BESCHLUSS
**betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur
mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen
auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin,
Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m,
auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Iliez**

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Serge Métrailler

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Ausbau der Kantonsstrasse Sitten – Nendaz ist für die Tourismusorte Nendaz und Veysonnaz sowie für die angrenzenden Dörfer und Weiler sicher von grosser Bedeutung und muss mit dem vorliegenden Beschlussentwurf zu Ende geführt werden. Futtermauern sollen teilweise eine Anpassung erhalten und teilweise im Neubau erstellt werden. Eine gerade Fahrbahn und verstärkte Fahrbahnränder werden den Verkehr erleichtern und sicherer machen. Leider fallen dem Verkehr wieder einmal 577 m² Wald zum Opfer, wovon 215 m² definitive Rodung sind.

Es ist zu hoffen, dass die integrierten ökologischen Massnahmen, wie die Bepflanzung der Böschungen und der strukturierten Stützungen hier etwas Ausgleich verschaffen.

Bei der Kreuzung mit der ehemaligen Strasse von Vex ist der Bau einer Sicherheitsinsel sowie eines Vorsortierungstreifens vorgesehen. Den Ampeln an der Kreuzung von Chandoline wird sicher niemand nachtrauern. Hier stellt sich die Frage warum in Brig-Glis Ampeln den Verkehr beruhigen und lenken sollen. Sind wir Oberwalliser schlechtere Kreiselfahrer?

In Champoussin, auf dem Gebiet der Gemeinde Val-d'Iliez herrschte in den letzten Jahren eine rege Bautätigkeit. Die bestehenden Strassen konnten mit dem Tourismus nicht mehr Schritt halten. Die Fahrbahn befindet sich in einem sehr schlechten Zustand. Zudem sind Fussgänger und Autofahrer einer ständigen Gefahr ausgesetzt, Trottoirs fehlen und die Winterräumung ist sehr stark erschwert.

Mit der Umstrukturierung der Fahrbahn und dem Ausbau eines 1,60 m breiten Trottoirs auf dem gesamten Teilstück mit einer Länge von 1'325 m kann eine deutliche Verbesserung herbeigeführt werden. Auf dem gesamten Teilstück werden die Oberflächenwasser in Kanalisationen gesammelt und von zwei Vorflutern in den Wildbach von Fayot geleitet.

Da Champoussin keine Weiterfahrt zu anderen Orten ermöglicht, wird die Gemeinde Val-d'Illiez 25 Prozent der Gesamtkosten, nämlich zirka 1,2 Millionen Franken übernehmen müssen. Dem Kanton bleiben 3,5 Millionen, was eigentlich ein Klacks ist, wenn man bedenkt was ein Kilometer Autobahn kostet.

Die ADG erkennt die Dringlichkeit beider Projekte und ist für Eintreten.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Favez, PLR:

L'importance que revêt la RC 62 Sion – Nendaz n'est plus à démontrer. Elle est empruntée, en effet, par 7'000 véhicules/jour en moyenne et même 600 véhicules/heure durant la saison touristique.

Les motivations données pour justifier la modification du tracé ne sont pas contestées sur la plupart du tronçon; sa géométrie actuelle est, en effet, mal adaptée et sa sinuosité importante ne permet pas un trafic fluide, notamment pour les poids lourds. De plus, le nombre de véhicules roulant sur ce tronçon est en constante augmentation.

Le groupe PLR, vous l'aurez compris, entre en matière sur ce projet de décision, non sans mentionner un certain étonnement devant l'îlot de sécurité et la présélection prévus devant l'entrée d'une cave, si renommée soit-elle.

Hr. Grossrat (Suppl.) Benno Meichtry, CVPO:

Die CVPO Fraktion ist einstimmig für die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten und die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur der Strasse KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück Durchfahrt von Champoussin.

Eingesehen der beiden Botschaften und Beschlussentwürfe des Staatsrats und des Berichts der thematischen Kommission für Bau und Verkehr, anerkennen wir die Dringlichkeit und Wichtigkeit der beiden Bauvorhaben.

Wir möchten, wie von der thematischen Kommission vorgeschlagen, dass bei Artikel 6 des Beschlussentwurfs der Referenzindex vom April 2008 für das Projekt Sitten – Nendaz und der Referenzindex vom Oktober 2008 für das Projekt Les Crosets – Champoussin anzuwenden ist.

Besten Dank.

M. le député (suppl.) Alain Vannay, PDCB:

Les projets sujets à décisions concernent la correction de la RC 62 Sion – Nendaz et la restructuration de la RC 319, route des Crosets – Champoussin au lieu-dit "Champoussin".

En ce qui concerne la RC 62 Sion – Nendaz, il s'agit d'un axe important desservant notamment les stations de Nendaz et de Veysonnaz, sur lequel d'importants travaux ont déjà eu lieu ou sont en cours. Le volume de trafic y est en constante augmentation. Les travaux concernent trois secteurs, soit:

- "Les Fournaises" où il s'agit de corriger la géométrie de la route, de la consolider et d'y récolter les eaux de surface,
- au carrefour de l'ancienne route de Vex avec l'aménagement d'un îlot de sécurité et
- au carrefour de Chandoline avec la transformation dudit carrefour actuellement régulé par des feux lumineux vétustes en giratoire.

En ce qui concerne la restructuration de la RC 319, soit la traversée de Champoussin, l'absence de trottoir, les difficultés de croisement, l'état extrêmement dégradé et déformé de la chaussée engendrent des problèmes sécuritaires pour la circulation proprement dite et pour les piétons. Il s'agit de répondre au développement touristique très rapide de la station de Champoussin par un gabarit de route acceptable, par la création d'un trottoir pour les piétons et par l'évacuation des eaux de surface au torrent de Fayot.

L'impact environnemental, soit pour l'un, soit pour l'autre des projets, est relativement faible vu qu'il s'agit de corrections plutôt que de constructions.

Le coût total, je crois que vous le connaissez, je ne veux pas y revenir, sinon relever que les projets correspondent totalement aux critères d'établissement des priorités pour la construction, la correction et la réfection des routes conformément à la décision du Grand Conseil de 1993.

Le groupe DC du Bas soutient donc l'entrée en matière et la réalisation en corollaire de ce projet qui répond entre autres à la demande justifiée des autorités communales et des populations concernées.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Aufgrund der Bedeutung der Strasse als Zubringer zu den Touristenorten Nendaz und Veysonnaz und weiterer Dörfer und Weiler muss ein Teil der KS 62 in der Linienführung und der Geometrie der Strasse den heutigen Verkehrsströmen angepasst werden. Anpassungen am Lichtraumprofil, an der Kreuzung mit der ehemaligen Strasse nach Vex und die Umwandlung der Kreuzung nach Chandoline in einen Kreislauf bilden dabei die Schwerpunkte der Vorlage. Neben der Verbesserung der Strassengeometrie stehen vor allem auch sicherheitsrelevante Aspekte im Vordergrund. Auch im zweiten vorliegenden Entwurf stehen die Interessen der Sicherheit für die Verkehrsteilnehmer im Vordergrund. Auf dem zu sanierenden Teilstück der KS 319, welche zur Kategorie der kantonalen Nebenstrassen gehört, soll auf einer Länge von 1'350 Meter die Dorfdurchfahrt saniert werden. Dabei wird der Strassenkörper neu aufgebaut und mit einem durchgehenden Trottoir erweitert. Eine Umweltbaubegleitung ist für die Umsetzung der ökologischen Massnahmen und die Einhaltung der gültigen Gesetze und Normen verantwortlich. Wie bei fast allen Strassenbauprojekten werden auch in diesem Projekt die Baukosten auf den Kanton und die interessierten Gemeinden aufgeteilt.

Die CSPO erachtet den Bau des Trottoirs als sehr angebracht, wird es doch im speziellen den Fussgängern, aber auch den übrigen Verkehrsteilnehmern eine bessere Sicherheit und Überblick gewährleisten. Eine getrennte Führung für die Fussgänger und den Strassenverkehr muss vor allem bei Dorfdurchfahrten bei solchen Projekten erste Priorität haben. Die Ausführung erfolgt etappenweise in den Jahren 2010 bis 2013.

Für die CSPO stellt sich bei der Realisierung der etappenweisen Ausführung generell die Frage nach der Kostenkontrolle und dem Kostenüberblick. Besteht nicht die Gefahr, dass bei länger dauernden Projekten die Kostenkontrolle und die damit verbundenen Verantwortlichkeiten verloren oder zumindest verwässert werden könnten.

Die CSPO unterstützt und begrüsst diese beiden Projekte, welche einerseits die Sicherheit im gesamten Strassenverkehr auf diesen Abschnitten verbessern und andererseits die verkehrstechnische Erschliessung für die einheimische Bevölkerung sowie für den Tourismus gleichermaßen aufwertet. Die CSPO wünscht, dass solche und ähnliche Projekte auch in Zukunft regelmässig zu behandeln sind und damit der Kanton Wallis nicht nur in der Talebene, sondern auch in unsere Seitentäler und Bergdörfer der Bevölkerung und dem Tourismus eine zeitgemässe und sichere Verkehrserschliessung anbieten kann.

Die CSPO ist für Eintreten auf die beiden Vorlagen.

Ich danke.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Champoussin, station de Val-d'Illier créée dans les années 1975 dont je suis également membre du conseil communal avec la responsabilité du dicastère des travaux publics composé des routes, des eaux, des égouts et des poubelles.

Actuellement, à Champoussin, nous comptons 1'500 lits, 4 hôtels-restaurants et 5 départs d'installations mécaniques. A l'intérieur de cette petite station, environ 1'350 mètres de route ne satisfont plus et ne répondent plus aux normes de sécurité.

La construction d'un trottoir éclairé et un collecteur d'égout de surface sont projetés avec une étude de faisabilité d'un coût s'élevant à 4'630'000 francs. Ces travaux seront échelonnés sur une période de 4 ans afin de ne pas mettre en péril les comptes de notre administration.

Chers collègues, merci de votre écoute et j'espère avoir votre soutien pour ces crédits.

M. le député Jérôme Favez, PLR:

La RC 319 appartient à la catégorie des routes secondaires de montagne. Elle est, toutefois, indispensable, bien que secondaire, pour la desserte de la station de Champoussin. Le besoin de restructurer complètement le tronçon de la traversée de cette bucolique station n'est pas contestable et, je le constate, pas contesté.

Malgré tout, le groupe PLR est étonné de constater que le prix du terrain, si on divise simplement les 315'000 francs figurant sous la rubrique Expropriation du rapport, soit calculé pour ce secteur à 434 francs/m² ou même à 300 francs/m² si on tient compte des frais d'abornement.

Par ailleurs, la largeur du trottoir de 1,60 mètre sur toute la longueur du tronçon paraît bien large pour les membres du groupe PLR.

Enfin, à titre personnel et plus particulièrement en tant que président de la commission scolaire de la commune de Val-d'Illiez, je demande au département de réaliser

prioritairement la traversée du village de Val-d'Iliez avec les trottoirs. Cela permettra non seulement aux enfants se rendant à pied à l'école tous les jours, mais aussi à tous les piétons empruntant cette route cantonale très fréquentée de le faire en toute sécurité.

Merci pour eux.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Madame la députée Aristide Bagnoud, vous avez la parole..., Monsieur, pardon!

M. le député (suppl.) Aristide Bagnoud, PDCC:

Je suis un homme si vous voyez bien! C'est la deuxième fois...

La correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion au lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion, sur une distance de 1'500 mètres, a, pour notre groupe, un caractère indispensable.

Le fort trafic de cette route touristique (environ 7'000 véhicules/jour) est en constante augmentation et, durant la saison touristique, peut dépasser 600 véhicules/heure.

Afin d'augmenter le confort et la sécurité de nombreux pendulaires et touristes, les travaux projetés doivent être réalisés au plus vite.

L'aménagement projeté est scindé en trois tronçons distincts.

1. Tronçon au lieu-dit "Les Fournaises", après la cave Giroud:

- en amont, adaptation et reconstruction d'une partie des murs et talus instables existants;
- en aval, réduction de la sinuosité, consolidation des bords de la chaussée, adaptation des ouvrages existants et construction de deux ouvrages en terre armée et éléments préfabriqués; évacuation des eaux par la construction de nouvelles canalisations se déversant dans l'exutoire du canal de fuite de l'usine de Chandoline; pose d'un décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

Le gabarit actuel est insuffisant (6 à 6,50 mètres); le projet le porte à 7 mètres.

2. Carrefour avec l'ancienne route de Vex: sécurisation des mouvements de tourner à gauche en aménageant un îlot de sécurité et marquage d'une présélection.

3. Carrefour de Chandoline:

Actuellement, les feux installés à cet endroit ne conviennent plus à la bonne fluidité du trafic. La construction d'un giratoire est proposée. Veuillez noter l'utilisation optimale des terrains propriété de l'Etat lors de l'étude de ce projet en forme d'os qui réduit le nombre de mètres carrés d'expropriation, d'où réduction des coûts. Ce giratoire pourra être démonté et permettra le passage de convois exceptionnels.

Notez aussi que l'éventuelle réfection des feux actuels se monterait à environ 200'000 francs.

Coût de l'aménagement: 6'700'000 francs; à la charge du canton: 5'025'000 francs; à la charge des communes: 1'675'000 francs (25%) répartis entre Sion (60%), Nendaz (24%), Veysonnaz (10%) et Salins (6%). A noter que le projet ne se situe que sur le territoire de la commune de Sion. Les communes de Nendaz, Veysonnaz et Salins participent au financement de cette réfection.

Restructuration complète de l'infrastructure routière avec la construction d'un trottoir et des canalisations d'eau de surface sur la RC 319 Les Crosets – Champoussin, tronçon traversée de Champoussin d'une longueur de 1'350 mètres:

Actuellement, cette route secondaire de montagne, que l'on pourrait appeler route forestière goudronnée, dessert la station touristique de Champoussin. Elle ne comporte pas de fondation, d'où gel en hiver et détérioration rapide de la chaussée. Les accotements sont défoncés. Malgré le faible volume de circulation sur cette route (inférieur à 2'000 véhicules/jour), les fluctuations saisonnières font apparaître des pointes de trafic incompatibles avec la configuration routière existante. Je vous rappelle que cette route mesure seulement 4 mètres de large. L'absence de trottoir et la déformation de la chaussée n'assurent plus la sécurité des piétons. Le projet propose une chaussée à 5,50 mètres, ce qui permet le croisement de deux voitures à basse vitesse, et la sécurité des piétons sur un trottoir de 1,60 mètre surélevé afin d'interdire le parcage sauvage.

Les eaux de surface seront récoltées dans des canalisations, puis déversées dans deux exutoires qui se jettent dans le torrent des Fayot.

Coût: 4,6 millions; à la charge du canton: 3,4 millions; à la charge de la commune de Val-d'Illiez: 1,1 million.

L'étalement des travaux est motivé par des impératifs techniques, par des budgets cantonaux et l'engagement financier de la commune de Val-d'Illiez.

Le groupe DC du Centre vous propose d'accepter l'entrée en matière de ces deux projets indispensables à la fluidité du trafic et à la sécurité des usagers.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

La correction du tronçon routier au lieu-dit "Les Fournaises" fait suite logique à d'importants travaux entrepris ces dernières années sur l'axe Sion – Nendaz.

Cette route revêt une importance primordiale pour l'accès aux stations touristiques de Nendaz et de Veysonnaz – cela a été relevé par la plupart des groupes –, mais aussi pour les villages et hameaux de ces communes et des communes voisines de Salins et des Agettes, axe très fréquenté dont les valeurs peuvent dépasser, durant la saison touristique, 600 véhicules/heure.

La nécessité de cette correction est avérée par une géométrie routière mal adaptée au trafic de véhicules lourds et dont la sinuosité de certains secteurs empêche leur croisement. De plus, la morphologie du sol dans certains endroits fragilise la stabilité et la portance du bord aval de la route.

L'ensemble des travaux de correction est basé sur un devis approuvé par le service et le département concernés de 6,7 millions, y compris l'amélioration du carrefour avec l'ancienne route de Vex pour un montant de 300'000 francs et la transformation du carrefour de Chandoline en giratoire pour un montant d'environ 500'000 francs. La part des communes intéressées est de 25%. La réalisation des corrections routières est étalée sur quatre ans dès 2011.

A l'examen de détail du projet de décision, la commission était unanimement d'avis, à l'article 6, de faire figurer la date de publication de l'indice, en principe avril ou octobre, et non la date de l'établissement du devis, afin de préciser la référence.

Concernant la route des Crosets, le trafic journalier est, certes, moins dense que dans le projet précédent, mais les fluctuations saisonnières dues au trafic touristique de Champoussin font apparaître des pointes de trafic qui sont difficilement compatibles avec la configuration routière existante.

Toute l'infrastructure de la route, en particulier les coffres, est à refaire. De plus, il est nécessaire de réaliser des murs de soutènement en amont de la chaussée et des soutènements végétalisés en aval.

La création d'un trottoir permettra de sécuriser les touristes et évitera le parking sauvage des véhicules le long du tracé.

La correction nécessite l'expropriation de 725 m² en zones à bâtir et artisanale. Le montant de 315'000 francs inscrit dans le devis des coûts du projet comprend également les frais d'abornement. Le coût moyen du mètre carré a été négocié à environ 300 francs. C'est, en fait, une commission qui est liée au Tribunal cantonal qui se penche sur les montants. Donc, nous n'avons pas grand-chose à dire, sauf que ces montants correspondent aux négociations qui ont été menées en principe les quatre dernières années. Ce montant de 315'000 francs peut paraître énorme, mais il est réaliste néanmoins.

Le coût des travaux, qui seront réalisés sur quatre ans dès 2010, est de 4'630'000 francs, dont 25% est à la charge de la commune de Val-d'Illiez.

La commission, unanime, vous recommande d'entrer en matière et, tout à l'heure, l'acceptation du projet tel que présenté avec la même modification de l'article 6 que dans l'objet précédent.

Permettez-moi déjà de remercier les membres de la commission équipement et transport pour leur travail et de remercier également le département et le service concernés, par son chef, M. Melly, de l'ensemble des explications fournies.

Merci de votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes pour l'accueil réservé à ces deux projets. Je crois que si je devais trouver un terme pour les résumer, ce serait "indispensables", indispensables à tous les niveaux que vous avez développés, que ce soit sécurité, que ce soit infrastructures nécessaires à l'accomplissement des buts que se proposent les différents lieux qui sont, entre parenthèses, des lieux touristiques.

Quelques petites remarques particulières.

Le député Norbert Minnig a souligné les mesures compensatoires qui ont également été mises en place dans le cadre de l'évacuation des eaux à Champoussin. Sachez que c'est une clause permanente et je dirai un souci permanent lorsque nous avons ce genre de travaux de compenser les éventuelles atteintes à l'environnement.

Je relève la remarque concernant l'éclairage dans le Haut-Valais. Je suis allé hier inaugurer une école à Viège et je n'ai pas remarqué que l'éclairage était défectueux ou moins fort, moins efficace que dans le Valais romand. Je serai plus attentif la prochaine fois. Mais peut-être que l'on ira se promener ensemble pour trouver ensemble la lumière.

Le député Jérôme Favez, pour le groupe PLR, intervient deux fois. Pour le prix du terrain, je crois que le président de la commission a apporté une réponse. Ce n'est pas un prix qui tombe du ciel. C'est un prix qui correspond à des valeurs moyennes calculées durant les cinq dernières années sur place et qui seront actualisées lorsque nous entamerons directement les procédures.

En ce qui concerne Nendaz, par contre, le soupçon concernant l'îlot et la présélection m'étonne quelque peu dès lors, d'abord, qu'il s'agit de l'ancienne route de Vex et puis, ensuite, j'aimerais rappeler au député Jérôme Favez que le projet date d'avant l'implantation de cette nouvelle cave, donc de l'époque où il y avait une ancienne cave avec un ancien propriétaire. A vous de déterminer qui était ce propriétaire...

Le député (suppl.) Benno Meichtry du groupe CVPO nous demande de vérifier la conformité des références concernant les tarifs. Un amendement a été déposé pour les deux projets allant dans ce sens-là; je n'y reviendrai pas.

Le député (suppl.) Alain Vannay, pour le groupe DC du Bas, souligne la faiblesse de l'impact sur l'environnement, ce que j'apprécie également puisque c'est l'un de nos soucis, comme je l'ai déjà dit.

Le député Georges Schnydrig, pour les "jaunes" du Haut, soulève les problèmes de sécurité et met en cause les coûts répartis. Alors, il est évident que, pour nous, il serait préférable de pouvoir attaquer l'ensemble des chantiers tout de suite et de les terminer dans les délais les plus brefs. Notre champ d'activité est l'entier du canton, vous le savez. Nous avons actuellement toute une série de travaux d'urgence en phase dans le Haut-Valais. Nous essayons de déterminer les priorités, tout en gardant bien à l'esprit les exigences que vous avez soulignées en termes de tourisme, en termes d'économie et en termes de sécurité. C'est une attention permanente de mon département et particulièrement du Service des routes et des cours d'eau. Je l'ai affirmé lors des premières séances du Grand Conseil et, pour l'instant, j'espère l'avoir déjà démontré. Il est clair que les impondérables et que les exigences budgétaires sont également là. Il y a d'autres projets que des projets routiers dans notre canton, mais sachez bien que le département et que le chef du département sont véritablement à l'écoute et attentifs à ce problème.

Le député Roger Ecoeur encourage la réalisation de Champoussin. Je crois qu'il se met à l'unisson du reste du Parlement.

Et Madame... ou Monsieur Aristide Bagnoud, lui, relève le côté indispensable et l'importance du trafic vers ces deux destinations, d'une manière régulière vers Nendaz, d'une

manière plus ponctuelle et saisonnière vers Champoussin. En ce qui concerne la traversée de Val-d'Illicz, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons un catalogue d'urgences et nous réalisons les travaux au fur et à mesure de ces urgences, en accord avec les voyers, avec les responsables politiques locaux et en accord avec la caisse de l'Etat.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten auf diese beiden Geschäfte ist nicht bestritten.

Zum Beschluss betreffend die Korrektion der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises" auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten liegt ein Abänderungsvorschlag auf dem Tisch.

Somit **findet die Lesung am Donnerstagnachmittag statt** (*siehe S.*).

Für den zweiten Beschluss wird Eintreten ebenfalls nicht bestritten und es liegt auch kein Abänderungsantrag auf dem Tisch.

Somit können wir hier direkt zur Lesung übergehen.

DECISION

concernant la restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et des canalisations d'eaux de surface, sur la RC 319 Route des Crosets – Champoussin, tronçon Traversée de Champoussin, d'une longueur de 1'350 mètres, sur le territoire de la commune de Val-d'Illicz

BESCHLUSS

betreffend die vollständige Umstrukturierung der Strasseninfrastruktur mit Bau eines Trottoirs und der Oberflächenwasserkanalisationen auf der KS 319 Les Crosets – Champoussin, Teilstück: Durchfahrt von Champoussin mit einer Länge von 1'350 m, auf dem Gebiet der Gemeinde von Val-d'Illicz

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 108 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'aimerais vous remercier pour la confiance et vous assurer de l'intérêt que je porterai aux remarques que vous avez formulées.

J'aimerais profiter de remercier également la commission par son président Jean-Didier Roch et l'ensemble de ses membres pour le travail absolument remarquable et la peine qu'ils se donnent lors des séances de préparation de ces dossiers.

Merci.

5. Entrée en matière et lecture

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Vergabe eines Nachtragskredits für die Bereiche "Natur und Landschaft" sowie "Biodiversität im Wald" der Dienststelle für Wald und Landschaft im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits für die kantonalen archäologischen Ausgrabungen (Budget 2009)

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Zusatzkredites für den Winterdienst der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Nachtragskredites für die Wiederinstandsetzung der kantonalen Strassen aufgrund der aussergewöhnlichen Witterungsbedingungen im Winter 2008/2009 und der Unwetter im April 2009 der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Was sein muss, muss sein!

Die zur Diskussion stehenden Nachtragskredite sind aus volkswirtschaftlicher Sicht bedeutend. Denn entweder geht es um eine Beteiligung des Bundes im Rahmen des zweiten Konjunkturprogramms, um einen ausserordentlichen Winterdienst bzw. um dessen Auswirkungen auf die Infrastruktur und um Folgen von Unwettern. Allesamt Geschäfte, die vom Grosse Rat nicht beeinflusst werden können. Die FIKO hat die Kriterien der Unvorhersehbarkeit, Dringlichkeit und Notwendigkeit für alle drei Geschäfte als erfüllt bejaht. Dagegen ist nichts einzuwenden und dem stimmt die CSPO-Fraktion zu.

Anders präsentiert sich die Situation beim Nachtragskredit für die Archäologie. Die FIKO hat alle drei Kriterien als nicht erfüllt betrachtet. Das ist nicht nachvollziehbar. Dieses Sachgeschäft war in der CSPO-Fraktion umstritten.

Erlauben Sie mir folgende Fragen: Was bedeutet uns unser archäologisches Erbe? Sind wir bereit, für die Erfüllung der gesetzlichen Verpflichtungen zur Erhaltung unseres archäologischen Erbes einzustehen und die dafür erforderlichen finanziellen Ressourcen zu sprechen?

Wer den Bericht der FIKO liest, stellt unschwer fest, dies alles ist für die FIKO ohne Belang. Das ist für uns nicht verständlich.

Hinzu kommt: Fragwürdig ist für die CSPO insbesondere die lapidare Feststellung, dass das Blockieren von Baustellen in Kauf genommen wird. Wo kommen wir da hin? Auf der einen Seite wirft die FIKO dem Staatsrat in schöner Regelmässigkeit bei der Rechnungsprüfung vor, dass die budgetierten Investitionen nicht realisiert werden, auf der anderen Seite nimmt sie es in Kauf, dass Baustellen eingestellt und damit Investitionen nicht realisiert werden können. Damit widerspricht sich die FIKO selbst. Das Kriterium der Dringlichkeit und auch dasjenige der Notwendigkeit sind sehr wohl erfüllt.

Zur Unvorhersehbarkeit: Die Wirtschaftskrise brach im Herbst 2008 durch. Es war nicht vorauszusehen, dass der Bauboom in der Geschwindigkeit weitergeht wie in den vorigen Jahren. Wie aus der Botschaft des Staatsrats hervorgeht, verhalten sich die Anzahl und der Umfang der archäologischen Massnahmen proportional zur Anzahl der eingereichten Baugesuche. Diese Tatsache widerspiegelt auch die Entwicklung des Budgets dieser Dienststelle. Unseres Erachtens ist das Kriterium der Unvorhersehbarkeit ebenfalls erfüllt.

Die CSPO ist für Eintreten zu diesem Sachgeschäft, aber wird nicht einstimmig der Finanzkommission folgen.

Danke.

M. le député André Vernay, PLR:

Concernant le crédit supplémentaire pour la biodiversité

Sans vouloir nous opposer à ce crédit supplémentaire, nous aimerions connaître les raisons d'une demande aussi tardive. En effet, le deuxième programme de plan de relance de la Confédération est connu depuis février, pourquoi attendre novembre pour demander un crédit supplémentaire? De plus, pouvez-vous nous assurer que tous les travaux seront terminés avant fin 2009?

Concernant le crédit supplémentaire pour l'archéologie

Le groupe PLR suivra, dans sa grande majorité, la commission des finances.

Certains d'entre nous se demandaient s'il était bon de prendre le risque de stopper des travaux utiles à l'emploi, surtout en temps de disette économique. Cependant, une analyse plus fine des faits démontre que le risque est quasi-inexistant, car nous sommes mi-novembre et, dans sept semaines déjà, le budget 2010 entrera en force avec un montant augmenté de 500'000 francs.

Nous sommes tout à fait convaincus qu'il est possible de lisser les travaux de façon à ne pénaliser aucune entreprise.

De plus, un souci de cohérence par rapport à nos prises de position antérieures sur ce sujet aura suffi à faire pencher la balance largement en faveur de la commission des finances.

Pour terminer, le crédit supplémentaire concernant la remise en état des routes cantonales

La question qui a retenu notre attention est l'énorme différence des besoins entre le Haut et le Bas-Valais. Certains doutent que la seule justification soit les rigueurs de l'hiver. Nous aimerions ici savoir si tel est bien le cas ou s'il y a d'autres raisons.

Merci beaucoup.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO hat sich mit den verschiedenen Nachtragskrediten auseinandergesetzt und in einer lebhaften Diskussion geprüft. Die geltenden Regeln für Nachtragskredite, Notwendigkeit, Dringlichkeit und Unvorhersehbarkeit müssen für uns eingehalten werden, damit wir auch solchen Nachtragskrediten zustimmen können.

Für uns erfüllen drei der vier Nachtragskredite die notwendigen Kriterien.

Der Nachtragskredit von 1,02 Millionen inklusive Bundesanteil, d.h. netto 438'000 Franken für Natur und Landschaft sowie die Biodiversität im Wald erfüllt die Kriterien und wir stimmen diesem Kredit zu.

Zudem wäre es ein unverständliches Signal nach Bern, wenn wir das Geld, das uns der Bund zur Verfügung stellt, nicht abholen würden. Dies gerade in einem Bereich, der für die Zukunft des Wallis immer wichtiger wird und bei Bundessparübungen gerne als erster unter die Räder kommt.

Ebenso befürworten wir den Nachtragskredit für den Winterdienst 08/09 von 6 Millionen Franken. Der Winter war ausserordentlich streng und hat entsprechend viele Ressourcen, d.h. mehr als im Durchschnitt der letzten Winter benötigt. Aufwendungen, die für die Sicherheit unserer Strassen unerlässlich waren.

Ebenso befürworten wir den Zusatzkredit von 6,2 Millionen Franken für die aussergewöhnlichen Winterschäden, die der lange Winter 08/09 und die Unwetterschäden im April 2009 verursachten. Eine Ablehnung wäre keine Einsparung. Notwendigen Unterhalt nicht zu tätigen oder aufzuschieben führt später zu noch höheren Wiederherstellungskosten. Und würde heissen, statt Geld sparen, Geld verschwenden.

Nun aber zum vierten Nachtragskredit, zum Kredit der kantonalen archäologischen Ausgrabungen von 600'000 Franken. Nach einer lebhaften Debatte in der Fraktion sagt die CVPO mit einem Mehr nein zu diesem Nachtragskredit. Es ist nicht das erste Mal, dass in dieser Rubrik der budgetierte Betrag nicht ausreicht. In den letzten Jahren wurde regelmässig zu wenig Geld budgetiert. Der im Budget für 2009 vorgesehene Betrag von 1,45 Millionen Franken war bereits mehr als zur Hälfte Ende 2008 aufgebraucht. Somit war es, nach den Erfahrungen der vorherigen Jahre voraussehbar, dass der Betrag nicht genügen würde. In diesem Fall sind die drei Kriterien, Unvorhersehbarkeit, Dringlichkeit und Notwendigkeit nicht kumulativ erfüllt und die CVPO sagt – wie bereits erwähnt – nein zu diesem Kredit.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Quoi de plus imprévisible que la météo, quoi de plus urgent que la préparation aux conditions des mois les plus durs de l'année, quoi de plus nécessaire que le dégagement des axes routiers en hiver! C'est donc sans surprise et pleinement conscients de la pertinence de cette dépense que nous vous proposons d'accepter sans ambages l'octroi de ce crédit supplémentaire de 6 millions de francs en faveur du service hivernal au Service des routes et des cours d'eau.

Concernant la remise en état des routes, cette requête de crédit supplémentaire a été favorablement acceptée au sein du groupe DC du Bas. A l'instar du point précédent, la nécessité de l'entretien et de la remise en état des routes ne souffre point de contestation. Pourtant, l'analyse des chiffres a suscité quelques interrogations. A l'instar du groupe PLR, selon le tableau de répartition des crédits accordés, on peut se poser des questions sur les écarts marqués d'une région à l'autre de notre canton, à savoir 5 millions dans le Haut-Valais, 2 millions dans le Valais central et 500'000 francs pour le Bas-Valais. Merci d'avance pour l'explication au sujet de ces différences.

Autre demande: les communes qui ont été sollicitées à participer à ce financement pour un montant de 1'125'000 francs ont-elles été entendues avant le dépôt du message du Conseil d'Etat? Hormis ces quelques demandes d'explication, le groupe DC du Bas vous demande d'entrer en matière sur ce financement de 6'225'000 francs sous forme de crédit supplémentaire.

Concernant "nature et paysage" et "biodiversité en forêt", si les critères d'imprévisibilité et d'urgence peuvent être admis ici, nous ne sommes pas convaincus que le critère de la nécessité soit pleinement justifié comme prôné par la commission des finances dans cette demande d'octroi de crédit supplémentaire de 1'020'000 francs. Que la Confédération désire inscrire un montant de 20 millions pour des mesures en faveur de la protection de la nature et du paysage et un montant de 4 millions pour la biodiversité en forêt dans le cadre du deuxième programme de relance est, certes, louable, mais doit-on absolument dépenser, par exemple, 438'000 francs pour la simple raison que la Confédération débloquent en contrepartie un crédit de 582'000 francs? Si cette dépense est valable et nécessaire, on peut considérer qu'elle est totalement justifiée alors que, dans le cas contraire, ce serait simplement une dépense supplémentaire et forcée de 438'000 francs. Faut-il donc toujours répondre aux sollicitations de la Confédération lorsqu'elle propose ce genre de cadeau? Nous aimerions également connaître les montants d'études et les montants de travaux effectifs liés à ces crédits. Est-ce que compter le nombre de batraciens ou faire l'inventaire des sortes de plantes d'un biotope en font partie et, si oui, est-ce vraiment utile au redressement de l'économie? C'est donc sans enthousiasme débordant que le groupe DC du Bas accepte cette demande de crédit supplémentaire.

Dernier point: l'archéologie cantonale. La sauvegarde du patrimoine archéologique est un souci manifeste qui a été présent lors de nos délibérations. Cette préoccupation est également présente au sein du Parlement qui a avalisé les crédits supplémentaires de 200'000 francs en 2007 et le dépassement de crédit de 640'000 francs en 2008. Partant de là, nous ne sommes pas d'accord avec le principe récurrent de revendication systématique de crédits supplémentaires pour compenser les montants refusés au budget. Ainsi, à l'instar de la commission des finances, le groupe DC du Bas ne trouve pas justifiés les critères d'imprévisibilité et de nécessité de cette dépense. Nous réitérons la demande faite au cours des

dernières années au Service des bâtiments, monuments et archéologie de mieux définir les priorités dans ce secteur en fonction des budgets décidés par le Parlement. Soucieux de ne pas bloquer les travaux urgents en cours, nous nous sommes demandés s'il n'était pas possible de bénéficier d'un apport financier provenant d'un autre poste du budget. Plus opposés à la forme de cette revendication de crédit supplémentaire, précédemment déjà rejetée, que sur le fond de la demande en elle-même, nous vous demandons de refuser ce crédit complémentaire de 600'000 francs.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a pris position sur les quatre crédits supplémentaires qui sont soumis aujourd'hui au Parlement.

Pour le crédit supplémentaire dans le domaine de la nature et du paysage, le groupe ADG est sur la même ligne que la commission des finances. Lorsqu'il y a possibilité de faire avancer des projets concrets dans la protection de la nature et du paysage, de même que dans la biodiversité de la forêt, il ne faut pas hésiter. Et je répondrai au député Pascal Nigro, qui n'est pas effectivement dans les habits d'une princesse, certes, mais s'il se rappelle que lorsque l'on donne un bisou bien placé à un batracien, celui-ci peut parfois se transformer en prince charmant. La simple règle de l'économie fait que lorsque l'on met en valeur des biens, que ce soit au niveau du paysage ou au niveau de la biodiversité, on peut en faire des sources de revenus intelligentes. Donc, pour nous, les trois critères d'octroi du crédit supplémentaire sont remplis pour ce crédit supplémentaire "nature et paysage" et nous soutenons donc son acceptation.

Pour le crédit supplémentaire concernant l'archéologie cantonale, le groupe ADG n'est pas du tout sur la même ligne que la commission des finances. En effet, si ce Parlement a un peu de mémoire, il se souvient que les problèmes budgétaires du Service de l'archéologie ne datent pas d'hier. Depuis quelque temps, ce service annonce que son budget n'est pas suffisant pour la mission légale qu'il doit remplir. Concrètement, cela s'est traduit par des dépassements de budget, l'utilisation de rubriques budgétaires différentes, des appels à la Loterie Romande pour obtenir un don exceptionnel de 200'000 francs pour assurer les fouilles d'un chantier particulier. Politiquement, cela s'est traduit par des interventions répétées de notre groupe pour vous sensibiliser, Chers collègues, à la nécessité de soutenir l'archéologie et de respecter la loi sur la protection du patrimoine. Aujourd'hui, nous devons choisir si, oui ou non, nous accordons un budget supplémentaire de 600'000 francs au Service de l'archéologie afin qu'il assure non pas des fouilles faites pour le pur plaisir de la science au détriment de l'avancement des travaux de construction. Nous sommes bel et bien en face de deux questions que notre groupe soulève à la suite du rapport de la commission des finances. En effet, lorsque la commission des finances ne considère pas que le critère de l'imprévisibilité était respecté, elle se base sur la volonté politique du Parlement de ne pas augmenter le budget du Service de l'archéologie lors de l'élaboration du budget 2009. Or, si nos souvenirs sont bons, un amendement de l'ADG avait bel et bien été déposé pour faire augmenter le budget en question, mais il avait été retiré sur la base des déclarations de l'ancien chef du DTEE, alléguant que les choses allaient se corriger dans le budget suivant. Certes, la chose a été faite par le nouveau chef du département à notre entière satisfaction et nous l'en remercions. Dès

lors, la démonstration est faite de la nécessité de cet argent supplémentaire pour assurer la mission légale du service. Par voie de conséquence, Chers collègues, si le sérieux des commissaires de la commission thématique lors de l'examen des mandats de prestations qui se sont penchés sur ce service et sur ses besoins financiers pour le budget 2010 n'est pas à remettre en question, la décision cohérente que ce Parlement doit prendre est d'accorder le crédit supplémentaire de 600'000 francs à l'archéologie pour 2009. A l'évidence, le budget 2009 était, et on le dit clairement, on peut le dire aujourd'hui, consciemment sous-doté. Pour ce qui concerne le critère de nécessité, le groupe ADG ne peut pas suivre les conclusions de la commission des finances. Comment peut-on de la part d'un Parlement qui fait les lois et s'en porte garant prétendre que ces lois n'ont pas force de nécessité? Il s'agit là, Mesdames et Messieurs, d'une simple question de cohérence avec l'article 1 alinéas 20 et 22 de la loi sur la protection des sites. Par ailleurs, prétendre, comme le fait la commission des finances, qu'il sied de faire des réflexions en ce qui concerne l'étendue des travaux pour justifier la non-nécessité de ce crédit supplémentaire revient simplement et purement à dire que le patrimoine de nos ancêtres est vu comme une charge et non pas comme une chance. Sans vouloir ouvrir le débat, qui n'a pas lieu d'être dans cette enceinte aujourd'hui, c'est toute la réflexion sur la mise en valeur du patrimoine que l'on doit faire afin de comprendre une fois pour toutes que la culture est une branche de l'économie comme une autre et qu'en la faisant fructifier intelligemment, elle est une source de revenus non délocalisables, tout autant que nos paysages tant appréciés par nos touristes.

Pour ce qui concerne les deux autres crédits supplémentaires, le groupe ADG n'a pas de remarques particulières. Le groupe partage l'analyse de la commission des finances quant à l'octroi de ces deux crédits supplémentaires.

Merci de votre attention.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention les quatre projets de décision concernant l'octroi de crédits supplémentaires.

Pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage, nous partageons l'avis positif de la commission des finances. Comme les montants provenant de la Confédération sont prévus pour l'année 2009 seulement et dans le cadre du programme de relance de cette même Confédération, ce crédit s'impose de lui-même.

Concernant le crédit supplémentaire de 600'000 francs du budget 2009 pour l'archéologie cantonale au Service des bâtiments, monuments et archéologie, le groupe DC du Centre soutient la position négative de la commission des finances. Les critères ne sont pas respectés. Des discussions nourries ont eu lieu au Parlement lors du budget 2009 déjà et la volonté politique n'était pas favorable à une augmentation supplémentaire. Une meilleure définition des priorités par le service a également été évoquée lors de cette session.

Pour le troisième point concernant le crédit supplémentaire de 6 millions pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau, nous abondons dans le sens de la commission des finances. Le froid vigoureux et les précipitations abondantes de l'hiver 2008/2009 peuvent être considérés comme exceptionnels. Face à ces éléments et afin de garder un réseau routier à la hauteur au niveau sécuritaire, l'utilité de ce crédit est plus qu'avérée.

Pour le quatrième et dernier crédit supplémentaire de 6'225'000 francs concernant la remise en état des routes cantonales, nous partageons à nouveau le préavis positif de la commission des finances. Le groupe DC du Centre relève la forte proportion de travaux à effectuer dans le Haut-Valais en regard du montant total. Nous rendons attentives les communes qui devront participer à ce crédit sur les nouvelles charges financières à assumer. Afin de garantir des conditions de sécurité acceptables pour les usagers, les travaux prévus ou déjà effectués sont donc indispensables à notre réseau routier.

En conclusion, le groupe DC du Centre se prononce pour l'entrée en matière du crédit concernant les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt", pour l'entrée en matière du crédit pour le service hivernal et finalement pour l'entrée en matière du crédit concernant la remise en état des routes cantonales.

En revanche, nous refusons l'entrée en matière et le crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale.

Merci de votre attention.

M. le député Antoine Caillet, UDC:

Le groupe UDC a étudié avec attention la demande d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale.

Si ce crédit supplémentaire est soumis à l'article 21 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, ce crédit doit également répondre aux trois critères voulus et exigés par le Parlement. Il faut être cohérent avec nos propres règlements et dispositions.

Le groupe UDC constate, comme la commission des finances, que les trois critères ne sont pas tous remplis et refuse ce crédit supplémentaire.

Merci de votre bienveillante attention.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission des finances concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt". Cette demande de crédit supplémentaire s'inscrit dans le cadre d'un programme de relance induit par la Confédération.

Le groupe UDC accepte les crédits supplémentaires, car comment pourrait-on refuser en ces temps si difficiles des montants venant de Berne qui sinon seraient dépensés dans d'autres cantons?

Néanmoins, notre groupe tient tout de même à relever quelques points au sujet des projets retenus.

La plupart des projets concernent des marais. Le moustique-tigre fait-il partie de la biodiversité que l'Office fédéral veut introduire en Valais? Notons tout de même que les encéphalites transmises par ce charmant habitant des marais sont considérées comme bien plus dangereuses par beaucoup de spécialistes que les gripes porcines ou aviaires censées décimer la population de la planète.

En outre, au sujet de la lutte contre les néophytes, l'UDC ne comprend pas non plus ce rejet de l'autre, ce refus d'accepter dans notre paysage des plantes pourtant souvent fort belles, attirant même les plus beaux papillons, sous le seul prétexte qu'elles ne sont pas de chez nous. Nous nous demandons s'il est bien raisonnable d'être complices dans ce domaine de la fièvre xénophobe de l'Office fédéral de l'environnement.

Plus sérieusement, la plupart de ces projets s'accompagneront comme d'habitude dans le cas des projets "nature" par la destruction de terres agricoles ou au moins par la pose d'entraves à l'activité agricole. Si je rejoins ma collègue, la députée Marylène Volpi Fournier, dans son amour des grenouilles, je dois néanmoins remarquer que si, dans le cochon, tout est bon, on ne peut malheureusement consommer que 15% d'une grenouille. Nous comprenons donc qu'il ne faille pas refuser la manne fédérale mais, contrairement à la Providence divine, celle-ci ne vient pas du Ciel mais de nos impôts. Elle ne doit donc pas être le prétexte à des projets dont l'utilité peut être plus que discutable.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je ne prolongerai pas sur ce qui concerne les trois crédits supplémentaires remplissant les critères de nécessité, d'imprévisibilité et d'urgence acceptés par les groupes politiques.

Je souhaite, toutefois, porter un point d'honneur au crédit supplémentaire relatif à la remise en état des routes cantonales qui utilise le fonds RPLP. La commission des finances sera, à l'avenir, très attentive à l'utilisation de la manne excédentaire de ce fonds.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport de la commission des finances, nous vous proposons de refuser la demande de crédit supplémentaire relative à l'archéologie. En effet, la commission a retenu, comme pour les autres crédits supplémentaires, et je le précise pour tous les groupes politiques, on ne fait pas une fois avec les trois critères, une autre fois sans les trois critères, c'est, à chaque fois, selon ces trois critères: imprévisibilité, urgence et nécessité de la dépense, pour traiter la demande.

En matière d'imprévisibilité tout d'abord, difficile, voire relevant de l'entreprise téméraire que de considérer cette demande comme imprévisible. En effet, à l'heure du traitement du budget 2009, alors même que ce dernier retenait une augmentation de la charge nette pour le produit "archéologie" de 500'000 francs, le Parlement refusait une proposition d'augmentation supplémentaire de la rubrique 318 de 600'000 francs. M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, en charge du DTEE à cette époque, soutenait par ailleurs ce refus et arguait qu'une solution différente serait envisageable. Au sein de la commission des finances, nous entendions par "solution différente" – et je suis certain que le Parlement partagera cette appréciation – une définition des priorités au sein du service qui corresponde à l'enveloppe budgétaire, mais en aucun cas une consommation totale de cette dernière précédant une demande de crédit supplémentaire.

Venons-en à l'urgence. Si notre commission a souhaité, en toute transparence, reprendre les conclusions du service et signifier qu'il existe un risque de suspension des

chantiers, elle doit maintenant véritablement tempérer cette remarque. Nous rappelons que cette demande intervient en novembre, à l'heure où les engagements dépassent, selon le rapport, de plus de 320'000 francs le crédit budgétaire autorisé en 2009. La commission des finances donne ici, également à titre de transparence, la consommation financière effective de la rubrique en question à fin octobre: elle se monte à 814'405 francs. Nous constatons l'importante différence existant entre les engagements faisant référence à des travaux entrepris en 2009 et le paiement effectif. Nous sommes convaincus que des travaux exécutés sur deux années ou sur la fin de l'année en cours pourraient très bien dépendre de l'enveloppe budgétaire 2010. S'il fallait encore démontrer l'urgence toute relative de cet objet, nous pourrions reprendre la situation du compte 2008 qui s'avérait similaire et qui s'est soldée par une autorisation de compensation de rubrique du Gouvernement. Cet outil, qui n'est de loin pas le plus apprécié de la commission des finances puisqu'il transfère des moyens financiers d'une rubrique à une autre, pourrait, cependant, au vu de la période avancée dans l'année, représenter une alternative en cas de véritable nécessité.

Enfin, la nécessité de la dépense, vous l'avez lu dans notre rapport, le budget 2010 du produit "Archéologie", si vous deviez l'accepter lors de la session de décembre, augmenterait à nouveau de 500'000 francs, notamment pour faire face à une part des travaux 2009. Ces augmentations budgétaires successives du produit "Archéologie" 2008, 2009 et 2010 sont d'ailleurs dans les plus importantes alors même qu'une baisse des autorisations de construire, donc du nombre de fouilles archéologiques, est prévue.

Par souci de cohérence parlementaire et au vu des nombreuses ébauches de solution que vous venez d'entendre, la commission des finances vous suggère le refus de ce crédit supplémentaire.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Präsident der Finanzkommission.

Frau Grossrätin Marylène Volpi Fournier hat nochmals das Wort für eine materielle Berichtigung.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, juste une petite correction matérielle.

Il est rare de devoir contredire M. Théoduloz, mais l'amendement qui avait été déposé pour le budget 2009 n'a pas été voté, il a été retiré par la députée (suppl.) Virginie Crettenand au nom de l'ADG et donc le Parlement ne s'était pas prononcé sur ce sujet.

Il est vrai que le chef du département, M. Rey-Bellet, avait fait une promesse d'augmentation du budget pour 2010, ce qui a été réalisé par M. Melly. Merci.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin. Wir nehmen das zur Kenntnis.

Das Wort hat Herr Staatsrat Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci de vos interventions très instructives.

Je vais séparer ma réponse en deux, peut-être prendre d'abord les points qui n'ont pas ou peu fait l'objet de remarques, particulièrement ceux qui concernent le service hivernal et la remise en état des routes. Je crois que cela n'est remis en cause par personne. Tout le monde a vécu les intempéries de l'hiver passé; tout le monde a pu prendre conscience de cet impact négatif sur notre réseau routier, comme on l'a déjà dit tout à l'heure, l'importance de garder un réseau routier qui soit représentatif de notre économie, de notre tourisme et qui apporte sécurité et bien-être aussi à nos habitants.

Il y a eu tout de même quelques remarques. Il y a eu des remarques en forme de soupçon émanant du député Pascal Nigro concernant la balance entre le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais, remarque reprise, sauf erreur, par le député André Vernay pour le groupe PLR. Vous dire que, pour moi, il n'y a pas de Haut, de Centre ou de Bas, il y a un Valais une bonne foi pour toutes. J'aimerais quand même souligner que l'ensemble des travaux qui ont été affectés actuellement à la restauration du réseau routier a été fait sur la base des rapports émanant des responsables locaux qui ont fait un catalogue d'urgence. Ce n'est donc pas un choix politique délibéré d'aller arroser telle partie du canton plutôt que telle autre. J'aimerais juste pour mémoire vous rappeler que nous venons de voter deux crédits d'engagement importants, l'un pour Champoussin et l'autre pour Nendaz, qui, à ma connaissance, sont encore dans le Valais romand, et que les derniers que j'ai en tête sont Chemin-Dessus et Collombey. Donc, je crois qu'on ne peut pas parler aujourd'hui de balance qui soit plus d'un côté ou moins de l'autre. J'aimerais quand même le souligner. J'ai les chiffres à disposition si, véritablement, cela vous intéresse, mais c'est un débat qui, moi, ne m'intéresse que moyennement dès lors que l'on doit faire face à des situations d'urgence sans tenir compte ni de la provenance ni de la langue parlée par les gens qui nous interpellent. A ce propos, je précise que tous les dossiers ont été mis en place en accord bien sûr avec les autorités locales. On ne va pas faire le travail dans les communes sans avoir pris langue avec les responsables locaux.

En ce qui concerne la biodiversité, également une unanimité assez large sur ce dossier. Juste également préciser au député Pascal Nigro que lorsque l'on pose la question: est-ce utile pour l'économie, c'est la même question que l'on pourra poser pour l'archéologie. Quant à moi, la réponse est définitivement oui. Je crois qu'aujourd'hui les travaux accomplis dans le cadre de la biodiversité (on en a un exemple également avec le futur parc du val d'Hérens, le Binntal ou Finges), ce sont des travaux qui sont des investissements dans le futur, qui sont des investissements bien placés, de valeur durable et qui rapporteront énormément. Si, aujourd'hui, on parle de biodiversité au plan planétaire, un des éléments qui a le plus à voir avec la biodiversité, c'est la pharmacie qui tire 80% de sa production directement des plantes et qui génère des montants non négligeables au plan planétaire, et qui est totalement sous-tendue par la diversité et par son respect. Dans ce domaine-là, je suis donc particulièrement satisfait de voir que le message a passé. Répondre également au groupe PLR qui pose la question du délai. Je vous rappelle que, effectivement, Berne nous a interpellés en février/mars. Il a fallu répondre très rapidement. Il a fallu déposer des projets – le Valais a été un élève modèle – cohérents, nombreux, très rapidement. Le message date de fin juin. Je vous rappelle que le délai de dépôt par rapport aux commissions est de 10 semaines. Nous avons

siégé début septembre. C'était trop tard pour la session de septembre. Il n'y a plus de session en octobre, voilà nous nous trouvons en novembre. Les travaux seront réalisés, facturés et payés avant fin 2009 – pour répondre à votre question.

Parlons maintenant d'archéologie. Tout a été dit, dans un sens ou dans l'autre. Je crois que l'historique a été fait. Je ne vais pas revenir sur les engagements pris l'an passé par mon prédécesseur. Il ignorait certainement les problèmes que nous allons rencontrer, particulièrement dans un dossier de construction ici à Sion qui coûte plusieurs centaines de milliers de francs de fouilles. Mais, j'aimerais juste essayer de résumer tout ce qui a été dit. Alors, moi, j'aurais une question: comment définir l'imprévisible, mais à la fois infiniment souhaitable, c'est-à-dire le volume des constructions? C'est quelque chose qui nous échappe. Il y a, en gros, 100 demandes de construction qui sont interrompues chaque année parce que l'on tombe sur des bases ou des soupçons, on soupçonne des problèmes archéologiques. Là-dessus, nous intervenons. Il y en a une trentaine qui font l'objet d'une intervention plus soutenue parce qu'il y a manifestement quelque chose à faire et il y en a une quinzaine qui débouchent sur des fouilles et, ensuite, sur une valorisation de ce que l'on trouve. Alors, effectivement, on peut parler de priorités, de chaque priorité, on peut parler d'imprévisibilité des choses. Pour moi, ce n'est pas imprévisible; ce qui est imprévisible, c'est combien et combien cela va coûter. Alors, il y a différentes solutions. On peut diminuer de façon importante le volume non pas des fouilles urgentes, mais des fouilles archéologiques traditionnelles et ne plus remplir notre devoir légal et, en outre, je dirai prendre des distances par rapport à ce que je considère être comme notre patrimoine et également un vecteur économique. Je vous rappelle que dans bien des pays que j'ai eu l'occasion de visiter, des découvertes archéologiques mineures par rapport à ce que nous avons découvert ici au nord de Sion auraient provoqué la mise en place d'une caisse, d'un centre de vente de frites et d'une visite guidée. Pour vous dire l'importance des travaux qui ont été initiés ici et qui se sont terminés par simplement le coulage d'une dalle parce que nous n'avons pas les moyens d'acquérir ces terrains. Donc, nous avons d'abord fouillé, ensuite pris des photos, fait un inventaire total de ce qu'il y avait et, ensuite, nous avons collecté tout ce qui était collectable et puis nous avons rendu le chantier à ses initiants, mais si nous ne l'avions pas fait, si nous n'avions pas pu terminer ces fouilles d'importance nationale d'un site funéraire de l'époque romaine rare au plan suisse, pour vous dire que ce n'est pas simplement de trouver une vieille pierre ou de trouver un morceau de squelette. Ce sont donc des travaux d'importance et qui sont importants pour notre histoire. Alors, on peut renoncer avec comme but de garder une réserve à disposition en disant: nous ne voulons pas gêner la construction, nous ne voulons pas gêner l'avancement de notre autoroute. Tous les dix jours, une pelle met à jour une pierre ou un morceau d'os qui nous permet peut-être de penser qu'il y a une fouille, on doit s'arrêter. Dans ces cas-là, la question ne se pose pas. On envoie une équipe sur place et cela coûte de l'argent. Alors, pour préserver ces moyens financiers, la solution serait bien sûr de faire des priorités, de dire: jusqu'au 30 juin ou au 31 juillet, on met en réserve dans la république les fouilles archéologiques..., à mon avis, cela ne correspondrait pas aux missions du service concerné et cela ne nous permettrait en tout cas pas de poursuivre de façon harmonieuse les fouilles qui sont de très grande importance. Deuxième solution: augmentation du budget. Je crois que cela a été proposé et retiré sur une remarque de mon prédécesseur qui, certainement, avait une idée derrière la tête – qu'il ne m'a, malheureusement, pas laissée en partant; la baguette magique, il l'a prise avec. La troisième solution: c'est de déterminer un budget global, comme c'était le cas jusqu'ici, en disant qu'il y a des années où il y aura plus de constructions, où il y aura plus de chance, et nous ne tomberons pas sur des sites à fouiller, à inventorier, et puis se dire, eh bien!, que, à l'automne, avec les premières

neiges, le chef du département viendra faire valider des dépenses supplémentaires en liaison avec des chantiers bien précis, d'une façon motivée et avec l'accord et toute la lumière que peut demander ce genre de détermination pour que le Grand Conseil puisse prendre des dispositions et prendre des décisions en connaissance de cause.

Pour ma part, je n'ai pas d'autres solutions à vous proposer. Aujourd'hui, c'est un héritage qui m'arrive et que j'assume totalement parce que l'on m'a posé la question avant de continuer les travaux au nord de la ville, ce sont des décisions que j'ai prises et que j'assume volontiers aujourd'hui. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas reçu les factures qu'elles ne vont pas venir et que nous pourrions sans autre passer tout cela sur 2010. C'est une façon de faire que je ne peux pas non plus cautionner d'une manière systématique, de la même façon qu'on nous reproche régulièrement les transferts budgétaires, bien sûr nous essayons de dépenser au mieux, au plus près de notre conscience et des exigences du département, les montants à disposition, mais, cette année, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de reliquats ni d'un côté ni de l'autre nous autorisant à cela.

Alors, voilà ce que j'ai à vous dire, c'est que, quant à moi, je maintiens ma demande. Et je maintiens ma demande, pourquoi? Parce qu'elle est symbolique. On a cité le budget en disant: au budget prochain, vous avez encore 500'000 francs de plus. Est-ce-à-dire que vous avez déjà accepté ce demi-million en plus pour l'archéologie l'année prochaine? J'en serais fort aise mais, à ce jour, le budget n'est toujours pas validé. Donc, moi, je dois m'en tenir à des éléments qui sont à ma disposition aujourd'hui et financer mes dépenses de la façon la plus cohérente qui soit, à savoir en vous soumettant cette demande de crédit supplémentaire.

Voilà, l'archéologie risque de nous réserver d'autres surprises ces prochaines années. Effectivement, au-delà de l'aspect priorité, etc., il serait important, à l'écoute du député Pascal Nigro, d'avoir peut-être une fois un débat un petit peu plus large pour déterminer de véritables priorités, pour savoir quels sont les éléments patrimoniaux, les éléments de notre histoire que nous voulons conserver, valoriser, et quels sont les moyens que nous nous donnons pour cela, de la même façon que nous voulons soutenir et encourager la biodiversité pour le futur parce que nous voulons un futur pour nous et aussi pour nos enfants.

Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Departementvorsteher.

Wir kommen jetzt zu den einzelnen Lesungen.

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour les domaines "nature et paysage" et "biodiversité en forêt" au Service des forêts et du paysage du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

BESCHLUSS

betreffend die Vergabe eines Nachtragkredits für die Bereiche "Natur und Landschaft" sowie "Biodiversität im Wald" der Dienststelle für Wald und Landschaft im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

Der Präsident:

Eintreten wird nicht bestritten.

Somit können wir direkt übergehen zur Lesung. Der Beschlussentwurf liegt Ihnen vor.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 116 voix et 7 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

DECISION
concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour
l'archéologie cantonale
BESCHLUSS
betreffend die Gewährung eines Nachtragskredits für die kantonalen
archäologischen Ausgrabungen (Budget 2009)

Der Präsident:

Hier ist Eintreten bestritten. Wir müssen somit über Eintreten abstimmen.

(...)

Sie haben mit 59 gegen 58 Stimmen und 2 Enthaltungen Eintreten beschlossen.

(Vote nominal/Namensabstimmung, .)

Wir kommen somit zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Par 73 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2009 pour l'archéologie cantonale.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le service hivernal au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Zusatzkredites für den Winterdienst der Dienststelle für Strassen- und Flussbau des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Der Präsident:

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit kommen wir zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 122 voix contre une en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la remise en état des routes cantonales suite à l'hiver 2008/2009 et aux intempéries d'avril 2009 au Service des routes et des cours d'eau du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

BESCHLUSS
betreffend die Gewährung eines Nachtragskredites für die
Wiederinstandsetzung der kantonalen Strassen aufgrund der
aussergewöhnlichen Witterungsbedingungen im Winter 2008/2009 und der
Unwetter im April 2009 der Dienststelle für Strassen- und Flussbau
des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt

Der Präsident:

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit können wir direkt übergehen zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 121 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Mesdames et Messieurs, pour vous remercier pour la confiance témoignée pour ces trois objets qui sont tout de même des objets majeurs dans les décisions de ce matin.

Vous dire que, pendant quelques secondes, vous m'aviez rendu l'espérance... Vous m'avez permis de reprendre la pioche et, ensuite, vous m'avez interdit de creuser. Enfin, on fera avec!

Je vous remercie. Bon appétit.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Somit haben wir den heutigen Morgen abgeschlossen.

Meinerseits danke ich Ihnen für die Mitarbeit an der Debatte und wünsche Ihnen noch einen schönen Tag. Danke schön.

La séance est levée à 11 h 50.

Séance du mercredi 11 novembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification),
(*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte
(Änderung), (*erste Lesung*)

Entrée en matière et lecture

2. Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement
des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von
Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten

Traitement: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlung: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

3. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**,
concernant des places de travail sûres – des existences sûres (09.02.2009)
(4.009 anc. 4.142)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER
SALZMANN**, betreffend sichere Arbeitsplätze – sichere Existenzen
(09.02.2009) (4.009 ehem. 4.142)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

4. Motion des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**,
CVPO, concernant hôtels et remontées mécaniques: assainir pour économiser
de l'énergie = soutien durable (17.06.2009) (4.025)

Motion der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend Hotel und Bergbahnen: energiesparend sanieren = nachhaltig fördern (17.06.2009) (4.025)

5. Postulat de la députée Marianne **MARET**, PDCB, et cosignataires concernant le coordinateur des grands projets de l'Etat (19.06.2009) (4.026)
Postulat von Grossrätin Marianne **MARET**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend staatliche Koordination der Grossprojekte (19.06.2009) (4.026)
6. Interpellation du député Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, concernant: c'est chaque année la même chose, ou la vie des tziganes n'est pas drôle (16.06.2009) (4.034 anc. 2.022) (*en collaboration avec le DSSI*)
Interpellation von Grossrat Alex **SCHWESTERMANN**, CSPO, betreffend: alle Jahre wieder oder nicht lustig ist das Zigeunerleben (16.06.2009) (4.034 ehem. 2.022) (*in Zusammenarbeit mit dem DSSI*)
7. **Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue
Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig
Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp

Entrée en matière

8. Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend Übertragung des Gebäudes "Swisscom", an der Rue Saint-Hubert 2 in Sitten, vom Finanzvermögen in das Verwaltungsvermögen des Staates

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. Postulat de la députée (suppl.) Virginie **CRETENAND**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les structures artificielles d'escalade en salle de gym (16.06.2009) (3.011)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Virginie **CRETENAND**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Kletterwände in den Turnhallen (16.06.2009) (3.011)

10. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: pour des bourses et prêts d'honneur mieux ciblés (16.06.2009) (3.012)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend: Für gezieltere Stipendien und Studiendarlehen (16.06.2009) (3.012)
11. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Jérémie **REY**, PDCC, concernant: inégalité de traitement des prestations logopédiques intentionnelle, ou pourquoi le Conseil d'Etat repousse-t-il sa décision? (16.06.2009) (3.013)
Postulat der Grossrätinnen Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat Jérémie **REY**, PDCC, betreffend: Ungleichbehandlung logopädischer Leistungen gewollt, oder warum schiebt der Staatsrat den Entscheid vor sich her? (16.06.2009) (3.013)
12. Motion des députés Pascal **REY**, PDCC, et Jérémie **REY**, PDCC, concernant les modifications législatives entraînées par HarmoS (16.06.2009) (3.014)
Motion der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, und Jérémie **REY**, PDCC, betreffend Gesetzesänderungen aufgrund von HarmoS (16.06.2009) (3.014)
13. Interpellation des députés Pascal **REY**, PDCC, et Jérémie **REY**, PDCC, concernant: organisation scolaire des classes enfantines à plein temps avec HarmoS? (16.06.2009) (3.015)
Interpellation der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, und Jérémie **REY**, PDCC, betreffend Organisation von Ganztageskindergartenklassen im Rahmen von HarmoS? (16.06.2009) (3.015)
14. Postulat des députés Pascal **REY**, PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, et Michel **ROTHEN**, PDCC, concernant la date des examens de fin d'année scolaire (16.06.2009) (3.016)
Postulat der Grossräte Pascal **REY**, PDCC, Jérémie **REY**, PDCC, und Michel **ROTHEN**, PDCC, betreffend Datum der Jahresprüfungen (16.06.2009) (3.016)
15. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant l'inégalité de traitement du personnel enseignant à partir de 58 ans révolus (16.06.2009) (3.017)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Ungleichbehandlung der Lehrpersonen ab dem 58. Altersjahr (16.06.2009) (3.017)
16. Postulat du député Urs **KUONEN**, CVPO, et cosignataires concernant la Fondation suisse pour les études à distance (FS-CH) à Brig-Glis (17.06.2009) (3.018)
Postulat von Grossrat Urs **KUONEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Stiftung Universitäre Fernstudien Schweiz (FS-CH) Brig-Glis (17.06.2009) (3.018)

17. Interpellation du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant le chômage des jeunes en Valais (17.06.2009) (3.019) (*en collaboration avec le DEET*)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Jugendarbeitslosigkeit im Wallis (17.06.2009) (3.019) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
18. Interpellation du député Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la préparation à l'apprentissage (18.06.2009) (3.020)
Interpellation von Grossrat Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Vorbereitung auf die Lehre (18.06.2009) (3.020)
19. Interpellation du député Urs **KUONEN**, CVPO, et cosignataires concernant l'introduction du concept d'enseignement des langues étrangères "Passepartout" (18.06.2009) (3.021)
Interpellation von Grossrat Urs **KUONEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung des Fremdsprachenkonzepts "Passepartout" (18.06.2009) (3.021)

Der Präsident:

Ich heisse Sie am heutigen 11.11. willkommen zu unserem zweiten Sessionstag. Sie müssen meine Stimme ein bisschen entschuldigen. Es ist nicht so, dass ich schon mit der Fasnacht angefangen habe, aber ich habe eine leichte Grippe, die mich aber nicht hindert, diese Versammlung trotzdem zu leiten.

Lassen Sie uns gleich mit der Arbeit beginnen und zwar mit Punkt 1 unserer Tagesordnung.

Entrée en matière

1. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les droits politiques (modification), (première lecture)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte (Änderung), (erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Marcel Bayard

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Bernard Rey, PLR:

Ce projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques vise à cantonaliser la tenue du registre des électeurs suisses de l'étranger.

Quand étatisation rime avec rationalisation et efficacité, eh bien!, les libéraux-radicaux ne peuvent que s'en réjouir.

En effet, ce projet, pour un coût raisonnable estimé à 50'000 francs, permet de décharger les communes de tâches plus ou moins complexes, tâches souvent à effectuer pour un nombre d'électeurs inférieur à 10. Il permettra également d'envisager rapidement la possibilité d'introduire le vote électronique.

Une petite question pratique: avec ce nouveau système, comment seront décomptés les votes des étrangers? Dans leur commune? En bloc comme si c'était une nouvelle commune? Peut-être que M. le conseiller d'Etat pourra nous éclairer à ce sujet.

A l'unanimité, les libéraux-radicaux entrent en matière et soutiendront la proposition de lecture unique.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Noch einen kleinen Hinweis. Mir wurde mitgeteilt, dass der Lärmpegel hier im Saal sehr hoch sei. Ich wäre Ihnen dankbar, dass man wenn jemand redet zuhört und nicht schwatzt. Danke für das Verständnis.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Die Revision des Bundesgesetzes über die politischen Rechte wurde im März 2007 auf Bundesebene verabschiedet.

Mit dieser Änderung im Gesetz soll den Auslandschweizern künftig auch die elektronische Stimmabgabe möglich werden.

Die Zentralisierung der Stimmregister der Auslandschweizer ist eine Vorbedingung dafür, dass diese Stimmbürger via Internet abstimmen können.

Das Bundesgesetz verpflichtet nun die Kantone zur Führung eines zentralisierten Stimmregisters der Auslandschweizer.

In der vom Staatsrat gewählten Lösung würde die Zentralisierung des Stimmregisters der Auslandschweizer bei der Kantonsverwaltung, für die Gemeinden zu einer administrativen und einer finanziellen Entlastung werden.

Diese Änderung des Ausführungsgesetzes ist eine logische Anpassung an das Bundesgesetz über die politischen Rechte.

Aus diesen Gründen ist die CSPO für Eintreten. Ich danke.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer, PDCC:

Les modifications apportées à la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques du 15 février 1995 visent principalement le vote des Suisses de l'étranger. Elles découlent de la révision effectuée en mars 2007 par les Chambres fédérales et ont pour but de permettre aux Suisses de l'étranger de pouvoir voter par voie électronique au niveau fédéral.

De ce fait, le canton pouvait soit centraliser les registres électoraux des Suisses de l'étranger au niveau de l'administration cantonale – choix retenu pour des raisons de rationalité et d'efficacité –, soit exiger des communes une harmonisation de leurs registres électoraux des Suisses de l'étranger. Cette solution aurait impliqué que les communes se dotent chacune d'un support technique adéquat, solution peu judicieuse pour beaucoup de petites communes.

Le groupe DC du Centre aimerait, toutefois, avoir quelques précisions à l'article 3bis alinéa 1 sur le terme d'administration cantonale "centrale" et savoir si des tâches vont être déléguées à la commune de Sion, par exemple au niveau du dépouillement.

Comme proposé par la commission, le groupe DC du Centre soutient la proposition de lecture unique.

En conclusion, cette mise en place du vote électronique des Suisses de l'étranger représente un bon test pour le canton pour l'introduction future du vote électronique généralisé.

Et, dernière remarque, les bourgeoisies qui ont des Suisses de l'étranger dans leurs registres ne sont pas concernées par cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Das erste Sachgeschäft auf unserer heutigen Tagesordnung ist unproblematisch. Es geht dabei bekanntlich um die Verpflichtung der Kantone die Stimmregister für Auslandschweizer zu zentralisieren oder zumindest zu harmonisieren.

Der staatsrätliche Vorschlag, die Stimmregister bei der Kantonsverwaltung zu zentralisieren, ist vernünftig. Zum einen werden dadurch die Gemeinden, die bis anhin verpflichtet waren die Stimmregister für Auslandschweizer zu führen, entlastet und zum andern hält sich der Aufwand für den Kanton in Grenzen. Es bleibt nur zu hoffen, dass mit der zentralen Lösung auch tatsächlich eine Verbesserung der Dienstleistung gegenüber den Auslandschweizern erreicht wird und dass die elektronische Stimmabgabe auch uns in der Schweiz verbliebenen Landsleuten in naher Zukunft zur Verfügung stehen wird.

In diesem Sinne unterstützt die CVPO die Vorlage und ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a examiné le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques.

En résumé, la Confédération souhaite permettre aux Suisses de l'étranger de voter électroniquement via Internet. Pour ce faire, la centralisation des données est indispensable.

Notre groupe ne formule aucune observation à l'encontre de cette nouvelle procédure de vote et des conséquences organisationnelles qui en découlent.

Nous entrons donc évidemment en matière.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Änderungsentwurf des Ausführungsgesetzes betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte ist die Folge der Revision der Bundesgesetzgebung. Ziel dieser Änderung ist es, den Auslandschweizern die elektronische Stimmabgabe zu ermöglichen.

Die Zentralisierung oder Harmonisierung der Stimmregister der Auslandschweizer ist Voraussetzung damit Stimmbürger via Internet abstimmen können.

Rücksprachen mit der Kantonshauptstadt haben ergeben, dass diese nicht über die notwendigen Ressourcen verfügen. Darum wird das Register bei der Kantonsverwaltung angesiedelt.

Der Kanton muss nun die kantonalen Stimmregister erstellen und diese in der Zukunft auch nachführen. Die Gemeinden werden von dieser Aufgabe entbunden.

Noch nicht überdacht wurde die Ausdehnung der politischen Rechte für Auslandschweizer auf die kommunale und die kantonale Ebene. Wir hinterlegen ein entsprechendes Postulat. Es beauftragt den Staatsrat diesbezüglich Abklärungen zu treffen.

Die ADG ist für Eintreten auf diese Vorlage.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Vous l'avez compris, c'est ce que l'on pourrait affirmer pour M. le conseiller d'Etat. En effet, ces modifications ne sont pas si compliquées. Elles sont importantes, par contre, si on regarde les maîtres mots: harmonisation, centralisation, vote électronique.

Cette adaptation de la loi d'application résulte de la révision du droit fédéral. Le calcul qui a été fait par le canton se monte à environ 50'000 francs de coûts et on peut compenser ceux-ci en disant que c'est une économie, en tout cas partielle, de la part des communes.

Vous avez pu le constater, il y a quelques petites modifications de terminologie simplement pour arriver avec une conformité à la loi cantonale sur les droits politiques et puis un article important qui parle de l'établissement d'un registre électoral central des Suisses de l'étranger. C'est les prémices du vote électronique généralisé et ça ce sera un test à petite échelle.

Je remercie tous les groupes d'entrer en matière et je remercie en tout cas les membres qui ont pris la parole et qui ont parlé de rationalisation, efficacité, amélioration, simplification et même de lecture unique. Merci.

Je ne répondrai pas aux questions sur la comptabilisation des votes ou sur le vote des étrangers aux niveaux cantonal et communal, autrement le conseiller d'Etat n'aura plus rien à dire.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter à notre président que la grippe saisonnière le quitte le plus vite possible, en espérant bien sûr que ce ne soit pas la "Schweinegrippe".

Je voudrais aussi, d'emblée, remercier la commission pour ses travaux. Il est vrai que le projet ne porte pas sur des aspects fondamentaux, mais sur une organisation, et cette organisation, nous la voulons la plus simple possible, la plus efficace possible. Pour cela, certaines harmonisations vous ont été proposées qui découlent de la révision de la législation fédérale. Il ne s'agit pas, c'est vrai, d'une réflexion sur le droit réel de vote des étrangers à l'un ou à l'autre des niveaux. Cela viendra dans un débat politique que l'on a, d'ores et déjà, annoncé.

Je voudrais dire également que nous avons choisi cette variante dans le but, comme ceci a déjà été réellement rapporté, de favoriser, dans un futur le plus proche possible, le vote des étrangers par voie électronique.

Comme il n'y a pas de raison d'allonger lorsque l'objet ne nécessite pas des explications complémentaires, je vais tout de suite essayer de répondre aux intervenants en les remerciant, eux aussi, d'avoir accepté l'entrée en matière et la plupart s'étant d'ores et déjà prononcés pour une seule et unique lecture.

Pour ce qui est de la manière de décompter les votes, très simplement sans que j'aie pu aller plus en avant dans la question, nous ajouterons une ligne: votes de l'étranger. On ne va pas s'amuser à répartir ces votes dans les communes; cela n'amènerait probablement aucune amélioration à la statistique. Donc, une ligne supplémentaire: votes de l'étranger, nombre de bulletins rentrés. Comme cela, nous allons les décompter de manière globale et non pas individuellement dans les communes. C'est en tout cas la direction que je prendrai si elle n'est pas opposée à une directive fédérale moins rationnelle.

Concernant la question du groupe DC du Centre: qu'en est-il à l'article 3bis alinéa 1 de cette notion de "centrale". Eh bien!, nous disons simplement que l'administration centrale sera représentée, et c'est ceci qu'il faut comprendre, par le Service des affaires intérieures et des communes qui sera chargé de l'ensemble de cette organisation.

Je remercie tous les groupes pour cette entrée en matière.

Je souhaite bien sûr, au nom du Gouvernement, que vous puissiez en une seule lecture régler cette application du droit fédéral.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 13 novembre 2009.*)

Entrée en matière et lecture

2. DECISION
concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au
financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits
d'investissements

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS
zur Gewährung eines Nachtragskredites für die Finanzierung von
Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Willy Giroud, PLR:

C'est à l'unanimité que le groupe PLR accepte d'entrer en matière sur ce projet de décision relatif à une demande de crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements, et cela même si les crédits supplémentaires ne nous enchantent guère.

En effet, qui aurait pu prévoir, lors de l'établissement du budget 2009, que la situation dans le domaine agricole et plus particulièrement dans le secteur laitier allait se détériorer si fortement et si rapidement? La forte diminution du prix du lait a mis en difficulté bon nombre d'exploitations agricoles et, aujourd'hui, il faut payer l'addition, une addition au goût amer lorsque l'on sait que le canton du Valais a dû rendre 28 millions de francs à la Confédération sur les 128 millions que comptait le fonds mis à disposition par Berne et cela uniquement par le fait que de nombreuses exploitations et demandes ne remplissaient pas les critères fixés par la Berne fédérale.

L'octroi de ces prêts sans intérêt sous forme d'aides aux exploitations et de crédits d'investissements est la seule issue possible pour ne pas voir disparaître encore plus d'exploitations agricoles. Mais combien de fois faudra-t-il encore répéter l'exercice dans les années à venir avec, en prime, la menace formulée par les accords OMC et l'accord de libre échange avec l'Union Européenne ALEA, accords qui, s'ils se concrétisent un jour, vont encore péjorer un peu plus la situation déjà précaire de nombreuses exploitations de ce pays.

Alors, avant qu'il ne soit trop tard, j'en appelle au Conseil d'Etat et, en particulier, au ministre de l'agriculture, M. Jean-Michel Cina, pour qu'il tire la sonnette d'alarme au

Département fédéral de l'économie et, en particulier, auprès de son homologue la ministre de l'agriculture, M^me Leuthard, pour qu'il fasse prendre conscience que la situation est grave.

Et plutôt que de céder au chant des sirènes de la grande industrie pour mieux brader notre agriculture sur l'autel de l'OMC ou de l'ALEA, il serait plus judicieux de soutenir une agriculture de proximité, garante d'un approvisionnement alimentaire de qualité, et cela sans ironiser de manière déplorable en demandant à nos agriculteurs de se convertir à une production lucrative comme le caviar qui doit moins souvent garnir l'assiette des paysans que celle de M^me la conseillère fédérale.

Merci pour votre écoute.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Die CVPO-Fraktion ist einstimmig für Eintreten auf den Beschluss zur Gewährung eines Nachtragskredits für die Finanzierung von Betriebshilfedarlehen und Investitionskrediten.

Die herausragende Bedeutung der Landwirtschaft für unseren Kanton sollte jedem der hier Anwesenden bekannt sein. Nebst der Produktion von Nahrungsmitteln, die gleichzeitig beste Werbung für unseren Kanton sind, leistet unsere Landwirtschaft einen Beitrag zur dezentralen Besiedlung und sorgt insbesondere für die Pflege und den Erhalt unserer Kulturlandschaft. Durch die landwirtschaftliche Nutzung wird einerseits der Verbuschung, Vergandung und Erosion vorgebeugt und die Biodiversität geschützt. Damit leisten unsere Bauern übrigens auch einen Beitrag gegen die um sich greifende Dereliktion von nutzlosen und vergandeten Grundstücken und die mit dieser Eigentumsaufgabe verbundenen finanziellen Belastungen der Gemeinden. Andererseits profitiert namentlich unser Tourismus von einer schönen und intakten Landschaft.

Dieser immensen Bedeutung zum Trotz ist die Landwirtschaft in starkem Rückgang begriffen. Schweizweit geben mehr als vier Betriebe pro Tag auf, ein wahres "Bauernsterben" hat eingesetzt. Gerade für uns als Bergkanton ist aber eine gut funktionierende Landwirtschaft unerlässlich. Sowohl bestehende Betriebe als auch junge Landwirte müssen deshalb noch vermehrt unterstützt werden. Freilich geht es hier vor allem um Bundesaufgaben. Doch auch der Kanton ist gefordert, vor allem deshalb, weil Bern unseren Bergbauern den Geldhahn mehr und mehr zudreht.

Beim vorliegenden Nachtragskredit ist der Fall klar. Es geht nur darum die bereit liegenden Bundesgelder abzurufen. Dass dafür überhaupt ein Nachtragskredit notwendig wird, lässt die berechtigte Frage aufkommen, ob für die Gewährung solcher Darlehen wirklich das Budgetverfahren angewendet werden soll, handelt es sich doch bei den bereitstehenden Geldern eben gerade nicht um solche des Kantons, sondern des Bundes. Da der Kanton die betreffenden Agrarkredite jeweils dem Bund zur Genehmigung vorlegt, werden die diesbezüglichen Finanzströme denn auch vom Bund jeweils kontrolliert. Weil somit eine genügende Kontrolle vorhanden ist, kann sich der Kanton meines Erachtens diesen zusätzlichen und unsinnigen administrativen Aufwand im ohnehin bereits am stärksten reglementierten Sektor der gesamten Volkswirtschaft getrost sparen. Es ist im Übrigen darauf hinzuweisen, dass es aufgrund der nun wiederum mit Bundesgeldern gemachten Budgetspielereien bereits absehbar ist, dass die zu tief budgetierten Agrarkredite und à fonds perdu Beiträge Mitte nächsten Jahres wiederum nach einem Nachtragskredit rufen würden. Die in Aussicht gestellte diesbezügliche Motion der zuständigen thematischen Kommission ist deshalb grundsätzlich zu begrüßen.

Die CVPO nutzt bereits jetzt – angesichts dieses unumstrittenen, weil ausschliesslich Bundesgelder betreffenden Nachtragskredits – die Gelegenheit, darauf hinzuweisen, dass unsere Landwirtschaft auch in Zukunft unsere Unterstützung notwendig haben wird, wenn es dann um finanzielle Beiträge des Kantons oder um die Anpassung der gesetzlichen Rahmenbedingungen im Sinne eines Bürokratieabbaus für die Bauern bzw. die Wolfproblematik oder die Förderung des Agrotourismus geht. Es geht nämlich nicht an, dass in einem kantonalen Landwirtschaftsgesetz hehre Ziele formuliert und dann auch neue Vorhaben beschlossen, anschliessend aber der betreffenden Dienststelle nicht die dafür notwendigen Mittel zur Verfügung gestellt werden. Konkret stehen etwa verschiedene regionale Entwicklungsprojekte im ländlichen Raum, die Umsetzung des neuen Projekts über den Schutz von Trockenmauern sowie die Meliorationen im Rahmen der dritten Rhonekorrektur an. Statt aber das Budget aufgrund dieser anstehenden Projekte zu erhöhen, wird dieses gar noch in anderen wichtigen Bereichen gekürzt. In Bereichen beispielsweise, in denen der Bund nur zahlt, wenn auch der Kanton eine Leistung erbringt, führen die gestutzten Budgets dann dazu, dass die bereitliegenden Bundesgelder nicht abgeholt werden können.

Wir müssen uns ernsthaft fragen wie viel uns unsere Landwirtschaft wert ist. Die CVPO wird sich jedenfalls im Hinblick auf die kommenden Budgets für eine Erhöhung der Mittel für unsere Bauern einsetzen.

In diesem Sinne schliesse ich in Anlehnung an eine Bauernweisheit: "Nicht das, was wir beginnen, zählt, sondern das, was wir fertig bringen".

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil d'Etat visant à octroyer un crédit supplémentaire pour l'aide aux exploitations paysannes.

Le monde paysan vit actuellement des moments difficiles. Les accords économiques internationaux ouvrent l'agriculture valaisanne à la rude concurrence des marchés. La libéralisation des marchés déploie des effets sévères pour nos entreprises agricoles. Les prix à la production sont en chute libre et la viabilité, à court terme, de nombreuses entreprises agricoles de notre canton est fortement compromise.

Les producteurs de lait ne sont pas mieux lotis. Ils ont vu, en moins d'une année, le prix du lait s'effondrer de plus de 10 centimes par litre ou en valeur relative de 13%.

Le groupe DC du Bas est conscient que le monde agricole doit être soutenu, et cela tout particulièrement en cette période de mutation et de restructuration. Il va donc, sans condition, vous appeler à soutenir cette demande de crédit supplémentaire, cela d'autant plus que l'octroi de ces nouveaux crédits ne représentera pas une charge financière pour le canton, les fonds ayant déjà été versés par la Confédération à la caisse de l'Etat du Valais. En outre, s'agissant des risques, ils sont quasi-inexistants étant donné que ces prêts sont garantis par des hypothèques.

De plus, la députation DC du Bas, très proche des milieux agricoles, voudrait profiter de cette entrée en matière pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur la manière dont ce fonds est géré et tout spécialement par le blocage que constitue la volonté de soumettre au budget ordinaire de l'Etat l'octroi des prêts, de même que leur remboursement, cela conformément aux directives du plan comptable harmonisé.

En effet, il découle directement de cette manière de faire que plus de 71 millions de francs, soit le montant des aides déjà versées par la Confédération, dorment dans les caisses de notre canton puisque non redistribués au monde agricole à qui, rappelons-le, cet argent est destiné et qui en aurait pourtant un urgent besoin. Pire même, une partie de ces fonds non utilisés repart chaque année vers des exploitations agricoles d'autres cantons.

Nous sommes d'avis que cette obligation de soumission au budget annuel pénalise durement et inutilement le monde agricole et doit, dès lors, être supprimée dans les meilleurs délais. Le montant des prêts, de même que les remboursements seraient alors directement comptabilisés sur des comptes débiteurs sans passer par le budget.

Certes, la commission des finances semble attachée au principe du budget, même dans la gestion de ce fonds, cela pour des questions de qualité du contrôle. Je rappelle, cependant, ici que la commission des finances a toute latitude pour contrôler le bien-fondé des mouvements de fonds des comptes cantonaux, que ceux-ci soient budgétisés ou comptabilisés directement dans des postes du bilan.

Enfin, le double frein ne serait pas non plus ni remis en question ni touché par ce changement de pratique.

Il est donc urgent que le Conseil d'Etat se penche sérieusement sur cette problématique et trouve des solutions, à l'image de ce qui se fait dans d'autres cantons romands pour que nos agriculteurs puissent rapidement accéder à ces fonds.

Et que personne ne vienne nous dire que cela est impossible. En effet, renseignements pris, il semble que le canton du Valais soit malheureusement l'un des derniers cantons suisses à soumettre aux contraintes budgétaires les crédits agricoles.

A force de vouloir être plus royaliste que le roi, on finit pas être plus fou que le fou du roi.

Convaincue du bien-fondé et de l'utilité d'une modification dans la manière de gérer ces fonds et dans le dessein de faire avancer les choses, la députation DC du Bas a déjà déposé, hier matin, une question sur ce thème, laquelle sera traitée à l'Heure des questions. Une motion sera également déposée à très brève échéance.

En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons ainsi d'accepter l'entrée en matière de cet objet.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Landwirtschaftsbetriebe müssen sich in einem schwierigen wirtschaftlichen Umfeld behaupten. Vor allem junge Landwirte benötigen Startkapital, da ihr Geschäft beträchtliche Investitionen mit sich bringt. Bestehende Betriebe benötigen Kredite für Neuinvestitionen um wettbewerbsfähig zu sein.

Zudem suchen immer mehr Betriebe nach innovativen Lösungen, zum Beispiel auch im Bereich der Energiegewinnung. Es wäre bedauerlich wenn gute Ideen wegen fehlenden finanziellen Mitteln scheitern würden.

Unsere Landwirtschaftsbetriebe leisten einen wesentlichen Beitrag zur Versorgung der Bevölkerung.

Die finanziellen Mittel zur Gewährung von zinslosen Darlehen stehen zur Verfügung. Die Bundesgelder sind vorhanden und die Rückzahlungen erfolgen regelmässig. Zudem sind die gewährten Darlehen durch Grundpfandrechte gesichert, so dass das Verlustrisiko gering ist.

Resultierend aus den vorgängig aufgeführten Gründen beantragt die SPO das Eintreten zu dieser Vorlage.

Vielen Dank.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce crédit supplémentaire s'inscrit dans la liste des subventions sous-estimées lors des budgets et que l'on propose en fin d'année lorsque les comptes sont positifs. En effet, pour respecter le double frein aux dépenses et aux investissements, les départements rognent, lors de l'établissement des budgets, des sommes pourtant subventionnées par la Confédération et qui ne représentent aucune charge financière pour le canton. Cette manière de faire irresponsable fait que plutôt que d'aider nos paysans et répondre à leurs besoins, le Service de l'agriculture a dû rembourser 28 millions de francs à la Confédération l'année passée. Ces millions auraient été certainement beaucoup plus profitables s'ils avaient été injectés dans l'économie agricole de notre canton.

Même si ce remboursement était obligatoire, le rôle du Service de l'agriculture est de défendre les spécificités de notre agriculture et de négocier fermement à Berne afin que le plus grand nombre possible de projets soit agréé par la Confédération. Les demandes de subventions ont de la peine à répondre aux critères du service fédéral en charge de l'agriculture (critères édictés pour des exploitations beaucoup plus grandes que les exploitations valaisannes). Le Service de l'agriculture devrait plus encourager les agriculteurs à se regrouper pour présenter des projets communs afin de mieux correspondre aux critères exigés par la Confédération et aussi il est important de vraiment aller expliquer à Berne les spécificités de notre agriculture.

Les crédits budgétisés pour 2010 sont déjà totalement attribués. L'ADG est outrée que l'on ne mette pas au budget les sommes nécessaires à financer les aides aux exploitations et les crédits d'investissements alors que nous disposons de l'argent nécessaire. Ces subventions sont vitales pour les paysans qui tirent le diable par la queue et n'ont plus aucune marge de manœuvre. Pour continuer à vivre, ou plutôt à survivre, de leur travail, ils doivent pouvoir investir afin de rester concurrentiels.

Même si ce crédit supplémentaire ne respecte pas le critère de l'imprévisibilité, nous l'acceptons, car l'ADG dénonce depuis longtemps les incohérences budgétaires qui ne permettent pas d'utiliser pleinement l'argent venant de Berne et les fonds cantonaux alors que les montants nécessaires à répondre aux demandes ne pèjorent en rien les finances cantonales.

Nous viendrons aussi au budget avec une demande pour augmenter les montants indiqués sous les rubriques 52 et 57 pour les prêts et participations permanentes et les subventions redistribuées de manière à ce que les demandes des agriculteurs puissent être prises en compte et acceptées. Aider nos paysans dans cette période de crise est vital pour la survie de l'agriculture en Valais. Nous espérons que les groupes, qui acceptent ce crédit aujourd'hui, soutiendront nos demandes pour que l'agriculture valaisanne puisse continuer à

nourrir la population et à entretenir nos paysages. Nous devons utiliser l'intégralité des sommes versées par la Confédération, même si cela provoque un déséquilibre du budget, déséquilibre d'ailleurs purement comptable, car ces sommes ne sont pas des dépenses supplémentaires mais de l'argent qui ne fait que transiter dans les charges d'investissements.

Lorsque le double frein aux dépenses et aux investissements fait perdre de l'argent au canton, il serait peut-être nécessaire de réfléchir à la recherche de solutions. Une de ces solutions serait, comme l'a dit le représentant du groupe DC du Bas, de passer ces subventions acquises directement au bilan. Je ne sais pas si cela est possible, car je ne suis pas experte comptable et M. Tornay pourrait nous dire si cette solution est envisageable. Mais, si la solution comptable n'est pas possible, nous devons accepter que ces rubriques dépassent les limites budgétaires imposées par le double frein afin de ne pas priver de subventions les exploitations agricoles qui en ont besoin.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Als Bauerntochter ist es mir eine Ehre im Namen der CSPO dieses Geschäft hier zu vertreten, denn aufgewachsen in einem Haupterwerbsbetrieb in der Berglandwirtschaft, weiss ich um was es hier geht.

In welcher komfortabler Lage befindet sich das Parlament heute im Gegensatz zu den gestern behandelten Nachtragskrediten. Wir können über einen Nachtragskredit entscheiden, der dem Kanton Wallis keine finanzielle Belastung bringt. Die total verfügbaren Mittel übersteigen den Bedarf bei weitem. Das ist keine alltägliche Situation. In der Regel ist das Geld nämlich knapp. Und die Landwirtschaft ist ein Wirtschaftszweig, der den Wirren der Globalisierung und der wirtschaftlichen Krise voll ausgesetzt ist.

Hilfe zur Selbsthilfe ist hier die Losung und das in einer schwierigen Situation, das ist nur zu fördern. Und mit den vorliegenden Geldern wird dem Engagement der Landwirtschaft Rechnung getragen. Selbst die Finanzkommission ist zur Einsicht gelangt, aufgrund der speziellen Finanzierungsform dieser Darlehen, auf die Erfüllung der drei Kriterien zu verzichten. Die Bundesgelder liegen bereit und der Bedarf ist ausgewiesen.

Die CSPO ist für Eintreten und stimmt dem Nachtragskredit zu. Danke.

M. le député Christian Favre, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur cette demande de crédit supplémentaire de 2,5 millions destinés au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements. Il paraît évident que la situation économique actuelle ne peut qu'inciter l'agriculture à recourir à un tel financement.

Fort heureusement, les fonds à disposition sont suffisants, soit 72 millions. Nous sommes même surpris par l'importance de la somme et regrettons le fait qu'une partie, à savoir 28 millions, doit être rendue à Berne parce que non utilisée en Valais.

Dès lors, nous nous permettons d'insister auprès du Service de l'agriculture et de M. Cina afin qu'ils mettent tout en œuvre pour réussir à adapter les exigences de Berne aux spécificités de l'agriculture valaisanne, cela dans l'optique qu'un maximum d'exploitations puisse bénéficier de ces aides.

Nos exploitations valaisannes devront continuer à investir, non pas pour devenir des usines à lait ou à viande, mais simplement afin de produire de la qualité, des spécialités et, bien entendu, se diversifier. Ainsi, elles résisteront mieux aux mouvances du monde agricole.

Dans l'objectif de mieux utiliser les fonds à disposition, nous pensons qu'une information ciblée auprès des jeunes agriculteurs obtenant leur CFC devrait être faite régulièrement par le responsable de l'office.

Voilà les objectifs du groupe DC du Centre qui veut soutenir l'agriculture en ouvrant les portes de ces crédits à un maximum d'agriculteurs.

Nous sommes pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Le groupe UDC s'est penché sur la demande de crédit supplémentaire destiné au financement des aides aux exploitations paysannes et des crédits d'investissements.

Il accepte naturellement l'objet.

Le groupe le fait d'autant plus volontiers que cette mesure ne coûte rien, ni au canton ni d'ailleurs à la Confédération qui met à disposition ces fonds, étant donné qu'il s'agit de prêts et non pas de dépenses.

Dans ce sens, nous nous étonnons que ces montants figurent au budget n'étant pas des charges, mais des prêts octroyés à des conditions sévères fixées par la Confédération et contre garantie. D'ailleurs, à notre connaissance, le canton, qui devrait supporter comme coûts uniquement les non-remboursements, n'a que très rarement, voire jamais subi ce genre de perte. Il le subira d'autant moins actuellement qu'il se rembourse directement par des prélèvements sur les paiements directs. Ces fonds ne devraient-ils pas être gérés d'une manière autonome?

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Comme vous l'avez vu, ce crédit supplémentaire a été accepté à l'unanimité par la commission des finances.

On le prendra en deux parties: tout d'abord la question du crédit supplémentaire et ensuite la question de la gestion de ce fonds à l'intérieur du budget ou hors du budget.

Il faut savoir en premier lieu que ce fonds figure au passif du bilan pour 128 millions et qu'effectivement, à l'heure actuelle, lorsque l'on prélève pour attribuer une partie de ce fonds à nos exploitants agricoles dans le canton, eh bien!, on passe par les investissements. Cela signifie effectivement qu'on est à l'intérieur du budget. Environ 62 millions utilisés à l'heure actuelle, solde de 66 millions. Mais, je crois qu'il ne faut pas se tromper de cible et j'ai entendu le groupe PLR le dire très justement: ce qui pose problème, ce sont les critères; ce ne sont pas les crédits budgétaires alloués année après année, si ce n'est celui-ci cette année.

2003, au budget 18 millions, au compte (utilisés) 12,3 millions

2004, au budget 19,2 millions, au compte (utilisés) 14 millions

2005, au budget 18,5 millions, au compte (utilisés) 11 millions

Qu'on ne vienne pas me dire qu'on n'alloue pas suffisamment de crédits. Le problème figure dans le cadre des critères; il faut, une fois pour toutes, le dire. Et si ces critères sont aussi durs, c'est peut-être que la Confédération a certaines intentions. On ne peut pas simplement faire des déclarations d'intentions ici et compatir avec le monde paysan si on a des problèmes avec des critères confédéraux. Je crois que cela est véritablement un point très important.

Ensuite, vous l'avez vu, la commission des finances accepte sans aucun problème ce crédit supplémentaire, sort de la vision des trois critères, tout simplement parce qu'il s'agit d'un fonds fédéral.

Sans vouloir anticiper sur les débats qui suivront, puisqu'il y a des questions qui ont été déposées, puisqu'il y a une motion qui a été déposée, et tant le Conseil d'Etat que la commission des finances, si elle est consultée, se pencheront sur ces questions-là.

Il faut savoir que ce fonds agricole n'est pas le seul qui est géré dans le cadre du budget de notre canton. Nous avons l'ensemble des crédits forestiers qui sont également gérés de cette façon-là et nous aurons également les crédits issus de la nouvelle politique régionale qui seront gérés de cette façon-là.

Alors, est-ce que l'on veut sortir l'ensemble de ces crédits du budget de l'Etat? C'est une question qu'il faudra se poser.

Je rappelle, enfin, ici qu'il y a une responsabilité de l'Etat même si ce sont, et je l'ai plus que suffisamment entendu, des fonds fédéraux. En cas de pertes, mes Chers collègues, eh bien!, c'est l'Etat valaisan qui assume ces pertes.

Alors, pour nous, à l'heure actuelle, nous estimons qu'il serait préférable de laisser cela dans le budget, mais on est évidemment ouvert à une analyse plus poussée de la question.

Merci de votre attention.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte zunächst allen danken, die ihre Unterstützung dem Bauernstand gegenüber jetzt hier erklärt haben und danke auch für das einstimmige Eintreten und das akzeptieren dieses Nachtragskredits.

In der Tat – und das wurde zu Recht jetzt auch aufgeführt – hat sich die Situation in der Landwirtschaft verschärft, indem sich auch die Landwirtschaft in einem schwierigen wirtschaftlichen Umfeld, in einer schwierigeren wirtschaftlichen Lage befindet und gleichzeitig wissen wir auch, dass der sinkende Milchpreis sicher auch dazu geführt hat, dass sich eben diese Situation vor allem für die Milchbauern verschlechtert hat. Gleichzeitig wissen wir auch, dass in einer derartigen Situation sich eben auch die Banken gegenüber den Landwirtschaftsbetrieben zurückhaltender äussern, wenn es darum geht, entsprechende Kredite zu geben.

Das Funktionieren des Fonds wurde hier ausführlich von allen Rednern dargestellt. Es ist in der Tat ein Fonds, in welchem ausschliesslich Gelder aus Bern enthalten sind. Es ist auch so, dass die Kriterien in den entsprechenden Gesetzgebungen des Bundes und der Verordnungen aufgeführt sind und dass wir diese Kriterien anwenden. Gleichzeitig ist aber unser Auftrag – und das wurde vom Präsidenten der Finanzkommission dargelegt – dafür zu sorgen, dass die Garantien, die Sicherheiten geboten werden. Und wir haben hier in diesem Bereich bei den Agrarkrediten ein tadelloses, hervorragendes "Risk Management" und wir haben auch selten Verluste auf diesen Krediten und auf diesen Betriebshilfen.

Monsieur le député Willy Giroud, vous avez à juste titre, comme d'ailleurs d'autres personnes, demandé un engagement ferme envers la Confédération pour défendre les intérêts de l'agriculture valaisanne. On le fait de jour en jour. Vous savez que, sur beaucoup de dossiers, on est ensemble pour défendre cette agriculture, aussi envers Berne. Alors, dans ce sens, nous savons que l'on a d'excellents conseillers des Etats et que l'on a aussi d'excellents conseillers nationaux avec lesquels on a un contact très serré pour défendre les intérêts et puis dans le cadre des discussions que l'on a à chaque session, c'est aussi un sujet qui nous préoccupe d'une manière permanente. C'est clair que là on s'est engagé pour défendre les intérêts de l'agriculture valaisanne à Berne et on va le faire. J'aimerais aussi le dire en direction de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, qui nous dit que la gestion est irresponsable. Evidemment, je ne peux pas accepter quand vous dites que notre gestion ou que le travail est fait d'une manière irresponsable. Nous devons appliquer ces critères, ces critères sont faits à Berne et notre rôle est justement d'assurer les garanties qui sont nécessaires pour éviter si une fois il y a une faillite que ce soit tout à la charge du canton du Valais. Mais, il est évident que nous continuerons à nous engager pour suivre ce qui se passe à Berne, en tout cas pour permettre aussi une flexibilité pour répondre aux besoins de l'agriculture valaisanne.

Ici aussi une réponse au député Christian Favre qui a dit: voilà les exigences de Berne, c'est lourd, et on doit s'investir et on le fait.

Ich möchte auch Herrn Aron Pfammatter danken, Herrn Truffer und auch Frau Graziella Walker, die auf die Bedeutung der Landwirtschaft eingegangen sind und hier wirklich auch diese Offenheit signalisiert haben hier eben diese Gelder einzusetzen, weil es doch auch Betriebe gibt, die auf dieses Geld warten.

J'aimerais remercier aussi l'approche du député Pascal Luisier qui ouvre la porte pour examiner une flexibilisation dans la budgétisation ou dans le traitement comptable de ce fonds parce qu'ici, c'est vraiment un fonds où il n'y a pas la parité qui est donnée par le canton, c'est un fonds qui est vraiment confédéral, que nous gérons nous et où on ne doit pas attribuer la parité comme, par exemple, dans le fonds ou dans les moyens qui nous sont mis à disposition dans le domaine de la politique régionale où on est toujours forcé de donner une parité. Ici, c'est vraiment un fonds, il n'y a que des moyens de la Confédération qui sont dans ce fonds, et de réfléchir sur une flexibilisation, mais j'ai même entendu les propos du député David Théoduloz qui a dit: voilà, il y a une ouverture pour l'examen, alors on va examiner avec bienveillance toutes les propositions, les motions, et on le fera aussi au Conseil d'Etat.

Merci de soutenir ce crédit supplémentaire.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous avez la parole.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une petite correction.

Ce que j'estime irresponsable, ce n'est pas la gestion du service, mais c'est de ne pas mettre l'argent au budget pour répondre aux besoins pour que le budget soit équilibré. Merci.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Eintreten ist nicht bestritten.

Somit können wir direkt übergehen zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 110 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Traitement:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlung:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

3. POSTULAT

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn,

concernant des places de travail sûres – des existences sûres

(09.02.2009) (4.009 anc. 4.142)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn,

betreffend sichere Arbeitsplätze – sichere Existenzen (09.02.2009)

(4.009 ehem. 4.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Das Postulat wird im Sinne der Antwort durch den Staatsrat angenommen.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit Genugtuung hat die CSPO-Fraktion zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat mit der Argumentation der CSPO einig geht und wir werden ein Auge darauf werfen, ob man dann auch bereit ist auf diejenigen Punkte, die man anlässlich der Debatte als "Weihnachtsliste" bezeichnet hat, dann doch noch zurückkommen wird wenn die wirtschaftliche Krise im Jahr 2010 auch im Kanton Wallis voll durchschlagen wird.

Besten Dank.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

4. MOTION

**des députés Beat Rieder, CVPO, et Philipp Matthias Bregy, CVPO,
concernant hôtels et remontées mécaniques: assainir pour
économiser de l'énergie = soutien durable (17.06.2009) (4.025)**

MOTION

**der Grossräte Beat Rieder, CVPO, und Philipp Matthias Bregy,
CVPO, betreffend Hotel und Bergbahnen: energiesparend sanieren
= nachhaltig fördern (17.06.2009) (4.025)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Grosse Rat des Kantons Wallis hat in diesem Jahr eine Vielzahl von Vorstössen im Energiebereich im Rahmen des Konjunkturpakets unterstützt und bewilligt. Es ging vor allem um die Förderung der alternativen Energien und privater Gebäude und Haushalte.

Mit der vorliegenden Motion möchten wir den Grossen Rat und den Staatsrat darauf hinweisen, dass es einen Bereich gibt, wo unseres Erachtens enorme Sparpotenziale gegeben sind und andererseits noch zu wenig oder überhaupt nichts gemacht wird.

Der Seilbahnbereich sowie der Hotelleriebereich im Kanton Wallis ist nebst der Grossindustrie der grösste Energieverbraucher. Damit man sich die Grössenverhältnisse einmal vorstellt: eine kleine Seilbahn im Wallis verbraucht im Jahr 1 Million kW/h, ein grösserer Betrieb über 6 Millionen kW/h, ein kleines oder mittleres Hotel immer noch 100'000 kW/h. Wir haben Fördermassnahmen beschlossen im Bereich private Einfamilienhäuser. Dort ist der Jahresverbrauch im Durchschnitt 4'500 kW/h und das Sparpotential bedeutend geringer.

Zugleich sind die Bergbahnen und Hotels, nach der Grossindustrie, jener Zweig, welcher durch die steigenden Energiekosten am härtesten getroffen wird.

Des weitern ist hier im Saal allen bekannt, dass vor allem der Seilbahnbereich einen grossen Investitionsbedarf von geschätzten 150 Millionen jährlich hat. Das sind Zahlen des Walliser Bergbahnverbandes.

Für Energiesparmassnahmen bleibt in diesen Betrieben fast kein Geld übrig. Wenn es nun gelingt, die energiepolitischen Massnahmen mit den drängenden Investitionsproblemen der Bergbahnen und Hoteliers zu koppeln, könnte der Kanton nebst seinen energiepolitischen Zielen auch den Tourismus im Kanton Wallis entscheidend stärken und konkurrenzfähiger machen. Es sind einfache Investitionen im Bereich der Elektromotoren, Frequenzumformer und ähnliches, die ihnen erlauben, sofort und sehr schnell 10 Prozent dieser Energie einzusparen.

Zu diesem Zweck kann unseres Erachtens nicht mit einem vorübergehenden Fördermassnahmenpaket im Rahmen eines Konjunkturpakets gearbeitet werden, sondern es braucht ein längerfristiges Konzept mit entsprechender Bereitstellung von substantziellen finanziellen Beträgen im Rahmen des ordentlichen Budgets. Ein Tourismuskanton muss in der Lage sein über sein ordentliches Budget hier wesentliche Mittel zur Verfügung zu stellen. Es geht da immerhin – das wissen Sie alle – um einen Viertel unseres Bruttoinlandproduktes.

Gerade im Bereich der Energiesparmassnahmen könnte man daher verschiedene Fliegen auf einen Schlag schlagen, nämlich Energie sparen, die Wirtschaft fördern und unsere Unternehmen konkurrenzfähiger gestalten.

Wir sind der Meinung, dass es an den gesetzlichen Grundlagen für eine gezielte und umfangreiche Förderung dieses für das Wallis so wichtigen Wirtschaftszweiges fehlt und die gesetzlichen Grundlagen auch in der regionalen Wirtschaftspolitik nicht vorhanden sind. Da aber der Energiesparbereich sicherlich nur ein Aspekt der möglichen Förderung dieses Bereichs darstellt, **sind wir bereit unsere Motion in ein Postulat umzuwandeln.**

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass **Sie diese Motion in ein Postulat umwandeln.**

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

C'est en ordre. J'ai bien entendu que le motionnaire souhaite transformer sa motion en postulat. Donc, pour nous, il n'y a pas de revendication.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Somit wird das **Postulat** zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

5. POSTULAT
de la députée Marianne Maret, PDCB, et cosignataires concernant le
coordinateur des grands projets de l'Etat (19.06.2009) (4.026)

POSTULAT
von Grossrätin Marianne Maret, PDCB, und Mitunterzeichnenden
betreffend staatliche Koordination der Grossprojekte (19.06.2009)
(4.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

La demande de mise en place de répondants au sein de notre Administration pour les projets importants émanant des collectivités publiques, le cas échéant des particuliers, est non seulement nécessaire mais justifiée.

Elle est nécessaire afin d'accélérer les processus liés à l'octroi d'autorisations, en particulier pour ce qui concerne l'aménagement du territoire. Nous en voulons pour preuve le fait qu'un changement de zone peut prendre, une fois, trois mois et, une autre fois, dix mois. Quand bien même le passage par un ou deux services cantonaux supplémentaires serait exigé, cela ne justifie pas une différence si importante.

A l'heure où l'on parle abondamment de mesures de relance ou de stabilisation, à l'heure où, lorsque l'on évoque le tourisme, une des seules notions qui mettent tout le monde d'accord, c'est qu'il mérite notre total soutien, des solutions simples et ne générant aucune dépense supplémentaire peuvent être mises en place par notre canton, respectivement certains de ses services, nous pensons en particulier au Service du développement territorial.

Nous soutenons vivement que lorsqu'un dossier amène une valeur ajoutée à une commune, une région et, par voie de conséquence, à notre canton, il puisse profiter d'un répondant unique qui en prenne la totale responsabilité du suivi.

Ainsi, nous ne serons plus confrontés à des réponses types: "il faut que je me renseigne", "je ne sais pas où il en est exactement", "il n'est plus dans notre service" ou "excusez-moi, mais de quel dossier parlez-vous?".

Ce répondant devrait faire sien le dossier, voire idéalement le projet y relatif, et avoir à cœur – je dis bien "avoir à cœur" – que le processus de passage dans les méandres de notre Administration cantonale se fasse le plus efficacement et le plus rationnellement possible.

Lorsque les projets proposent de nouveaux lits marchands dans nos stations, de nouvelles structures de chauffage, par exemple des unités de chauffage à bois centralisées, ou tout simplement de nouvelles infrastructures communales ou régionales, nous soutenons qu'ils méritent un traitement privilégié, une entrée VIP.

En termes de mesures de soutien à l'économie, il est difficile de faire plus simple et pourtant combien de mois de paralysie gagnerait-on?

Merci infiniment pour votre écoute.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu. Il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. INTERPELLATION

du député Alex Schwestermann, CSPO, concernant: c'est chaque année la même chose, ou la vie des tziganes n'est pas drôle (16.06.2009) (4.034 anc. 2.022) (en collaboration avec le DSSI)

INTERPELLATION

von Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, betreffend: alle Jahre wieder oder nicht lustig ist das Zigeunerleben (16.06.2009) (4.034 ehem. 2.022) (in Zusammenarbeit mit dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Alex Schwestermann, CSPO:

Das Zigeunerleben hat viel Freiheit in sich und so frei leben diese Wanderleute wenn sie bei uns im Rhonetal einmarschieren. Ohne Anmeldung und Rücksicht auf Eigentum belegen sie private Flächen und Güter. Selbst bei Voranmeldungen der Nachbarkantone, in diesem Fall von der Waadtländer Polizei, ist es unserer Polizei und Behörde kaum möglich, die in karawanenähnlicher Art anfahrenden Zigeuner in Schach zu halten. Wie die Bienen belegen sie fremde Grundgüter und sind für einige Tage nicht mehr wegzubringen.

Da in den meisten Fällen die nötige Infrastruktur wie WC-Anlagen und Kehrrichtentsorgung fehlen, bleibt dies in freier Natur liegen. Die betroffenen Gemeinden müssen später mit viel Aufwand und Kosten alles aufräumen und entsorgen. Die betroffenen Bauern, denen das zum Mähen bereitstehende Gras durch verkneteten und menschliche Exkremete und Fäkalien unbrauchbar wird, erhalten keine Entschädigung.

Wir sind der Ansicht, dass es durchaus Sinn macht, feste Standorte zu definieren.

Wir sind klar der Auffassung, dass dieses Problem nicht der alleinige Aufgabenbereich einer Gemeinde ist.

Wir fragen daher den Staatsrat an, ob er ein entsprechendes Dispositiv aufgezogen hat, damit sich die Ereignisse vom letzten Jahr nicht wiederholen.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Das Thema ist ein schwieriges Thema. Ich muss es zugestehen und der Handlungsfreiraum ist wesentlich eingeschränkt. Ich bin auch überzeugt, dass wenn man mehrere Plätze ausscheiden könnte, diesen Fahrenden die Möglichkeit zu bieten, dass man eben auf öffentlich ausgeschiedenen Plätzen sich aufhalten könnte, dass wir da das Problem besser in den Griff bekommen würden. Allerdings ist es immer wieder so, dass die

Gemeinden, die ja die Territorialhoheit haben und auch die Nutzungsplanung, ihrer Autonomie entsprechend einsetzen, dass wir bei den Gemeinden auf wenig Gehör stossen wenn es darum geht eben derartige Plätze entsprechend in ihren Nutzungsplänen auszuscheiden. Also wir haben es bisher leider nur in Martinach geschafft einen entsprechenden offiziellen Platz für Fahrende einzurichten, d.h. seit 1998 haben wir einen derartigen offiziellen Platz. Wie gesagt, trotz verschiedenen Versuchen der Kantonsregierung konnten im Mittel- und Oberwallis noch keine offiziellen Plätze gefunden werden.

Die Entscheide in Bezug auf die Einrichtung solcher Plätze liegen in der Kompetenz der Gemeindebehörden, weil diese auch mit der Erstellung des Zonennutzungsplans oder eines Sondernutzungsplans diese Plätze auch schaffen können.

Ich bin aber – wie gesagt – überzeugt, dass man mit dieser Massnahme dafür sorgen könnte und ich bin auch bereit dieses Thema wieder aufzunehmen. Wir haben einmal eine interdepartementale Gruppe eingesetzt. Die ist in eine Ruhephase übergegangen und ich bin bereit diese wieder zu aktivieren, damit wir die Problematik aus der Gesamtsicht angehen können, also auch was den Blickwinkel Sicherheit, aber auch die anderen Blickwinkel betrifft. Aber ich kann Ihnen heute keine fixe Lösung für dieses Problem darlegen.

Entrée en matière

7. DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction
d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue
DECISION**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction
d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau
einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der
Berufsfachschule Brig**

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau
einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der
Berufsfachschule Visp**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Joachim Rausis (suppl.)*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Das über 30-jährige Bundesgesetz verlangt von den Kantonen die Einrichtung von regelmässigem Turn- und Sportunterricht im Rahmen der beruflichen Bildung. Bis jetzt musste aber auf den Sportunterricht in den Berufsschulen Martinach, Sitten, Visp und Brig weitgehend verzichtet werden, da keine geeigneten Räumlichkeiten zur Verfügung standen. Zudem laufen die vorgesehenen Bundessubventionen von 37 Prozent zur Unterstützung von Bauten, die dem Turn- und Sportunterricht dienen, 2013 aus. Dann muss also abgerechnet sein. Diese Subventionen würden sich für Visp und Brig zusammen auf zirka 7 Millionen Franken belaufen.

Martinach wurde schon 2008 beschlossen und in Sitten sollen fünf Turnhallen in das 2002 vom Staat erworbene "Swisscom" Gebäude integriert werden. Der Verpflichtungskredit für Sitten soll im Frühjahr 2010 vor den Grossen Rat. Somit ist in dieser Session über die Verpflichtungskredite für die Turnhallen in Visp und Brig zu beschliessen.

Die CSPO ist für Eintreten, da so:

1. dem Bundesgesetz Genüge getan wird und
2. der Verbesserung der körperlichen Fitness unserer Lehrlinge Beachtung geschenkt werden sollte. Denn ein gesunder Geist steckt ja bekanntlich in einem gesunden Körper. In diesem Sinne ist auch die Nachhaltigkeit gewährleistet.

Die CSPO möchte aber noch bemerken, dass sie es begrüsst hätte, wenn das Departement vorgängig die jährlichen Betriebskosten dieser Hallen bekannt gegeben hätte. Denn oft ist es so, dass Investitionen beschlossen und wenn es dann darum geht, die dafür erforderlichen Ressourcen (z.B. Personal) zu sprechen, diese Mittel für den Betrieb nur zögerlich, wenn überhaupt, bewilligt werden.

Die CSPO wird aus diesem Grund ein Postulat hinterlegen, das den Staatsrat auffordert, diese Transparenz bei Investitionsentscheiden zu gewährleisten.

Danke.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a examiné les projets de décision concernant la construction des salles de sport triples à Brigue et à Viège.

Ces salles permettront de se mettre en conformité avec les exigences de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle.

Je rappellerai ici quelques éléments soulevés en décembre 2007 lors de l'octroi du crédit cadre de 55'960'000 francs nécessaire pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles de Martigny, Sion, Viège et Brigue.

Est-il vraiment judicieux que tous les apprentis consacrent 10 à 15% du temps des cours payés par leurs patrons pour la gymnastique, de plus s'ils exercent une profession physique ou pratiquent déjà du sport dans le cadre de leurs loisirs?

Toutes les salles devront être réalisées au plus tard pour fin 2013 afin de bénéficier des 37% de subventions fédérales. Qu'en est-il du planning pour Sion? Sera-t-on dans les délais?

Les incidences financières de l'engagement des professeurs nécessaires pour ces cours de gymnastique et également du personnel et les charges d'entretien de ces infrastructures ont-elles été chiffrées?

Quelques questions de notre groupe concernant les projets qui nous occupent ce matin:

- Le prix au mètre carré pour les deux objets est quasiment identique. Par contre, le prix du mètre cube est plus de 1'000 francs plus cher à Viège qu'à Brigue. N'aurait-on pas pu diminuer le cube du bâtiment pour en réduire le coût?
- Le prix du terrain à Brigue nous interpelle. En effet, le prix de 200 francs/m² est nettement inférieur aux prix que nous avons eus dans d'autres dossiers de la région. A-t-on une évaluation de la valeur vénale de ces terrains?

Nous remercions la commission EFCS pour son travail et avons été quelque peu surpris qu'elle ait pris elle-même la décision d'accepter une mise à l'enquête anticipée et qu'elle ait changé le titre de la décision pour la salle de Brigue. A ce sujet, le groupe DC du Centre déposera un amendement pour le titre et l'article 1 afin de revenir au titre initial. Ce changement prête à confusion quant aux modalités de subventionnement et la responsabilité des futures charges d'entretien, avec le risque également de créer un précédent.

Nous entrons en matière sur ces deux salles de sport triples et vous remercions de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Gestützt auf das Bundesgesetz von 1972 über die Förderung von Turnen und Sport wurde in der Verordnung von 1976 über den Sportunterricht an den Berufsschulen das Obligatorium für Lehrtöchter und Lehrlinge eingeführt.

Bereits im Artikel 11 dieser Verordnung von 1976 werden die Kantone aufgefordert für die nötigen Anlagen und Einrichtungen zu sorgen. Im Artikel 16 werden die Kantone verpflichtet bis 1986 das Obligatorium zu verwirklichen.

Der Kanton Wallis hat schon lange einen Handlungsbedarf. Er ist einer der letzten Kantone, der hier seine Pflicht erfüllt. Lehrlinge und Lehrtöchter haben auch Anrecht auf einen zeitgenössischen Turn- und Sportunterricht, so wie es bei den Vollzeitschulen wie den Gymnasien, den Handelsmittelschulen, den Fachmittelschulen und auch den Berufsvorbereitungsschulen schon lange der Fall ist.

Beim Raumprogramm ist aber darauf zu achten, dass die Innenausstattung einen modernen Unterricht ermöglicht. Dazu gehört sicher auch eine Kletterwand, wie sie von Virginie Crettenand von der ADG in einem Postulat gefordert wird.

Es ist zudem jetzt wichtig, dass ausgebildete Turn- und Sportlehrer mit einem attraktiven Unterricht bei den Lehrtöchtern und Lehrlingen die körperliche Entwicklung beeinflussen, Gemeinschaftsverhalten fördern, eine natürliche Leistungsbereitschaft entwickeln und eine gute Voraussetzung für eine regelmässige körperliche Betätigung im Erwachsenenalter schaffen.

Diese Investition ist lange fällig, ist notwendig und richtig.

Die ADG ist für Eintreten.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Coppey, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec toute l'attention requise des deux projets de construction des salles de sport triples de Viège et de Brigue.

Ces projets, menés en partenariat avec les communes concernées et approuvés par la Confédération, s'inscrivent dans la stratégie acceptée par le Grand Conseil en matière de cours de sport pour les apprentis.

Nous nous réjouissons de constater que les futures salles respectent les plus hauts standards d'économie d'énergie et saluons également leur accessibilité aux personnes handicapées conformément aux exigences légales.

Le groupe DC du Bas-Valais est persuadé que le chef du département saura utiliser ces outils de travail de la meilleure manière possible pour permettre aux jeunes en formation de bénéficier des cours de sport adaptés à leurs professions. Il n'est pas inutile de relever qu'un apprenti employé de commerce n'a pas la même débauche d'énergie sur son lieu de travail qu'un apprenti maçon.

Au final, le groupe DC du Bas-Valais attend avec impatience le dépôt du projet de salle quintuple de Sion qui, après Martigny, Viège et Brigue, viendra compléter le concept cantonal de cours de sport pour apprentis et dotera chacune de ces régions d'infrastructures modernes qui bénéficieront également aux collectivités et sociétés sportives locales.

Nous acceptons naturellement d'entrer en matière sur ces deux demandes de crédits.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Seit den 1970er Jahren sieht das Bundesgesetz vor, dass der Kanton Wallis den regelmässigen Turn- und Sportunterricht im Rahmen der beruflichen Bildung fördert. Das Bundesgesetz über die Berufsbildung und die entsprechenden Verordnungen regeln, mit welchen Zuschüssen der Bund die einzelnen Kantone in dieser Aufgabe unterstützt und bis wann die Kantone die entsprechenden Gelder in Bern abgeholt haben müssen.

Das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie (BBT) hat klargemacht, dass unser Kanton Subventionsgelder nur erhält, wenn er mit mehreren Sportstätten den entsprechenden Unterricht an allen Berufsschulzentren garantiert.

Darum baut der Kanton nun mehrere Turnhallen – im Unter- wie im Oberwallis.

Gemäss der grössten je in der Schweiz zum Thema Sport durchgeführten Studie "Sport Schweiz 2008" hat die Bedeutung des Sports stetig zugenommen, insbesondere die Zahl jener, welche mehrmals in der Woche Sport treiben. Konstant bleibt dagegen die Zahl der Nichtsportler.

Dabei spielt auch das Bildungsniveau eine Rolle. Vor allem für Frauen gilt: Je höher das Bildungsniveau, die berufliche Stellung, das Einkommen, um so mehr treiben Sport. Und vor allem für Männer gilt: Je niedriger die Schicht, desto weniger Männer treiben lebenslang

Sport und bedienen das Klischee vom Passivsportler, welcher Erdnuss kauend und Bier trinkend vor dem Fernseher sitzt.

Im regionalen Vergleich gilt es mit Interesse festzuhalten: Der Anteil an Personen, die mehrmals wöchentlich über drei Stunden Sport treiben, ist in der Westschweiz – wozu das Wallis bekanntlich gezählt wird – mit 28 Prozent klar tiefer als in der Deutschschweiz mit 45 Prozent.

Die Indikatoren Bildungsniveau und regionale Herkunft zeigen auf, dass im Wallis gerade in der Berufsbildung Handlungsbedarf herrscht. Wer in jungen Jahren für den Sport begeistert werden kann, trägt in Zukunft wesentliches zur Volksgesundheit bei, fehlt weniger am Arbeitsplatz und ist belastungs- und leistungsfähiger.

Die nun vorgeschlagenen Dreifachturnhallen in Brig und Visp überzeugen konzeptuell. Für die Briger Lösung gilt es speziell zu loben, wie die Bedürfnisse der Berufsschule, der Gemeinde Brig-Glis und des Leistungszentrums für Schneesportarten aufeinander abgestimmt sind und wie diesen Bedürfnissen in einem kompakten Bau entsprochen wird. Die Visper Halle löst die Raumprobleme mit einer passenden Zweigeäudestruktur.

Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Grundlagen der Finanzierung und mit dem Hinweis auf die Bedeutung des Turnens, des Sports beantragt die CVPO Eintreten auf die Vorlage und die Genehmigung der entsprechenden Verpflichtungskredite für die Vorhaben in Brig und in Visp.

Danke schön.

M. le député Narcisse Crettenand, PLR:

J'interviens ici au nom du groupe libéral-radical pour ces deux crédits, soit ceux de Brigue et de Viège.

Ces deux constructions font l'objet des deux crédits d'engagement. Elles font partie d'un concept global permettant la création de halles de sport dans les quatre écoles professionnelles du Valais, soit Martigny dernièrement, Sion en 2010 et maintenant Brigue et Viège.

Ce concept correspond aux exigences de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie qui précise bien qu'il finance ces projets pour autant que tous les apprentis valaisans puissent pratiquer l'éducation physique et cela jusqu'à la fin 2012 pour l'obtention des subventions fédérales. Il reste donc trois ans pour réaliser ces projets.

Les coûts sont pris en charge à raison de 37% par la Confédération et 10% par les communes qui prennent en charge les éléments supplémentaires pour les besoins extrascolaires, ce qui est évidemment normal. La part cantonale se monte à 10,7 millions pour Brigue, 5,78 millions pour Viège, soit 16,5 millions sur une dépense totale de 29,8 millions.

Le groupe libéral-radical entre évidemment en matière sur l'octroi de ces crédits d'engagement pour ces deux projets.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Bernhard Frabetti, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat die Botschaft des Staatsrats und den Bericht der Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport zur Kenntnis genommen.

Das Bundesgesetz über die Förderung von Turnen und Sport aus dem Jahr 1972 und die dazu gehörende Verordnung von 1976 verlangt von den Kantonen die Einrichtung von regelmässigem Turn- und Sportunterricht im Rahmen der beruflichen Bildung. Trotzdem verfügt noch heute keine Berufsfachschule im Wallis über eine Sporthalle. Es ist also höchste Zeit, das längst Versäumte nachzuholen.

Die nötigen Beschlüsse in diese Richtung wurden vom Grossen Rat bereits im Jahre 2007 gewährt. Die Sporthalle der BFO Martigny wird Ende 2010 bezugsbereit sein. Ein wichtiger Grund für das rasche Vorantreiben der ausstehenden Projekte ist die Bundessubventionierung von 37 Prozent. Dazu ist erforderlich, dass die Bauvorhaben bis spätestens 2013 realisiert werden. Gemäss der Botschaft ist dies bei allen vier Vorhaben der Fall.

Nun geht es um die Projekte von Brig und Visp, wo jeweils eine Dreifachturnhalle entstehen soll. Die Notwendigkeit der Bauten ist aus der Botschaft des Staatsrats ersichtlich und unbestritten. Mit diesen benötigten Neubauten kann endlich das über 30-jährige Bundesgesetz befolgt werden, das heisst regelmässiger Sportunterricht für die Lernenden.

Die Bevölkerung und die Vereine der Standortgemeinden können von den neuen Sportinfrastrukturen profitieren.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke.

M. le député Freddy Philipoz, PDCC:

Dans le message du Conseil d'Etat concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction de la salle triple à Brigue, il est mentionné que, à ce jour, aucune des écoles professionnelles de notre canton ne dispose de salles de sport et que le Valais est l'un des derniers cantons de Suisse à ne pas respecter la législation fédérale en vigueur depuis plus de 30 ans.

Au mois de septembre – nous l'apprenons par le rapport de la commission –, l'architecte cantonal, M. Galletti, a demandé à la commission EFCS d'autoriser le Service des bâtiments à mettre à l'enquête le projet de Brigue avant la session de novembre du Grand Conseil, car les délais doivent être impérativement respectés pour obtenir les subventions de l'OFFT. En effet, le canton ne peut pas se permettre de retarder le projet en cas d'opposition. Comme les projets de construction des bâtiments scolaires ont été déposés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur la formation professionnelles, nous pourrions donc bénéficier de la subvention de 37% si et à condition que les travaux soient terminés dans les délais, avec toutes les factures envoyées à Berne.

Je viens d'apprendre par les "jaunes" que la date buttoir était 2013, le groupe libéral-radical, par le député Narcisse Crettenand, parle de fin 2012; personnellement, j'ai toujours entendu pour fin 2012.

Nous constatons dans le message du Conseil d'Etat que la planification élaborée avec le SBMA pour Martigny, c'est OK pour 2010, Brigue et Viège pour 2010-2012 et, pour Sion, la construction est prévue entre 2011 et 2013 étant donné que l'entreprise Pflanzler loue le bâtiment Swisscom jusqu'en juin 2011.

Comment se fait-il que pour la construction de la salle quintuple de Sion, les délais soient si courts et que nous n'ayons pas la possibilité également de mettre à l'enquête publique? Que se passera-t-il si le conseil municipal ou le conseil général de Sion refusent le terrain proposé par le canton pour une question de prix au mètre carré, par exemple?

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les groupes qui entrent en matière sur ce projet de décision, puis répondre à quelques questions qui sont posées.

Concernant la mise au concours, je remercie le député Freddy Philipoz d'avoir répondu à la députée Marie-Anne Levrard. En fait, la mise au concours n'empêchait pas la prise de décision par le Grand Conseil. C'est vraiment une question de délai en cas de recours.

Concernant les questions de prix au mètre carré, prix des terrains, je laisserai le conseiller d'Etat y répondre.

Il y a aussi la remarque de M. le député PDC du Haut-Valais concernant les femmes et la gymnastique..., je rappelle quand même que ces projets de décision concernent tous les élèves qu'ils soient filles ou garçons de l'école professionnelle. Nous ne faisons pas de discrimination entre filles et garçons.

J'aimerais juste aussi poser au conseiller d'Etat une petite question concernant la loi sur le sport que nous attendons toujours. J'aimerais savoir où cela en est dans ses projets.

Je remercie donc tous les groupes pour leur entrée en matière.

Je donne rendez-vous aux membres de la commission à la fin des débats au deuxième étage pour discuter des amendements du groupe DC du Centre.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci, tout d'abord, d'entrer en matière.

Je crois que ces deux objets, Brigue et Viège, font partie d'un ensemble que nous devons réaliser jusqu'en 2013. Par contre, en 2013, c'est le décompte final qui doit être accepté par la Confédération, soit avant le 31.12.2013. C'est la raison pour laquelle nous activons progressivement ces dossiers. Et c'est aussi la raison pour laquelle M. Galletti parle de planification, mais c'est la planification interne, en fonction des budgets du service de M. Galletti, qui est importante pour arriver au terme pour l'ensemble des projets en 2013, de façon à ce que l'ensemble des projets puissent être autorisés financièrement par la Confédération, ils sont déjà autorisés au niveau des principes, mais le décompte doit être accepté.

Je voudrais faire quelques remarques complémentaires.

Tout d'abord, le député (suppl.) Alexander Allenbach mentionne, à juste titre je crois, que la transparence veut dans le futur que l'on précise quels sont les frais d'exploitation. Evidemment, il faudra discuter des professeurs de gymnastique. J'ai demandé au service qu'il analyse les conséquences de ces salles. A partir des budgets 2010, 2011 et 2012, nous pourrions vous répondre de façon plus précise. Mais je crois que nous ne pouvons pas charger de façon supplémentaire les élèves; donc, il y aura une répartition probablement différente dans les charges. Il est vrai aussi, et je l'ai vu avant-hier à Viège, lorsque l'on parle de nouveaux investissements, il y a des nouveaux besoins, notamment de conciergerie. C'est un point je crois qu'il ne faut pas sous-estimer parce que la qualité des bâtiments passe aussi par la qualité de l'entretien que l'on met aux bâtiments. J'aimerais profiter de l'opportunité pour remercier toutes les personnes qui travaillent pour que l'ensemble des bâtiments de l'Etat demeure de grande qualité.

Pour la députée Marie-Anne Levrand et pour d'autres personnes, je crois que plusieurs députés ont mentionné que le travail des apprentis n'est pas le même et que la notion sportive n'est pas équivalente pour tous les apprentis. Je vous rappelle ce que je crois avoir déjà dit lorsque l'on parlait du dossier de Martigny: l'entreprise de construction (ce n'est pas en Valais) qui fait pour l'ensemble de son personnel, en début de chantier, 5 ou 10 minutes de mouvements. Les professionnels du sport nous disent que les jeunes qui font des travaux lourds doivent aussi bénéficier de la gymnastique, mais la gymnastique est peut-être différente selon les domaines, mais l'ensemble des domaines est important.

Pour répondre également à la question qui a été posée sur une certaine rationalité, la meilleure façon, je crois que cela a été dit, d'utiliser la gymnastique pour les jeunes, nous voulons lier aussi le sport pour les jeunes avec le sport pour tous, de façon à ce qu'un jeune qui a une accréditation – nous avons fait déjà les tests durant l'année 2009, nous les faisons actuellement, sur l'accréditation par la commune – communale qui confirme qu'il fait déjà du sport dans sa commune, à travers un sport reconnu par Jeunesse et Sport, serait dispensé du sport à l'école professionnelle et il pourrait rentrer chez lui plus rapidement. C'est la raison pour laquelle dans l'organisation, nous souhaiterions mettre le sport pour une partie des apprentis plutôt en dernière heure ou en première heure, de façon à pouvoir libérer une partie des jeunes qui font déjà du sport ou qui ont des activités sportives intensives. Je vous rappelle aussi que les statistiques montrent qu'un tiers de notre jeunesse ou qu'un tiers de la population ne fait pas de sport, et pour ces jeunes-là, le sport sera important.

Quelques questions de détail ont été posées sur le prix, notamment la différence entre les prix au mètre carré et les prix au mètre cube. Je vous rappelle que les deux bâtiments sont sensiblement différents. La configuration du terrain est très difficile à Brigue. C'est un terrain qui est très bien situé, mais par contre un terrain qui demande de nombreux aménagements et qui coûte beaucoup plus cher que celui de Viège, que celui de Martigny ou que celui de Sion, Sion étant déjà partiellement construit. C'est la raison pour laquelle le coût au mètre cube est bien plus cher à Brigue parce que la configuration du terrain a nécessité des aménagements préliminaires et des aménagements de structures beaucoup plus importants. Sur le prix au mètre carré, vous avez raison, Madame la députée Marie-Anne Levrand, de mentionner que le prix doit avoir une discussion parce que c'est un prix relativement politique. N'oubliez pas qu'à Brigue, nous avons une discussion avec les Sœurs de St. Ursula, avec la commune et avec l'Etat, non seulement pour la salle de gymnastique mais aussi pour l'ensemble de l'école de commerce, pour la piscine et pour tout un domaine des Sœurs; les Sœurs veulent vendre leur domaine. L'estimation était de plus de 400-450 francs. Par contre, le prix que nous aimerions pour l'ensemble de ce domaine est un prix dans une zone publique. J'ai demandé que la

commune conserve cette zone publique de façon à ce qu'il n'y ait pas après une mutation de zone. Dans une zone publique, le terrain se discute entre les partenaires, l'Etat étant propriétaire d'un terrain difficile, c'est la meilleure occupation du sol, et c'est un prix politique qu'on a accepté étant donné que les Sœurs avaient pratiquement le même prix pour l'ensemble de leur terrain. Cela fait un tout sur l'ensemble de Brigue. Donc, il n'y a pas de comparaison avec le prix du marché. C'est un prix de négociations entre l'ensemble des partenaires sur la région de Brigue.

Quant au changement de titre, je pense que c'est la commission qui doit en discuter. Pour ma part, je suis ouvert à toute solution.

Je crois qu'il y avait encore une question sur la mise à l'enquête anticipée. Dans nos dossiers, je crois qu'il est arrivé plusieurs fois qu'une commune ou que l'Etat lui-même fasse une demande d'enquête anticipée pour permettre, après la décision, d'aller assez rapidement avec le chantier, notamment pour des questions de planification dans le Service des bâtiments. C'est donc une affaire purement administrative. S'il y avait un problème au niveau du Grand Conseil, la mise à l'enquête deviendrait caduque. Mais, j'espère que cela ne sera pas le cas.

Une dernière information concernant Sion. Pour Sion, les services ont déjà eu de nombreuses discussions avec la ville. M. Galletti, le Service de la formation professionnelle et les différents services de la ville se sont entendus sur les grands principes: l'utilisation du sol, le prix d'achat, les 10% à l'investissement et les 10% au fonctionnement. Le département a confirmé à la commune, au niveau politique, ces prix la semaine passée. Dans le message qui viendra d'ici quelques instants sur le transfert du patrimoine financier dans le patrimoine administratif, nous avons la première étape qui sera réalisée pour Sion et la deuxième étape viendra au printemps avec une décision pour la ville de Sion. Nous allons tenir les délais. Je vous rappelle que nous avons eu un accord avec la ville de Sion, qui était d'accord à la fois sur le terrain et sur le bâtiment mais qui nous a demandé d'aller le plus loin possible dans les délais de façon à ce que l'entreprise Pflanzler trouve une solution pour ses bâtiments. La solution est trouvée. Cela permet de maintenir 100 postes de travail dans la région sédunoise. C'était un point qui nous préoccupait, mais qui est réalisé. D'ici à juin 2013, les bâtiments de Sion seront terminés, selon la planification de M. Galletti, et le décompte final sera très rapidement fait. Nous serons ainsi dans les délais, y compris pour Sion.

Dernière question de la députée Véronique Maret concernant la loi sur le sport. Lorsque l'on fait une nouvelle loi, je ne souhaiterais pas que nous ayons une nouvelle loi peu efficace et difficile à mettre en application. J'ai donc demandé à un petit groupe de travail interne de me faire les objectifs: quels sont les objectifs de cette loi. Ces objectifs, je les ai reçus et je les discuterai la semaine prochaine avec mes services. Ensuite, je les présenterai au Conseil d'Etat selon la procédure qui est mise en place par le Conseil d'Etat, de façon à ce que celui-ci accepte les objectifs de base. Ensuite, nous aurons, durant l'année 2010, une discussion un peu plus large, d'abord avec les intéressés qui souhaitent être partenaires de la discussion et ensuite, en 2010, avec le Grand Conseil.

Merci, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière.

Les questions de détail, nous les discuterons vendredi.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten.

Die Lesung findet dann am Freitagmorgen statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 13 novembre 2009.*)

Entrée en matière

8. DECISION concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat

Eintretensdebatte

BESCHLUSS betreffend Übertragung des Gebäudes "Swisscom", an der Rue Saint-Hubert 2 in Sitten, vom Finanzvermögen in das Verwaltungsvermögen des Staates

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Joachim Rausis (suppl.)*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Lors de la décision d'achat du bâtiment "Swisscom" pour le prix de 8'523'500 francs en novembre 2001 par le Grand Conseil, il a été décidé de transférer cet objet dans le patrimoine financier de l'Etat. Cet état de fait oblige les services du canton à payer des loyers à hauteur de 570'000 francs à l'Administration cantonale des finances, car la LGCAF impose une rentabilité du patrimoine financier.

Demain, l'entier des bâtiments sera occupé pour la formation professionnelle et il est temps de transférer le bâtiment "Swisscom" du patrimoine financier dans le patrimoine administratif afin de supprimer les coûts de location qui grèvent la rubrique 316 des services concernés.

Le montant global du transfert décidé est de 11'564'695 francs. Il se fera en deux étapes et représente une plus-value sur le bâtiment d'un peu plus de 3 millions en 8 ans. Ce transfert comptable d'une rubrique à une autre aura très peu d'incidences sur le budget de l'Etat. Une légère augmentation de la fortune et une diminution des imputations internes dues aux frais de location. Le seul versement réel que fera l'Etat du Valais, c'est de restituer le montant d'environ 150'000 francs de TVA à Berne.

L'ADG accepte le transfert du patrimoine financier dans le patrimoine administratif, car ce bâtiment sera utilisé de manière prépondérante par le DECS pour la formation des jeunes.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Im Jahre 2002 hat der Staat Wallis das "Swisscom" Gebäude in Sitten zu einem Verkaufspreis von 8,5 Millionen Franken erstanden – wie vorher auch schon gehört. Da die Nutzung dieses Gebäudes noch nicht bestimmt war, wurde dieses Gebäude ins Finanzvermögen aufgenommen, einem Vermögen, das man jeder Zeit verändern kann.

Nun soll dieses Gebäude einem festem Verwendungszweck zugeführt werden. Der Staat plant hier unter anderem eine Fünffachturnhalle für den Berufsschulsport einzubauen. Somit muss notwendigerweise das Gebäude in das Verwaltungsvermögen übergeführt werden.

Da der Berufsschulsport vom Bund ja wie vorgesehen vorgeschrieben wird und die Subventionen 2013 auslaufen, ist dieses Geschäft notwendig und die CSPO ist für Eintreten.

In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass alle vier Schulstandorte bezüglich der Beiträge an den Staat gleich zu behandeln sind. Wie aus der Botschaft zum Beschluss aber zu entnehmen ist, werden diesbezüglich noch Abklärungen zwischen der Stadt Sitten und dem Staat Wallis getroffen. Laut Gesetz ist aber klar, dass die Standortgemeinde das Terrain kostenlos dem Staate zur Verfügung stellen muss und 10 Prozent der Umbaukosten zu übernehmen hat. Verhandlungen sind hier eigentlich somit nicht mehr nötig, denn der handelsübliche Wert eines unbebauten Terrains kann relativ leicht bestimmt werden und 10 Prozent sind 10 Prozent.

Als Beispiel: Brig hat diesen Herbst die Liegenschaft "Adler" gekauft und das Terrain dem Staate Wallis entschädigungslos abgetreten.

Bezüglich einer korrekten buchhalterischen Abwicklung des Geschäfts schlägt die CSPO vor, dass der Kanton Wallis der Stadt Sitten den Boden zum handelsüblichen Preis verkauft und diese dann den Boden entschädigungslos für den Bau einer Fünffachturnhalle dem Staate abtritt. So würde dieser Boden dann auch korrekterweise automatisch dem Verwaltungsvermögen zugewiesen. Herr Staatsrat Roch hat ja vorher versprochen und gesagt, dass da eine Lösung gefunden wird.

Eine Schlussbemerkung noch: Wäre es nicht sinnvoll gewesen dieses Geschäft mit dem Antrag eines Verpflichtungskredits zum Einbau dieser Fünffachturnhallen zu koppeln?

Danke.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a examiné le projet de décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier dans le patrimoine administratif de l'Etat.

Ce sujet étant extrêmement technique, nous souhaiterions obtenir quelques informations supplémentaires, en particulier pourquoi n'est-ce pas la commission des finances qui a traité ce projet de décision essentiellement financier?

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner quelques explications sur la problématique de la restitution de la TVA?

Enfin, nous désirerions avoir quelques renseignements sur les modalités de calcul permettant de passer de 8,5 millions à 11 millions.

En vous remerciant pour les éclaircissements donnés, le groupe DC du Centre entre en matière.

M. le député René Constantin, PLR:

Plusieurs voix issues de ce Parlement, en novembre 2001, s'étaient élevées contre la volonté du Conseil d'Etat d'acquérir le bâtiment "Swisscom" arguant du fait qu'il n'appartenait pas à l'Etat de jouer aux apprentis agents immobiliers.

Il est vrai qu'en plaçant pareille acquisition dans le patrimoine financier, l'exigence du rendement était réelle et cette affectation comportait quelques désavantages, à savoir ne pas être pleinement autonome au niveau de sa gestion ou quant à son utilisation pour des besoins futurs, mais il n'en demeure pas moins, et ceci saute aux yeux de chacune et de chacun, que la décision prise, il y a maintenant 8 ans, fut tout à fait judicieuse. Acquérir pour 8,5 millions un complexe d'une valeur estimée à quelque 65 millions ne pouvait pas se refuser, pour autant, bien sûr, que l'on ait la capacité financière suffisante. Cette capacité, nous l'avons depuis quelques années déjà. Cet investissement fut donc un choix excellent.

Avec les besoins nouveaux en matière d'enseignement (dotation des heures d'enseignement toujours plus élevée en fonction des nouvelles ordonnances fédérales et augmentation du nombre d'apprentis, avérée depuis plusieurs années), il a fallu rapidement frapper à la porte du gestionnaire de ce bien pour quémander, gratter quelques centaines de mètres carrés, moyennant une location à payer, une fois n'est pas coutume, par le nouveau propriétaire, soit l'Etat, vis-à-vis de son gérant, l'ancien propriétaire soit "Swisscom", afin d'accueillir nos apprentis.

Aujourd'hui, pour faire face aux besoins en matière de locaux, proposition est donc faite de transférer, pour une part du moins, ce bâtiment au sein du patrimoine administratif. C'est là une proposition fondée que nous, libéraux-radicaux, soutenons de manière unanime. Les besoins cités plus haut étant clairement définis, chiffres à l'appui, il appartient dès lors à l'Etat de conserver pour sa propre utilisation des locaux fonctionnels et de qualité supérieure.

Demeure à finaliser la deuxième étape, soit le transfert définitif de tout le bâtiment au patrimoine administratif après résiliation des contrats signés avec différentes entreprises occupant la partie ouest de l'édifice. Mais le principe est admis et cela nous réjouit.

Un bâtiment de cette envergure, attribué dans son entier à la formation professionnelle, c'est là, il faut le reconnaître, un superbe cadeau qui doit être apprécié à sa juste valeur, mais qui exigera néanmoins ajustements et façonnage. Il faudra, en effet, y intégrer plusieurs salles de gymnastique pour répondre aux exigences de Berne et aménager des ateliers pour les cours interentreprises.

A propos d'ateliers, il faut savoir qu'après une phase d'exploration, de tergiversations même qui a duré plus de 10 ans, voilà que leur construction, au sein même du bâtiment, voit le jour. Enfin!, serions-nous tentés de dire en même temps que merci, merci d'intégrer ce bâtiment au patrimoine administratif et d'effectuer les modifications nécessaires à la réalisation de salles de classe supplémentaires simultanément à la construction des salles de sport.

Le groupe libéral-radical accepte, comme mentionné plus haut, ce projet.

M^{me} la députée Marianne Maret, PDCB:

Parce qu'il s'agit de la formation professionnelle et, par conséquent, de la jeunesse de notre canton, parce qu'il est indispensable de doter de nouveaux locaux et espaces la formation professionnelle cantonale, parce que le site retenu permet, par son emplacement, des synergies fort intéressantes avec le centre professionnel existant de Sion, parce que ce bâtiment avait déjà une vocation de lieu de formation au départ, parce que ce bâtiment offre la possibilité d'y créer les nouvelles salles de gymnastique telles que souhaitées et planifiées et malgré le fait que la différence entre les 8,5 millions payés en 2002 et le montant de 11'414'694 francs, hors TVA, à payer en deux étapes nous laisse un brin rêveurs, malgré le fait que, lors de telles acquisitions, le groupe DC du Bas, à l'instar de la commission des finances, souhaiterait que les charges, voire les produits induits soient systématiquement quantifiés (par exemple les frais d'entretien de ces nouvelles surfaces ou la location de places de parc au cas où ce bâtiment en serait pourvu), le groupe DC du Bas a décidé d'entrer en matière sur la décision de transfert du bâtiment "Swisscom".

Merci infiniment pour votre écoute.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 juin 2008, a décidé de transférer le bâtiment "Swisscom" du patrimoine financier dans le patrimoine administratif et de confirmer ainsi l'affectation du bâtiment à des tâches publiques de l'Etat.

Plus de 18 mois plus tard, le Grand Conseil se prononce sur ce transfert qui est prévu en deux phases.

Nous nous prononçons aujourd'hui uniquement sur la première phase, il s'agit de la partie occupée pour la formation et par divers services de l'Etat.

Quant à la deuxième phase concernant les éventuels futurs travaux pour les salles de sport, nous voterons le crédit d'engagement durant le premier semestre 2010. L'emplacement pour la salle quintuple est prévu à cet endroit. La loi cantonale dit clairement: "Les communes où des bâtiments sont érigés fournissent le terrain équipé." Or, à ce jour, la ville de Sion n'a toujours pas reçu d'informations officielles de la part du Conseil d'Etat concernant ce sujet.

Je viens d'apprendre par la bouche du chef du département que la confirmation a été envoyée à la commune de Sion la semaine passée. Il y a très certainement un problème de Poste; je vais m'en occuper dès 13 heures.

J'insiste à nouveau, car les subventions fédérales, ancien système, à hauteur de 37% ne seront obtenues que si les délais sont respectés.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Quelques informations complémentaires et merci également d'entrer en matière. Je crois que c'est une phase essentielle dans les discussions.

Evidemment, Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, les quatre écoles doivent être traitées de façon identique et elles le sont. Lorsque nous arriverons avec la décision pour Sion, nous aurons l'ensemble des réponses sur à la fois la mise à disposition du terrain par la ville, les 10% sur l'investissement et les 10% sur le fonctionnement. C'est une règle qui est légale et que nous appliquerons dans les quatre établissements évidemment.

Sur le fait que nous arrivions aujourd'hui avec ce message et non pas avec le crédit complémentaire pour la ville de Sion, c'est par le fait que nous avons, comme vous avez pu le constater dans le message, deux étapes. La première étape concerne la situation actuelle où nous avons 59% du territoire de cet ensemble qui est déjà utilisé par la formation professionnelle et que nous louons à l'Etat. Nous avons donc, avec l'acceptation par l'Administration des finances, fait ces deux étapes de façon à déjà en 2009 avoir, pour la partie occupée actuellement par la formation professionnelle, les règles habituelles de fonctionnement et puis, lorsque les salles seront terminées, nous aurons la deuxième étape pour les 41% restants, ce qui nous permettra d'avoir des règles progressives, mais correctes et en ligne avec la LGCAF.

Concernant la question: pourquoi ce n'est pas la commission des finances qui a traité cet objet, je pense que c'est le Bureau du Grand Conseil qui doit répondre et pas moi.

Quant à la TVA, vous savez que lorsqu'il y a utilisation, la TVA n'est pas remboursable. C'est la raison pour laquelle il y a tout un calcul qui a été fait, une discussion avec les gens qui s'occupent de la TVA et un montant de 140'000 francs doit être restitué puisque nous avons, sur les locations, récupéré la TVA sur l'investissement.

La différence entre les 8,5 millions et les 11 millions, ce sont les règles de la LGCAF. C'est l'Administration des finances qui a fait ce calcul tenant compte au moins de deux éléments:

1. le coût de la vie entre le moment de l'achat et aujourd'hui et
2. les investissements complémentaires qui ont été faits depuis le début de la construction.

C'est un calcul assez précis et vous pouvez le voir chez nous, si vous le souhaitez.

Concernant les ateliers, j'aimerais que le député René Constantin ne dise pas "enfin", mais "merci"... , les deux évidemment, mais le "enfin" dépend aussi des associations puisque ce sont elles qui sont responsables de la formation dans les ateliers et "merci" parce que c'est l'Etat qui est un partenaire efficace dans cette relation avec les associations. Les investissements se feront durant les années 2009 et 2010 sur les ateliers également.

Madame la députée Marianne Maret, je crois avoir répondu dans la première partie, avec Viège et Brigue, sur les frais d'entretien. Ceux-ci devront être estimés et viendront à

travers les budgets. Quant aux places de parc, si vous connaissez le bâtiment, il y en a suffisamment actuellement et nous sommes déjà propriétaires; donc, nous n'aurons pas de problèmes de places de parc dans ce secteur-là.

Une petite information pour le député Freddy Philippoz. J'ai signé vendredi soir ou lundi matin le document; il a été envoyé par e-mail mardi matin et la correspondance est probablement arrivée ce matin ou elle arrivera demain matin à la municipalité de Sion. Cela a été envoyé par e-mail mardi en fin de matinée, sauf erreur.

Voilà, merci, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière sur ce projet, qui est la première phase dans la construction des salles de gym pour la ville de Sion.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 13 novembre 2009.*)

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. POSTULAT

**de la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant les structures
artificielles d'escalade en salle de gym (16.06.2009) (3.011)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend
Kletterwände in den Turnhallen (16.06.2009) (3.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il y a quelques minutes, nous prenions deux décisions concernant l'octroi de crédits d'engagements pour les nouvelles salles de gym pour les écoles professionnelles de Brigue et de Viège. En fin d'année dernière, nous prenions la même décision pour les salles de Martigny et, dans quelques mois, nous ferons le même exercice pour celles de Sion.

Pour les salles de gym de Martigny, les jeux sont faits. Toutes les infrastructures et équipements sportifs ont été validés et les travaux sont en cours. Alors est-ce que ce postulat intervient trop tard? Je ne pense pas et je dirai plutôt que ce sujet est donc tout à fait d'actualité, et il concerne non seulement le DECS mais également le DTEE et son Service des bâtiments s'occupant de la construction de ces nouvelles infrastructures.

Mais pourquoi donc des structures artificielles d'escalade dans les nouvelles salles de gym? Tout d'abord, l'Office fédéral de la formation et des technologies recommande fortement aux cantons d'inclure dans leurs nouveaux équipements sportifs intérieurs des murs d'escalade artificiels (ils remplacent avantageusement les perches ou espaliers d'antan). Ces structures ne

prennent que peu de place et, pour un faible investissement, elles pourraient engendrer rapidement des rentrées financières, et n'oublions pas qu'ajouter des structures d'escalade dans les salles de gym par la suite serait beaucoup plus coûteux.

Ensuite, ces structures d'escalade représentent un outil de travail très intéressant pour les maîtres de sport qui officieront dans les nouvelles salles de gym et bien entendu pour les jeunes qui en bénéficieront. L'escalade est une activité sportive très attrayante et très complète, agissant tant sur les plans physique que mental.

De plus, notre canton est riche en sites naturels d'escalade connus aux quatre coins du monde mais, venus les mois d'hiver, en soirée ou pour l'initiation, les murs de grimpe sont des outils incontournables. Or, le canton du Valais est peu doté. Nous sommes à l'âge de la pierre en la matière, contrairement à des cantons comme Berne qui, grâce à ses murs d'escalade, offre un support fantastique à l'activité de ses guides de montagne ainsi qu'à ses jeunes compétiteurs de l'équipe suisse d'escalade.

Je suis persuadée que l'escalade peut devenir un nouvel atout touristique en complément des domaines skiables, sources thermales ou vignobles, et cela à bien moindres coûts. Le potentiel de développement de l'escalade est actuellement inexploité dans notre canton. Dans des régions similaires à la nôtre, en France, l'escalade attire des milliers de personnes par année, grimpeurs confirmés ou familles, développant ainsi une activité économique et un tourisme local non négligeables.

C'est pourquoi j'estime que nos autorités cantonales ainsi que les services concernés par la construction des nouvelles salles de gym de Sion, Brigue et Viège se doivent de prendre en compte cet appel afin de développer cette activité sous-estimée et d'offrir ainsi la possibilité à nos jeunes d'arpenter de beaux murs d'escalade.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Ce postulat est combattu.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

"*Men sana in corpore sano*", je crois que ce vieil adage de Juvénal n'a pas pris une ride.

En ces temps de malbouffe, d'escalators ou d'ascenseurs à tout va épargnant au quidam le moindre effort physique, il est vrai que parler d'activités sportives me semble essentiel.

Le sport représenté par la grimpe est effectivement un sport complet, dont nous ne doutons pas des bienfaits pour la jeunesse de notre canton, peut-être même pour le tourisme, si j'ai bien entendu ce que disait la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

Les libéraux-radicaux estiment, cependant, que la voie choisie par la postulante pour faire installer un mur de grimpe dans un ou plusieurs contextes particuliers n'est pas adaptée. Tout d'abord, la procédure nous paraît longue et peu efficace pour une décision de ce type, et elle encombre inutilement l'Administration cantonale. De plus, elle relève d'un choix arbitraire

d'une installation au détriment peut-être d'autres tout aussi intéressantes. Pourquoi pas un plancher de danse, un ring de boxe ou une piscine olympique?

Finalement, ce postulat semble, selon nos sources, sans objet puisqu'un mur de grimpe est prévu dans cette nouvelle salle de gym.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous demande de rejeter ce postulat et de le classer au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons au vote.

Par 80 voix contre 25 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.011 de la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

10. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant: pour des bourses et prêts d'honneur mieux ciblés (16.06.2009) (3.012)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend: Für gezieltere Stipendien und Studiendarlehen (16.06.2009) (3.012)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht gewünscht, somit kann Herr Staatsratspräsident Claude Roch direkt die Antwort geben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je peux comprendre cette intervention et nous cherchons à mieux canaliser les jeunes vers les professions d'avenir, notamment avec l'orientation, notamment avec les liens que nous avons avec les organisations professionnelles.

Cependant, j'aimerais rappeler deux articles. Il s'agit de l'article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études qui stipule que l'octroi de bourses et de prêts d'études ne doit pas être subordonné au choix du domaine. C'est un des points de la légalité qui nous donne cette appréciation. Puis, il s'agit de l'article 2 du concordat sur l'harmonisation intercantonale, que vous ne connaissez pas encore mais qui viendra en 2010 au Grand Conseil, qui mentionne notamment les points suivants:

l'objectif pour les bourses doit être d'améliorer la fréquentation des filières de formation à disposition dans l'ensemble de la Suisse, notamment en promouvant l'égalité des chances, en facilitant l'accès à la formation, en contribuant à assurer les conditions de vie minimales durant la formation, en garantissant le libre choix de la formation et de l'institution formatrice et en encourageant la mobilité.

Ce que nous allons faire, parce que c'est un souci pour nous de mieux canaliser les jeunes, c'est à travers la nouvelle loi sur les bourses, à travers le projet d'harmonisation qui viendra en 2010 donner une réponse un peu plus précise à votre interpellation. Cependant, dans les cas actuels, nous cherchons d'autres instruments plutôt que l'instrument des bourses.

11. POSTULAT

des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Jérémie Rey, PDCC, concernant: inégalité de traitement des prestations logopédiques intentionnelle, ou pourquoi le Conseil d'Etat repousse-t-il sa décision? (16.06.2009) (3.013)

POSTULAT

der Grossrätinnen Graziella Walker Salzmann, CSPO, und Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat Jérémie Rey, PDCC, betreffend: Ungleichbehandlung logopädischer Leistungen gewollt, oder warum schiebt der Staatsrat den Entscheid vor sich her? (16.06.2009) (3.013)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die beiden Walliser Logopädenverbände, Walliser Sektion ARLD und der OLV sind seit Jahren mit dem Staatsrat in einem Tarifkonflikt. Ich verweise auf den Text des Postulats.

In Anbetracht der zwischenzeitlich gefallenen Entscheide, erlaube ich mir noch folgende Bemerkungen.

Wir gratulieren dem Staatsrat, dass er in der seit sechs Jahren dauernden Diskussion betreffend den Tarif zu einer Lösung gefunden hat, welche bereits im Budget 2010 enthalten ist. Damit ist die Hauptforderung der Postulanten erfüllt.

In einem zweiten Punkt wurde vom Staatsrat verlangt, dass die Tarifffrage unabhängig von den offenen Konzeptfragen NFA behandelt und geklärt werden soll.

Hier ist anzumerken: Die neue Tarifvereinbarung ist Bestandteil des künftigen NFA Leistungsvertrags mit den privaten Logopädinnen, welche am 1. Januar 2010 in Kraft treten soll. Das Department scheint nun Tarifffrage und Leistungsvertrag doch zu verknüpfen, d.h. entweder beides oder keines.

Wir stellen uns wirklich die Frage, ob dieser zeitliche Druck notwendig ist, zumal nur noch Einzelfragen offen sind und der Leistungsvertrag in deutscher Übersetzung noch nicht vorliegt.

Da jedoch das **Postulat** in seiner Hauptforderung bereits erfüllt ist, **ziehen wir es zurück** und appellieren gleichzeitig an den Staatsrat, die Tarifvereinbarung am 1. Januar 2010 ohne weitere Auflagen umzusetzen. Danke.

12. MOTION

des députés Pascal Rey, PDCC, et Jérémie Rey, PDCC, concernant les modifications législatives entraînées par HarmoS (16.06.2009)

(3.014)

MOTION

der Grossräte Pascal Rey, PDCC, und Jérémie Rey, PDCC, betreffend Gesetzesänderungen aufgrund von HarmoS (16.06.2009)

(3.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

13. INTERPELLATION

des députés Pascal Rey, PDCC, et Jérémie Rey, PDCC, concernant: organisation scolaire des classes enfantines à plein temps avec HarmoS? (16.06.2009) (3.015)

INTERPELLATION

der Grossräte Pascal Rey, PDCC, und Jérémie Rey, PDCC, betreffend Organisation von Ganztageskindergartenklassen im Rahmen von HarmoS? (16.06.2009) (3.015)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Je développerai en une seule intervention la motion et l'interpellation relatives toutes deux au projet HarmoS, soit les points 12 et 13.

Le 21 mai 2006, les nouveaux articles constitutionnels sur la formation ont été acceptés par le peuple suisse, avec une majorité nette de 86%, de même que par tous les cantons.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Les cantons qui y ont adhéré disposent d'un délai transitoire de 6 ans pour sa mise en œuvre. Désormais, les autorités politiques, soit les cantons ou, selon le degré d'enseignement, la Confédération et les cantons, sont tenues par la Constitution de réglementer de manière uniforme partout en Suisse certains paramètres fondamentaux du système éducatif.

Aussi les objectifs de ces deux interventions visent-ils, d'une part, à s'interroger sur l'échéancier qui permettra au canton du Valais de procéder aux modifications structurelles et

fonctionnelles postulées par HarmoS et, d'autre part, se soucient-ils également de la problématique de l'emploi des jeunes diplômés de la HEP.

Comme il l'a été dit dans ce Parlement, ces réformes seront bien moins importantes en Valais que celles que devront entreprendre nos cantons voisins.

Gouverner, c'est prévoir, et HarmoS prévoit notamment de rendre l'école enfantine obligatoire. L'immense majorité des élèves valaisans fréquente l'école enfantine en Valais et les enfants qui rejoignent l'école primaire sans avoir effectué tout ou partie de l'école enfantine font vraiment figure d'exceptions. Aujourd'hui, et en particulier dans le Valais central, un certain nombre de communes offrent déjà des classes à plein temps et ce dès la première enfantine. Celles-ci présentent des avantages certains comme le dépistage précoce des lacunes éducatives et le dépistage précoce des retards de développement qui permettent de bien meilleures remédiations. L'apprentissage des comportements sociaux comme celui de la langue pour les élèves allophones facilitent grandement l'entrée en scolarité obligatoire, selon la loi actuelle, à l'âge de 6 ans.

Alors que bien des pays européens connaissent des classes maternelles accueillant des élèves dès l'âge de 3 ans, notre canton devra effectuer des choix organisationnels. L'âge d'entrée à l'école est fixé à 4 ans révolus au 31 juillet selon HarmoS; il sera mis progressivement en application.

Les objectifs qui sont en voie de finalisation au niveau romand pour les différents niveaux scolaires détermineront si ces classes pourront être suivies, comme c'est le cas aujourd'hui dans une majorité de communes valaisannes, à mi-temps ou si, par égalité de traitement et équité de chance, le Valais optera pour une organisation à plein temps dès l'entrée à l'école obligatoire qui s'effectuera à l'âge de 4 ans révolus.

Faut-il, dès lors, prévoir dans ce sens une organisation harmonisée dans tout le canton et comprendre que celle-ci pourrait se fréquenter à plein temps comme le souhaite la motion? Il est peut-être encore trop tôt pour le définir, mais déjà temps d'y vouer toute l'attention nécessaire afin que tant les parents que les communes et le canton puissent, dans le délai prescrit, s'y préparer, tant sur le plan législatif que sur le plan organisationnel et logistique.

Si la motion vise la préparation des modifications législatives, l'interpellation se soucie, quant à elle, de l'adéquation entre la formation par la HEP d'une cinquantaine d'enseignants par année et les débouchés professionnels qui leur sont offerts. La baisse des effectifs scolaires dans les degrés primaires et préscolaires entraîne, comme nous le voyons une fois de plus dans le présent budget, la fermeture de classes et donc une diminution sensible des postes de travail.

Gouverner, c'est prévoir. Aussi par les présentes motion et interpellation ai-je voulu lier deux problématiques qui relèvent, d'une part, des suites d'HarmoS et, d'autre part, de l'emploi dans le domaine de l'enseignement obligatoire.

En juin, lors du dépôt de ces interventions, il était question de mesures de relance et du chômage des jeunes en particulier.

Lors des discussions dans les travées, j'ai pris note des préoccupations et des craintes exprimées par certains de mes collègues quant à la forme de la motion qui me semblait appropriée, mais qui comporte, je l'avoue, des délais de réalisation des plus courts, soit à la

prochaine rentrée scolaire. Les programmes et objectifs ne sont pas encore définitivement arrêtés et ils influenceront grandement le modèle d'organisation qui devra être mis en place.

Ces considérations faites, je vous demande donc de **transformer cette motion en postulat**.

Je remercie par avance M. le conseiller d'Etat des réponses qu'il pourra apporter aux questions de l'interpellation, questions que je ne développerai pas puisqu'elles figurent dans les documents de la présente motion.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons acte que vous transformez la motion 3.014 en postulat.

Ce postulat étant accepté, il sera transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Concernant le point 13, je donne la parole au chef du département pour sa réponse à l'interpellation.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci, Monsieur le député Pascal Rey, de transformer votre motion en postulat parce que nous ne voulons pas être trop pressés non plus pour modifier les structures de l'école enfantine. Nous avons six ans pour les mettre en place. Même si elles deviennent obligatoires, rien ne nous demande qu'elles soient à plein temps. C'est l'analyse qui est faite aujourd'hui. Cette analyse-là dépend également des plans d'études qui ne sont pas encore connus, ni pour le Lehrplan 21 ni pour le Plan d'études romand. C'est la raison pour laquelle nous aurons un projet en plusieurs phases. La première phase, c'est de rendre obligatoire l'école enfantine, mais probablement en laissant un statut souple.

L'autre question que vous soulevez dans l'interpellation est celle de la rendre obligatoire et de la date de référence pour l'entrée à l'école obligatoire. D'ici à la fin de l'année, nous aurons un dossier d'analyse un peu plus complet qui nous donnera les grands principes que nous voulons mettre en place. Ce que nous recherchons, c'est d'avoir une entrée progressive de la mise en application de la date de référence parce que la date de référence voulait, aujourd'hui, que l'on ait 4 mois de liberté après le 30 juin pour l'entrée. Les parents pouvaient choisir. Demain, nous aurons une date plus restreinte, soit le 31 juillet. Et ce sera le 31 juillet le jour de référence. Cela a une importance assez grande sur la mise en place de l'école obligatoire, notamment pour le Haut-Valais où l'on doit avancer d'une année. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons de faire une entrée progressive en 3 ans pour le Valais francophone et en 4 ans, dès 2011/2012, pour le Haut-Valais de façon à avoir quelque chose de cohérent, de ne pas avoir de grandes fluctuations dans les effectifs et de ne pas avoir des problèmes de personnel dans ce temps intermédiaire. Je rappelle que, aujourd'hui, nous avons plutôt du mi-temps dans l'école enfantine. Les plans d'études qui sont étudiés maintenant nous

montreront quel est le temps nécessaire pour un jeune qui est à l'école enfantine pour résoudre le plan d'études, mais ces plans d'études seront progressivement mis en application dès 2011, donc ils ne sont pas encore définitivement connus.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de ne pas aller trop vite et de faire un bon programme avec une école enfantine obligatoire et une mise en place progressive dès les années 2011.

14. POSTULAT
des députés Pascal Rey, PDCC, Jérémie Rey, PDCC, et
Michel Rothen, PDCC, concernant la date des examens
de fin d'année scolaire (16.06.2009) (3.016)

POSTULAT
der Grossräte Pascal Rey, PDCC, Jérémie Rey, PDCC, und
Michel Rothen, PDCC, betreffend Datum der Jahresprüfungen
(16.06.2009) (3.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Jusqu'en 2008, les examens écrits se déroulaient le lundi et le mardi de l'avant-dernière semaine d'école. Suite à un postulat, les dates des examens 2009 ont été déplacées au jeudi et au vendredi de l'avant-dernière semaine. Si l'idée des auteurs de maintenir une certaine pression sur les élèves et leurs enseignants jusqu'au terme de l'année scolaire peut paraître un vœu louable et acceptable, à l'usage, cette modification crée plus d'inconvénients que d'avantages.

Les commissions scolaires ou les directions d'école devant impérativement signer les livrets scolaires en début de dernière semaine, une grande partie des parents concernés ont même été convoqués durant le week-end pour consulter et contester, le cas échéant, ces examens d'Etat qui, rappelons-le, ne devraient pas être remis aux parents pour consultation à domicile mais à l'école.

De plus, dans les grandes communes où le brassage de population est parfois important, l'école doit récupérer les livrets scolaires signés par les parents avant la fin de l'année scolaire. Les enseignants doivent, en quatrième primaire, souvent organiser les brassages de classe et, en sixième primaire, créer les groupes afin de les transmettre, accompagnés des résultats, aux directions des CO pour qu'elles puissent constituer les classes de première CO.

Nous signalons aussi qu'en date du 4 décembre 2007, les membres de la commission des examens et de l'évaluation, dont font partie des représentants du DECS, des inspecteurs, des directions d'école et des associations des enseignants, avaient demandé au Conseil d'Etat que les examens 2009 et suivants se déroulent en première partie de l'avant-dernière semaine. Mais, ce n'était pas possible, car le postulat venait d'entrer en force. Lors de la séance du 4 février 2009, le représentant de la SPVal revenait sur le sujet et soulignait le problème des délais trop courts exigés pour les corrections de ces examens cantonaux.

Au vu de ces explications, nous demandons, par ce postulat, que ces examens soient fixés l'an prochain et les suivants à nouveau au début de l'avant-dernière semaine de classe.

Chers collègues, merci de votre aimable compréhension et de votre précieux appui.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les apprentis de commerce des communes du Valais romand en compagnie de M. Olivier Dély de la commune de Martigny.

Je vous remercie, Chers visiteurs, de votre visite et de votre intérêt à nos travaux.

Que ce rendez-vous parlementaire vous laisse un agréable souvenir.

Bonne journée!

15. POSTULAT
de la députée Graziella Walker Salzmann, CSPO, et cosignataires
concernant l'inégalité de traitement du personnel enseignant à
partir de 58 ans révolus (16.06.2009) (3.017)

POSTULAT
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend Ungleichbehandlung der
Lehrpersonen ab dem 58. Altersjahr (16.06.2009) (3.017)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Vorab zur Klarstellung: es geht der CSPO nicht darum, die Lehrpersonen der verschiedenen Schulstufen gegeneinander auszuspielen, sondern darum, dass auf vergleichbaren Stufen alle gleich behandelt werden. Zumindest ist in den zu regelnden Verhältnissen keine Situation erkennbar, die eine so unterschiedliche Behandlung rechtfertigen würde.

Seit April 2008 können Lehrpersonen der Primar-, Orientierung- und Mittelschulen, die 58 Jahre alt sind, um drei Stunden pro Jahr entlastet werden. Laut den Weisungen vom 5. Dezember 2008 handelt es sich dabei um eine Leistung, die entsprechend der Treue gegenüber den öffentlichen Schulen zugesprochen wird.

Stossend ist nun aber, dass Lehrpersonen der staatlichen Mittelschule erst ab dem 60. Altersjahr während zwei Jahren mit je zwei Stunden entlastet werden, andererseits aber zum Beispiel Lehrpersonen der staatlichen Berufsschule bereits ab dem 58. Altersjahr während vier Jahren mit je drei Stunden.

Die Altersentlastung der Lehrpersonen der Mittelschulen beträgt also maximal vier Stunden, jene der Lehrpersonen aller anderen Schulen 12 Stunden.

Gewichtiger ist noch folgender Umstand: denn dies soll keine Übergangslösung sein. So konnte im Vorentwurf zum Gesetz über die Besoldung der Lehrpersonen diese frappante Ungerechtigkeit zementiert werden. Diese Ungleichbehandlung des zuständigen Departements an seine Mittelschullehrer ist unverständlich und nicht nachvollziehbar.

Die CSPO verlangt deshalb, dass diese eklatante, nicht zu rechtfertigende Ungleichbehandlung aufgehoben wird und alle Lehrkräfte von demselben Jahr an mit der gleichen Stundenzahl entlastet werden. Dies im Sinne der Gleichbehandlung und auch der Erhaltung des Arbeitsfriedens.

Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

16. POSTULAT
du député Urs Kuonen, CVPO, et cosignataires concernant la
Fondation suisse pour les études à distance (FS-CH) à Brig-Glis
(17.06.2009) (3.018)
POSTULAT
von Grossrat Urs Kuonen, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Stiftung Universitäre Fernstudien Schweiz (FS-CH)
Brig-Glis (17.06.2009) (3.018)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Das Postulat ist hier weitgehend umschrieben. Deshalb verzichte ich auf eine Vorlesung des Postulats, aber gerne erwarte ich die Antwort auf die Frage im letzten Satz dieses Postulats, welche darauf hinweist, in welchem Rahmen der Beitrag vom Kanton zur Sicherung der Fernstudien Schweiz in Brig-Glis im Budget 2010 vorgesehen ist.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

17. INTERPELLATION
du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant le chômage des jeunes en Valais
(17.06.2009) (3.019) (en collaboration avec le DEET)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Mitunterzeichnenden betreffend Jugendarbeitslosigkeit im
Wallis (17.06.2009) (3.019) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Seit dem Juni 2008 nimmt die Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz stetig zu.

Lag die Arbeitslosenquote für Jugendliche im Alter von 15 bis 24 Jahren im Juni 2008 noch bei 2,7 Prozent, so ist sie bis zum September 2009 auf 5,4 Prozent angestiegen.

Das heisst, im Moment sind in der Schweiz zirka 30'000 Jugendliche arbeitslos.

Die Aussichten für das Jahr 2010 sind wenig erfreulich. Das SECO nimmt an, dass die Quote auf über 7 Prozent ansteigen wird. Zusätzlich rechnet das SECO mit einem markanten Rückgang des Lehrstellenangebotes.

Ich ersuche daher den Staatsrat um folgende Auskunft:

- Wie sieht die Situation im Wallis aus?
- Was für Massnahmen will der Staatsrat gegen die zunehmende Jugendarbeitslosigkeit ergreifen?

Vielen Dank.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Le député (suppl.) Gilbert Truffer a des inquiétudes que nous partageons sur le chômage des jeunes.

Heureusement, la situation valaisanne est plus facile que la situation suisse, mais elle nous préoccupe aussi. Le chômage est en augmentation. Je voudrais donner quelques chiffres très rapidement. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans (c'est peut-être un renseignement pour les jeunes à la tribune; je crois que les jeunes sont responsables et ce sont surtout eux qui doivent nous aider à trouver des solutions avec nos différents services), il y en avait 291 à fin septembre 2009 qui étaient inscrits au chômage. A la même époque de l'année passée, il y en avait 214. Il y en a donc 77 de plus que l'année passée. Pour les jeunes de 20 à 24 ans, à la fin septembre 2009, il y en avait 820 et il y en avait 505 à la même période de l'année passée, soit une augmentation de 315. Les chiffres sont donc en augmentation de près d'un tiers. Heureusement, le pourcentage est bien plus bas que les chiffres annoncés au niveau suisse.

Nous allons refaire la même enquête au début de l'année parce que, au mois de septembre, les chiffres sont toujours très élevés. C'est la fin des apprentissages, il y a trois ou quatre mois pour trouver un travail et il y a les périodes d'écoles de recrues. Donc, cette période-là fausse un peu la statistique. La statistique des mois de février/mars 2010 sera plus précise et nous donnera probablement un meilleur aperçu de ce que nous avons effectivement comme chômage pour les jeunes.

Quelles sont les mesures que nous prenons? Tout d'abord, nous voulons, et ceci vous l'avez décidé récemment, mieux orienter le jeune durant l'apprentissage, et cela répond aussi à la question tout à l'heure du groupe UDC. En orientant mieux le jeune, on arrive peut-être aussi à le guider parce que j'aimerais vous donner un autre chiffre: à la même période, soit septembre 2009, nous avons 686 places libres en Valais, où des employeurs recherchaient des jeunes. C'est quand même un chiffre important. Ce chiffre a tendance à diminuer puisque nous avons 860 places libres à la même période de l'année 2008. Cela montre que l'orientation est essentielle, mais aussi que le jeune a le droit de choisir une orientation qui lui convient; on ne doit pas lui imposer une orientation qui correspondrait mieux au marché. Mais, c'est quand même un point qui nous préoccupe et nous devons le travailler avec les associations professionnelles.

Quelles sont les autres mesures que nous prenons? Nous avons signé plusieurs contrats, un contrat avec IPT pour essayer de solutionner de façon individuelle le problème de ces jeunes. Nous avons signé un contrat avec Association Jeunesse. Nous espérons que les communes puissent détecter rapidement ces cas et nous les annoncer, de façon à ce que l'orientation, les CIO jouent un rôle important dans chaque région. Et puis, les contacts que nous avons avec les associations professionnelles nous montrent que les patrons sont disponibles pour trouver des formules intermédiaires. Un des points importants pour les jeunes entre 17 et 24 ans, c'est une formation complémentaire, par exemple linguistique. Si je prends les jeunes qui sont à la tribune, un apprentissage linguistique est essentiel lorsqu'on fait une école de commerce. On devrait donc leur fournir, et ici les questions des bourses peuvent intervenir, des solutions complémentaires pour les aider à se former, et nous voulons trouver une solution pour chaque cas.

Le Sommet de l'emploi a eu lieu le 20 octobre 2009 pour l'ensemble du canton du Valais. Il a réuni les patrons, les différents services de l'Etat et il y a eu une discussion approfondie sur ce point de la jeunesse.

Et puis, VS-link est un outil qui devrait permettre aux jeunes peut-être de mieux connaître la situation du marché, de savoir où nous pouvons trouver une formule pour un jeune qui serait au chômage.

Nous vous tiendrons au courant durant le printemps, peut-être vers la session d'avril ou de mai, des résultats de notre enquête et des mesures que nous aurons mises en place.

18. INTERPELLATION
du député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant la préparation à l'apprentissage (18.06.2009) (3.020)
INTERPELLATION
von Grossrat Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Vorbereitung auf die Lehre (18.06.2009) (3.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguët, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme vous le savez, depuis quelques années, la plupart des professions, sous l'impulsion des associations professionnelles, ont introduit des tests d'aptitude pour les élèves du CO et plus précisément pour ceux de troisième année qui se destinent à un apprentissage. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine passée, dans le Nouvelliste, on pouvait lire deux annonces liées à ces épreuves pour une bonne dizaine de métiers.

Je peux comprendre les associations professionnelles, face aux nouvelles exigences et à l'évolution rapide des différentes branches, qu'elles veulent se prémunir devant des échecs et donc défendre l'obligation de ces tests d'aptitude.

Je vous rappelle quand même que, dans le passé, après une école secondaire, les jeunes, sur la base de leurs carnets scolaires, pouvaient opter pour le métier de leur choix, pour un apprentissage donc qu'ils avaient librement choisi sans que la qualité des prestations en ait forcément pâti.

Ma grande inquiétude et celle de nombreux parents – soucis d'ailleurs abordés lors des rencontres de parents d'élèves avec les enseignants du CO –, c'est que l'école ne prépare pas du tout les élèves à ces épreuves. Les élèves s'inscrivent et vont passer un mercredi après-midi devant un PC au centre professionnel et se font bombarder de questions de mathématiques. D'ailleurs, certains tests coûtent même 100 francs et durent, par exemple comme le Basic check, environ 5 heures.

Dans ce contexte, je prétends que les élèves du CO et plus précisément ceux du niveau II sont fortement pénalisés et sont restreints dans leur choix professionnel. Même si le test n'est qu'un élément lors d'une démarche de recherche d'une place d'apprentissage, certains stipulent toutefois en cas de résultats insuffisants que l'élève devrait plutôt s'orienter vers une autre profession. Le maître d'apprentissage prendra rarement un apprenti dont le test d'aptitude aura été insuffisant.

Comme vous le savez, des jeunes évoluent plus rapidement que d'autres, mais on ne reste pas forcément médiocre ou moyen durant toute sa carrière.

Je propose donc que, lors de la troisième année du CO, les élèves puissent, avec l'appui des professeurs, passer plusieurs tests en blanc pour se préparer à ces épreuves, d'ailleurs comme on le fait pour les adultes pour un brevet fédéral, on passe des examens en blanc. Je pense que ce serait une bonne chose de pouvoir préparer les élèves à ce type de démarche et je crois que nous serions alors tous dans une relation gagnant-gagnant.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Il y a deux ans, je crois, nous avons interdit à nos écoles de faire ces tests d'aptitude parce que, en ce qui nous concerne, nous pensons qu'il doit y avoir un meilleur lien entre l'école obligatoire et le début de l'apprentissage.

Donc, moi, je ne veux pas que pour les écoles des métiers, par exemple, on ait ces tests d'aptitude. On doit avoir confiance en l'école et l'école doit aussi montrer qu'elle a des compétences pour ces domaines.

Mais, nous ne pouvons pas, comme vous l'avez dit, Monsieur le député Bernard Briguet, empêcher les associations de faire ces tests. Ces tests sont faits, pas toujours pour contrôler les domaines principaux de l'école, mais aussi pour régler des questions un peu plus techniques, pour regarder le côté social des gens. Ces conditions particulières ne nous dérangent pas ou nous dérangent un peu moins. C'est la raison pour laquelle nous devons admettre ces tests.

Il est vrai que ces tests sont plus difficiles pour le niveau II et sont même parfois insurmontables. Ce que nous mettons en place avec l'orientation du nouveau CO et avec un projet pour chaque jeune devrait limiter les inconvénients de ces tests parce que cela devrait amener le jeune non seulement avec un projet, mais avec la résolution de son projet.

Pour ma part, j'ai beaucoup d'espoir dans ce nouveau CO pour aller de l'avant et pour permettre au jeune de trouver une solution. En effet, ce qui est important, ce n'est pas tellement le test, mais c'est la solution que l'on trouve pour le jeune.

Nous ne sommes pas très favorables à préparer le jeune à ces tests. Ce n'est pas le rôle de l'école. Par contre, je suis prêt à examiner avec mes services comment on peut mieux préparer un jeune, notamment au niveau II, pour réussir et pour trouver une place d'apprentissage avec les orienteurs et avec les personnes qui font la recherche de postes d'apprentissage.

19. INTERPELLATION

**du député Urs Kuonen, CVPO, et cosignataires concernant
l'introduction du concept d'enseignement des langues étrangères
"Passepartout" (18.06.2009) (3.021)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Urs Kuonen, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Einführung des Fremdsprachenkonzepts "Passepartout"
(18.06.2009) (3.021)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Die Fragen sind in dieser Interpellation betreffend der Einführung des Fremdsprachenkonzepts "Passepartout" klar gestellt. Deshalb möchte ich nicht mehr darauf eingehen.

Ergänzend möchte ich aber noch erwähnen, dass die Mitglieder aus dem Oberwallis wie auch aus dem Unterwallis der thematischen Kommission und der Geschäftsprüfungskommission am weiteren Vorgehen bei diesem Projekt stark interessiert sind und dies mit Argusaugen weiter verfolgen werden.

Vor allem wie die aufzuwendenden Kosten für alle Lehrpersonen generiert werden und was auch für Sie, Herr Staatsrat, sehr wichtig sein sollte und von grossem Interesse sein muss, dass wir der festen Überzeugung sind, das Lehrerstatut des Generalisten in den Primarschulen beizubehalten.

Ich danke Ihnen für Ihre Stellungnahme.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Entre le moment où l'interpellation a été déposée et la réponse que je vais donner aujourd'hui, je crois qu'un pas important a été franchi: celui d'une réglementation que nous avons discutée avec les associations professionnelles, que nous avons mise en place, et surtout nous avons mis en place un programme de formation.

Il faut peut-être rappeler que "Passepartout" correspond à l'apprentissage pour les jeunes et "Passepartout" est surtout un dossier pour le Haut-Valais qui est lié avec six cantons qui ont choisi le français comme deuxième langue. Nous sommes liés par un accord. Nous aimerions, les six cantons, c'est-à-dire les deux Bâle, Soleure, Fribourg, Berne et le Valais, débiter en même temps cette formation, avoir une formation similaire et avoir un programme harmonisé.

Le Conseil d'Etat a décidé d'appuyer la formation des enseignants concernant les langues. Nous avons donné une impulsion durant les mois de septembre/octobre avec l'accord du Conseil d'Etat pour que la formation linguistique de "Passepartout" pour le personnel de troisième année (je crois qu'il y a 27 enseignants concernés dans le Haut-Valais, mais il faudrait contrôler le nombre). Pour ces enseignants, la formation a commencé à fin octobre et elle devrait se poursuivre dans les années à venir – et nous allons débiter en 2010/2011 pour l'anglais –, en donnant une chance à ces enseignants d'avoir une partie de leur formation pendant le présentiel.

C'est un programme ambitieux, qui est lourd pour les enseignants, mais nous voulons réussir et nous voulons appuyer les enseignants à travers la possibilité d'avoir la formation pendant le présentiel, la possibilité aussi peut-être d'avoir de la formation à distance, la possibilité d'avoir des stages linguistiques.

Cette organisation a été discutée avec l'ensemble des associations. J'ai lu dans un Walliser Bote de la semaine passée que les associations avaient décidé d'entrer en matière et de ne pas faire un référendum; ce qui, je crois, est très bien pour le canton du Valais parce que nous souhaiterions vraiment être les moteurs dans cette formation linguistique qui est indispensable pour notre jeunesse. Mais on sait aussi que, pour former la jeunesse, il faut des compétences de la part des enseignants. Et ces compétences, nous voulons, d'ici à l'année 2012/2013 où nous aurons l'entrée en vigueur d'HarmoS, qu'elles soient acquises et que les enseignants soient aptes à donner cet enseignement.

En ce qui concerne la possibilité de généralistes, nous défendons la valeur du généraliste pour l'ensemble de notre école. Par contre, il est possible que nous ayons une

phase intermédiaire où nous aurons des spécialistes qui pourront graviter dans plusieurs établissements jusqu'au moment où l'ensemble du personnel aura les connaissances et les compétences pour enseigner ces langues. Donc, oui sur la notion de généralistes, mais peut-être un peu de souplesse dans l'application.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département pour vos réponses.

Nous sommes arrivés au terme de cette matinée.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon appétit et des travaux productifs dans les commissions cet après-midi.

Merci et à demain.

La séance est levée à 11 h 40.

Séance du jeudi 12 novembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière et décision

1. Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement

Eintretensdebatte und Beschluss

Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2009 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung

Entrée en matière

2. Projet de budget 2010

Eintretensdebatte

Entwurf des Voranschlages 2010

3. Naturalisations
Einbürgerungen

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion de la députée Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, et cosignataires concernant le nouveau code pénal: réintégration pénitentiaire rapide d'un détenu au bénéfice d'une libération conditionnelle ayant commis un nouveau délit durant le délai d'épreuve (06.05.2009) (2.011)
Motion von Grossrätin Anne-Marie SAUTHIER-LUYET, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend neues Strafgesetzbuch: rasche Rückversetzung eines bedingt Entlassenen, der während der Probezeit erneut straffällig geworden ist (06.05.2009) (2.011)

5. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant la garantie de l'aide sociale accordée (06.05.2009) (2.012)
 Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Sicherung der geleisteten Sozialhilfe (06.05.2009) (2.012)
Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
6. Interpellation du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant le réexamen du concept de stationnement des forces aériennes (16.06.2009) (2.019)
 Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend Überprüfung des Stationierungskonzepts der Luftwaffe (16.06.2009) (2.019)
7. Interpellation du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant: questions sur Pramont (16.06.2009) (2.020)
 Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend Fragen zu Pramont (16.06.2009) (2.020)
8. Motion de la députée Helena **MOOSER THELER** et cosignataires concernant une loi cadre cantonale pour les missions de la police sur territoire communal (16.06.2009) (2.021)
 Motion von Grossrätin Helena **MOOSER THELER** und Mitunterzeichnenden betreffend kantonales Rahmengesetz für die Polizeiaufgaben auf Gemeindeebene (16.06.2009) (2.021)
9. Interpellation de la commission de justice, par sa présidente Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant: la justice valaisanne est-elle prête pour la transition de 2011? (17.06.2009) (2.023)
 Interpellation der Justizkommission, durch die Präsidentin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend: Ist die Walliser Justiz bereit für den Übergang 2011? (17.06.2009) (2.023)
10. Interpellation des députés Marie-Claude **ECOEUR**, PLR, et André **VERNAY**, PLR, concernant la police de sûreté: quel avenir dans le Chablais? (18.06.2009) (2.024)
 Interpellation von Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR**, PLR, und Grossrat André **VERNAY**, PLR, betreffend Kriminalpolizei: Welche Zukunft im Chablais? (18.06.2009) (2.024)
11. Interpellation des députés Irmina **IMESCH-STUDER** (suppl.), CSPO, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Marcel **MANGISCH**, CVPO, Guido **WALKER** (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le concept sapeurs-pompiers 2000 plus (19.06.2009) (2.026)
 Interpellation der Grossrätinnen Irmina **IMESCH-STUDER** (Suppl.), CSPO, und Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, der Grossräte Marcel **MANGISCH**, CVPO, und Guido **WALKER** (Suppl.), CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend Konzept Feuerwehr 2000 plus (19.06.2009) (2.026)

12. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Anne-Christine **BAGNOUD**, concernant le partenariat enregistré (19.06.2009) (2.027)
Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Christine **BAGNOUD**, betreffend eingetragene Partnerschaft (19.06.2009) (2.027)
13. Postulat du député Pascal **REY**, PDCC, concernant l'harmonisation des procédures en matière de restitution d'un bien loué à son propriétaire ou d'expulsion de locataire (16.06.2009) (2.034 anc. 4.024)
Postulat von Grossrat Pascal **REY**, PDCC, betreffend Harmonisierung der Verfahren hinsichtlich der Rückgabe eines Mietobjekts an seinen Besitzer oder der Ausweisung eines Mieters (16.06.2009) (2.034 ehem. 4.024)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie heute zum dritten Sessionstag.

Die Berufswahl ist wahrscheinlich eine der wichtigsten Entscheidungen im Leben und bestimmt massgeblich mit, wie das Leben im Alltag verläuft.

Dementsprechend hoch ist der emotionale Faktor.

Die Freude auf den neuen Lebensabschnitt ist dabei oft gepaart mit Unsicherheiten über die richtige Berufswahl. Es gibt so viele unterschiedliche Berufsangebote wie kaum je zuvor. Um die Jugendlichen bei dieser wichtigen Entscheidung zu unterstützen, findet dieses Jahr der Tag der offenen Berufswahl heute statt.

Zu diesem heutigen Tag begrüssen wir speziell 7 Jugendliche, die das Privileg haben heute den Tag bei uns mitzuverfolgen. Frau Melly wird jetzt die 7 Kinder hier hereinführen und dann werde ich weiterfahren. (*Applaus*)

Quel privilège et quel plaisir d'accueillir en ce jour une délégation composée d'aussi jeunes visiteurs.

Très Chers élèves de sixième primaire, Ambre, Estelle, Florence, Adrien, Aurélien, Baptiste et Dylan, vous avez saisi l'occasion qui vous a été offerte par le Service de la formation professionnelle et le Secrétariat à l'égalité d'aller à la découverte d'activités professionnelles atypiques et d'accompagner un membre de votre famille ou un ami à la session. Je vous félicite de vous être laissés conduire par votre curiosité jusqu'à notre Parlement.

Autre point important que je voudrais relever: la nouvelle dénomination de cette rencontre: "Osez tous les métiers", inviter filles et garçons à l'initiation professionnelle, voire l'indication de repères pour un choix dans le futur.

Votre présence ici témoigne du bien-fondé de cette nouvelle formule; nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous vous souhaitons une agréable matinée parmi nous ainsi qu'un moment marquant dans la bâtisse de la police où vous serez accueillis cet après-midi.

Que ce 12 novembre reste gravé dans vos mémoires! Merci.

Gut, somit können wir mit dem ersten Punkt unserer Tagesordnung beginnen. Ich wäre Ihnen gleichwohl dankbar – auch wenn es nichts nützt – wenn ich Ihnen nochmals sage, dass Sie den Lärmpegel herunterschrauben sollten, damit wir die Debatte besser mitverfolgen können.

Entrée en matière et décision

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement

Eintretensdebatte und Beschluss

BERICHT DES STAATSRATES betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2010 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung

Commission des finances / Finanzkommission

*Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Dans les années prospères qui ont suivi l'adoption, le 14 septembre 2005, du décret concernant les mesures structurelles 2005-2009, le groupe DC du Bas-Valais a régulièrement analysé sous deux angles les versions antérieures du rapport qui nous occupe aujourd'hui.

Nous nous interrogeons, tout d'abord, sur l'existence même du rapport, puis analysons les précieux renseignements qu'il contenait. Idéalement, c'est-à-dire si la philosophie des mesures structurelles avait trouvé pleine application en pratique, le rapport n'aurait pas dû exister puisque les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement auraient dû connaître une croissance contenue dans celle de l'indice des prix à la consommation (IPC). Nous avons cependant, grâce aux précédents rapports, pu nous convaincre que des dispositions légales existantes, prises dans cette salle ou à Berne, nous contraignaient le plus souvent à accepter finalement une croissance des dépenses, dans les trois domaines précités, plus importante que celle de l'IPC. C'est alors que nous prenions connaissance avec intérêt des renseignements précis contenus dans les rapports qui trouvaient toute leur raison d'être en tant que source de renseignements de première main.

Sachant aujourd'hui que l'IPC n'a plus progressé, ou presque, depuis plusieurs mois, les dernières prévisions restant à -0,4% pour 2009 et à une évolution inférieure à 1% en 2010, les députés DC du Bas ont rapidement compris que le rapport était inévitable. En effet, en sus des motifs déjà valables les années précédentes, il est évident que les nouvelles dépenses, directes ou indirectes, engendrées par nos décisions, ne peuvent plus être contenues dans l'absence de progression ou, pire, dans la diminution de l'IPC.

Sans perdre une bricbe de son attachement à la philosophie des mesures structurelles, le groupe DC du Bas sait être raisonnable et accepter une progression excédentaire justifiée, ce qu'il fera, je vous le dévoile déjà, en entrant en matière tout à l'heure sur le budget 2010.

Encore une fois, et malgré le changement de contexte, le rapport nous a convaincus.

Nous saisissons donc à nouveau l'occasion d'insister sur l'importance de ce rapport pour les députés et réitérons notre souhait qu'il soit toujours rédigé et transmis dans le futur quand bien même plus aucune obligation légale ne subsisterait.

Dans l'intervalle, les députés DC du Bas acceptent, pour la version 2009, c'est-à-dire celle rattachée au budget 2010, tant l'entrée en matière que le rapport lui-même.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Zu Beginn der strukturellen Massnahmen – seit dieser Zeit – musste dieser Bericht jeweils erstellt werden. Es wäre eine unnötige Arbeit, würde der Bericht nicht den Landesindex für Konsumentenpreise übersteigen. Es würde aber heissen, bei einer Teuerung von 0 Prozent, dass das Budget 2010 nicht höher sein dürfte als das letzte.

Dies wird auch in den kommenden Jahren eine Illusion sein. Zumindest solange, dass dieses Parlament vom Staat mehr fordert als es bereit ist Aufgaben abzugeben. Erschwerend hinzu kommen neue Verpflichtungen aus Bundesbern. Auch wenn einige der heutigen Aufgaben entfallen, wird es so sicher sein wie das Amen in der Kirche, dass unter dem Strich die Kosten für den Kanton noch ansteigen werden.

Zum Personalaufwand.

Dieser steigt um 18,5 Millionen Franken oder 2,1 Prozent. Damit werden neue Stellen beschlossen, teilweise von diesem Parlament, teilweise aber auch auf Begehren der Departemente. Dazu kommen Realloohnerhöhungen.

Der Sachaufwand.

Dieser steigt um 7,3 Millionen Franken gegenüber dem letzten Budget oder 3,7 Prozent. Gerechtfertigt durch die zusätzliche Unterstützung der Wirtschaft und Erhöhung des Unterhalts an Strassen und Gebäuden.

Mehrmittel von 42,3 Millionen oder 3,3 Prozent benötigt die Gesundheit und das Sozialwesen. Ein Bereich der auch in Zukunft mit hoher Wahrscheinlichkeit immer mehr Geld benötigen wird und ebenfalls wahrscheinlich in den nächsten Jahren über den Landesindex für Konsumentenpreise ansteigen wird.

Wir fordern den Staatsrat auf, alles zu unternehmen, die Staatsquote niedrig zu halten und zu schauen, dass das Budget in Zukunft nicht zu sehr über den Landesindex anwachsen wird.

In diesem Sinne akzeptiert die CVPO den vorliegenden Bericht und dankt dafür.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je me livre, au nom du groupe UDC, à un rituel, rituel inutile, comme notre collègue Erno Grand l'a dit tout à l'heure, répétitif et dangereux parce que ce genre de rituel est corrosif et nous tranquillise dans une situation pourtant inquiétante.

Nous avons le rapport spécial et nous avons comme cas de base la loi sur le double frein. L'excédent est acquis pour l'instant; qu'advient-il, vu les problèmes conjoncturels et les diminutions fiscales pressenties?

En ce qui concerne l'excédent de financement, Monsieur le président, je ne me trompe pas de sujet, je suis bien dans le rapport spécial, mais la symétrie entre le double frein et le rapport spécial est assez évidente. Je dirai que le rapport spécial fait un petit peu de la cosmétique au double frein qui, lui, devrait être rigoureusement respecté dans une approche futuriste. L'excédent de financement, en 2008, nous avons 92 millions; au budget 2010, nous avons 9 millions. Je crois penser que la juxtaposition de ces deux chiffres doit interpeller le Parlement. La situation n'est pas sérieuse; la situation est grave.

Un point pour nous tranquilliser et dire notre considération au nouveau chef du Département des finances. De par le budget 2010, les dépenses apparaissent maîtrisées; je précise bien "apparaissent", car il faudra bien que cela se vérifie dans les comptes.

La continuité de l'amortissement, qui est une composante comme celle des vases communicants, nous interpelle au niveau du groupe UDC. Trop souvent, c'est un petit peu le poste, Monsieur le conseiller d'Etat, des travaux en cours où l'on joue un petit peu pour donner un résultat qui apparaisse satisfaisant. Le compte 2008 comportait un amortissement de 252 millions, le budget 2009 de 163 millions (70 millions de moins, ce n'est pas rien) et le budget 2010 prévoit un amortissement un petit peu plus généreux de 181 millions.

Tout cela pour vous dire que de l'avis du groupe UDC, le rapport est un rapport justificatif *ex ante*. Si l'on se reporte un petit peu dans l'histoire et, pour les plus jeunes, je dois vous remémorer l'aubaine qu'a représenté la vente de l'or supplémentaire de la Banque Nationale Suisse de 1'168'000'000 de francs, que certains voulaient affecter à un fonds dit de solidarité. Ce merveilleux pactole a été conservé dans les finances fédérales et cantonales grâce à l'initiative UDC. Qu'on se le dise!

Tout cela, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, pour dire que vous prescrivez du Dafalgan alors que, à notre avis, le patient a le cancer. Et puis, un clin d'œil au Walliser Bote qui a sans doute très bien compris le problème et qui disait dans la critique der Finanzkommission et mettait comme photographie les soins intensifs. Nos finances sont aux soins intensifs. Si nous ne prenons pas les choses en main, l'avenir sera douloureux avec des hausses d'impôts immanquables.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Dies ist der letzte Bericht in der Ära des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen 2005 – 2009. Und was zeigt er uns? Dem Voranschlag 2010 liegt ein Nullwachstum zu Grunde. Der Personalaufwand steigt um 2,1 Prozent, der Sachaufwand steigt um 3,7 Prozent, die Beiträge der laufenden Rechnung steigen ebenfalls um 3,7 Prozent. Langer Rede kurzer Sinn, trotz der eingeleiteten strukturellen Massnahmen war es nicht möglich das Wachstum auf dem Niveau des Landesindex für Konsumentenpreise zu halten. Das ist eine Hypothek für die Zukunft. Sie zeigt uns, dass wir wachsam sein müssen. Wenn das Wachstum nämlich nicht begrenzt werden kann, fahren wir mit den Kantonsfinanzen in die rote Zone. Der Staatsrat ist also gewarnt, alle Massnahmen zu prüfen, um eine Optimierung der vorhandenen Ressourcen zu realisieren, sei es durch Zusammenlegungen von Dienststellen, Reorganisationen, Aufgabenüberprüfungen und anderes mehr, jedoch nicht durch Auslagerungen von Aufgaben, denn dann ist der Hahn offen und eine Kontrolle ist oft schwierig wenn nicht gar nicht mehr möglich.

Die CSPO ist für Eintreten und stimmt dem Bericht zu.

Danke.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport spécial du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2010 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement.

Nous tenons ici à saluer le fait que cet excellent outil à disposition du Parlement devrait perdurer à l'avenir suite à l'acceptation, lors de la session de septembre, des deux motions relatives au décret sur les mesures structurelles.

Désirant éviter les redites, nous ne nous attarderons pas ici sur le contenu de ce rapport étant donné que nous le traiterons lors de l'entrée en matière sur le budget.

Comme déjà relevé en novembre 2008, force est de constater que ce rapport, qui devrait être exceptionnel, devient ordinaire.

Le groupe DC du Centre constate avec satisfaction que si les dépenses détaillées dans ce rapport augmentent plus que l'indice des prix à la consommation, les augmentations sont, pour le budget 2010, nettement inférieures à celles figurant dans le rapport de l'année passée:

- pour les dépenses de frais de personnel: 3,08% contre 6,15%;
- pour les biens, services et marchandises: 3,7% contre 3,37%;
- pour les subventions de fonctionnement: 3,69% contre 6,36%.

Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement pour cette évolution positive, surtout dans la situation économique actuelle.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les précieuses informations contenues dans ce rapport et le groupe DC du Centre entre en matière et accepte ce dernier.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce rapport annuel n'a d'autre intérêt que d'apporter des informations complémentaires sur les dépenses de l'Etat. Ces renseignements sont bien entendu contenus dans le budget, mais le fait de les expliquer dans ce rapport met en lumière l'évolution des dépenses et des investissements.

Les charges salariales augmentent comme chaque année du fait de l'engagement de personnes supplémentaires pour répondre aux besoins de l'Administration, des augmentations de salaires et du renchérissement. Ne pas dépasser l'indice des prix pour cette rubrique est inconcevable, car cela signifierait ne jamais augmenter ni les salaires ni les postes dans l'Administration cantonale.

L'ADG accepte les postes nouveaux demandés, car on ne peut décemment exiger toujours plus de l'Administration sans lui octroyer les moyens en personnel nécessaire pour effectuer les tâches demandées.

La croissance des dépenses générales est aussi soutenue par l'ADG, car elle permet de soutenir l'économie et de répondre à des besoins financiers nécessaires pour l'entretien des routes, pour faire face à l'augmentation des demandes d'asile et pour les personnes souffrant de handicap.

Quant à l'évolution des subventions de 42,3 millions, elle est aussi justifiée principalement par les coûts supplémentaires pour les subventions aux caisses maladie, aux coûts de la santé, du social, de l'enseignement. Nous devons nous attendre, à l'avenir, à des coûts importants que le canton devra bien assumer. Les charges sont toujours plus grandes au niveau de la santé, de l'éducation et de la justice. Il faut aussi entretenir des bâtiments qui, souvent, deviennent dans des états déplorables du fait qu'on a attendu trop longtemps. L'entretien, par exemple, des hôpitaux, l'entretien des bâtiments publics devra devenir une priorité pour notre canton.

Nous remercions l'Etat pour ce rapport.

Merci.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Vous l'avez constaté, le rapport spécial du Conseil d'Etat est devenu une tradition que le Parlement voulait éviter à sa naissance.

Ainsi, une évolution des charges du personnel, des dépenses générales et des subventions d'exploitation à hauteur de l'IPC ne peut être qu'illusoire. Dès lors, pourquoi insister et vouloir absolument ce rapport année après année? La réponse est bien simple: parce qu'il est indispensable. Tout d'abord, il fixe l'objectif à atteindre. Cette année, l'objectif est à 0%. Ainsi, l'évolution globale des charges du personnel de 3,08% devrait être ramenée à une neutralité par rapport au budget 2009. Le rattrapage du renchérissement de 0,55% et les augmentations individuelles de 0,8% rendent déjà cette opération impossible.

La commission des finances a, cependant, fait face à une augmentation de 41,4 postes par rapport au budget 2009. Elle estime que cette progression, parmi les plus élevées ces

dernières années, ne peut être avalisée par le Parlement. Elle propose donc une réduction d'un million des charges du personnel et ramène ainsi, par souci de cohérence, l'évolution globale des charges de l'Etat de 3,7% à une convergence avec l'évolution globale des recettes de 3,5%.

Cohérence, disais-je, c'est à travers ce terme que la commission des finances a analysé l'évolution des charges du personnel qui, pour partie, est imputable à des décisions parlementaires. Si le Parlement peut et doit parfois faire preuve de créativité, il doit également et surtout analyser l'évolution de la charge de travail de l'Etat en évitant de générer de nouvelles tâches.

La commission des finances est convaincue que l'Etat pourra mener à bien ses missions tout en réduisant la rubrique Charges du personnel d'un million de francs.

Le secteur des Biens, services et marchandises a également été passé au crible par la commission des finances pour, finalement, ne pas faire l'objet d'une proposition de correction. En effet, à l'issue de l'analyse et même si nous sommes convaincus qu'il existe encore une marge de manœuvre dans ce secteur, nous avons dû constater que 4,6 millions de l'augmentation concernaient les mesures de soutien à l'économie et que le solde de la progression se trouvait largement compensé par des recettes.

Je tiens ici d'ores et déjà à remercier le Parlement pour le soutien qu'il apportera à nos amendements raisonnables et raisonnés.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'ai envie de reprendre l'élément essentiel qui ressort de cette entrée en matière: il est illusoire d'en rester à l'indice des prix à la consommation.

Merci à toutes les personnes qui sont intervenues et qui ont compris que ce n'était ni de la faute du Parlement ni une erreur du Gouvernement d'avoir l'obligation de présenter un rapport sur l'indice des prix à la consommation dépassé lorsque l'indice lui-même ne bougeait plus et que l'on avait forcé, et ce n'est ni de votre faute ni de celle du Gouvernement, des volumes supplémentaires auxquels nous devons répondre parce qu'il y a des besoins auxquels nous ne pouvons pas couper. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire que nous stoppons le personnel de l'Etat à la situation actuelle. On peut réduire cette progression, on peut essayer de l'éviter, mais nous ne pouvons pas refuser d'appliquer le droit fédéral, nous ne pouvons pas non plus refuser d'appliquer les dispositions du droit cantonal et nous ne pouvons pas décemment refuser de mettre un technicien de surface qui va entretenir les nouvelles salles de gymnastique que l'on crée dans ce canton. Il y a donc de la part du Parlement comme du Gouvernement la compréhension que les volumes ne nous permettront jamais de ne pas déposer ce rapport qui est devenu une tradition et une habitude, c'est vrai, mais nous ne pourrons jamais en rester, à moins d'une situation tout à fait exceptionnelle, au respect de l'indice des prix à la consommation, d'autant moins que ces années-ci cet indice ne bouge pratiquement pas, d'une part, et, d'autre part, qu'il est même négatif dans son évolution pour l'année 2009.

Voilà pour les éléments essentiels.

Nous avons aussi compris – la volonté du Conseil d'Etat est claire là-dessus – que, malgré les dispositions légales, il y a une volonté claire d'avoir ces informations. Peut-être pourrons-nous un jour, dans le cadre d'une discussion avec l'ensemble, présenter toutes ces

informations utiles et nécessaires de ce rapport dans un rapport explicatifs différents puisque le Gouvernement a d'ores et déjà pris l'option de présenter d'une nouvelle manière le budget 2011, avec une présentation non seulement renouvelée mais avec un fond et avec une note explicative qui pourrait en partie reprendre le rapport sur la croissance supérieure à l'indice des prix à la consommation, qui pourrait tout à fait être intégré peut-être dans notre nouvelle présentation sans pour autant qu'il n'existe plus même si, aujourd'hui, nous sommes face à un vide vis-à-vis des dispositions légales. Mais, ne croyez pas que parce que nous sommes face à ce vide-là, le Gouvernement ait l'intention d'ouvrir les vannes. Nous sommes tous les jours à la recherche d'économies. Hier matin encore, pour vous citer un petit exemple, le Conseil d'Etat a été invité à un séminaire qui, à nos yeux, coûte trop cher et on s'est réparti les journées pour y aller afin de ne pas dépenser 800 francs par jours pour un séminaire d'un conseiller d'Etat. Voilà, on a même envie de payer seulement 800 francs, mais d'aller, le matin, un conseiller d'Etat et, l'après-midi, un autre, et non pas toute la journée. Nous cherchons donc jusqu'à 1'000 francs, nous cherchons jusqu'au dernier centime et vous pouvez nous faire confiance sous cet aspect-là.

Nous sommes certains que la grande garantie qui, dans cette salle, existe, c'est celle du double frein aux dépenses et à l'endettement. Cette garantie-là permettra à chacun de rester serein. C'est celle qui nous évite des situations inquiétantes parce que la situation des finances communales et des finances cantonales est tout à fait satisfaisante. J'aurai l'occasion de développer tous ces éléments dans le cadre du budget et de son entrée en matière qui suit.

Merci à chacun des groupes d'avoir accepté ce rapport et la discussion sur le thème plus approfondie encore se poursuit dans le cadre de l'entrée en matière sur le budget 2010.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten.

Gemäss Artikel 4, Absatz 4 des Dekrets betreffend strukturelle Massnahmen ist vorgesehen, dass der Grosse Rat über diesen Bericht abstimmt.

Ce rapport est accepté par 114 voix et une abstention.

Entrée en matière

2. PROJET DE BUDGET 2010

Eintretensdebatte

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2010

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le budget 2010 prévoit des résultats positifs, soit un excédent de revenus ainsi qu'un excédent de financement. Avec une marge d'autofinancement de 228,7 millions, le budget de l'Etat démontre un degré d'autofinancement de 104%. Nous devrions pouvoir financer le ménage de l'Etat, les investissements prévus et les subventionnements accordés et tenir compte de certaines demandes qui, si elles péjorent le budget, permettront un meilleur fonctionnement des services de l'Administration.

La crise est là et les entreprises de notre canton liées aux exportations souffrent particulièrement déjà depuis quelques mois. Les entreprises travaillant sur les marchés intérieurs (construction, génie civil) sont encore, pour l'instant, relativement préservées, mais certaines constatent déjà un fléchissement certain de leurs carnets de commandes. Notre Parlement a anticipé la crise en mettant en place un programme conjoncturel, cela afin d'endiguer la récession qui s'annonce et permettre à nos entreprises de maintenir les emplois. Nous espérons être informés de l'utilisation de ces fonds. En 2010, il faudra soutenir plus particulièrement les chômeurs en leur offrant de réelles possibilités de formation afin qu'ils puissent rapidement retrouver du travail.

Dans l'Administration, nous devons aussi aujourd'hui relever les grands défis qui nous attendent demain. Ne pas donner les moyens à l'Etat de faire son travail, c'est courir le risque de ne pas être en mesure de mettre en application les nouvelles législations décidées par ce Parlement ou imposées par la Confédération. L'ADG proposera des amendements pour améliorer la dotation en personnel et les moyens financiers dans certains secteurs, car c'est aujourd'hui que nous devons répondre aux défis futurs en ayant une Administration performante et efficiente.

Le groupe ADG a étudié le budget 2010 et le rapport de la commission des finances sur ce budget avec beaucoup de sens critique. Il constate que les augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation sont justifiées pour les salaires et le personnel.

Pour les postes nouveaux dans l'Administration, l'ADG pense que les tâches supplémentaires justifient l'engagement du personnel demandé par le Conseil d'Etat. En effet, nous devons être cohérents avec nous-mêmes, nous ne pouvons proposer à longueur d'année des nouvelles tâches au canton, accepter des nouvelles lois et appliquer toutes les directives venant de la Confédération sans en assumer les coûts en personnel.

Chaque décision prise a un coût induit. Par exemple, la loi sur le CO demande une meilleure orientation, donc forcément du personnel. On construit des salles de gymnastique, on achète des hôpitaux, il faudra bien les entretenir. Les prisons ont un urgent besoin de personnel. Ces quelques exemples ne sont que la pointe de l'iceberg et la liste est longue des charges qui attendent le canton et qui ne peuvent aller qu'en augmentant. Les possibilités de supprimer des obligations de l'Etat sans les reporter sur les communes sont rares et le canton

doit respecter ses promesses pour ne pas charger les communes des tâches qu'il doit assumer. Cependant, nous sommes conscients que tout ne peut être fait immédiatement et nous demandons aux départements d'analyser les besoins urgents et de décider des priorités à accorder.

Notre groupe déposera des propositions de modification du budget dans différents départements. Nous proposerons des modifications sans conséquences budgétaires qui nous paraissent importantes pour affiner et préciser certaines mesures prioritaires et certains indicateurs, mais nous demandons aussi plus de postes et des moyens financiers supplémentaires pour permettre un fonctionnement amélioré de l'Etat.

Au DECS, nous souhaitons une revalorisation des salaires pour les éducatrices de la petite enfance, car il n'est plus acceptable que malgré l'augmentation des exigences de formation, le personnel soit si peu rémunéré. Nous voulons que l'Etat fasse parvenir aux communes une directive en la matière. Nous souhaitons aussi que les décisions prises lors de la votation sur le CO concernant l'amélioration de l'orientation puissent réellement se faire avec une augmentation des postes d'orienteurs et de psychologues. Dans le Service de la formation tertiaire, les coûts augmentent, car le nombre d'étudiants augmente. Nous avons décidé de nouvelles filières artistiques et nous devons en assumer les coûts. Nous avons aussi décidé d'avoir des antennes universitaires et nous devons en assumer les charges même si le nombre d'étudiants ne correspond pas aux prévisions.

Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire est plus particulièrement touché par la crise. Le chômage augmente et les mesures de soutien à l'économie devraient, l'année prochaine, permettre une aide supplémentaire pour les personnes sans emploi (stages professionnels pour les jeunes et amélioration des offres de formation pour que les personnes sans emploi retrouvent rapidement du travail).

En matière d'économies d'énergie, notre canton veut s'inscrire comme pionnier et deux postes sont inscrits d'ailleurs au budget. Nous pensons que cela ne suffit pas, car lorsque l'on édicte des normes, il faut se donner les moyens de les faire respecter en contrôlant les chantiers et en formant des personnes responsables au niveau des constructions dans les communes.

Nous voulons aussi une budgétisation plus réaliste des besoins pour la recherche archéologique. Nous demandons donc qu'une somme plus importante soit budgétisée pour permettre de mettre en valeur un patrimoine unique et précieux.

Nous demandons une budgétisation plus importante pour les subventions et les prêts accordés à l'agriculture, car les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur travail.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière sur le budget et espère que les propositions de modification du budget déposées trouveront grâce auprès de la commission des finances et des commissions thématiques.

Nous remercions aussi la commission des finances pour son excellent travail, même si nous ne partageons pas toutes ses conclusions.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Der Budgetentwurf 2010 verdient unseren ehrlichen Respekt. Bei dem heutigen wirtschaftlich schwierigen Umfeld präsentiert uns der Staatsrat ein ausgeglichenes, leicht positives Budget. In diesem Voranschlag wird auch die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten. Wir von der CVPO anerkennen die Leistungen, aber auch die Anstrengungen des gesamten Staatsrats mit ihrem Finanzchef Maurice Tornay.

Leider bietet dieser Budgetentwurf keinen finanziellen Spielraum, weder für den Staatsrat noch für den Grossen Rat. Für wichtige Projekte oder für zusätzliche Förderprogramme steht kein Geld zur Verfügung.

Auch müssen wir feststellen, dass die Entwicklungen zwischen den Einnahmen und den Ausgaben auseinander laufen. Die Schere zwischen Ertrag und Aufwand öffnet sich immer weiter und zwar zu Ungunsten der Kantonsfinanzen.

Diese Entwicklung müssen wir stoppen so wie wir es bei den strukturellen Massnahmen festgelegt haben. Daher unterstützt die CVPO-Fraktion auch die Forderungen und Analysen der Finanzkommission.

Der Voranschlag muss auch den eingegangenen Verpflichtungen Rechnung tragen. Es darf nicht sein, dass die Gemeinden auf die zugesagten Subventionen warten müssen. Aktuell wartet beispielsweise die Gemeinde Naters auf mehr als drei Millionen fälliger Subventionen.

Ich möchte hier noch einige Punkte speziell herausheben:

Beim Personal müssen wir feststellen, dass der Zuwachs über den vom Grossen Rat beschlossenen Posten liegt. Durch den Einsatz von modernen Arbeitsmethoden und Arbeitsinstrumenten müsste man den Grundsatz vom Personalstopp einhalten können.

Die Rekapitalisierung der Vorsorgekassen belastet den Haushalt nun jährlich mit 24,05 Millionen Franken. Dies sind Altlasten, welche wir wohl oder übel zu Tragen haben und dies zu Gunsten der Lehrpersonen und der Staatsangestellten.

Die Lösung mit dem Alters- und Pflegeheim Gravelone wurde schon mehrfach kritisiert. Es ist nicht die Aufgabe des GNW diese APH zu führen. Der ehemalige Departementchef Thomas Burgener hat die notwendigen Massnahmen für die Überführung von Gravelone auf die Gemeinden nicht getroffen. Wir zählen nun auf den neuen Departementvorsteher.

Das IUKB hat einen Studiengang für den Master in Tourismus eröffnet. Die Nachfrage ist ungenügend. Dieses Studium gehört zur Kategorie "nice to have" und hat daher keine Berechtigung weitergeführt zu werden.

Für die Wirtschaftsförderung müssten wir im Budget 2010 das Maximum vorsehen. Es ist erfreulich, dass durch die Beteiligung an der Vereinigung Greater Geneva Berne Area Kosten im Betrag von 280'000 Franken eingespart werden können.

Wir von der CVPO wollen diesen Betrag weiterhin für eine nachhaltige Wirtschaftsförderung einsetzen. Wir verlangen daher die Schaffung eines Kompetenzzentrums für Energie. Der Kanton Wallis kann in diesem Bereich eine Vorreiterrolle einnehmen. In der Zukunft wird auch für die Entwicklung des Kantons Wallis die Energie von zentraler Bedeutung sein.

Wir haben einen entsprechenden Abänderungsantrag gestellt.

Wir danken der Finanzkommission für ihre Arbeit und wir fordern den Staatsrat höflich auf, die Vorschläge der FIKO zu prüfen und uns Lösungen zu präsentieren.

Die CVPO ist für Eintreten.

Besten Dank.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Il y a une année, lorsque nous nous penchions sur le budget 2009, nous étions tous convaincus que si la crise ne déploierait peut-être pas trop d'effets en 2009, il en irait tout autrement dès 2010. Reconnaissons-le, personne n'osait alors espérer que nous nous retrouverions aujourd'hui à devoir entrer ou non en matière sur un budget 2010 respectant l'exigence constitutionnelle du double frein puisque présentant un excédent de revenus de 74 millions (47,4 millions après amortissements comptables supplémentaires de 26,6 millions) et un excédent de financement de 8,8 millions.

Eh bien!, Chers collègues, lorsqu'on reçoit une nouvelle aussi bonne qu'inattendue, il faut savoir se réjouir. C'est dans cet esprit que le groupe PDCB a abordé son examen plus détaillé.

Ainsi, la transition entre l'ancienne et l'actuelle équipe gouvernementale s'est réalisée en douceur et les nouveaux ont repris les bonnes habitudes de leurs prédécesseurs. Nous ne doutons pas des difficultés rencontrées pour boucler ce budget 2010 et vous félicitons d'emblée, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, nouveau grand argentier en tête, d'avoir tenu le cap, celui de la rigueur éclairée, et d'avoir su convaincre l'ensemble de l'Administration, que nous remercions également, de vous suivre.

Puisque nous parlons de la fonction publique, il n'aura échappé à personne que les résultats très satisfaisants rappelés précédemment du budget 2010 ne doivent rien à un effort sollicité ou à des sacrifices imposés aux employés de l'Etat en relation avec leurs conditions salariales. Nous sommes très loin des années 1994 à 1998. Mieux encore, le budget 2010 intègre pour 2,7 millions la dernière étape du rattrapage du renchérissement bloqué durant ces années-là (0,55%) et intègre également la charge supplémentaire de 14 millions due à la recapitalisation complémentaire décidée dans cette salle en septembre dernier dans le cadre de la fusion des caisses de pension.

Les députés DC du Bas sont fiers de pouvoir tenir leurs promesses en matière de politique salariale.

S'agissant des nouveaux postes au budget, nous suivrons avec intérêt les discussions entre la commission des finances, qui semble pouvoir être suivie à ce stade de l'analyse, et le Conseil d'Etat, qui fait du canton un important créateur de nouveaux emplois. Nous savons par expérience combien le petit mois entre les sessions de novembre et de décembre est propice à l'adoption d'une position commune entre les deux précités.

Les trois autres propositions de la commission des finances, dont nous saluons la précision et la minutie du travail ainsi que la pertinence du rapport, annoncées pour l'heure seulement mais qui seront à n'en pas douter formellement déposées, recevront notre pleine adhésion.

Notre commission de haute surveillance en charge des finances nous livre, respectivement aux pages 8 et 20 de son rapport, deux réflexions que nous faisons volontiers nôtres:

- la première vise le calcul et la transmission aux députés, pour tout nouvel investissement, tant des coûts induits que des économies induites;
- la deuxième appelle une réflexion soutenue sur la compression des charges de fonctionnement.

Nous nous réjouissons d'entendre tout à l'heure l'avis du Conseil d'Etat au sujet de ces deux réflexions.

En gardant au budget 2010 un niveau d'investissements très élevé (621 millions d'investissements bruts), en conformité d'ailleurs avec la planification intégrée pluriannuelle et sans avoir à recourir à l'emprunt pour financer lesdits investissements, le Gouvernement ne prend finalement qu'un seul risque, celui de se voir reprocher, au moment des comptes, de ne pas avoir réalisé ces investissements. Le Conseil d'Etat peut-il nous rassurer et nous assurer qu'il n'a porté au budget que les investissements réalisables, sauf cas de force majeure bien évidemment?

Confrontés à un excédent de financement de seulement 8,8 millions, les députés DC du Bas ont pris trois décisions de principe, les mêmes d'ailleurs que lorsque cet excédent se chiffrait en dizaines de millions, ce qui vous permettra au passage d'apprécier la cohérente continuité de leur action.

Tout d'abord, nous ne déposerons pas de proposition de groupe grevant le budget.

Les membres du groupe auront, deuxièmement, à cœur de ne déposer des propositions individuelles de dépenses nouvelles qu'accompagnées de propositions d'économies équivalentes.

Enfin, nous traiterons chacune des propositions d'amendement déposées non seulement avec le cœur, mais aussi avec la raison. Nous ne pouvons, en effet, exiger du Conseil d'Etat un effort conséquent et, une fois le résultat souhaité obtenu, l'annihiler par des décisions à l'emporte-pièce faisant basculer le fragile équilibre de notre budget 2010.

En remerciant encore tous ceux, Conseil d'Etat, commission des finances et commissions thématiques, qui l'ont accompagné dans l'examen de ce budget, le groupe PDCB vous confirme entrer en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Unter diesen wirtschaftlichen Rahmenbedingungen ein ausgeglichenes Budget mit einem hohen Investitionsniveau zu präsentieren verdient Respekt. Der Staatsrat hat seine Hausaufgaben in seiner neuen Zusammensetzung gepackt. Die CSPO-Fraktion dankt dem Staatrat und der Finanzkommission für die geleistete Arbeit.

Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ist eingehalten. Wir müssen uns jedoch im Klaren sein, dass der Voranschlag ohne die Zunahme der Beiträge aus dem interkantonalen Finanzausgleich um rund 31 Millionen Franken im Vergleich zum Budget 2009 und unter Beibehaltung eines hohen Investitionsniveaus einen Finanzierungsfehlbetrag von 22 Millionen

Franken ausgewiesen hätte. Das zeigt andererseits auch, dass der Handlungsspielraum der Regierung kontinuierlich kleiner wird. Damit stellt sich die Frage, wie kann der Kanton Wallis seine Interessen in Bundesbern am besten einbringen. Diese Frage ist seit längerer Zeit pending.

Mit dem nun ausgewiesenen Finanzierungsüberschuss von 8,8 Millionen Franken bleibt kein Raum für Abenteuer. Hinzu kommt, dass rund 41 Prozent der Kantonseinnahmen auf die Steuern entfallen, die wiederum stark von der wirtschaftlichen Situation abhängen. Die Bruttoinvestitionen sind trotz des Programms zur Ankurbelung der Wirtschaft tiefer als im Voranschlag 2009, obwohl netto in etwa gleich. Die CSPO fordert den Staatsrat auf, alles zu unternehmen, damit die im Rahmen der neuen Regionalpolitik bereitgestellten Mittel für die Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der sozio-ökonomischen Regionen im Umfang von rund 26 Millionen und auch für die Wohnbauhilfen von rund 16 Millionen Franken, eingesetzt werden, damit auch in den Gemeinden und auch von Unternehmen Projekte realisiert und damit die Wirtschaft zusätzlich angekurbelt wird. Die Prognosen für das Jahr 2010 sind ernüchternd, geht doch die Regierung selber von einem 0 Prozent Wachstum aus und die Arbeitslosenquote wird weiter ansteigen.

Die Abänderungsvorschläge der Finanzkommission gegenüber dem vom Staatsrat vorgelegten Voranschlag werden von der CSPO teilweise unterstützt. Wir teilen die Befürchtungen der FIKO bezüglich dem fortwährenden Anstieg des Personalbestandes (2010 mehr als 40 neue Vollzeitstellen) und das trotz der ebenfalls stetig steigenden Investitionen im Informatikbereich. Der steigende Personalaufwand wirft Fragen auf, obwohl sich die Abgeordneten hier auch selber an der Nase nehmen müssen. Neue Investitionen bedingen Folgekosten, neue Aufgaben bedingen mehr personelle Ressourcen und seien wir doch ehrlich, wir wollen immer alle als erste innert möglichst kürzester Zeit bedient werden, wenn wir uns mit einem Anliegen an die Dienststellen wenden. Ein guter Service, ein gutes Dienstleistungsangebot kostet seinen Preis. Andererseits haben wir erstaunt zur Kenntnis genommen, dass die Dienststelle für Unterrichtswesen als prioritäre Massnahme die Prüfung der notwendigen personellen Ressourcen bei der neuen Orientierungsschule definiert hat, nachdem die CSPO-Fraktion bei der Beratung des Gesetzes auf diesen Punkt immer wieder hingewiesen hat. Bei einer Neuorganisation einer bestehenden Institution sind künftig dringend die erforderlichen Ressourcen aufzuzeigen, andernfalls fehlt es an der notwendigen Transparenz.

Ernüchternd ist die Aufteilung zwischen Frauen und Männern auf Ebene der höheren Kaderstellen. Gegenwärtig gibt es denn auch keine einzige Dienstchefin beim Staat Wallis. Und beim mittleren Kader sind zurzeit 170 Frauen beschäftigt. Es ist zu begrüßen, wenn die Weiterführung zur Förderung von Massnahmen betreffend die Vereinbarkeit von Beruf und Familie als prioritäre Massnahme bei der Dienststelle für Personal und Organisation definiert ist. Entscheidend ist jedoch, und das möchten wir an dieser Stelle gegenüber dem Staatsrat in seiner neuen Zusammensetzung besonders betonen, Förderung des Frauenanteils beim mittleren und höheren Kader ist Chefsache.

Die CSPO-Fraktion geht mit der FIKO einig, dass der Personalaufwand gekürzt werden soll, doch mit der pauschalen Forderung von acht Stellen bekunden wir Mühe. Wir sehen vor allem praktische Probleme: der Schnellere ist der Geschwindere, denn wir sind überzeugt, dass in allen Dienststellen auf Biegen und Brechen Ressourcenoptimierungen möglich wären. Es fragt sich nur, zu welchem Preis.

Wir sprechen uns gegen die Kürzung der eigenen Beiträge um 280'000 Franken bei der Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung betreffend die Beteiligung an der Vereinigung Greater Geneva Berne Area aus. Betreffend die Umbuchung zwischen Stipendien und Ausbildungsdarlehen von vier Millionen Franken spricht sich die CSPO-Fraktion dafür aus, zwei Millionen Franken der Subventionierung der Krankenkassenprämien zuzuführen, da die Krankenkassenprämien zwischen 10 und 15 Prozent ansteigen werden. Ein zusätzlicher Beitrag wirkt sich deshalb positiv auf das Haushaltsbudget der Konsumentinnen und Konsumenten aus.

Den Forderungen der FIKO gegenüber den verschiedenen Departementen schliesst sich die CSPO an. Die Kostenentwicklung im Gesundheitsbereich inklusive APH, SMZ und Tagesheime ist steigend. Hinzu kommt, dass im Jahr 2010 auch die neue Pflegefinanzierung in Kraft treten wird. Im Rahmen der NFA II ist darauf zu achten, dass Lastenverschiebungen zu den Gemeinden vermieden werden, was nicht heissen will, dass den kommunalen und regionalen Entscheidungsträgern alle Entscheidungsbefugnisse genommen werden, getreu dem Motto, wer zahlt befiehlt.

Der Kanton Wallis steht hier vor einer grossen Herausforderung. Und eine grosse Herausforderung auch betreffend der Neuordnung des interkommunalen Finanzausgleichs. Diesbezüglich erinnern wir daran, dass sich Parlament und Regierung für eine dezentrale Besiedlung des Kantons Wallis ausgesprochen haben und das kostet. Diese Rahmenbedingungen sind bei der Neuordnung des interkommunalen Finanzausgleichs zu berücksichtigen.

Begehrlichkeiten gibt es zuhauf. Eine Auswahl zu treffen ist nicht leicht. Die CSPO hinterlegte in folgenden Bereichen Abänderungsvorschläge:

- Erhöhung des Betrags für die Subventionierung der Krankenkassenprämien.
- Reduktion des Betrags für die Stipendien, da das Konkordat noch nicht in Kraft ist und die Budgetierung hier somit vorweg genommen wurde. Die Subventionierung der Krankenkassenprämien kann direkt umgesetzt werden.
- Erhöhung des Beitrags für den Tourismus, dem ein schwieriges Jahr bevorsteht, um zusätzliche Massnahmen zu ergreifen.
- Die Schaffung des Zentrums für biometrische Pässe lässt viele Fragen offen. Darum erachten wir die Schaffung von drei Stellen als genügend.
- Die Übersetzung ist nach wie vor ein Thema. Eine personelle Verstärkung tut not.
- Die Ressourcen für den Unterhalt der Schulhausbauten sind zu knapp. Das ist eine Folge der Investitionsentscheide, ohne die Folgekosten zu bedenken. Ein Aufstocken ist notwendig.
- Die Umsetzung der neuen Bundesrechtspflege verlangt mehr Ressourcen in der Justiz. Die Staatsanwaltschaft hat bis heute immer bekräftigt, sie benötige keine zusätzlichen personellen Ressourcen. Deshalb lehnt die CSPO-Fraktion eine Erhöhung um drei Stellen ab.

Andererseits ist es notwendig, dass im Übergangsjahr 2010 die hängigen Zivilrechtsfälle vor Kantonsgericht erledigt werden können, um am 1. Januar 2011 eine Überschwemmung der Bezirksgerichte zu verhindern. Deshalb verlangt die CSPO-Fraktion eine befristete personelle Verstärkung am Kantonsgericht.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Bis repetita placent, eh oui!, nous avons l'impression de revivre la session de novembre 2008 tant les similitudes avec le budget 2009 sont frappantes. Les chiffres se révèlent quasi-similaires, la différence se faisant sur une augmentation quasi-linéaire des principaux indicateurs.

Ignorant les qualificatifs usuels désignant le budget, pourquoi donc n'arrivons-nous pas, lors du débat d'entrée en matière, par un "excellent"? Que manque-t-il donc, alors que, depuis quelques années, tous nos budgets sont dans les chiffres noirs et respectent à la lettre le double frein aux dépenses et à l'endettement?

Cette question mérite quelques réflexions, positives bien sûr, mais nous nous permettrons quelques remarques négatives et, pour conclure, nous aimerions quelques éclaircissements.

Les motifs de satisfaction

Excédent de financement de 8,8 millions, marge d'autofinancement s'élevant à 228,7 millions: les indicateurs sont clairement au vert. L'excédent de revenus n'est peut-être pas si important, s'il fallait accepter, au travers d'amendements, des charges supplémentaires durant le traitement des amendements du budget 2010. Notre marge de fonctionnement est étroite, mais nous en avons une, et, par les temps qui courent, bien des cantons nous envient.

Nous relevons le mérite qui a permis à la commission des finances, dans son rapport à la page 5, d'annoncer que les charges augmentaient moins que les recettes, même si cela est toujours une excellente nouvelle. Que puisse perdurer cet état de fait.

Autre sujet de satisfaction: le montant des investissements nets est en hausse par rapport au budget 2009 et reste au-dessus des 210 millions. Durant l'année, le groupe libéral-radical a soutenu le programme cantonal de soutien à l'économie et les montants alloués pour 2010 de 15,3 millions permettront d'autres investissements en mettant l'accent notamment sur les encouragements aux PME et au tourisme. Enfin, nous pourrions retenir un point positif que la commission des finances ne demande qu'une petite réduction de ce budget qu'on pourrait résumer à -1 million sous la rubrique Charges du personnel sur les 2'596'400'000 francs, je le rappelle. Mais, ce dernier point est à double sens: dénote-t-il la qualité de ce budget, ce qui m'obligerait à dire maintenant et pour conclure "excellent" ou bien nous met-il devant un problème plus grave, notre incapacité à réduire nos charges de fonctionnement? Souffririons-nous d'un mal chronique? Avons-nous peur de nous soigner au risque de grever le budget du Service de la santé publique?

Venons-en alors sur les sujets de discordance qui suivent de près les remarques générales ainsi que les conclusions apportées par la commission des finances dans son rapport et dont les principales sont:

La gestion du personnel: Chaque année, on nous annonce des demandes pour des postes supplémentaires et nous continuons donc de grever les charges de fonctionnement. Mais, si nos budgets augmentent, il faut bien quelques personnes de plus pour effectuer les dépenses qui vont avec, c'est un fait. Le groupe PLR ne fera pas de dogmatisme économique.

Il a compris l'utilité de certains de ces postes. Nous trancherons s'il le faut et nous accorderons notre soutien si nous le jugeons nécessaire. Comparaison n'est pas raison. Quand bien même il est difficile de se faire une idée précise du nombre de postes que nous pourrions accorder ou retrancher sans avoir les demandes de modifications proposées par les différents groupes ou par les commissions.

Que le Conseil d'Etat calcule à l'avenir tant les coûts induits que les économies induites qui sous-tendent à tout investissement.

Que ce même Conseil d'Etat contienne, bien sûr dans la mesure du possible, l'augmentation des subventions sans caractère d'investissement dans les limites du renchérissement conformément à la volonté du décret sur les mesures structurelles.

Et qu'il entreprenne des réflexions débouchant sur une compression des charges de fonctionnement.

La commission des finances a mis en évidence quelques pistes de réflexions dans ses remarques concernant les divers départements. Je ne les citerai pas, sauf celles concernant le DECS et les subventions accordées. Le groupe PLR ne suivra pas la commission des finances et défend la position du Conseil d'Etat pour une augmentation des bourses et une diminution des prêts d'honneur, et cela pour soutenir nos étudiants.

Vous pouvez le constater, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, vous êtes près du but. Une analyse objective de chaque dépense sur les principaux postes doit amener des résultats. L'autocritique reste un exercice difficile mais ô combien salutaire. Un effort sur ces quelques points de discordance et nous vous délivrerons un certificat d'aptitude avec mention "excellent".

Venons-en, pour terminer, sur quelques questions.

Pour le DTEE, Service des routes et des cours d'eau, et suivant les informations contenues dans le rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'Inspection cantonale des finances (p. 13 et 14), le département ne s'est-il pas engagé à la création d'un office s'occupant de la construction des routes nationales pour fin 2009 lié au chef du département? Cet office ne devrait-il pas avoir son propre budget de fonctionnement?

Deuxième question sous le même service au sous-objectif politique 2 (p. 172 du budget), indicateur 6. Nous venons de voter un crédit supplémentaire pour des réfections de chaussées en mauvais état, lié tout de même avec des conditions hivernales spéciales, j'en conviens. Pourquoi alors avons-nous réduit les surfaces de réfection par rapport au budget 2009 de plus de 10'000 mètres carrés? Allons-nous avoir une demande de crédit supplémentaire identique à fin 2010?

Pour le DFIS, Service de la santé publique, au chapitre subventionnement des primes d'assurance-maladie. Sur la part d'augmentation de 6,7 millions prévue au budget, quelle est la part qui est imputable à la décision prise dans la loi fiscale concernant les augmentations des déductions par enfant? Le fait de compenser le montant des allocations familiales par une déduction identique sur le revenu va fortement diminuer le revenu imposable des familles, ce qui va provoquer une augmentation des subventionnements puisque ces derniers ne sont pas limités par une enveloppe budgétaire, mais calculés sur le revenu.

Nous remercions la commission des finances pour la qualité de son rapport et la pertinence de ses propositions, même si nous ne les suivrons pas toutes.

Ces considérations étant exprimées, nous entrons naturellement en matière sur ce projet de budget et nous vous remercions de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat vom Voranschlag für das Jahr 2010 Kenntnis genommen. Unsere Fraktion hat dabei mit Genugtuung festgestellt, dass die Bestimmungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse erfüllt sind.

Demgegenüber mussten wir feststellen, dass im Rahmen des Voranschlags der Personalbestand bedeutend zunimmt. Gemäss Antrag des Staatsrats sollen 41,4 neue Stellen in der Kantonsverwaltung geschaffen werden. Diesbezüglich unterstützt unsere Fraktion den Antrag der Finanzkommission, in der Rubrik "Personalaufwand" eine Million Franken zu kürzen, indem auf die Schaffung von acht neuen Stellen verzichtet wird.

Im Juni 2009 stimmte dieses Parlament der Schaffung eines Fonds von 50 Millionen Franken zur Unterstützung der Wirtschaft zu. Mit Befremden mussten wir dem Bericht der Finanzkommission zum Voranschlag 2010 entnehmen, dass der FIKO nicht mitgeteilt werden konnte, welche Beträge bereits durch den Staatsrat gesprochen wurden. Wir fordern hiermit den Staatsrat auf, der FIKO über die Verwendung der für 2009 vorgesehenen Mittel zur Unterstützung der Wirtschaft die notwendigen Informationen zukommen zu lassen.

Trotz dieses Programms zur Unterstützung der Wirtschaft von 50 Millionen Franken, sind im Voranschlag 2010 die Bruttoinvestitionen um mehr als 51 Millionen Franken niedriger budgetiert als im Voranschlag 2009.

Zudem musste festgestellt werden, dass bereits seit Jahren in Zusammenhang mit den Investitionshilfedarlehen die zur Verfügung gestellten Mittel zur Wirtschaftsförderung nicht ausgeschöpft werden. Diesbezüglich unterstützen wir die Forderung der Finanzkommission, wonach das Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung die Anwendungsmodalitäten für die Gewährung und Auszahlung der Darlehen festzulegen hat.

Im Sinne der vorgenannten Ausführungen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a analysé avec toute l'attention voulue le projet de budget 2010 de l'Etat du Valais.

Avant de vous faire part de notre analyse détaillée, nous désirons faire quelques constats généraux:

- 2,715 milliards de recettes, 2,668 milliards de dépenses, soit un excédent de revenus de 47 millions;
- 229 millions de marge d'autofinancement, 220 millions d'investissements, soit un excédent de financement de 9 millions.

Dans la situation économique actuelle, ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous ne pouvons que dire "bravo" au nouveau Conseil d'Etat pour un premier exercice réussi.

Comme lors des derniers budgets, nous constatons donc que ce projet de budget respecte en tout point les dispositions constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement. Relevons, néanmoins, que la marge de manœuvre du Gouvernement et du Parlement devient de plus en plus mince. Dans cette situation, le groupe PDCC espère vivement que l'ensemble des groupes et des députés feront preuve d'une très grande retenue dans leurs revendications.

Un excellent budget dans une situation difficile ne doit pas nous endormir sur nos lauriers. Le groupe PDCC désire vous faire part de quelques constatations plus précises.

Concernant les frais de personnel, notre groupe salue la volonté du Conseil d'Etat d'accorder le 0,55% de rattrapage du renchérissement ainsi que les autres augmentations individuelles.

Par contre, nous sommes, comme lors du budget 2009, interpellés par le nombre de nouveaux postes créés. Bien évidemment, nous sommes conscients que le canton doit faire face à de nouvelles tâches. Néanmoins, nous rappelons à chacun que la création de nouveaux postes engendre des charges récurrentes pour l'Etat.

Suite à ces remarques, le groupe PDCC demande, d'ici à la session de décembre, au Conseil d'Etat d'analyser dans quelle mesure il pourra être donné suite à la demande de la commission des finances. Comme vous l'aurez compris, notre groupe partage les inquiétudes de cette commission de haute surveillance sur le sujet et est persuadé qu'un compromis pourra être trouvé entre le Conseil d'Etat et la commission des finances.

Concernant les Biens, services et marchandises, nous constatons que ces derniers augmentent de 7,2 millions, soit 3,7%. Si l'on analyse cette augmentation plus en détail, nous constatons qu'elle s'explique de la manière suivante:

- augmentations liées au programme de soutien à l'économie: 4,6 millions (aucunement remises en question);
- diminution des dépenses routières liées au fonds RPLP: -7,2 millions;
- par différence, les autres augmentations s'élèvent à 9,8 millions, soit une augmentation d'autres dépenses générales de l'ordre de 4,96%.

En cette période sans inflation, le groupe PDCC s'interroge sur cette évolution. Dans l'objectif de créer le débat et persuadés que la recherche d'économies doit et peut être poursuivie, nous déposerons un amendement visant à réduire ce poste. Même si la commission des finances n'a pas proposé de réduction, elle est convaincue, comme vient de le rappeler son président, que des économies sont réalisables.

A nos yeux, l'évolution des subventions sans caractère d'investissement est préoccupante. Nous relevons que la plus forte augmentation concerne le domaine de l'éducation avec une croissance des charges de plus de 30%. La commission des finances a soulevé cette problématique et propose un amendement de 4 millions visant à réduire le montant des bourses et à augmenter celui des prêts. Nous partageons son point de vue.

L'augmentation des subventions pour l'enseignement de près de 9 millions nous interpelle également, non pas par son ampleur, mais par le fait qu'elle n'est pas vraiment en ligne avec l'évolution des élèves. Bien évidemment, le groupe PDCC soutient la formation de nos jeunes. Loin de nous l'idée de vouloir économiser dans ce domaine. Néanmoins, lors des discussions sur la RPT II, ces questions devront trouver des solutions.

Une question, qui n'est peut-être pas la plus populiste, se doit d'être soulevée: l'éducation, la formation, oui, mais à quel prix? Jusqu'où l'Etat doit-il s'investir en lieu et place des parents? Ne devrait-on pas redéfinir leur rôle et celui de la famille?

Dans le domaine des subventions, la participation de l'Etat pour la santé publique explose également. Bien évidemment, l'évolution de la structure démographique justifie cette croissance. Néanmoins, notre groupe attend avec impatience la finalisation du traitement de la problématique des EMS et des CMS qui est restée en stand-by. Nous espérons vivement et nous en sommes persuadés que le changement de chef de département permettra de faire avancer le dossier. Etant donné l'arrivée toute prochaine de la RPT II, notre groupe ne fera aucune proposition d'amendement sous cette rubrique, mais nous resterons très attentifs lors du traitement de ce dossier.

Pour la première fois, les incidences financières de la recapitalisation des caisses de pension, décidée par ce Parlement, apparaissent au budget de l'Etat avec une importante augmentation des frais financiers. Notre groupe a soutenu et soutient encore cet engagement de l'Etat envers la fonction publique. Nous voulons juste rendre attentive cette Assemblée qu'il faudra trouver la meilleure solution possible pour la troisième phase de recapitalisation toute prochaine.

Nous vous avons fait part de nos constatations et préoccupations concernant les principaux postes de charges; venons-en à la principale rubrique des recettes. A notre grande satisfaction, les multiples diminutions d'impôts de ces dernières années ne préteritent en rien les rentrées budgétées de l'Etat. Le groupe PDCC tient à féliciter le Gouvernement et le Parlement pour les bonnes décisions prises même si, parfois voire souvent, elles l'ont été contre l'avis de certains.

Le projet de budget 2010 permet à chacun de constater que l'Etat peut remplir à satisfaction son rôle, même si les citoyens sont moins ponctionnés. Nous profitons ici pour remercier l'ensemble de la fonction publique pour l'excellent travail qu'elle accomplit année après année pour le bien-être de tous les Valaisans et Valaisannes.

Avant de conclure, quelques mots sur les investissements. Notre groupe salue la volonté du Gouvernement de maintenir à un niveau très élevé ces derniers afin de soutenir l'économie. Avec un montant de 220 millions d'investissements nets au budget 2010, ce sont plus de 620 millions qui iront dans l'économie. Merci d'avance au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin que ces derniers puissent être réalisés conformément au budget.

Nous tenons ici à rappeler que ce haut niveau est possible grâce à l'importante marge d'autofinancement et que si, dans ce Parlement, nous prenons des décisions ayant pour conséquence une réduction de cette dernière, les investissements risqueront fort de devoir être réduits, ce qui n'est la volonté de personne. Alors, Chers collègues, soyons conséquents.

Précisons encore que les propositions ou demandes de la commission des finances, qui n'ont pas été relevées précédemment, seront soutenues par notre groupe.

Pour terminer, vous l'aurez compris, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière en félicitant le Conseil d'Etat pour son excellent projet et la commission des finances pour son rapport très instructif.

Merci pour votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'emblée, j'aimerais dire que le groupe UDC va, lui aussi, évidemment soutenir l'entrée en matière de ce budget qui, comme cela a déjà été relevé à différentes reprises, malgré l'annonce de périodes plus difficiles, est un budget plutôt réjouissant, réjouissant de par différents indicateurs qui ont déjà été rappelés: l'excédent des revenus, par le respect du principe constitutionnel auquel nous sommes attachés du double frein aux dépenses et à l'endettement. Nous constatons nous aussi que l'on n'a pas, semble-t-il, de raison de penser que les mesures de réduction d'impôts qui ont été prises ces dernières années vont prêter les moyens de l'Etat; ce qui est une conséquence plutôt encourageante de ce budget. D'un point de vue presque philosophique, j'allais dire, cela doit encourager le Conseil d'Etat à poursuivre certainement dans cette voie, dans l'idée que manifestement les baisses d'impôts n'ont pas systématiquement ou parfois même pas du tout pour effet de réduire les moyens dont dispose l'Etat.

Nous partageons les soucis qui ont été exprimés par la commission des finances sur différents points, commission dont sur différents points, que je ne relèverai pas ici, nous partageons également les positions et les propositions d'amendement.

Nous partageons en particulier les soucis qu'elle a exprimés en ce qui concerne la marge d'autofinancement qui est en diminution, elle l'a dit, par rapport au compte 2008 en ce qui concerne (c'est un point important sur lequel je reviendrai brièvement) l'évolution des charges de personnel, mais aussi d'autres postes comme les Biens, services et marchandises ou encore les subventions sans caractère d'investissement.

Au chapitre des investissements nets, c'est évidemment plutôt une bonne chose du point de vue de la planification qu'ils soient dans la ligne de la planification pluriannuelle, mais nous sommes nous aussi quand même un peu en souci quant à la conséquence que ces investissements à certains égards vont avoir sur les finances de l'Etat puisqu'ils vont à l'évidence provoquer une augmentation des frais de fonctionnement.

Pour terminer sur ces quelques points, nous nous inquiétons nous aussi de l'augmentation générale et constante, qui a été relevée par la commission des finances, des subventions aux EMS, CMS et foyers de jour.

Alors, un point particulièrement important, c'est celui de l'évolution des charges de personnel. La commission des finances le relève, pour la deuxième année consécutive, l'augmentation du nombre de ces postes dépasse 40 unités. Tout comme la commission des finances, nous sommes convaincus que l'augmentation des tâches moyennant un examen encore un peu plus rigoureux que celui qui a été fait jusqu'ici par le Conseil d'Etat peut être réalisée, en partie en tout cas, par les effectifs actuels, y compris (et je crois que la

commission de justice va intervenir dans ce sens) pour le cas où il faudrait accorder des moyens supplémentaires au Tribunal cantonal pour essayer d'éviter un choc trop important au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions d'organisation judiciaire, probablement en 2011.

Nous soutiendrons évidemment, dans le sens de ce que je viens de dire, l'amendement qui a été déposé par la commission des finances pour économiser un million sur le poste Charges de personnel.

J'aimerais juste apporter un bref éclairage sur quelques points particuliers.

D'abord, dans le domaine de l'asile, où la commission des finances relève une augmentation de plus de 2 millions du budget qui est nécessaire pour traiter tout ce domaine-là. Cela doit nous encourager, même s'il s'agit avant tout de mesures qui sont du ressort des autorités fédérales, cela doit nous encourager à tous les niveaux à nous engager pour une politique d'asile plus rigoureuse que celle qui est menée aujourd'hui.

Les coûts de la santé, à l'heure où tous les Valaisans ont reçu des augmentations de primes d'assurance-maladie très importantes, vont évidemment continuer à retenir notre attention, notre attention qui sera portée particulièrement sur l'évolution des subventions accordées au RSV et bien sûr par-là sur la gestion du RSV.

Institut Kurt Bösch, nous nous interrogeons nous aussi une fois de plus sur cette question, au-delà d'autres considérations qui seront développées en d'autres temps, notamment demain, de la filière tourisme qui, ceci avait déjà été relevé, on ne sait pas s'il faut dire qu'elle est en concurrence ou bien si elle ne fait pas carrément double emploi avec une filière analogue de la HES. S'ajoute à cela un problème d'effectif qui remet en cause la crédibilité de cette filière. Cela pose la question de l'opportunité de continuer à investir pour cette filière de l'Institut Kurt Bösch des montants aussi importants qu'aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais faire un petit écho à certains propos que j'ai entendus tout à l'heure de la part de la présidente du groupe ADG qui nous disait, ce qui à certains égards est raisonnable, que si nous confions un certain nombre de tâches, parfois de plus en plus et parfois trop, à l'Etat, eh bien!, il faudra bien donner à l'Etat les moyens de les accomplir. Alors, j'aimerais pousser la réflexion un petit peu plus loin et relever à quel point il sera important pour tous les groupes de s'astreindre à une réflexion sur justement le rôle de l'Etat et ce que nous attendons de lui puisque si des temps plus difficiles semblent s'annoncer, eh bien!, sans doute, que nous serons amenés à trier, à fixer des priorités parce que nous n'aurons plus forcément les moyens d'en faire autant que maintenant à certains égards.

Voilà, mais avec ces quelques réserves et avec ces quelques interrogations, je le répète, le groupe UDC entre évidemment en matière sur ce projet de budget.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für die Fraktion SP/Linke Allianz hat unsere Fraktionschefin Marcelle Monnet-Terrettaz bereits gesprochen.

Erlauben Sie mir, dass ich aus der Sicht der Oberwalliser SP Delegation zum Budget Folgendes sage:

Positiv ist sicher, dass das Budget schwarze Zahlen präsentiert, obwohl wir gerade eine der schwersten Rezessionen weltweit durchleben. Das vom Staatsrat vorgelegte Budget erfüllt die strengen Kriterien der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Der Selbstfinanzierungsgrad beträgt 104 Prozent und das bei einem recht hohen Investitionsniveau. Hohe Investitionen sind angesichts der Wirtschaftslage nötig.

In wirtschaftlich schwierigen Zeiten zeigt sich einmal mehr, wie wichtig Investitionen in die Zukunft sind. Eine ganz wichtige Investition ist die Förderung von Bildung.

Die Bildungskommission hat hierfür ein nachhaltiges Zeichen gesetzt. Die Bildungsdarlehen sollen langsam aber sicher abgeschafft werden und mit zeitgemässen Stipendien ersetzt werden. Dieser Richtungswechsel ist schweizweit längstens geschehen und die SPO begrüsst diesen Wechsel. Der Kanton Wallis ist leider noch immer absoluter Spitzenreiter bei den rückzahlbaren Ausbildungsdarlehen, die in den meisten anderen Kantonen nur noch marginal in den Statistiken auftauchen.

Im Jahr 2008 vergaben die Kantone schweizweit 276 Millionen Franken in Form von Stipendien und 27 Millionen Franken in Form von Darlehen an Lernende und Studierende. Man muss kein guter Kopfrechner sein um festzustellen, dass in der Schweiz nur noch 10 Prozent der Ausbildungsbeihilfen in Form von Darlehen gewährt werden. Die Finanzkommission geht mit ihrem Antrag somit in eine total falsche Richtung. Beizufügen bleibt, dass die Stipendien vom Bund subventioniert werden.

Was die Ausgaben im Personalbereich anbelangt unterstützen wir die Position der Regierung und wir lehnen die Reduktionsvorschläge der Finanzkommission ab. Im interkantonalen Vergleich arbeitet die Walliser Kantonsverwaltung in quasi allen Bereichen mit einer unterdurchschnittlichen Personaldotation. Die dieser Tage seitens der Steuerverwaltung aufgezeigten Zahlen belegen dies, um nur ein Beispiel zu nennen. Wir brauchen eine effiziente Verwaltung und wenn das Parlament der Verwaltung neue Aufgaben aufhalst, dann müssen wir konsequent sein und die dringend nötigen Stellen bewilligen.

Doch ist im Budget nicht alles Gold was glänzt.

Die Krankenkassenprämien steigen nächstes Jahr im Walliser Schnitt um 10 Prozent. Umgekehrt stellen wir fest, dass die Subventionen nicht im gleichen Umfang steigen, was real einer Kürzung der Subventionen gleichkommt. Diesen Kahlschlag im Sozialbereich nehmen wir nicht hin.

Weiter werden wir verlangen, dass der Kanton seine Beiträge an die Kindertagesstätten erhöht, damit die Gemeinden, die ebenfalls in der Pflicht sind, die Löhne namentlich der Fachangestellten Betreuung erhöhen können. Diese Berufskategorie ist massiv unterbezahlt, wie wir das im Dezember in der Detailberatung darlegen werden.

Im Energiebereich werden wir vorschlagen, die Beiträge für die thermische Solarenergie substantiell zu erhöhen. Nirgends in der Schweiz scheint die Sonne häufiger als bei uns. Dieses Geschenk des Himmels müssen wir besser und nachhaltig nutzen.

Sie werden sagen, dass die Vorschläge der Linken nur neue Kosten bringen. Aber wir bringen auch einen wichtigen Antrag ein, der die Einnahmen verbessern soll.

Seit Jahren verspricht die Regierung, die Besteuerung der so genannten Partnerwerke zu korrigieren und dafür zu sorgen, dass die in unserem Kanton auf den Weg gebrachten

Gewinne auch hier bei uns und nicht in Lausanne, Bern oder Baden versteuert werden. Wir fordern das Finanzdepartement und seine Steuerverwaltung auf, endlich die sich aufdrängenden Verfügungen zu erlassen und allenfalls auch Rechtsverfahren vor den Gerichten in Kauf zu nehmen. Es geht jedes Jahr um mehrere Dutzend Millionen Franken, die dem Kanton Wallis und auch den betreffenden Gemeinden verloren gehen.

Mit diesen Bemerkungen stimmen wir für Eintreten auf das Budget 2010.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

J'interviens ici en qualité de présidente de la commission de justice puisque nous avons déposé deux amendements au budget, et le Parlement mérite d'ores et déjà quelques explications sur ces objets.

En 2007, le Tribunal cantonal a accepté des tâches supplémentaires en relation avec la création des offices du juge d'application des peines sans création de postes supplémentaires.

L'introduction au 1^{er} janvier 2011 du nouveau code de procédure pénale, du code de procédure civile, de la révision du code civil suisse, quant à tout ce qui touche à la révision du droit des personnes, à la protection de l'adulte, au droit de la filiation, toutes ces dispositions vont sensiblement modifier les tâches du tribunal.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation de la Justice du 11 février 2009, les offices d'instruction pénale seront séparés de l'ordre judiciaire et rattachés au ministère public. Ces postes sortiront du calcul des tribunaux pour rentrer dans celui du ministère public. Par contre, l'augmentation des besoins en unités juristes accroît en raison des modifications de tâches dues à la réforme judiciaire.

En résumé, le nombre des juges de première instance et de greffiers de l'ensemble des tribunaux sera réduit de quelque 5,5 postes au 1^{er} janvier 2011.

Mais, d'ici là, l'objectif est très clair et nous devons absolument le soutenir: il y a lieu de liquider les dossiers en suspens au Tribunal cantonal afin d'éviter que ceux-ci ne reviennent dans les tribunaux de district.

Pour réaliser cet objectif – le Tribunal cantonal s'en préoccupe de longue date – en octobre 2008, il a demandé un crédit complémentaire de 200'000 francs pour engager quatre greffiers auxiliaires pendant trois mois. La lenteur de la procédure, les difficultés de recrutement... ont conduit à l'occupation d'un seul greffier pendant trois mois. Donc, sur les 200'000 francs de crédit demandé, 150'000 francs sont devenus caducs.

En mai 2009, conformément à la procédure relative au budget – c'est une tâche extrêmement fastidieuse –, le Tribunal cantonal a demandé sept postes de greffiers auxiliaires et j'insiste sur le terme "auxiliaires", pour une durée d'une année. En octobre de cette année, le Tribunal cantonal est informé qu'il obtiendra seulement cinq postes.

Dans ses rapports des différentes années précédentes en tout cas, la commission de justice a toujours mis l'accent sur les retards accumulés dans le traitement des dossiers. La commission de justice a insisté, tout comme les parlementaires, pour réduire la durée de traitement des dossiers.

En 2011, nous démarrerons avec une nouvelle organisation judiciaire. Donnons-lui d'emblée la possibilité de débiter sur des bases claires et sereines.

La commission de justice déposera donc un amendement pour obtenir les sept postes d'auxiliaires, donc pour deux postes supplémentaires par rapport au budget, afin de régulariser la situation.

Nous déposerons également un amendement pour l'engagement d'un secrétaire général adjoint au Tribunal cantonal, poste refusé par le Conseil d'Etat. M. le secrétaire général Walter Lengacher est de plus en plus sollicité par des tâches extrêmement complexes liées aux statistiques, aux procédures en matière d'élaboration des budgets, de comptabilisation, de gestion des ressources humaines. Rappelez-vous qu'il est l'unique interlocuteur de près de 180 personnes. Sachez également que les présidents du tribunal changent tous les deux ans et le secrétaire reste. Il est également l'interface relationnelle avec le Gouvernement. M. Lengacher bénéficie heureusement d'une très bonne santé, et nous nous en réjouissons tous. Que se passerait-il lors d'une absence prolongée? La commission de justice soutient la demande formulée par le Tribunal cantonal pour l'engagement d'un secrétaire général adjoint, bénéficiant plutôt d'un profil d'économiste que de juriste, en mesure de décharger M. Lengacher de tâches spécifiques. Cette mesure vise à assurer une très bonne coordination des tâches et surtout leur continuité face aux défis du 1^{er} janvier 2011.

Pour une justice efficace et plus rapide, la commission de justice vous remercie de soutenir d'ores et déjà ses deux demandes.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Au vu ou plutôt après avoir entendu l'ensemble des groupes politiques, je puis être bref.

Excédent de revenus: 47,4 millions, excédent de financement: 8,8 millions, et c'est là, Chers collègues, que se situe notre marge de manœuvre, elle n'est pas ailleurs et elle n'est pas supérieure à cela. La commission des finances considère même qu'elle devrait être un peu plus élevée.

Double frein aux dépenses et l'endettement respecté. Nous l'avons dit dans le cadre de notre rapport, cela ne relevait en tout cas pas d'une évidence en 2009. Il faut être très clair, nous nous attendions à des chiffres un petit peu plus difficiles et à un budget plus complexe pour qu'il puisse être bouclé.

Marge d'autofinancement: 228,7 millions, ce qui nous permet de maintenir un niveau d'investissements particulièrement élevés, c'est-à-dire 220 millions. La commission des finances sera très très attentive durant l'année au respect des investissements budgétés. L'objectif est de rapprocher les investissements budgétés par rapport à ce qui est fait durant l'année comptable.

Un autre élément que nous avons soulevé dans le cadre de notre rapport et qui a toute son importance: celui des coûts induits. Nous nous en sommes aperçus à plusieurs reprises au sein de ce Parlement. Nous avons un vrai problème avec ceux-ci parce que, certaines fois, on prend des décisions et, ensuite, il y a des charges de fonctionnement induites qui se poursuivent année après année et qui certaines fois même augmentent.

Autre remarque, et certains groupes politiques l'ont relevé, relative à la RPT, qui est budgétée pour l'année 2010 à 493 millions. Notre intention n'est évidemment pas de faire de l'alarmisme ou de considérer que ces fonds ne nous étaient pas dus; au contraire, ces fonds nous sont dus, mais nous demandons au Conseil d'Etat de faire preuve d'anticipation et de mettre une pression maximum à l'avenir sur les charges de fonctionnement.

Cette pression passe, pour la commission des finances, par une diminution notamment des charges du personnel d'un million. Nous souhaitons vraiment lisser cette augmentation des charges du personnel et nous nous battons pour cette demande de diminution d'un million.

Un million, je l'ai entendu, vous me direz, c'est peu, mais, vous l'avez vu, les marges de manœuvre dans le cadre de notre budget sont également faibles. Donc, ce million restera véritablement important dans le cadre de nos économies.

Pour le reste, je vais insister sur la première partie de ce que je vous avais dit au moment du rapport spécial du Conseil d'Etat. Cohérence, c'est vraiment ce que la commission des finances demande, à l'heure actuelle, au Parlement. Nous avons entendu différents groupes parlementaires, et je salue ceux qui l'ont dit, les dépenses supplémentaires doivent être compensées. Ce sera la base de travail de la commission des finances qui attend avec impatience de prendre connaissance de l'ensemble des amendements.

Alors, rendez-vous en décembre et merci à tous.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

"Présenter un budget 2010 équilibré dans le contexte économique actuel ne relève pas d'une évidence."

C'est avec un réel plaisir que le Gouvernement valaisan a relevé cette phrase significative du rapport de la commission des finances parce que, il est vrai, bâtir un budget équilibré dans les circonstances que nous vivons – ce n'est pas une crise pour nous, mais bien sûr un fléchissement, un ralentissement – ne relevait pas d'une évidence et nous nous réjouissons que cet élément ait pu traverser les méandres que le Conseil d'Etat a dû lui-même traverser pour bâtir ce budget.

Nous sommes en réalité, Mesdames et Messieurs les députés, dans une ligne où le Conseil d'Etat a dû choisir entre, d'un côté, soutenir une situation économique difficile où nous avons des pressions du point de vue du soutien à l'emploi, avec une progression du chômage qui vient de dépasser le 4% chez nous, nous avons une pression aussi des milieux économiques qui souhaitent que l'Etat joue son rôle à certains moments et agisse de manière conjoncturelle et puis nous avons, de l'autre côté, l'impérative nécessité de respecter les dispositions légales du double frein aux dépenses et à l'endettement. Eh bien!, le Conseil

d'Etat réussit à répondre à ces deux pôles tout à fait contradictoires en arrivant avec un record d'investissements, record d'investissements qui va permettre de soutenir l'économie. Je répondrai aux diverses interventions notamment sur ce sujet dans la deuxième partie de mon intervention.

Nous avons aussi cette capacité d'appuyer par des mesures immédiates déjà en 2009. Il y a, dans ce pays, des mesures immédiates qui ont été prises par un canton voisin et limitrophe, c'est le canton de Berne, au 30 octobre, décision prise de ne plus accepter une quelconque dépense nouvelle à partir du 1^{er} novembre 2009. Le canton du Valais, lui, met sur pied un programme de soutien à l'économie non seulement en 2010 avec le budget que nous vous présentons, mais déjà en 2009.

Et nous avons réussi à ne pas contrevenir à cette règle d'or qui consiste à dire que nous ne pouvons nous endetter éventuellement que pour investir. C'est une règle de base des finances publiques. Le Conseil d'Etat est heureux de pouvoir vous présenter un budget qui respecte cette règle de base parce que cette dernière engendre des intérêts passifs et les intérêts passifs, Mesdames et Messieurs les députés, sont les impôts de demain. Et nous n'en voulons pas plus pour les générations futures qu'elles ne peuvent supporter.

"Spare in der Zeit, so hast du in der Not", c'est un dicton populaire qui, chez nous, en français, a été peut-être un peu vite oublié, et le Conseil d'Etat a réussi aujourd'hui et nous récoltons les fruits de ceux qui nous ont précédés de soutenir une politique d'investissements, de soutenir la consommation et grâce à cette confiance transmise notamment on sait que le 60% du produit intérieur brut en Suisse résulte de la consommation des ménages suisses. Il est donc important de soutenir cette confiance transmise par un message qui tient compte de la réalité financière dans laquelle nous nous trouvons.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir vous présenter ce budget malgré un contexte qui n'est pas très simple. Je vais vous citer quelques éléments auxquels nous avons dû faire face dans la construction de ce projet. Enregistrer une progression des recettes fiscales, certes, mais réduites par rapport à celles des années précédentes. Nous avons aussi dû faire face à ces baisses de recettes dans les droits de mutation, car l'activité économique sur le marché immobilier n'est pas aussi soutenue que les années précédentes. Nous avons su et nous avons dû aussi voir la progression, par exemple, de l'impôt sur les véhicules à moteur se réduire parce qu'il y a moins d'immatriculations. Mais, dans ce domaine, nous arrivons même à proposer des économies et des baisses d'impôts en faveur de l'environnement. C'est aussi un élément qui fait partie du budget 2010. Nous avons également soutenu par des subventions supplémentaires le fonds à l'emploi et nous avons soutenu les aides sociales pour ceux qui sont dans une situation économique défavorable, tout en finalement devant encore constater - 20% de recettes liées à la RPLP (redevances poids lourds liées aux prestations). Entre 25 millions et 30 millions de recettes inférieures ou de dépenses supplémentaires liées au contexte économique qui n'est pas une crise, nous vous le rappelons, mais qui est un contexte économique dans lequel la croissance est ralentie.

Eh bien!, malgré toutes ces difficultés, le Conseil d'Etat a pu vous présenter un budget équilibré. Puisque nous aimons tous les comparaisons, je vais en faire encore une deuxième: au niveau de la Confédération, on exige 2,5 milliards d'économies, pour les quatre prochaines années 10 milliards. Nous aurons, nous, bien sûr en 2011 et dans les années suivantes aussi quelques difficultés à construire le budget, mais elles ne seront jamais de cet

ordre. Et nous pouvons nous réjouir notamment des effets bénéfiques, depuis quelques années maintenant, de ce double frein aux dépenses et à l'endettement.

Et puis, point important sur lequel le Conseil d'Etat veut aussi insister: nous avons tenu nos engagements vis-à-vis de la fonction publique. Nous avons rattrapé, en situation économique difficile, le 0,55% d'augmentation due à l'indice des prix à la consommation. C'était un dû, c'est vrai; nous l'avons aujourd'hui rattrapé dans des circonstances difficiles. Nous avons pu soutenir ainsi une politique salariale attractive pour la fonction publique, et cela aussi bien sûr nous réjouit.

Toujours dans le même domaine, nous espérons que le Parlement comprendra que le Gouvernement, avec une proposition de 41 postes, arrive aussi à une solution qui consiste à dire: nous créons des postes. Il n'y a pas que des effets négatifs lorsque l'on propose des dépenses supplémentaires. Nous créons des postes, nous soutenons l'activité. Cet élément nous réjouit aussi, de voir qu'une lunette de lecture possible de ces postes nouveaux pourrait être celle de la création d'emplois.

Le budget 2010 reflète donc un certain nombre de qualités. Comme c'est vous qui les avez relevées, le Gouvernement s'abstiendra de les reprendre une nouvelle fois.

Il y a, néanmoins, quelques éléments qui sont fondamentaux dans cette intervention et dans le débat d'entrée en matière. Le Gouvernement voudrait revenir sur l'un ou l'autre de ces éléments, notamment le dernier soulevé par la commission des finances entre autres relatif à la répartition des tâches et à ce montant important que nous recevons de la Confédération. La commission des finances rapporte en disant que nous devons être attentifs à cet élément. Nous le partageons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances et vous, Mesdames et Messieurs les députés, mais nous le partageons avec une autre vision. Nous aimerions avoir plus l'appui du Gouvernement. Le Gouvernement se déplace régulièrement sur la capitale fédérale pour dire à la Confédération: vous avez mis au point un système péréquatif dans lequel il manque 100 millions. Ces 100 millions doivent revenir aux cantons. Vous avez accepté la neutralité budgétaire. Nous voulons aller dans ce sens-là et, pour aller dans ce sens-là, nous avons besoin bien sûr de l'appui de la commission des finances et bien sûr de l'ensemble du Parlement. En effet, les défis sont ceux qui se présentent devant nous. Nous avons un décalage dans le temps sur les bases de données qui sont prises par la péréquation. A la fin de l'année 2012, il y aura de nouvelles dispositions qui vont entrer en vigueur. Nous avons vraiment la volonté d'aller vers le futur vis-à-vis de la péréquation financière parce que ce que l'on reçoit aujourd'hui, et je l'ai entendu de la part du président de la commission des finances, c'est un dû. Eh bien!, j'espère bien que vous partagez cette opinion parce que lorsqu'on répartit les tâches et qu'on donne à une collectivité publique, en l'occurrence le canton, de très nombreuses tâches supplémentaires, j'espère bien que le pouvoir public qui décide de cette attitude-là mette également à disposition les moyens supplémentaires. C'est ce que fera le Conseil d'Etat si nous avons la possibilité de le faire dans le cadre de la répartition des tâches entre canton et communes. Si les communes doivent recevoir des tâches supplémentaires, elles recevront les moyens de les réaliser, par exemple à travers la fiscalité. A l'inverse, si le canton devait recevoir des tâches supplémentaires et importantes dans le cadre de cette répartition parce que les communes ne peuvent plus ou ne veulent plus les assumer, eh bien!, il faudra donner des moyens supplémentaires au canton. C'est un élément des plus essentiels dans le cadre de ce débat d'entrée en matière. Nous aimerions vraiment pouvoir dire que nous défendons auprès

de la Berne fédérale la qualité des chiffres, la neutralité budgétaire parce que ces 100 millions d'absence de neutralité budgétaire au niveau de la Confédération laissent à penser que la part cantonale qui nous revient n'est pas mince. Il y a donc des domaines qui ont été transférés dans les cantons. Il est donc logique que les mêmes moyens soient partis de la Confédération pour venir chez nous. On aurait pu les prendre par une baisse de la fiscalité fédérale et une augmentation de la fiscalité dans les cantons. Le système péréquatif a choisi une autre variante, disant que c'est à travers une partie de la péréquation que nous corrigeons les tâches nouvelles et assurons l'exécution de celles-ci grâce à des moyens nouveaux. Donc, ce que nous recevons de Berne à titre de répartition des tâches est un dû; ce n'est pas un cadeau.

Je voudrais aussi, sans vouloir allonger, mais vous conviendrez que signer un chèque de 2,7 milliards – ce que vous allez faire en fin de session du mois de décembre – vaut bien une discussion, je voudrais néanmoins m'approcher de la conclusion en relevant quelques éléments essentiels qui ont été mis sur la table par les députés dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, étant bien entendu clair que toutes les propositions seront examinées par la commission des finances et le département dans l'intervalle qui nous sépare de la session du mois de décembre.

Nous l'avons dit, le canton du Valais n'est pas en crise. La situation financière économique génère un ralentissement, même un fléchissement, mais nous sommes dans une situation financière qui est bonne, et les finances de ce canton sont reconnues bien au-delà de nos frontières comme étant non pas alarmistes, comme je l'ai entendu de la part du député Edmond Perruchoud quand même dans le débat d'entrée en matière sur l'indice des prix à la consommation, mais nous avons la certitude, puisque nous n'avons pas de dettes, de ne pas en créer de manière inutile grâce au double frein aux dépenses et à l'endettement, et cela est un élément qui est essentiel.

Deuxième élément essentiel qui ressort de l'entrée en matière: Mais oui, Mesdames et Messieurs les députés, lorsque l'on fixe un plafond grâce au frein aux dépenses et à l'endettement, eh bien!, c'est comme dans un barrage, on essaie de mettre le plus d'eau possible, mais on sait qu'on ne peut pas le dépasser. Cela veut dire que la marge du Gouvernement et la marge du Parlement se réduisent évidemment très fortement lors de l'examen de ce budget puisque nous l'avons utilisée jusqu'à ce plafond que nous nous sommes interdit de dépasser. Donc, nous sommes 8,8 millions en dessous de cette marge, et c'est cela la force de cet outil, c'est cela ce que l'on appelle dans l'Union Européenne les stabilisateurs économiques des finances publiques. Il joue à merveille, mais bien entendu la marge du Gouvernement et la marge du Parlement se réduisent parce que lorsqu'on construit le budget, on arrive à pratiquement avoir utilisé toute cette marge et on est juste dessous les tuiles du toit de la maison. Il est donc tout à fait logique que nous nous retrouvions avec des appels à la cohérence qui consistent à dire que s'il y a des propositions, il serait assez intéressant, vu que nous avons tout consommé, que les dépenses proposées soient financées par de nouvelles recettes.

Plusieurs députés, les députés Voide, Ruppen et Gaillard, ont beaucoup parlé des coûts induits et de la compression des charges de financement avec la volonté marquée d'obtenir des réponses dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, avec un troisième point soulevé par ces trois intervenants: les dépenses d'investissements. Concernant les coûts induits, le Gouvernement partage naturellement cette inquiétude sachant qu'un volume très élevé d'investissements a cette conséquence. Il y a donc, dans les charges de fonctionnement

une implication immédiate de ces coûts induits relevant des investissements. Nous devons donc être attentifs, et c'est vrai qu'il serait intéressant de connaître, lorsqu'on propose un investissement, qu'en parallèle les coûts induits relevant de cet investissement, voire à l'inverse lorsqu'il s'agit de recettes nouvelles, cette information vous soit donnée. Le Gouvernement partage cette opinion, mais la compression des dépenses de fonctionnement est le réel problème de l'équilibre des finances cantonales. Mesdames et Messieurs les députés, nous avons, par exemple, 134 demandes pour du personnel supplémentaire. Le Gouvernement les a examinées les unes après les autres avec beaucoup d'attention. Elles étaient toutes justifiées et nous arrivons devant vous avec seulement 41 demandes. Il y a là réellement une compression des dépenses de fonctionnement que le Gouvernement a déjà mise en œuvre avant d'arriver devant le Parlement.

Questions importantes que vous nous avez posées par rapport aux dépenses d'investissements: est-ce qu'elles sont réalisables et quelles sont les conséquences sur les dépenses d'investissements? Je viens, Monsieur le député Jean-Luc Addor, de répondre à ce souci que nous partageons. Quelles sont les capacités du canton à réaliser ces investissements? Nous avons la ferme volonté bien entendu d'arriver avec des dépenses d'investissements réalisées. Nous votons des crédits supplémentaires, nous vous demandons de le faire et vous l'avez accepté en principe hier encore. Mais, il y a bien entendu, chaque fois, un certain nombre d'explications qui peuvent justifier que ces dépenses d'investissements ne se réalisent pas; vous les connaissez comme moi. Mais, pour ce qui est d'une affirmation de la volonté de réaliser ces dépenses d'investissements, l'ensemble des services de l'Administration a été sensibilisé à cette problématique. Le Conseil d'Etat n'attend pas de devoir lui-même faire des arbitrages sur des dépenses qui ne seront pas réalisées. Il y a suffisamment de dépenses d'investissements réalisables pour que nous puissions avoir sur ces dépenses-là les justes chiffres et que l'on n'ait pas des réserves dans l'ensemble des services de l'Administration. Donc, les services de l'Administration également ont été invités à présenter des dépenses d'investissements réalisables et à ne pas se réserver pour les années futures, au détriment d'autres dépenses, elles, réalisables, des budgets. C'est un élément extrêmement important; vous avez raison d'insister là-dessus, mais vous savez aussi qu'un certain nombre de circonstances, notamment l'application du droit, permet aux citoyens et aux citoyennes de s'opposer à un projet et qu'il y a des procédures qui, parfois, prennent plus de temps que celui envisagé. Ainsi, l'Administration vient nous dire: mais nous avons la certitude que ce projet ne poserait aucun problème, c'est pour cela qu'on vous l'a proposé, et, en réalité, ça ne s'est pas passé ainsi. Il y a donc une bonne conscience également du côté de l'Administration par rapport à des dépenses d'investissements, mais celles-ci, malgré tout et malgré une approche réaliste, ne sont pas toujours réalisables la même année.

Le député Aldo Resenterra a effectivement fait un compte d'exploitation, je le présenterai comme cela, où, d'un côté, il y a tous les bonus que vous avez trouvés dans ce budget et, de l'autre côté, quelques remarques, dont une sur laquelle je veux revenir, les autres étant englobées, celle relative à l'influence des primes ou des subventions aux caisses maladie par rapport à la modification des allocations familiales. Cet objet est important, mais, aujourd'hui, je peux vous dire que cette influence n'a pas encore été mise en œuvre puisque la base de calcul pour les subventions aux primes de caisse maladie résulte de la fiscalité 2008. Donc, ce problème réel que vous soulevez sera traité par le Gouvernement lors de la prochaine distribution de subventions aux primes de caisse maladie. Nous en avons déjà parlé. La modification du revenu imposable, pas seulement au niveau des allocations familiales du

reste, mais au niveau de l'ensemble des dispositions que vous avez arrêtées suite à cinq révisions de la loi fiscale, exigera, dans une prochaine distribution mais pas pour 2010 parce que l'année de référence est 2008, et les allocations familiales et les dispositions y relatives ne sont pas en vigueur.

Autre point important soulevé par les députés Pascal Gaillard et Jean-Luc Addor concernant les EMS, les CMS et les soins de longue durée: quelle est la vision, quelles sont les possibilités que nous avons dans ce domaine? D'abord, nous viendrons avec un décret sur les soins de longue durée durant le premier semestre 2010 (obligé du reste par le droit fédéral impératif qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010), première approche du point de vue de la légalité. Quelques éléments quand même de réflexion à ce stade, mais je serai bref. Nous devons faire face à un vieillissement de la population, dont les statisticiens reconnaissent aujourd'hui qu'il a été sous-évalué par rapport à la réalité. Nous nous trouvons donc face à une insuffisance de lits en EMS et la dotation devra être revue par le Gouvernement en 2009 encore très probablement, cas échéant début de l'année 2010. Et puis, ce que nous cherchons à travers cette réalité implacable, c'est d'arriver avec une vraie volonté de maintenir les personnes à domicile. Le Gouvernement entend – il a pris des décisions de principe dans ce sens, il faut aujourd'hui les concrétiser – venir avec un décret sur les soins de longue durée avec déjà une incitation à aller dans ce sens-là. Cela aurait comme conséquence, dans l'ensemble de la chaîne des soins de longue durée, d'éviter la création de structures lourdes, comme des EMS, de manière exponentielle. Il est évident que nous avons besoin de nouveaux lits EMS, mais nous espérons, avec l'utilisation des étapes préalables, faire en sorte que la dotation ne soit pas trop importante.

Quand même un point sur les primes des caisses maladie. Lorsque l'on a un pour-cent plus élevé – et ceci à l'intention du député Jean-Luc Addor notamment, mais aussi par rapport à la députée Helena Mooser Theler –, lorsque l'on fait un calcul en pour-cent sur un montant qui n'est pas très élevé, par rapport à un calcul en pour-cent sur un montant qui, lui, est très élevé, en finalité, la dépense en francs est plus faible. Je vous donne un exemple: si je calcule 10% de 100 francs, j'aurai une augmentation de 10 francs; si je calcule 5% de 400 francs, j'aurai une augmentation de 20 francs. Et moi, ce que je sors de mon porte-monnaie quand je paie mes primes de caisse maladie, ce n'est jamais des pour-cent, mais c'est la réalité. Alors, allez voir les chiffres de la réalité. Nous sommes le canton de Suisse romande avec les primes de caisse maladie les plus basses parce que nous avons un système de santé qui est performant et nous sommes le canton romand qui avons eu la plus faible augmentation en francs, pas en pour-cent, mais je n'ai jamais payé mes primes de caisse maladie en pour-cent.

Madame la présidente de la commission de justice, votre plaidoyer ne nous est pas inconnu. Nous avons entendu, nous avons même écouté l'ensemble des autorités judiciaires qui représentent, comme vous du reste, un vrai pouvoir. Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. le président du Tribunal cantonal et M. le secrétaire général. Le Gouvernement n'ignore rien de la problématique liée à aux nouvelles procédures pénales et aux nouvelles procédures en matière civile. C'est vrai que l'on doit regretter aujourd'hui que les budgets supplémentaires n'aient pas pu être utilisés par la justice parce qu'ils n'ont pas trouvé les personnes humaines nécessaires. Il n'y a pas qu'en matière de dépenses d'investissements que l'on n'arrive pas à dépenser ce que l'on donne. C'est quand même un constat assez incroyable: le Tribunal cantonal n'a pas trouvé les juristes pour dépenser les crédits supplémentaires attribués par le Gouvernement. Donc, il y a là non pas un blocage du Gouvernement, mais une

vraie volonté de permettre ce passage dans les meilleures conditions. Néanmoins, une petite réflexion: lorsque le Service cantonal des contributions a passé à la taxation annuelle, a contrario d'une taxation bisannuelle, quels sont les effectifs supplémentaires que l'on a donnés au Service des contributions? Zéro. Alors, il y a aussi, et quel que soit le pouvoir, une symétrie des procédures et une symétrie des sacrifices auxquelles on doit se soumettre parce qu'il y a des règles d'équité qui sont valables pour l'ensemble de la fonction publique et aussi pour l'ensemble des pouvoirs qu'ils soient judiciaire ou exécutif. Mais bien sûr qu'avec beaucoup d'attention nous allons étudier, pour l'année qui vient, les demandes du Tribunal cantonal, qui nous sont du reste parvenues le 8 octobre, y compris celles du ministère public. Nous allons tout faire bien sûr pour que la justice ait les moyens de s'exercer parce que nous estimons, comme vous, que c'est un aspect prioritaire aussi de sécurité pour l'ensemble du fonctionnement d'une démocratie.

Voilà, je termine avec l'ensemble de ces remarques.

Je vous remercie d'entrer en matière et je vous remercie, avec la commission des finances, d'avoir constaté que présenter un budget équilibré dans ces circonstances et dans ce contexte économique n'était pas une évidence.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten wird nicht bestritten.

Somit findet dann die Detailberatung in der Dezembersession statt.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2010, session ordinaire de décembre 2009.)

3. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

Der Präsident:

Die Liste der Einbürgerungen wurde Ihnen zugestellt.

M. le député Michel Rothen, président de la sous-commission des naturalisations:

Les entretiens nécessaires à la procédure des naturalisations ont mobilisé 8 députés, membres de la sous-commission de justice, durant 14 demi-journées du 23 septembre au 7 octobre. Ils ont auditionné 447 personnes durant 196 entretiens.

Ces rencontres ont permis aux membres de la sous-commission de consulter les dossiers des personnes qui font cette démarche et d'entendre leurs motivations, tout en découvrant leur niveau d'intégration.

Avec la mise en application du nouveau droit de cité, les communes font aussi cet exercice au préalable en mesurant l'intégration à un niveau plus régional. Cette démarche facilite grandement la mission de la sous-commission de justice qui n'a, pour cette session, refusé que la candidature de 3 personnes pour une connaissance insuffisante de la langue française ou d'une langue nationale. Ces 3 personnes s'engagent à suivre des cours de perfectionnement dans l'une des organisations que nous leur avons conseillées. Nous suivrons leurs progrès et les reverrons lors d'un nouveau rendez-vous fixé à l'automne 2010.

La sous-commission de justice, responsable des naturalisations, remercie les communes pour leur engagement sérieux, efficace et précieux dans la mise en place des auditions liées au nouveau droit de cité.

Elle remercie également les services qui ont préparé les dossiers et assuré leur suivi jusqu'à cette dernière étape vers la naturalisation.

Après les avoir proposées à la commission de justice, qui les a acceptées, elle soumet aujourd'hui au Parlement 444 candidatures en sollicitant sa confiance.

La commission de justice invite, à l'unanimité, le Grand Conseil à suivre son préavis.

Merci pour votre écoute.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

La commission de justice, M. le président Michel Rothen l'a dit, à l'unanimité et avec la voix forte et ferme de votre interlocuteur.

L'importance de la naturalisation pour l'UDC est démontrée. Il s'agit d'une démarche importante, solennelle, souvent un tournant dans la vie, et l'UDC déplore que lorsque l'on a entamé ce point de l'ordre du jour, cette salle se soit vidée de nombreux parlementaires alors qu'il s'agit ici de déclarer pour ces 444 personnes l'appartenance à une communauté nouvelle, et ces personnes méritent toute notre considération.

Hommage à Michel Rothen une fois de plus pour un travail de titan, hommage pour un travail comportant la finesse de l'orfèvre. Vous pouvez imaginer 447 demandes, 447 auditions à pratiquer, même si Michel Rothen déclarait que ça lui était plus facile que de mener les débats d'une institution quasi-étatique qui comporte plus de chefs que de membres.

Petit rappel d'anatomie. L'UDC prône la raison. Le siège de la raison est le cerveau, aussi la moelle épinière et aussi la rétine, ce qui me permet un clin d'œil et de dire que l'UDC prône la raison: la responsabilité, prône le cœur: la solidarité.

A cet égard, je me suis ému en commission du sort des trois personnes qui n'ont pas été retenues. Les motifs, je peux les partager, connaissant le sérieux de Michel Rothen et des membres de la sous-commission. Je me suis quand même permis de faire quelques investigations sur Madame 192 qui, elle, a été recalée alors que son mari et que sa fille sont acceptés. Au groupe UDC, nous avons une crainte que Madame 192 avait des difficultés linguistiques parce qu'elle était cloîtrée dans le fond de son appartement et qu'on ne la laissait

même pas sortir avec la burqa. Je me suis adressé à l'employeur, un ami que je connais qui est le gérant du restaurant d'altitude de Sorebois au-dessus de Zinal. Il fut élogieux sur toute la ligne. Le problème linguistique que Michel Rothen évoque dans les termes "mangelnde Sprachkenntnisse", à mon sens, sont avant tout des problèmes de personne, de timidité. C'est une personne extrêmement cordiale, extrêmement ouverte, avenante, mais qui est un petit peu introvertie. Et l'accoucheur qu'est Michel Rothen lorsqu'il fait passer une audition peut comprendre, lorsqu'une personne est un peu fermée, c'est difficile.

Pour vous dire que, avec votre accord présumé, je vais pouvoir confirmer, lorsque je me rendrai sur les pistes de ski cet hiver, à cette dame 192 que je rencontrerai que ce n'est que partie remise et que la Mère patrie à laquelle elle souhaite ardemment adhérer l'accueillera les bras ouverts dans quelques mois.

M. le député Michel Rothen, président de la sous-commission des naturalisations:

Juste pour rappeler ici qu'en effet la commission qui travaille à ces naturalisations a bien sûr à cœur de mettre à l'aise les personnes qui lui rendent visite. Nous tenons bien sûr compte de tous ces paramètres. Mais, à chaque fois que nous avons retenu l'idée de suspendre l'exercice pour une année afin d'offrir aux personnes de suivre des cours de français, de perfectionnement pour améliorer l'intégration, à chaque retour – ces personnes, nous ne les abandonnons pas dans la nature, nous suivons leurs progrès et nous les retrouvons une année après –, à chaque fois que nous avons fait cet exercice, nous nous sommes retrouvés gratifiés dans la deuxième rencontre en voyant des personnes qui avaient fait d'énormes progrès, qui s'étaient intégrées de façon beaucoup plus importante dans notre canton.

Alors, nous partageons le même souci. Moi, je suis ravi de retrouver mon collègue Edmond Perruchoud dans le camp de ceux qui prônent une ouverture plus large. C'est une bonne surprise pour moi. Ce geste l'honore.

Mais, malheureusement, on va appliquer ad litteram nos principes pour expliquer in extenso ce que l'on pense in petto et j'en parlais l'autre jour avec In-Albon..., lui, ce n'est pas du latin, c'est le chauffeur de taxi de la gare, et nous, nous sommes obligés, aujourd'hui, de vous proposer de suivre la commission in globo.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Wenn diese Liste nun so einfach daher kommt, 444 Personen die eingebürgert werden sollen, verbirgt sich dahinter viel Arbeit. Es sind viele Menschen, es sind Personen, Kinder, Jugendliche, die zum Teil hier geboren wurden, die schon lange im Wallis leben und es geht lange bis der Prozess soweit ist, dass wir das heute besprechen.

Erstens einmal sind es die Personen die hier leben, die sich integrieren, die unsere Sprache kennen, die hier arbeiten. Dann – Sie haben es gesagt – kommt die Prozedur bei der Dienststelle. Es geht meistens fünf bis sieben Jahre bis das ganze Prozedere abgeschlossen ist, dann kommt neuerdings die Prüfung durch die Gemeinden. Die Gemeinden haben Kommissionen bestellt, die prüfen die Dossiers. Und dann die letzte Prüfung bei der Unterkommission der Justizkommission.

Und ich möchte hier dieser Unterkommission herzlich danken, denn es ist viel Arbeit, sie haben mehrere Tage gebraucht, um diese Personen in einem gewissen zeitlichen Rahmen zu befragen, ihre Akten zu studieren und schlussendlich zu entscheiden, dass sie eingebürgert werden.

Wenn davon gesprochen wurde, dass Herr Rothen vielleicht ein Herkules ist – er ist es vielleicht von der Postur her – aber ich denke, es ist immer auch die Art und Weise und der Tonfall und da bin ich überzeugt, dass diese Frau nicht Angst hatte vor der Unterkommission.

Wie es Herr Rothen gesagt hat, sucht das Departement wirklich mehr Integrationskurse zu bieten und zwar niederschwellig, damit vor allem Frauen, die eben nicht im Arbeitsprozess sind, auch die Möglichkeit haben die Kurse zu besuchen. Und die Unterkommission berät diese Frauen speziell, diese Kurse zu besuchen und dann erneut das Gesuch zu stellen.

In dem Sinn danke ich herzlich für die geleistete Arbeit der Unterkommission und die offizielle Einbürgerungsfeier wird am 26. November in Siders stattfinden.

Ich danke für Ihre Arbeit.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Wir stimmen in globo über die vorgeschlagenen 444 Personen ab.

(...)

Mit 109 Stimmen – also einstimmig – haben Sie dieser Einbürgerung dieser 444 Personen zugestimmt.

Ich gratuliere an dieser Stelle den frischgebackenen Walliserinnen und Walliser und hoffe, dass sie sich bei uns wohl fühlen werden und auch, dass sie nicht nur ihre Rechte, sondern auch ihre Pflichten wahrzunehmen wissen.

Traitements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

**de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, et cosignataires
concernant le nouveau code pénal: réintégration pénitentiaire rapide
d'un détenu au bénéfice d'une libération conditionnelle ayant commis un
nouveau délit durant le délai d'épreuve (06.05.2009) (2.011)**

MOTION

**von Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend neues Strafgesetzbuch: rasche
Rückversetzung eines bedingt Entlassenen, der während der Probezeit
erneut straffällig geworden ist (06.05.2009) (2.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Simplement pour remercier le Conseil d'Etat d'être rentré rapidement dans cette problématique afin que ce dossier puisse être transmis aux autorités fédérales, à l'image et en accompagnement de bien d'autres cantons.

Merci.

5. MOTION

**des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Beat Rieder, CVPO,
concernant la garantie de l'aide sociale accordée (06.05.2009) (2.012)**

MOTION

**der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Beat Rieder, CVPO,
betreffend Sicherung der geleisteten Sozialhilfe (06.05.2009) (2.012)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Dieses Postulat wurde vom Staatsrat angenommen.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Eigentlich gibt es nicht mehr viel zu sagen, allerhöchstens bleibt noch zu danken. Zu danken dem Staatsrat, dass er unsere Motion angenommen hat.

Ich komme jedoch nicht darum herum, auf einen Punkt noch einmal hinzuweisen. Entgegen gewissen Medienberichterstattungen geht es bei der vorliegenden Motion nicht darum, Sicherungsmöglichkeiten abzuschaffen, sondern darum, den Gemeinden, welche Sozialhilfe leisten, per Gesetz neue Sicherungsmöglichkeiten zu geben.

Einerseits ist es richtig wenn der Staatsrat schreibt, dass einige Gemeinden bereits bis anhin ein freiwilliges gesetzliches Grundpfand haben eintragen lassen.

Andererseits ist es aber wichtig zu wissen, dass dies ohne gesetzliche Grundlage und damit in einem von Unsicherheiten geprägten Rechtsumfeld geschehen ist.

Die geforderte Entfernung von Artikel 22 GES ist somit nicht Totengräber der alten, sondern Lebensspender der neuen Sicherungsmöglichkeiten. Die Gemeinden dürfen nicht länger alleine gelassen werden. Weshalb man bei der Umsetzung auf den NFA II warten soll, ist den Motionären nicht klar. Es geht hierbei nämlich nicht um eine Entflechtung der Aufgaben, sondern schlicht und einfach um eine Sicherungsmöglichkeit.

Wir ersuchen den Staatsrat deshalb, die Motion rasch an die Hand zu nehmen und die Umsetzung so schnell wie möglich vorzunehmen.

Herzlichen Dank.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sie haben gesagt es gibt nicht mehr viel zu sagen. Ich denke, die Antwort hat Ihnen gefallen, vor allem dass auch die Motion angenommen wurde und Sie kennen die Details der Antwort hier im gesamten Rat.

Effektiv haben Sie auf eine Lücke hingewiesen und viele Gemeinden praktizieren diese Sicherung ohne die gesetzliche Grundlage zu haben.

Sie haben mich aufgefordert das bald einzuführen. Es ist so, dass wir aufgrund der schweizerischen Gesetzgebung und vielen Änderungen der letzten Jahre im Zuge, sind das Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe vom 29. März 1996 zu revidieren und ich werde die Vorlage so bald es möglich ist hier in das Plenum bringen und dem Grossen Rat vorlegen. Dann ist dieser Passus der Lücke, diese Sicherung für die Gemeinden einzuführen.

Ich danke den Motionären für Ihre Motion.

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

6. INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant le réexamen du concept de stationnement des forces aériennes (16.06.2009) (2.019)

INTERPELLATION

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend Überprüfung des Stationierungskonzepts der Luftwaffe (16.06.2009) (2.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Le DDPS et le commandant de corps André Blattmann ont informé les cantons de l'état des travaux concernant le réexamen du concept de stationnement des forces aériennes. En principe, les aéronefs seront basés sur les quatre aérodromes actuels d'Emmen, Meiringen, Payerne et Sion, Dübendorf ayant été éliminé pour des raisons financières et d'exploitation.

Le commandant de corps André Blattmann a annoncé que quel que soit son nouvel avion de combat, l'armée de l'air suisse sera encore plus bruyante et que le Département de la défense va, je cite: "tenter" de préserver "un peu" les populations touchées.

Pour rappel, le dernier cadastre du bruit présenté aux autorités touche entre 200 et 300 ha de terrains avec les interdictions de construire sur les parcelles non équipées. Selon une étude publiée dans la presse, celui-ci engendrera une perte financière d'environ 200 millions de francs.

Le groupe libéral-radical a toujours considéré les infrastructures militaires comme faisant partie intégrante de l'économie locale des régions où elles se situent. Il a toujours soutenu et soutiendra toute présence militaire sur notre territoire, car il est persuadé de son utilité pour l'intérêt général.

Cependant, il se doit aussi de défendre la pérennité économique des régions directement touchées par les décisions prises au niveau fédéral. Le Valais a trop souvent été sacrifié sur l'autel des économies militaires pour n'en accepter que les nuisances. Le vacarme des F/A-18 en est un exemple parfait alors que le ronronnement des PC21 ne soulève aucun mécontentement.

N'oublions pas que la majorité des citoyens des communes concernées par ce dossier et plus particulièrement ceux des districts de Sion et de Conthey ont voté un oui remarqué lors de la votation du 24 février 2008 au projet de loi "contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques". Ils nous ont indiqué, par ce vote, notre devoir de prendre en compte leurs légitimes inquiétudes et de défendre leurs intérêts.

Soucieux que la base aérienne de Sion perdure dans la sérénité avec ses voisins, nous espérons que le Conseil d'Etat fera son possible pour aborder le délicat dossier des emplois liés au DDPS avec l'objectif de plus de travail et moins de bruit.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sehr geehrter Herr Delaloye, ich danke Ihnen für die Interpellation und gebe Ihnen folgende Antwort.

Wir haben die Planung vom Militärdepartement erhalten und für das Jahr 2010 respektieren sie unsere Forderungen in den grossen Linien. Das heisst, sie halten die Sommerpause ein und sie halten auch eine Pause ein während den Examen im Juni.

Die jährliche Belastung mit 19 Wochen Flugtätigkeiten sind nicht erhöht worden. Es ist sogar so, dass es im Moment weniger Wochen mit Flugbewegungen gibt als in den vorhergehenden Jahren. Aber ich muss sagen, der Staatsrat hat die Resolution entgegengenommen und zwar am 11. März 2008. Dort sind viele Forderungen aufgestellt, die wir auch nicht als erfüllt betrachten. Wir sprechen hier vor allem von der Planung der Flüge. Wir wollen, dass die Lärmbelastung unter das Jahr 2001 geht.

Das zweite ist – wie Sie sagen – es gehe um eine Ersetzung der verschiedenen Flugtypen. Das ist natürlich für uns sehr schwierig. Wir können mit dem eidgenössischen Departement sprechen, aber es obliegt den eidgenössischen Räten und auch dem Departement die verschiedenen Flugtypen festzulegen oder neue zu kaufen.

Sie haben Herrn Blattmann zitiert. Ich habe das so nicht gehört. Ich habe mit dem Chef der Flugwache gesprochen und er hat mir erklärt, dass die neuen Flugzeuge sicher nicht leiser sind. Also man kann nicht davon ausgehen, dass wenn wir eine neue Flugzeugflotte haben bei der Armee, dass die weniger Lärm verursacht als heute. Das kann man sagen.

Wir wollen auch – wie es die Resolution verlangt – eine Überprüfung des ganzen Stationierungs- und Flugkonzepts der Schweiz, aber es nicht so leicht, denn es geht hier ja immer wieder auch um eine Redimensionierung. Dort müssen wir uns fragen, was wir schlussendlich im Wallis wollen.

Der Staatsrat ist daran eine Strategie zu entwickeln wie wir vis-à-vis dem Militärdepartement handeln wollen. Ich werde morgen eine dringliche Interpellation beantworten, wo es darum geht, ob die Akademie Savatan aufgehoben wird und was das für Auswirkungen hat auf St-Maurice. Das steht natürlich im Zusammenhang mit was wir von der Armee wollen und was wir nicht wollen und wie viel Arbeitsplätze wir wollen.

Ich denke, wenn wir lauthals fordern, dass wir den Flugplatz in Sitten nicht mehr wollen, dann besteht effektiv die Gefahr, dass eines Tages in Sitten keine Flugbewegungen mehr durchgeführt werden, dass die Arbeitsplätze verloren gehen, dass die Lehrstellen verloren gehen und dass wir trotzdem Lärm haben. Denn das eidgenössische Militärdepartement hat seine Übungsfelder und der Raum Wallis bleibt so oder so ein Übungsfeld im Luftraum, auch wenn wir keinen Flugplatz haben. Das muss man einfach bei dieser Situation wissen.

Wo wir verhandeln und weiterhin verhandeln werden ist bei der Bewirtschaftung der Flugbewegungen. Wir wollen weiterhin diese Sommerpausen, wir wollen weiterhin, dass im Juni keine Flüge während den Examen durchgeführt werden und wir wollen auch, dass eine Pause zwischen 13.30 und 14.00 Uhr zusätzlich zur Mittagspause gemacht wird.

Der Departementvorsteher Ueli Maurer hat uns versprochen, dass er uns ein Konzept vorlegt, den Sicherheitsbericht. Der wird jetzt immer wieder in Aussicht gestellt und ist zu erwarten, dass dieser Sicherheitsbericht bis Ende Februar 2010 vorliegt und dann sieht man auch wie die Verteilung der Flugplätze der Armee im Wallis aussieht.

Momentan – Sie haben es gesagt – haben wir vier Flugplätze. Das ist Payerne, Meiringen, Sion und Emmen. Die Armee braucht heute rund 22'000 Flugbewegungen um zu üben und Payerne übernimmt davon die Hälfte. Diese Region ist also auch sehr belastet, die anderen teilen sich auf, vor allem unter Sion, Emmen und dann auch noch Meiringen. Dübendorf wird zukünftig nicht mehr dazugerechnet. Das ist der Wille der Armee in Dübendorf weniger zu üben.

Ich gebe Ihnen einen Teil des Textes nun in französisch.

Ce concept de stationnement doit être examiné et affiné dans la perspective de la répartition à long terme des mouvements d'avions et du remplacement partiel des avions de chasse Tiger. Toutefois, le Conseil fédéral ne décidera sur le remplacement de ces avions qu'une fois présenté le rapport sur la politique de sécurité, prévu pour la fin de cette année ou à fin février. Dès lors, le DDPS ne pourra soumettre le concept définitif de stationnement des avions militaires, au mieux, qu'à fin 2010.

Devant le manque d'empressement de la Confédération, le Conseil d'Etat, en collaboration avec la commune de Sion et la Fédération des communes valaisannes, veut donner un mandat à l'EPFL, plus précisément au Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de cette haute école, pour étudier de manière sérieuse et objective les conséquences directes et indirectes, positives et négatives, de la présence de l'activité militaire à la base aérienne de Sion. Ainsi, les autorités cantonales et communales pourront décider en toute connaissance de cause de l'opportunité du maintien d'un aérodrome militaire à Sion et, si oui, à quelles conditions.

Ich möchte daran erinnern, dass die militärische Basis wirklich eine Quelle des Lärms ist – wie Sie das gesagt haben. Es hat auch Auswirkungen auf die Wirtschaft, aber es hat auch Auswirkungen auf die Anzahl Arbeitsplätze. Wir haben über 100 Arbeitsplätze in Sion beim Aérodrome militaire und über 40 Arbeitsplätze für Lehrlinge. Wir probieren Ihnen eine Gesamtschau darzulegen und es ist dann an der Regierung und am Parlament zu entscheiden, was wollen wir mit dem Flugplatz in Sitten. Und ich muss sagen, es gibt auch einen Zusammenhang mit dem zivilen Flugplatz. Der militärische Flugplatz erbringt viele Leistungen im Betrieb für den zivilen Flugplatz und auch dort muss sich der Grosse Rat mit der Stadt Sitten aussprechen was wollen wir zukünftig für den zivilen Flugplatz.

Ich danke Ihnen.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Juste une rectification technique.

Il est clair qu'il n'y a aucune volonté de fermer la base aérienne de Sion. Le seul souci qu'il y a, c'est l'accroissement, le type d'aéronef qui fait beaucoup plus de bruit comparé aux anciens avions a des répercussions sur le cadastre du bruit qui va, en fait, générer des expropriations de terrains qui sont déjà constructibles.

C'est pour cela, en fait, que l'on a ce problème-là. Et vous avez mentionné que les prochains avions seront de toute manière plus bruyants, il n'y a pas d'illusions à se faire. Mais, il est vrai que l'on partage, sauf erreur, entre Emmen et Sion, l'école des pilotes avec des PC21. La "solution" – entre guillemets – à envisager serait quand même de demander si c'était possible d'avoir des avions à turbo hélice qui pourraient générer quand même beaucoup moins de bruit dans notre région que d'avoir uniquement des F/A-18 et peut-être les nouveaux avions qui vont bientôt venir.

C'est une problématique au niveau économique pour la région, c'est surtout cela, avec des expropriations.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kenne mich wirklich nicht mit allen Typen von Flugzeugen aus, aber meines Wissens gibt es nicht mehr viele PC21. Es gibt – glaube ich – nur noch sechs und wenn man diese noch aufteilen will oder hier nach Sitten kommen lassen will, besteht dort wirklich eine Schwierigkeit der Menge wie ich das gehört habe. Und das müssen wir auch in Betracht ziehen.

7. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant:
questions sur Pramont (16.06.2009) (2.020)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend
Fragen zu Pramont (16.06.2009) (2.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

La parole n'est pas demandée.

M^{me} la cheffe du département peut répondre immédiatement à cette interpellation.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Gruppe der SVP hat verschiedene Fragen gestellt zur Anzahl Personen, die als Erzieher oder Erzieherinnen in der Erziehungsanstalt Pramont arbeiten.

Ich kann Ihnen folgende Antwort geben.

Im vergangenen Jahr, d.h. 2008 wurden sechs zusätzliche Erzieherinnen oder Erzieher angestellt und so haben wir jetzt 9,5 Posten, die im total in den letzten vier Jahren angestellt wurden.

Dazu muss man sagen, dass wir das nach den Bestimmungen des Bundesamts hin machen. Diese geben die Direktiven auf, wie viele Stellen wir schaffen müssen und erst dann subventionieren sie die Erziehungsanstalt Pramont.

Sie geben folgendes als Direktive ab. Für eine Gruppe von 6 – 10 Jugendlichen müssen wir eine Personaldotation von 460 Prozent haben. Wir können Ihnen versichern, wir sind in dieser Norm, wir haben das Personal in dieser Norm und die Subventionen vom Bund für das Jahr 2008 waren zum Beispiel mehr als 900'000 Franken.

Im Weiteren stellen Sie die Frage nach den Flüchtlingen, also nach denen, die das Gefängnis verliessen oder flüchteten. Die Situation sieht nicht gravierend aus. Wir haben

zwischen 2004 und 2008 zwei gehabt, die aus Pramont geflüchtet sind und die Mehrheit davon kommt wieder zurück. Also es gibt die, die aus Pramont entweichen und die kommen dann praktisch freiwillig zurück weil sie wissen was dort passiert und dass sie dort eine Chance haben, eines Tages wieder integriert zu werden.

Sie fragen auch wie hoch die Belegungszahl ist. Wir haben im Moment eine Belegungszahl, die über 90 Prozent ist. Wir müssen auch sagen, dass das Personal allmählich aufgestockt wurde. Man musste zuerst die Lokale sanieren und dann konnte man allmählich entsprechend den Jugendlichen mehr Personal einstellen und auch mehr Pensionäre, sprich Jugendliche aufnehmen.

De plus, Pramont est une institution dévolue à l'accueil de mineurs placés en mesures éducatives. Il se doit donc de proposer aux pensionnaires, une réinsertion sociale et professionnelle. Le concept éducatif de réapprentissage des normes doit permettre aux jeunes de se réappropriier les règles élémentaires de la vie quotidienne, de conserver et développer des relations sociales.

Das Ziel ist, dass sie eine Selbständigkeit erwerben und dass sie eines Tages wieder als Erwachsene in der Familie leben können und dass sie sich integrieren können. Es geht hier nicht darum zu sagen, wir hätten ein offenes Regime, aber es geht darum zu sagen, dass wir probieren, die Leute möglichst zu formen, dass sie eines Tages integriert werden können.

Nous pouvons, toutefois, vous assurer que les fugues sont de courte durée pour la majorité et sont essentiellement liées à un non-retour de congé dans le délai imparti. Les fugueurs rentrent pour la plupart par leurs propres moyens à Pramont dans un court délai. Il va de soi que des sanctions appropriées sont appliquées.

Il est à relever enfin que, depuis 2006, un seul jeune auteur d'un crime de sang a fugué de notre centre. Il est aujourd'hui placé dans un autre établissement.

Im weiteren fragen Sie wie es um das Personal steht, wie gross der Absentismus ist. Wir können feststellen, dass wir im Jahr 2007 3,32 Prozent und im Jahr 2008 6,15 Prozent Absentismus gehabt haben. Wir müssen auch sagen, es gibt zwei Mitarbeiterinnen, die einen Mutterschaftsurlaub hatten und ein Mitarbeiter, der krank war.

Ich muss da betonen, es braucht genügend Personal, aber die Arbeit ist schwierig und ich habe einen Artikel gelesen im "Le Temps" wo sie untersucht haben, wie es bei der Arbeit bei diesen Erzieherinnen und Erziehern steht. In Pramont haben wir Jugendliche, die gewalttätig waren, die straffällig sind und man kann sich vorstellen, dass die Jugendlichen sich nicht von einem Tag auf den andern in Pramont ändern. Das heisst, die Erzieherinnen und Erzieher sind ebenso einer gewissen Gewalt ausgesetzt und sie müssen damit umgehen, sie müssen professionell arbeiten und es kann auch sein, dass die Arbeit manchmal schwer ist. Dann ist halt zu sagen, wenn jemand krank ist, dann fällt die Arbeit auf die anderen ab.

Ich möchte hier etwas zitieren und zwar erweckt in mir die Interpellation so ein bisschen den Beigeschmack, ja was machen sie und wieso haben sie kein total sicheres Pramont. Ich habe im Bund vom 7. November einen Leitartikel gefunden von Herrn Däpp. Im Kanton Bern ist ja ein jugendlicher Sexualstraftäter während dem Ausgang wieder straffällig geworden und dort ging es darum, warum ist man nicht sicherer oder warum gibt es keinen totalen Sicherheitsanspruch.

Ich zitiere Herrn Däpp: Wenn im Straf- und Massnahmenvollzug die immer wieder geforderte totale Sicherheit möglich ist, dann muss man ja sagen. Aber es geht nicht, weil es nicht möglich ist und nie war, eine totale Sicherheit zu haben, jedenfalls nicht in einem Rechtsstaat in dem kollektives lebenslanges Wegsperrn zahlreicher Risikopersonen keine Option sein kann.

Es gibt auch ein nein als Antwort deshalb, weil es unmöglich ist, menschliche Charaktere mit letzter Gewissheit zu ergründen, mögliche künftige Verhaltensweisen sicher vorauszusagen, Risiken hundertprozentig zu kalkulieren. Denn keine Wissenschaft ist eine exakte Wissenschaft wenn es um den Umgang mit den Menschen geht.

8. MOTION

de la députée Helena Mooser Theler et cosignataires concernant une loi cadre cantonale pour les missions de la police sur territoire communal (16.06.2009) (2.021)

MOTION

von Grossrätin Helena Mooser Theler und Mitunterzeichnenden betreffend kantonales Rahmengesetz für die Polizeiaufgaben auf Gemeindeebene (16.06.2009) (2.021)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die von mir im Juni dieses Jahres hinterlegte Motion ist bereits ziemlich detailliert begründet. Deshalb versuche ich mich kurz zu fassen.

Die Gemeinden sind für die Ortspolizei zuständig. Dies, soweit nicht der Kanton anderweitige Bestimmungen erlässt. Das sagt die Verfassung und auch das Gesetz.

Am Grundsatz, dass die Gemeinden ihre ortspolizeilichen Aufgaben weiter wahrnehmen sollen, soll nichts geändert werden. Hingegen verlangt die Motion, dass der Kanton einen Koordinationsrahmen erlässt, innerhalb dessen die Gemeinden autonom ihre Bestimmungen erlassen können.

Wir haben im Kanton immer noch sehr viele Gemeinden. Somit grenzt je nach Standort fast jede Gemeinde an drei oder vier andere Gemeinden an. Und wenn jede Gemeinde ohne Rahmen seine Polizeivorschriften erlässt, führt dies mangels Koordination zu Rechtsungleichheiten für die betroffenen Bürgerinnen und Bürger.

Einige Gemeinden sind daran, restriktive Polizeireglemente zu erlassen. Diese gehen in einigen Punkten aus meiner Sicht über das Verhältnismässigkeitsprinzip hinaus. Ausgangsverbot für Jugendliche unter einem bestimmten Alter und Wegweisungsgebote greifen erheblich in die Freiheit der Jugendlichen ein. Und Bettelverbote sind Zeugnis einer unverständlich repressiven Politik. Anstatt die Ursachen der Armut zu bekämpfen, werden die Bettelnden ausgegrenzt.

Aus meiner Sicht muss der kantonale Gesetzgeber – eben in einem Rahmengesetz – bestimmen, was verhältnismässig ist und was nicht. Hier im Grossen Rat sollen und müssen

wir entscheiden, wie weit die Gemeinden gehen können und wo die Grenzen sind. Im Falle der Züricher Gemeinde Dänikon hat das kantonale Verwaltungsgericht des Kantons Zürich festgehalten, dass durch das Ansammlungsverbot unrechtmässig in die verfassungsrechtlich garantierte Versammlungsfreiheit eingegriffen werde. Ein kantonales Gesetz kann übereifrige Gemeinden in unserem Kanton zurückpfeifen. Und das scheint mir sehr nötig.

Ich bin der Auffassung, dass es dringend ein kantonales Rahmengesetz braucht, das gewisse Leitplanken im Bereich der ortspolizeilichen Aufgaben festlegt, innert derer die Gemeinden wie gesagt weiter frei ihre Reglemente erlassen können. Dabei ist den verfassungsmässigen Rechten wie Versammlungsfreiheit Rechnung zu tragen und auch der Grundsatz der Verhältnismässigkeit darf nicht verletzt werden.

Mittels dieser Motion lade ich die Regierung ein, dem Grossen Rat einen Gesetzesentwurf vorzulegen, der alsdann vom Parlament beraten und beschlossen wird.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Diese Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Der erste Satz der Motion ist richtig: "Gemäss unserer Kantonsverfassung ordnen die Gemeinden innerhalb der Schranken der Verfassung und Gesetze ihre Angelegenheiten selber".

Dem ist recht und gut so und so muss es auch bleiben. Die Gemeinden sind zuständig betreffend die Ortspolizei, schaffen ihre Polizeireglemente aus und lassen diese vom Staatsrat genehmigen.

In dieser Motion fordert man ein kantonales Rahmengesetz für die Polizeiaufgaben auf Gemeindeebene und stellt restriktive Reglemente, die einige Gemeinden erlassen, in Frage.

Wie weit sind wir denn? Müssen sich die Gemeinden immer mehr bevormunden lassen, sollen sie nicht selbständig entscheiden können? Wer in seiner Gemeinde ein Bettelverbot aussprechen will, der soll das tun. Wer es für richtig hält, dass Strassenmusikanten auf öffentlichen Plätzen musizieren, der soll es erlauben, der andere verbieten.

Wenn in dieser Motion von Ausgangssperre und Entmündigung der Eltern die Rede ist, so bin ich der Meinung, dass eben gerade verantwortungsvolle Eltern kein Problem in einer Ausgangssperre ab 22 Uhr für Jugendliche sehen.

Wir brauchen kein neues Gesetz und schon gar nicht eines das die Gemeindeautonomie einschränkt. Die Gemeinden sind in diesem Punkt autonom und sollen es auch bleiben. Wenn eine Gemeinde es für gut hält – für zweckmässig hält – so soll sie soweit es ihr selbstverständlich rechtmässig zusteht, ihre Massnahmen treffen können.

Wir brauchen kein kantonales Rahmengesetz für Polizeiaufgaben auf Gemeindeebene, das uns einschränkt. Wir brauchen kein Rahmengesetz, das die Entscheidungsfindung der Gemeinden in Frage stellt.

Mit einem solchen Gesetz könnte man den unterschiedlichsten Eigenarten von Zentren im Ober- und Unterwallis nicht Rechnung tragen.

Die Problematik, dass zum Beispiel Jugendliche in der Gemeinde X sich bis nach 23.00 Uhr auf öffentlichen Plätzen aufhalten dürfen und in anderen Gemeinden nicht, ist legitim. Das kann gelöst werden und zwar auf interkommunaler Stufe. Lösungen, die Gemeinden miteinander suchen müssen, so sieht es auch das Gesetz vor.

Im Gesetz steht unter anderem auch: "Sie sind für die Aufgaben zuständig, die örtlicher Natur sind und jene, die sie allein oder zusammen mit anderen Gemeinden lösen können?"

Wir die CVPO bekämpfen die Motion, weil sie unnötig ist und die Gemeindeautonomie in Frage stellt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Pour des motifs purement idéologiques, cette motion remet en cause des mesures qui ont été prises par des communes qui agissaient dans leur sphère de compétences et en fonction de leur propre appréciation des circonstances locales que, jusqu'à nouvel avis, elles sont les mieux placées pour évaluer.

Alors, c'est peu dire que cette motion heurte de plein fouet l'autonomie communale, et tout cela sans aucun motif, en tout cas pour une raison, c'est que les motifs constitutionnels qui sont invoqués se réfèrent à des dispositions de la Constitution, qui évidemment n'ont pas besoin d'une loi cantonale pour s'appliquer aux règlements communaux.

Alors, pour résumer, cette motion, qu'est-ce qu'elle propose? Elle propose moins de liberté pour les communes. Et tout cela, dans quel but? Pour moins de sécurité pour les citoyens.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons évidemment dire que non, nous aussi, à cette motion.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Je vous rappelle qu'il y a quelque temps, notre groupe avait déposé un postulat pour l'étude de synergies possibles au niveau des polices municipales et cantonale, et voir dans quelle mesure peut-être l'étude d'une fusion.

De ce fait, par rapport à ce qui a été proposé par la motionnaire, nous proposons que cette motion soit plutôt transformée en postulat et que cela soit étudié en même temps que ce que l'on avait demandé.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Angesichts der Tatsache, dass die Motion von den Oberwallisern wahrscheinlich nicht breit unterstützt wird, schlage ich vor, dem Antrag meiner Vorrednerin zu folgen und **diese in ein Postulat umzuwandeln.**

Der Präsident:

Sie sind einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat.

Wird es als Postulat ebenfalls bekämpft?

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Ich bin der Meinung, dass wir auch dieses Postulat bekämpfen müssen, weil auch das unnötig ist und die Gemeinden dahinter stehen und ihre Angelegenheiten selber regeln.

Par 79 voix contre 38, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.021 (transformée en postulat) de la députée Helena Mooser Theler.

9. INTERPELLATION

de la commission de justice, par sa présidente Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant: la justice valaisanne est-elle prête pour la transition de 2011? (17.06.2009) (2.023)

INTERPELLATION

der Justizkommission, durch die Präsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet, betreffend: Ist die Walliser Justiz bereit für den Übergang 2011? (17.06.2009) (2.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Durant l'année 2008 et encore lors de cette session, la commission de justice s'est appliquée à traiter de nombreuses dispositions législatives découlant du changement de code de procédure pénale, travail intensif réalisé avec l'aide précieuse de M. Michel Perrin et de son staff.

Aujourd'hui, le cadre législatif est pratiquement sous toit, mais qu'en est-il de l'organisation?

Ces travaux parlementaires consacrent le principe du ministère public indépendant, ce qui sous-entend des nominations, la formation des collaborateurs aux nouvelles missions et surtout l'aménagement dans de nouveaux locaux.

La commission de justice est préoccupée, car le temps passe. Elle entretient des contacts réguliers avec la cheffe de département et les acteurs de la justice valaisanne. Tous sont unanimes et engagés pour favoriser la transition vers le nouveau système dans l'intérêt du justiciable valaisan. Cependant, le temps qui passe et certaines incertitudes pèsent sur l'ensemble des collaborateurs de la justice valaisanne.

Permettez-moi de citer un principe basique développé dans l'armée, même si je n'ai pas fait d'armée: pour une restructuration réussie, le collaborateur doit impérativement connaître son chef, son lieu de travail, son cahier des charges et son salaire.

Aussi, Madame la conseillère d'Etat, la commission de justice vous remercie-t-elle de nous renseigner sur l'aspect organisationnel de cette transition et sur le calendrier.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sehr geehrte Frau Präsidentin der Justizkommission. Ich gebe Ihnen gerne eine Antwort dazu und ich sage, auch der Staatsrat macht sich Sorgen und wir sind in einem guten Timing was das Departement und den Staatsrat betrifft.

Ich gebe Ihnen die Antwort nun auch auf französisch.

Après avoir rappelé que les procédures législatives traitant des lois d'application du nouveau droit judiciaire fédéral ont été conduites avec célérité pour aboutir le 11 février 2009, la commission de justice demande au Conseil d'Etat de la renseigner sur l'avancement des autres travaux rendus nécessaires par la réorganisation de la justice valaisanne en raison, principalement, de l'unification des procédures civile et pénale.

Réponse à la première question: Dans les limites de la loi, l'organisation des tribunaux relève du Tribunal cantonal et celle des offices du ministère public du bureau du ministère public.

En particulier, il appartient à ces autorités d'arrêter, dans un règlement, les dispositions relatives à leur organisation interne, de proposer au Grand Conseil une augmentation du nombre de juges, de greffiers, de procureurs et substituts, de collaborateurs administratifs; de définir leurs besoins matériels et de requérir les crédits budgétaires en conséquence.

Réponse à la deuxième question: Le président du Tribunal cantonal, les juges cantonaux, les juges cantonaux suppléants, le procureur général, le procureur général adjoint, les premiers procureurs, les procureurs et les substituts sont élus par le Grand Conseil. Le mode d'élection est fixé par le Grand Conseil.

Dans la règle, le Bureau du Grand Conseil prépare les élections. Il agit d'entente avec la commission de justice également compétente pour préparer l'élection des autorités judiciaires et du ministère public.

La réglementation fédérale de l'autorité de poursuite pénale nécessite de nouvelles élections des membres du ministère public. En raison de la réorganisation en profondeur de

cette autorité, le Conseil d'Etat considère qu'il serait approprié de procéder à une élection anticipée des membres du bureau du ministère public à la session de mars 2010 au plus tard. Ainsi constitué, le bureau du ministère public sera en mesure de prendre les dispositions utiles pour que le ministère public soit opérationnel au 1^{er} janvier 2011.

De manière à ce que les procureurs et les substituts puissent être intégrés dans les programmes de préparation et de formation, leur élection devrait intervenir à la session de juin 2010 au plus tard.

Réponse à la troisième question: Les ressources humaines supplémentaires pour le ministère public et les tribunaux ont été estimées en automne 2007 lors des travaux préparatoires.

L'évaluation est confirmée de la part du procureur général: dans un premier temps, devraient être créés 4 postes de procureur et 4,8 postes de secrétaire.

Le Tribunal cantonal avait retenu un renfort des tribunaux chiffré à 10,5 unités juristes et à 2,1 unités chancellerie. Suite à l'examen des incidences des lois d'application du 11 février 2009, le Tribunal cantonal revoit à la hausse les unités juristes supplémentaires dans une fourchette de 20 à 25%.

Réponse à la quatrième question: Des études sont en cours pour solutionner le problème des locaux des offices du ministère public et des tribunaux. Il y a lieu de prendre en compte:

- les ressources humaines supplémentaires allouées à ces autorités;
- la création d'un tribunal centralisé des mesures de contrainte et d'application des peines et mesures;
- la fusion des 6 procureurs en fonction et des 14 juges d'instruction ainsi que de leurs auxiliaires qui devront, dès 2011, partager les mêmes locaux.

Au-delà de la planification, le financement des infrastructures nécessaires des tribunaux et des offices du ministère public est actuellement à la charge des communes de siège. Si cette réglementation ne devait pas convenir pour certaines d'entre elles, des propositions peuvent être formulées dans le cadre du projet de nouvelle répartition des tâches canton-communes RPT II.

Réponse à la cinquième question: Il ressort enfin des déterminations du Tribunal cantonal et du procureur général que:

- le dialogue et la coordination prévalent entre le Tribunal cantonal, le ministère public, le Département des finances et les services généraux de l'administration cantonale;
- un calendrier des travaux est arrêté;
- des mesures d'anticipation sont prises ou le seront;
- un dialogue s'est instauré avec la commission de justice.

En conclusion, les autorités judiciaires, le ministère public et l'administration cantonale agissent dans leurs sphères de compétences respectives pour que la justice valaisanne soit prête pour la transition de 2011.

10. INTERPELLATION
des députés Marie-Claude Ecoeur, PLR, et André Vernay, PLR,
concernant la police de sûreté: quel avenir dans le Chablais?
(18.06.2009) (2.024)

INTERPELLATION
von Grossrätin Marie-Claude Ecoeur, PLR, und Grossrat
André Vernay, PLR, betreffend Kriminalpolizei: Welche Zukunft
im Chablais? (18.06.2009) (2.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Le texte de notre interpellation est clair; raison pour laquelle je ne vais pas plus le développer.

En résumé, la question est simple: quelles démarches a faites le Conseil d'Etat pour maintenir ces locaux dans le Chablais?

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke der Grossrätin Marie-Claude Ecoeur und Herrn Grossrat André Vernay für ihre Interpellation.

Es ist effektiv so, mit dem Inkraftsetzen der neuen Strafprozessordnung auf den 1. Januar 2011 hat das auch Konsequenzen auf die Polizei und auf die Anpassungen an die Lokalitäten. Dazu kommt noch, dass der Grosse Rat einstimmig der Erhöhung der Polizeibestände zugestimmt hat und auch diese Erhöhung der Posten braucht zusätzliche Lokalitäten.

Es wird geschätzt, dass im Kreis des Unterwallis – also das heisst auch im Chablais – ungefähr 20 neue Polizisten und Inspektoren notwendig sind bis zum Jahresende 2013.

Der Staatsrat betrachtet die Region Chablais als eine besondere Region, indem sie eben interkantonale und nationale Grenzen hat mit Frankreich, mit dem Kanton Waadt und wir sind dort sehr aufmerksam was passiert. Die Polizei hat auch mit den anderen Kantonen, auch mit Frankreich Kontakt. Sie arbeiten zusammen was die Sicherheit betrifft.

Was Ihre Frage betrifft speziell wegen den Lokalitäten. Es ist ein Bericht der Kantonspolizei im Entstehen was sie braucht. Dieser wurde zusammen mit der Dienststelle für die Bauten und Archäologie erarbeitet. Es ist so, dass wir denken, dass der Bericht demnächst abgegeben werden kann und wir haben eine optimale Lösung gefunden, dass die Polizei mehr Lokalitäten und adäquate Lokalitäten im Unterwallis haben wird. Ich danke.

Der Präsident.

Danke, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung der Interpellation.

Die Interpellantin verlangt nochmals das Wort. Sind Sie einverstanden mit der Antwort?

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Oui, juste une correction matérielle.

Pour m'assurer que c'est bien dans le Chablais qu'il y aura ces locaux, parce que c'est cela, en fait, le problème.

Donc, vous m'assurez que, par rapport à ce rapport, il y aura effectivement des locaux; est-ce qu'ils seront situés dans le Chablais?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Fragen werden geklärt und es fanden sich vor allem Lokalitäten in St-Maurice. Und aus meiner Sicht ist St-Maurice im Chablais. Ist das gut?

11. INTERPELLATION

des députés Irmina Imesch-Studer (suppl.), CSPO, Graziella Walker Salzmann, CSPO, Marcel Mangisch, CVPO, Guido Walker (suppl.), CVPO, et cosignataires concernant le concept sapeurs-pompiers 2000 plus (19.06.2009) (2.026)

INTERPELLATION

der Grossrätinnen Irmina Imesch-Studer (Suppl.), CSPO, und Graziella Walker Salzmann, CSPO, der Grossräte Marcel Mangisch, CVPO, und Guido Walker (Suppl.), CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend Konzept Feuerwehr 2000 plus (19.06.2009) (2.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Hier noch einige Ergänzungen zu meiner Interpellation.

Das Konzept Feuerwehr 2000 plus hat seinen Namen gewechselt und heisst neu Konzept VS Oktober 2007.

Aber allein die Namensänderung nützt vor allem unserem Bezirk Östlich Raron rein gar nichts. Denn so klein unser Bezirk auch ist, so vielfältig ist die Problematik der Topografie, der Erreichbarkeit.

Nicht alle Dörfer sind mit der Strasse erreichbar, darüber haben selbst die Kantonsverantwortlichen an der letzten Besichtigung vor Ort gestaunt und sich gewundert.

Obwohl wir seit der Besichtigung der kantonalen Verantwortlichen in den Dörfern Grenchols, Bister, Mörel-Filet zusammen über Nacht plötzlich die magische Punktezahl von 55 erreicht haben, bleibt doch ein fahler Beigeschmack. Wir sind nach wie vor der Meinung, dass der Gebietsgrösse, der touristischen Bettenkapazität, der schweren Erreichbarkeit und der breiten Besiedelung viel zu wenig Gewicht gegeben wurde.

Die Einsatzwirksamkeit vor Ort darf nicht gemindert werden. Die Sicherheit der Bevölkerung ist unter keinen Umständen zu gefährden.

Noch eine Bemerkung zur kantonalen Einkaufszentrale.

Das zu bestellende Material ist nicht immer konform zur bestehenden Ausrüstung, weshalb die meisten Feuerwehren bei ihren bisherigen Lieferanten bleiben und somit keine Subventionen erhalten. Denn Subventionen erhält man bekanntlich nur, wenn bei der kantonalen Einkaufszentrale eingekauft wird. Diese Einkaufszentrale ist nicht nur teurer, auch die Lieferzeit beträgt nicht nur mehrere Wochen, nein, sogar mehrere Monate. Ist dies das Ziel des Kantons?

Für viele Gemeinden ist diese Lösung höchst unbefriedigend und verursacht schlussendlich noch Mehrkosten.

Ich bedanke mich für die Beantwortung der Fragen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich kann Ihnen versichern auch beim Departement steht die Sicherheit an erster Stelle und was die Einkaufszentrale betrifft möchte ich Ihnen gerne eine detaillierte Antwort geben.

Das Konzept "Feuerwehr" – nennen wir das einmal so – wurde von einer gemischten Kommission ausgearbeitet. Diese vom Staatsrat ernannte Kommission bestand aus Grossräten, Gemeindepräsidenten und Gemeinderäten wie auch Feuerwehrkommandanten und Erwerbstätigen in diesem Bereich. Das Konzept wurde am 3. Oktober 2007 vom Staatsrat genehmigt.

Die daraus entstandenen gesetzlichen Anpassungen (540.100) wurden vom Staatsrat am 25. Juni 2008 genehmigt. Sie wurden dann veröffentlicht im Amtsblatt vom 25. Juli 2008 und sind am 1. Januar 2009 in Kraft getreten.

Die neuen Bestimmungen sind die Fortsetzung des Konzeptes "Feuerwehren 2000 plus", welches auf nationaler Ebene durch die Regierungskonferenz für die Koordination der Feuerwehren am 12. Februar 1999 angenommen wurde.

Jüngst, auf nationaler Ebene wurde das Projekt "Feuerwehr 2015" zur Fortsetzung des Konzeptes "Feuerwehren 2000 plus", welches das Zusammenführen der Einsatzkräfte vorsieht, einstimmig durch die betroffenen Chefs und Chefinnen der Departemente am 5. Juni 2009 in Bern angenommen. Aufgrund dieser Überlegungen hat der Kanton Wallis sein neues Konzept ausgearbeitet und es den oben erwähnten Dokumenten angepasst.

Ebenfalls halten wir fest, dass die Mehrheit der anderen Schweizer Kantone dieselbe Vorgehensweise wie das Wallis ausgeführt hat. Ein Grossteil (Neuenburg, Waadt, Jura) hat die Reorganisation der Feuerwehrkorps bereits abgeschlossen; die Strukturen wurden vollständig überarbeitet und die Anzahl Feuerwehrorganisationen gesenkt.

Die Kriterien für die Zuteilung der Belastungspunkte – von denen Sie soeben gesprochen haben – stammen aus den oben erwähnten Konzepten und sind schweizweit identisch. Die touristische Belegung (Logierkapazität), die Verkehrsachsen und die Topographie werden, zusätzlich zu den anderen Kriterien, mittels einem für den ganzen Kanton einheitlichen Messinstrument angerechnet. Die Anzahl der Kriterien und ihrer Modularität ermöglichen es, die Besonderheiten in unserem Kanton im vollem Umfang zu berücksichtigen.

Die Verantwortlichen der Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär haben das Konzept mehrmals vorgestellt und erklärt, namentlich auch Anfangs 2009 anlässlich der Informationssitzungen für die Präsidenten und Präsidentinnen der Feuerkommissionen. Ebenfalls nahmen sie an vielen Sitzungen in den Regionen teil, in denen die Gemeindeverantwortlichen eine entsprechende Anfrage gestellt haben.

So kann ich Ihre Fragen wie folgt beantworten.

1. Der Staatsrat unterstützt vollständig dieses Konzept, das am 3. Oktober 2007 und 25. Juni 2008 beschlossen wurde.

2. Seit dem 1. Januar 2009 haben 8 Regionen dieses Konzept realisiert, sowohl im Bereich der Feuerwehrorganisationen als auch im politischen Bereich. Das bedeutet 27 Feuerwehren, die zu 8 Feuerwehrorganisationen zusammengeschlossen wurden. Es gab keine Abstriche in Bezug auf die Bedingungen des Konzeptes. Jedoch, wie bereits an den Informationssitzungen mitgeteilt, werden die Belastungspunkte erklärt und, falls notwendig, der neuen Situation angepasst wie Bevölkerungsstatistik oder der Versicherungswert. Eine Einführungsphase ist bis am 31. Dezember 2012 im Bereich Subventionen und Fusionsvorschläge, die durch das Konzept festgehalten wurden, vorgesehen.

3. Das Ziel dieses Konzeptes ist nicht, jedenfalls nicht in der nächsten Zeit, die Kosten zu senken und es wurde auch nie unter diesem Aspekt vorgestellt. Ebenfalls ist es nicht vorgesehen, den Auftrag für eine Studie in diesem Sinn zu erteilen.

4. Seit Beginn dieses Jahres funktioniert die Kantonale Einkaufszentrale für die ersten 2 Module: Persönliche Ausrüstung und Feuerwehrschräume.

Sie müssen mir gut zuhören, weil vor rund zwei Wochen stand geschrieben, dass den Feuerwehren die Feuerwehrschräume fehlen. Man kann sich vorstellen, eine Feuerwehr ohne Feuerwehrschräume ist praktisch nichts.

Die Behauptung, die Preise würden höher sein als bisher, ist falsch. Die Offerten werden zur Zeit ausgewertet. Die Fristen für die Einreichung der Offerten waren für das 1. Modul Ende August und das 2. Modul Ende September. Im Feuerwehrkatalog, der den Feuerwehren zugestellt wurde, sind Richtpreise aufgeführt. Diese Preise entsprechen denen der gängigen Kataloge, ohne vorgängige Preisverhandlungen. Diese Information wurde ebenfalls den Gemeindeverantwortlichen an den Informationssitzungen übermittelt und steht auf Seite 3 des Feuerwehr-Kataloges. Nach Arbeitsvergabe im Herbst 2009 wird der Katalog

mit den Fotos der berücksichtigten Produkte vervollständigt und die fixen Preise aufgeführt. Sie können dann entscheiden was Sie kaufen wollen. Aufgrund der ersten kontrollierten Offerten können wir festhalten, dass mit grossen Ersparnissen gerechnet werden kann was das Material betrifft.

12. MOTION
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée
Anne-Christine Bagnoud, concernant le partenariat enregistré
(19.06.2009) (2.027)

MOTION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin
Anne-Christine Bagnoud, betreffend eingetragene Partnerschaft
(19.06.2009) (2.027)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tout d'abord vous assurer que cette motion du groupe ADG ne s'inscrit absolument pas dans un match gauche-droite, mais qu'elle s'inscrit, comme il se devrait en général en politique, dans une réflexion trans-idéologique.

Depuis quelques dizaines d'années, le schéma traditionnel de la vie commune s'est passablement modifié et nos lois n'ont pas été adaptées, mis à part la loi fédérale concernant les couples de même sexe, entrée en vigueur en 2007.

Cette motion du groupe ADG, en faveur d'un partenariat enregistré pour couples dits "traditionnels" vise à corriger cet état de fait et à répondre, j'en suis persuadée, à une attente d'un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens, et cela gauche-droite confondus.

Le partenariat enregistré n'entre pas en concurrence avec le mariage, ne fait pas de cette institution un mariage au rabais, comme le prétendent certains, affirmation par ailleurs gratuite, subjective et offensante. Non, le partenariat enregistré, proposé par cette motion, est une alternative qui s'inscrit entre le concubinage et le mariage.

Il est aussi important de relever qu'une fois que les partenaires ont fait enregistrer leur union, cette dernière ne peut plus être résiliée unilatéralement. C'est un élément primordial du partenariat.

Les couples qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas se marier sont actuellement exclus de tout ce qui relève du droit, notamment le droit de visite à l'hôpital, le droit sur les successions, sur les donations, le droit de refuser de témoigner. Cela se complique encore lors d'une naissance, ce qui est relativement courant. Dans ce cas, l'autorité parentale, même contre l'avis du couple, appartient systématiquement à la mère et le père doit entamer une procédure, parfois longue et compliquée, pour que le lien de filiation soit établi entre celui-ci et l'enfant.

Quant aux assurances sociales, elles ignorent tout ce qui est hors mariage. Par conséquent, l'un ou l'une ne pourra pas être le bénéficiaire de l'assurance de l'autre.

Personne parmi nous, je pense, ne niera que la vie de couple ne commence plus forcément par un mariage, mais bien souvent par une période de vie commune, au cours de laquelle des projets se dessinent, se réalisent et pourtant, durant cette période, aucune forme de contrat ou autre reconnaissance d'un lien juridique n'existe actuellement dans notre législation. Le partenariat permet de remédier à cet état fait.

En outre, les statistiques démontrent que pratiquement un mariage sur deux aboutit à un divorce, et cela toute tendance politique ou milieu social confondus. Les familles se recomposent. Pour des raisons qui leur appartiennent, un mariage n'est plus envisageable pour beaucoup. Il est incompréhensible et inadapté de refuser à ces personnes le droit d'assumer leurs responsabilités et de bénéficier des mêmes droits qu'un couple marié.

D'autres cantons ont introduit ce droit. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat:

1. de présenter les résultats de l'évaluation de cette mesure dans les cantons qui ont introduit le partenariat enregistré pour les couples de sexes opposés;
2. de proposer une modification de la loi cantonale qui élargirait le partenariat enregistré actuel aux personnes de sexes différents.

Parce que notre rôle d'élus est de prévoir, d'organiser la société, d'adapter les lois, pas uniquement en fonction d'une idéologie, mais par rapports aux réalités, je vous demande, Chers collègues, d'accepter cette motion aujourd'hui et de vous laisser le temps de réflexion jusqu'à son traitement.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Cette motion est combattue.

M. le député (suppl.) Laurent Bagnoud, PDCC:

Le groupe PDCC combat cette motion visant à instaurer en Valais un mariage de deuxième classe.

Nous continuons à penser que la famille demeure la cellule première de notre société et qu'il convient de reconnaître le mariage comme son fondement et donc de le protéger et de le valoriser dans nos actes législatifs. Le partenariat enregistré entre personnes de sexes différents affaiblirait l'institution du mariage en instaurant un mariage-bis ou un mariage au rabais.

Nous reconnaissons naturellement le besoin légitime de reconnaissance par l'Etat de l'union d'un homme et d'une femme. Ce besoin est, par contre, déjà pleinement satisfait par l'institution du mariage. Au-delà des coûts supplémentaires occasionnés par une telle motion, nous ne percevons pas la nécessité de légiférer sur un autre type d'engagement entre un homme et une femme.

Le texte de la motion mentionne 93 cas de partenariats enregistrés entre personnes de sexes différents dans le canton de Genève en 5 ans. Selon les publications statistiques de ce canton, il y a eu, également en 5 ans, 13'000 mariages. Les partenariats enregistrés entre personnes de sexes différents représentent donc moins de 0, et des poussières.

Nous jouons manifestement ici bien plus dans le registre de l'idéologie que dans celui d'une vraie et pertinente nécessité.

Pour ces raisons, le groupe PDCC vous invite à rejeter cette motion et à la classer au stade du développement.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Sophie Sarah Erne, SVPO/Freie Wähler:

Die eingetragene Partnerschaft ist als Lösung für gleichgeschlechtliche Partnerschaften gedacht. Wir brauchen keinen Ersatz für die Ehe oder gar eine abgeschwächte Form von ihr, sondern wir müssen der Ehe und Familie wieder mehr Wertschätzung und Unterstützung entgegenbringen und gerade als Staat den jungen, wie auch älteren Paaren, Mut zur Verbindlichkeit machen statt ihre Selbstverständlichkeit in Frage zu stellen.

Aus diesen Gründen bekämpfen wir die Motion.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député François Bressoud, PDCB:

Comme précisé dans la motion, le partenariat enregistré pour les personnes de sexes différents est possible dans les cantons de Genève, Zurich et Neuchâtel, et cela n'est pas surprenant, ce sont les mêmes cantons qui avaient introduit le PACS avant la nouvelle loi fédérale.

Un postulat traitant de la même matière a été déposé dans le canton de Berne et, après analyse de la situation, il s'avère que, dans la loi genevoise, cela revêt un caractère essentiellement symbolique et, dans le canton de Neuchâtel, le partenariat enregistré ne peut avoir aucun effet en matière d'obligation d'entretien des partenaires, d'impôts directs sur le revenu et la fortune ou encore en matière d'héritage. Le conseil exécutif du canton de Berne estime que les informations fournies par les cantons de Genève et de Neuchâtel montrent que le besoin d'une institution juridique pour le concubinage n'est pas avéré.

Si on regarde le nombre de couples homosexuels qui ont conclu un partenariat enregistré selon les statistiques fédérales, on constate qu'en 2007, il y en a eu 2004 et cela est lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale, l'année suivante 931 couples et cette année, sur 8 mois, 547 couples, donc une diminution constante. Et le Valais dans tout ça: en 2007, 25 couples et, en 2008, 20 couples et, je le répète, pour des personnes de même sexe.

Selon les chiffres avancés par les motionnaires pour le canton de Genève, les couples "pacsés" de sexes opposés représentent 20% des partenariats enregistrés, ce qui correspond, sur la base des statistiques fédérales, à 4 couples par année en Valais. De ce fait, on peut en déduire la même conclusion que le conseil exécutif du canton de Berne que le besoin d'une institution juridique pour le concubinage n'est pas avéré.

Mesdames et Messieurs, est-il judicieux de créer un statut cantonal comparable à celui d'un partenariat enregistré pour une petite dizaine de concubins, un statut qui serait caduc dès que les personnes qui en bénéficient quitteraient le Valais? Et, contrairement aux couples homosexuels, les couples hétérosexuels peuvent avoir des enfants, avec tout ce que cela implique à résoudre au niveau de la loi dans les domaines matrimonial et successoral.

Pourquoi faire un doublon alors que toutes ces questions sont résolues, simplement si ces personnes s'engagent devant un officier d'état civil; c'est quand même pas compliqué.

Tant qu'il n'existera pas de base légale à l'échelon fédéral, les couples non mariés peuvent au moyen d'un contrat de concubinage avec ou sans enfant régler beaucoup de problèmes liés à leur relation.

Le groupe DC du Bas-Valais vous invite à combattre cette motion, car il ne veut pas légiférer pour une minorité, une minorité qui désire un mariage de deuxième classe qui affaiblirait les valeurs traditionnelles de la famille. Il semble que chacun fasse partie de l'une ou de l'autre minorité, et il ne demande pas une loi spécifique à chaque situation, il s'accommode des règles générales.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

La décision pour un homme et une femme de vivre à deux, pour ensuite fonder une famille, ne doit pas être prise à la légère. Pour valider cette union devant les hommes, le mariage civil exige déjà et, pour ceux qui le souhaitent, une célébration religieuse leur permet de la valider devant Dieu.

Le partenariat enregistré présenté dans cette motion n'est rien d'autre qu'une substitution au mariage civil pour des personnes très peu sûres de leurs sentiments. De plus, il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles les 93 couples cités dans la motion préfèrent le contrat de partenariat à celui du mariage.

Certes, ces propos sont peut-être ringards, mais la famille reste à la base de toute société et ce n'est certainement pas à l'arrangeant à la sauce "moderne-facile" que nous allons la sauver.

De plus, en aucun cas, un canton catholique ne doit cautionner de tels raisonnements.

Pour ces raisons diverses, le groupe UDC du Valais romand vous invite à rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je ne pensais pas intervenir, mais avec tout ce qui s'est dit dans ce Parlement ce matin, je pense que je ne peux pas m'empêcher de dire quelques mots.

Premièrement, c'est faux de dire que c'est un mariage de deuxième classe – d'ailleurs, je crois qu'il est un peu maladroit de parler de première, deuxième et troisième classes. Ensuite, je ne crois pas, parce qu'il faudrait régler une question qui concerne une minorité, que

ça ne se justifie pas de faire une loi. Il y a des lois pour les personnes handicapées, il y a des lois pour les jeunes, il y a des lois pour des personnes qui ont des véhicules à moteur, et ce ne sont pas nécessairement des groupes majoritaires, mais je crois que le respect et la grandeur d'une démocratie, c'est de prendre attention aux minorités.

Je crois qu'il est faux de dire que le contrat de partenariat est contre la famille puisque justement ce sont des personnes qui cherchent à renforcer leurs liens; elles ne se satisfont pas d'un concubinage, mais veulent faire un contrat entre elles pour garantir une certaine pérennité de leur union. Donc, je crois plutôt que ça renforce la famille, ce contrat de partenariat.

Maintenant, je dois vous dire que je suis un peu partagé parce que je ne connais pas tous les tenants et les aboutissants du contrat de partenariat. S'il y a trois cantons qui l'ont adopté, je pense que ce ne sont pas nécessairement des gens contre la famille, les Neuchâtelois, les Genevois et les Zurichois.

Dans le texte qui nous est proposé par la motion, je distingue deux choses: d'une part, on nous demande de présenter les résultats d'une évaluation et, d'autre part, de proposer une modification de loi. Je trouverai plus sage de transformer cette motion en postulat, c'est-à-dire qu'on ait déjà nous, parlementaires, les résultats d'une analyse de la part du Conseil d'Etat et puis que, après, on puisse se prononcer en connaissance de cause. Mais je pense, et ici c'est l'avocat qui vous parle, que la situation actuelle du concubinage n'est pas très enviable. Il ne faut pas croire que les gens qui ne se marient pas, qui vivent en concubinage, que les enfants sont vraiment protégés; au contraire, il y a des tas de problèmes à régler, et peut-être que ce contrat de partenariat enregistré réglerait ces problèmes.

Je trouverai ainsi prématuré de classer cette intervention déjà au stade du développement, mais je demande que cette motion soit transformée en postulat.

Merci pour votre attention.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Juste une petite correction rédactionnelle et de traduction.

Elle a parlé bien sûr du courage pour une union et pas pour le terme indûment employé par la traduction.

Tout le monde aura compris, je suppose.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Der Vorschlag liegt auf dem Tisch für die Umwandlung der Motion in ein Postulat.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oui, merci, c'est bon, **motion transformée en postulat.**

Der Präsident:

Sie sind einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat.

Sind die anderen Intervenienten damit einverstanden? Sie signalisieren "nein", also kommen wir zur Abstimmung.

Par 75 voix contre 45 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.027 (transformée en postulat) de la députée Anne-Christine Bagnoud.

13. POSTULAT

du député Pascal Rey, PDCC, concernant l'harmonisation des procédures en matière de restitution d'un bien loué à son propriétaire ou d'expulsion de locataire (16.06.2009)

(2.034 anc. 4.024)

POSTULAT

von Grossrat Pascal Rey, PDCC, betreffend Harmonisierung der Verfahren hinsichtlich der Rückgabe eines Mietobjekts an seinen Besitzer oder der Ausweisung eines Mieters (16.06.2009)

(2.034 ehem. 4.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Autant de juges de commune, autant de pratiques en matière de restitution de la chose louée.

Provocatrice, certes, la première phrase de mon postulat découle toutefois de mon expérience puisque j'officie depuis l'an 2000 dans cette fonction de juge de commune. Il m'a ainsi été donné d'être confronté à des situations parfois dramatiques, visant à devoir opérer avec la force publique pour pouvoir procéder à l'expulsion de locataire.

Dans les échanges que j'ai pu avoir avec certains de mes collègues confrontés à ces procédures d'expulsion de locataire, je me suis aperçu de leurs nombreuses interrogations en la matière et des diverses manières de traiter celles-ci, en collaboration avec les greffiers juristes qui les assistent.

Le présent postulat rappelle, si besoin était, que la formation et la surveillance de l'activité des juges de commune relèvent des tribunaux de district et de leurs doyens en particulier. Cette responsabilité intervient naturellement en plus de l'importante activité judiciaire à qui va bien heureusement leur priorité.

Par ce postulat, je souhaite que le département et les services concernés puissent faciliter ce travail des juges de district. Les services concernés, en collaboration avec l'Office de conciliation en matière de baux et loyers, devraient ainsi élaborer un vade-mecum traitant

des problématiques soulevées. Il comprendrait les directives existantes et les procédures prévues pour les divers cas rencontrés. Cela devrait permettre une égalité de traitement qui, aujourd'hui, ne semble pas assurée de par la complexité des procédures, de par les diverses interprétations qui en sont faites et de par les applications différentes qui en découlent.

Ce postulat se soucie, certes, des propriétaires qui peinent à récupérer leurs biens, mais il devrait également apporter aux locataires l'assurance d'être traités équitablement, quel que soit leur lieu de domicile. Ainsi, ce vade-mecum pourrait être également disponible sur le site de l'Etat du Valais. Il permettrait alors tant aux propriétaires qu'aux locataires de simplifier leurs relations et, en particulier, de mettre un terme à celles-ci sans pertes ni fracas.

Merci de faire bon accueil à ce postulat et merci de votre attention, sachant que je suis au dernier point de l'ordre du jour.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Ich wünsche Ihnen jetzt einen guten Appetit. Wir fahren am Nachmittag weiter, um 14.15 Uhr.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 25.

Séance de relevée du jeudi 12 novembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Pages

Première lecture

1. Loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs

Erste Lesung

Einführungsgesetz zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung

Première lecture

2. Loi sur les constructions (modification)

Erste Lesung

Baugesetz (Änderung)

Lecture

3. Décision concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion

Lesung

Beschluss betreffend die Korrektur der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

4. Motion du député Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, et cosignataires concernant l'augmentation des subventions communales pour les chemins pédestres et de randonnée (16.06.2009) (5.016)
Motion von Grossrat Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Erhöhung der Gemeindesubventionen für die Fuss- und Wanderwege (16.06.2009) (5.016)

5. Interpellation de la députée (suppl.) Rachel **SALZMANN**, CSPO, et cosignataires concernant le danger de la situation du trafic à la fin de l'autoroute Brig-Glis ouest (16.06.2009) (5.017)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Rachel **SALZMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend gefährliche Verkehrssituation Autobahnende Brig-Glis West (16.06.2009) (5.017)
6. Postulat des députés Virginie **CRETTENAND** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien **DERIVAZ** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Narcisse **CRETTENAND**, PLR, concernant: mieux rouler (à vélo) que se faire rouler! (18.06.2009) (5.018) (*en collaboration avec le DEET*)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Virginie **CRETTENAND**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie der Grossräte Fabien **DERIVAZ** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Narcisse **CRETTENAND**, PLR, betreffend: Lasst uns in die Pedale treten! (18.06.2009) (5.018) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
7. Motion des députés Liliane **BRIGGER**, CSPO, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Felix **RUPPEN**, CVPO, et cosignataires concernant l'adaptation de la répartition des charges dans la loi sur les routes (18.06.2009) (5.019)
Motion der Grossrätinnen Liliane **BRIGGER**, CSPO, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, und Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat Felix **RUPPEN**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Anpassung der Lastenverteilung im Strassengesetz (18.06.2009) (5.019)
8. Interpellation des députés Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, et Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'extension de routes secondaires de montagne: route 18 St. Niklaus – Grächen, route 12 Viège – Visperterminen, route 17 Stalden – Törbel – Embd (19.06.2009) (5.020)
Interpellation der Grossräte Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, und Fredy **ARNOLD**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Ausbau Nebenstrassen im Gebirge: NG 18 St. Niklaus – Grächen, NG 12 Visp – Visperterminen, NG 17 Stalden – Törbel – Embd (19.06.2009) (5.020)
9. Interpellation du député Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'extension de la sécurité sur la route principale suisse H212 Stalden – Saas Fee (19.06.2009) (5.021)
Interpellation von Grossrat Hans **ZURBRIGGEN**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Sicherheitsausbau Schweizerische Hauptstrasse H212 Stalden – Saas Fee (19.06.2009) (5.021)
10. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre **PENON**, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, Narcisse **CRETTENAND**, PLR, et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'eau en Valais: quel avenir? (16.06.2009) (5.034 anc. 4.023) (*en collaboration avec le DEET*)

Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre **PENON**, PLR, Jérôme **BUTTET**, PDCB, und Narcisse **CRETTENAND**, PLR, sowie Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wie sieht die Zukunft des Wassers im Wallis aus? (16.06.2009) (5.034 ehem. 4.023) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

11. Rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI
12. Rapport d'activité 2008/2009 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2008/2009 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zur heutigen Nachmittagsitzung.

Bevor wir zu Traktandum 1 der heutigen Nachmittagsitzung übergehen, möchte ich auf der Tribüne die zwei Absolventinnen der Dolmetscherausbildung aus Zürich begrüssen. Ihr ehemaliger Lehrer, Herr Bucher, ist hier in der Kabine. Er übersetzt Ihnen was wir heute hier sagen oder nicht sagen.

Herzlich willkommen.

Es ist für Sie vielleicht auch interessant, den Nachmittag hier bei uns zu verbringen.

Première lecture

**1. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs**

Erste Lesung

**EINFÜHRUNGSGESETZ
zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE /
NEUER TEXT DER JUSTIZKOMMISSION*

Commission de justice / Justizkommission

Présidente: Anne-Marie Sauthier-Luyet / Berichterstatter: Philipp Matthias Bregy

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition de la commission de justice / Vorschlag der Justizkommission

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 1

Hier haben wir einen Vorschlag der Justizkommission und zwar sollte der zweite Satz... "ausnahmsweise und im Auftrag des Jugendrichters kann ein Beisitzer mit der Untersuchung betraut werden" gestrichen werden.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

La commission de justice a apprécié l'intérêt que vous avez porté à ce projet de loi d'application.

Soucieux de répondre à vos questions pertinentes, particulièrement au sujet du juge assesseur, nous avons débattu ce matin et nous désirons vous donner toutes les réponses.

Après examen de détail de l'article 3 alinéa 1, nous aimerions vous proposer une modification de texte, qui sera commentée ultérieurement par notre rapporteur.

Comme cette modification ne résulte pas d'un amendement déposé, la commission de justice vous demande formellement de vous prononcer sur l'entrée en matière, selon les dispositions de l'article 90 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil.

Ainsi, j'invite le président du Parlement à lancer le vote sur l'entrée en matière concernant cette nouvelle proposition de la commission de justice.

Je vous invite, Chers collègues, à saisir cette opportunité qui répond à vos interrogations et permettrait, nous le souhaitons, de traiter cette loi en une seule lecture comme souhaité par la commission de justice.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente de la commission de justice.

Bevor wir den Artikel behandeln können, müssen wir zuerst gemäss Artikel 90, Absatz 1 abstimmen, ob wir den Artikel diskutieren möchten.

Par 114 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur l'examen de la nouvelle proposition présentée par la commission de justice.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 1

Ich habe ja bereits gesagt was wir ändern möchten. Wir möchten den zweiten Satz streichen. Bei der Eintretensdebatte wurde verschiedentlich darauf hingewiesen, dass ein Beisitzer die Untersuchung nicht gleich gut oder überhaupt nicht führen kann. Die Justizkommission hat diesen Gedanken aufgenommen. Zudem hat Herr Perrin beim Jugendgericht nachgefragt und es konnte festgestellt werden, dass dieser Fall in der Vergangenheit nie eingetreten ist. Es hat also bis heute nie einen Fall gegeben, dass der Beisitzer die Untersuchung geführt hat und demzufolge ist dieser Artikel auch nicht notwendig und wir beantragen, dass man den zweiten Satz streicht.

Der Präsident:

Danke, Herr Rapporteur.

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Somit nehme ich an, dass Sie mit dem Vorschlag der Justizkommission einverstanden sind.

Article 3, adopté avec la nouvelle proposition de la commission de justice à l'alinéa 1.

Article 4

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Alwin Steiner (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 4, Absatz 2

Hier haben wir einen Vorschlag der CVPO-Fraktion und zwar geht es um eine redaktionelle Änderung: ... "durch Strafbefehl beurteilt er in erster Instanz jene Straftaten, die gemäss Bundesrecht nicht in die Zuständigkeit des Jugendgerichtes fallen".

Aus "urteilt" machen wir "beurteilt" weil dies der deutschen Sprache besser entspricht.

Dies wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Der Präsident:

Danke, Herr Rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt.

Somit wird dieser Vorschlag angenommen.

Article 4, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 2 (version allemande).

Articles 5 à 7, adoptés.

Article 8

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Alwin Steiner (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 8, Absatz 3

Hier haben wir wieder einen redaktionellen Abänderungsvorschlag der CVPO-Fraktion und zwar soll man das Wort "nicht" verschieben. Der neue Text würde lauten: "Die Mitglieder der Beschwerdebehörde dürfen in der gleichen Strafsache nicht im Berufungsgericht Einsitz nehmen.

Ebenfalls nur redaktioneller Art.

Der Präsident:

Danke, Herr Rapporteur.

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Somit nehme ich an, dass Sie mit dem Vorschlag einverstanden sind.

Article 8, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 3 (version allemande).

Articles 9 à 16, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:

Je tiens, tout d'abord, à remercier la commission de justice d'avoir écouté nos préoccupations et d'avoir répondu à nos questions concernant la représentation du mineur par un conseil lors de la médiation.

Pour le surplus, les réponses données à toutes nos interrogations nous ont satisfaits et nous acceptons que cette loi passe sans autre en une seule lecture.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Das Einführungsgesetz zur Jugendstrafprozessordnung ist die letzte kantonale Ausführungsgesetzgebung im Zusammenhang mit dem schweizweiten Gesetzgebungsprojekt der Vereinheitlichung der Gerichtsprozessordnungen.

Die CSPO ist der Ansicht, dass die von der JUKO präsentierte Vorlage – wie sie nun heute im Parlament verabschiedet wird – den Vorgaben der Bundesgesetzgebung entspricht.

Die CSPO kann damit leben, dass das Jugendgericht im Spezialgericht in Sitten zentralisiert wird. Für uns ist entscheidend, dass die Untersuchungshandlungen im Jugendstrafbereich auch dezentralisiert vorgenommen werden können, wie dies zugesagt wurde. Insbesondere scheint uns wichtig, dass mindestens im Oberwallis Untersuchungshandlungen vorgenommen werden. Dies einmal aus sprachlicher Sicht, aber auch wegen den Anfahrtswegen und der Vertrautheit der Umgebung. Dies ist sicherlich besonders für jugendliche Delinquenten und ihre Angehörigen eine grosse Erleichterung.

Die CSPO stimmt mit diesen Bemerkungen dem Gesetz zu und ist ausserdem für die Behandlung in einer Lesung.

Ich danke.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

D'abord, je vous remercie d'avoir accepté les propositions formulées par la commission de justice.

Je vais quand même répondre à certaines interrogations soulevées par cette loi.

La question relative au juge assesseur a été précédemment réglée et je vous remercie d'être entrés en matière sur cette proposition.

Dans le cas d'un mineur de moins de 10 ans, il faut savoir que celui-ci n'est pas un sujet pénal selon la loi. Il devrait être ignoré du juge pénal. Cependant, ce n'est pas le cas. Les parents ou les représentants légaux sont informés. Pour les mineurs entre 10 et 18 ans, le juge

peut obliger les parents, les représentants légaux et l'autorité civile à participer à la procédure.

L'article 6 alinéa 1 litera c reconnaît au ministère public des mineurs la possibilité de faire opposition à une ordonnance pénale rendue par le juge des mineurs. Cette possibilité accorde un droit de regard à une autre autorité capable de discernement puisqu'il s'agit d'une autorité spécialisée. Sachant que le juge des mineurs est l'homme à tout faire de la juridiction (il est juge d'instruction, juge du jugement et juge de l'exécution), ce droit de regard apporte une garantie rassurante.

La LAPPMin. renvoie l'organisation du ministère public à la loi d'organisation judiciaire qui, à son tour, confie au bureau du ministère public la compétence d'affecter un ou plusieurs procureurs aux affaires de la justice pénale des mineurs. Le procureur général a déclaré vouloir spécialiser au moins un procureur dans chaque région (Centre, Bas, Haut-Valais).

Plusieurs questions ont été soulevées quant au processus de médiation qui est un processus facultatif puisque le lésé et l'agresseur doivent l'accepter. Ce processus fait l'objet d'une convention de médiation dont les modalités sont chaque fois différentes.

La présence de l'avocat favorise l'accord de principe et rassure le lésé. Elle accélère également la procédure, la plupart des avocats n'étant pas des procéduriers. La présence de l'avocat permet un gain de temps précieux en accélérant la procédure et c'est ce que nous voulons tous dans ce Parlement.

Enfin, la question importante du lésé, largement évoquée par mes collègues. Le lésé est la partie plaignante dans la procédure pénale et celle-ci relève exclusivement du droit fédéral. La loi fédérale entend protéger le prévenu mineur plutôt que les intérêts financiers du lésé. Le droit cantonal ne peut pas aller au-delà des dispositions fédérales, mais je crois que nous pouvons faire toute confiance à l'appréciation du juge des mineurs.

La dernière question du député (suppl.) Konstantin Bumann évoquait également la localisation de l'instruction. Le tribunal des mineurs est un tribunal spécialisé, composé de trois juges et il est centralisé à Sion par souci d'unité de pratique. A titre exceptionnel bien entendu, un acte d'instruction peut être entrepris en dehors du tribunal dans le Haut-Valais comme dans le Bas.

Arrivé au terme de cette lecture de détail, je tiens à vous remercier sincèrement, Chers collègues, pour votre soutien à cette loi et surtout pour votre analyse précise et détaillée des différents articles.

Permettez-moi également d'adresser mes remerciements à M^{me} la cheffe du département pour l'intérêt et le soutien à nos travaux, à M. Michel Perrin et à ses proches collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement, aux représentants des tribunaux pour leurs explications, à notre rapporteur Philipp Matthias Bregy pour son engagement et sa disponibilité et à tous les membres de la commission de justice.

Comme vous le savez, le nouveau code de procédure pénale induit une réorganisation des tribunaux. Les tâches organisationnelles sont très importantes, en plus du traitement des dossiers. Il y a du pain sur la planche pour les mois à venir au sein des tribunaux et des services du département.

La loi d'application de la procédure pénale applicable aux mineurs a été analysée sous toutes ses coutures. C'est une loi d'application qui a fait l'objet de soins attentifs. Par conséquent, je vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de traiter cette loi en une seule lecture.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Am Schluss bleibt mir – wie es auch der Präsidentin geht – zu danken. Ich danke wirklich der Kommission für diese intensive Arbeit, der Kommissionspräsidentin, dem Rapporteur, aber auch Herrn Michel Perrin als Dienstchef, der viel beigetragen hat zu dieser Gesetzesänderung. Es ist eine komplexe und auch eine sensible Materie. Und ich glaube, während dieser Vorbereitung und auch während der Lesung konnten die meisten Fragen geklärt werden wie es eben gerade die Präsidentin gesagt hat.

Vielleicht noch einige Worte zur Mediation. Das wurde ja auch bei der Eintretensdebatte aufgeworfen, diverse Fragen zur Mediation.

Dazu kann man sagen, in der Schweiz ist die Mediation nicht reglementiert. Die Mediation ist fakultativ. Der Kanton Wallis kennt die Mediation und hat damit gute Erfahrungen gemacht und will auch so mit der Mediation weiterfahren. Eine Verständigungsfrage ist dabei: Bei der Mediation ist es am Mediator die Leute einzuladen, eben auch die Advokaten. Die Mediation dient dazu, dass das Verfahren beschleunigt wird, dass die Parteien unter sich eine Lösung finden. Die Mediation trägt auch dazu bei, dass die Gerichte entlastet werden, die ja im Moment überlastet sind.

Dazu muss man sagen, bei jedem Mediationsverfahren wird am Anfang eine schriftliche Konvention verfasst, d.h. die Parteien legen am Anfang fest, was sie einzuhalten gedenken und aufgrund dieser schriftlichen Konvention wird dann gearbeitet.

Wir sind jetzt am Ende dieses Einführungsgesetzes zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung. Die Bundesversammlung hat ja das Strafverfahren vereinheitlicht, hat neue Gesetze im Strafverfahren erlassen und am Kanton ist es, die Anwendungs- oder die Einführungsgesetze zu verabschieden. Ich bin froh, dass wir heute das letzte dieser Gesetze verabschieden können und zusammen mit dem Gesetz zur Rechtspflege, das der Grosse Rat am 11. Februar 2009 verabschiedet hat, sind wir jetzt im Kanton Wallis bereit für diese Änderung, die ab dem 1. Januar 2011 in Kraft tritt. So bleibt das nächste Jahr – wie ich es heute Morgen gesagt habe – um die interne Organisation zu klären, um die Wahlen vorzubereiten für die neuen Magistraten. Es bleibt auch Zeit die Lokalitäten und den Umbau zu klären, damit wir dann am 1. Januar 2011 starten können.

In dem Sinn freue ich mich auf die weitere Zusammenarbeit mit der Justizkommission und bin zuversichtlich, dass wir heute in einem Jahr bereit sind für die neue Gesetzgebung.

Ich danke allen, die dazu beigetragen haben.

La loi d'application de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs est adoptée par 124 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission de justice et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Der Präsident:

Es liegt ein Antrag vor, dass man dieses Gesetz in einer Lesung behandelt.

Lecture unique acceptée par 123 voix et 2 abstentions.

Ich danke der Präsidentin der Justizkommission und dem Berichterstatter für ihre Arbeit und gehe weiter zu Punkt 2 unserer Tagesordnung.

Première lecture

2. LOI SUR LES CONSTRUCTIONS (modification)

Erste Lesung

BAUGESETZ (Änderung)

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

*Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Serge Métrailler
(remplacé par Gabriel Luisier)*

Titre et considérant, adoptés.

I

Article 41

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (par le député Jean-Luc Addor):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 41:

M. le député Gabriel Luisier, PDCB, rapporteur:

Article 41

Nous avons une proposition du groupe UDC, déposée par le député Edmond Perruchoud, qui a été refusée par la commission par 10 voix contre zéro et une abstention.

Le président:

Monsieur le président de la commission Jean-Didier Roch, vous avez la parole.

(...)

Pardon, il faut appuyer avant..., Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez la parole.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je n'ai même pas pu dire deux mots pour les victimes tout à l'heure, vous m'autoriserez à dire deux mots sur ce point pour expliquer la raison pour laquelle le groupe UDC demande finalement une uniformisation, certes, de la durée des délais de recours, mais une uniformisation à 20 jours et non pas à 30 jours.

L'origine de la démarche qui nous amène ici aujourd'hui, c'est un arrêt du Tribunal fédéral, auquel nous ne pouvons effectivement pas nous soustraire. La question est de savoir s'il faut galoper devant le droit fédéral ou bien si, dans le souci de maintenir aussi notamment un minimum d'autonomie communale, on ne doit pas s'en tenir à ce qu'exige le droit fédéral. Or, que nous dit le Tribunal fédéral dans son arrêt (ceci est d'ailleurs rappelé dans le message)? On nous dit notamment qu'il appartiendra à l'autorité compétente d'adapter la législation à la pratique cantonale au droit fédéral en arrêtant le délai de recours à une durée de 20 jours au moins. Donc, un délai de 30 jours n'est pas une exigence du droit fédéral. Un délai de 20 jours, comme nous le proposons, est conforme au droit fédéral. Voilà pour le problème purement juridique.

Maintenant, il y a un problème politique. Ce problème politique est le suivant: quels intérêts voulons-nous défendre ici? Alors, quand je lis le message du Conseil d'Etat, je vois qu'il s'agit avant tout de préserver au mieux les intérêts environnementaux. Mais, Chers collègues, il ne faut quand même pas se tromper. Les intérêts environnementaux, par un privilège (qui n'existe d'ailleurs dans aucun autre domaine du droit) qui est accordé aux organisations de protection de l'environnement, ces intérêts, quand ils sont représentés (pour autant qu'ils le soient) par ces organisations-là, ils le sont par des professionnels qui ont les moyens de lire, tous les vendredis, le Bulletin Officiel. Alors, qu'on ne vienne pas nous faire croire que 20 jours, au lieu de 10 actuellement, ne permettront pas à ces gens-là de faire opposition efficacement à des projets qui, le cas échéant, mériteraient leur intervention. Et on nous le fera croire d'autant moins que dans la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives, on a une disposition qui permet, lorsque l'affaire est compliquée, que le

recourant n'a peut-être pas eu le temps de faire absolument le tour du problème, de déposer un recours en invoquant, disons un petit peu à la hache, si j'ose dire, les arguments et puis de compléter ensuite son recours. Donc, je ne vois pas en quoi on pourrait le moins du monde préserver les intérêts environnementaux en perdant encore 10 jours.

Par contre, je vois très bien en quoi on pourra faire perdre à des centaines de Valaisans, pour ne pas dire à des milliers de Valaisans, des jours précieux dans la réalisation de leurs projets qui, le plus souvent, sont légitimes.

Alors, au lieu de préserver l'intérêt non pas de l'environnement, mais de quelques organisations qui, aux frais des contribuables parfois, font des recours parfois injustifiés, ce que nous vous demandons, au nom du groupe UDC, c'est de préserver les intérêts de tous ces Valaisans qui mettent à l'enquête des projets parfaitement conformes à la loi et qui ont un intérêt légitime à ce que ces projets puissent être réalisés sans entraves inutiles.

Voilà le sens de notre proposition que je vous demande de soutenir.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

La commission est plutôt d'avis de maintenir à 30 jours le délai d'opposition contrairement à la proposition du groupe UDC afin de rester en harmonisation avec l'article 12b alinéa 1 de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Excusez-moi, je ne veux pas allonger plus que nécessaire, mais j'ai un petit peu de peine avec ce genre de raisonnement quand je vois que dans des dispositions que la commission elle-même, certes pour des motifs qui sont venus après coup, propose d'accepter, il était question de mettre certains délais à 20 jours; donc, on était en pleine incohérence de toute manière.

La question reste: devons-nous galoper devant le droit fédéral aux frais d'une immense majorité de Valaisans dont les projets sont parfaitement conformes à la loi?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sans vouloir allonger, mais, Mesdames et Messieurs, on ne galope pas derrière le Gouvernement fédéral, on applique la loi fédérale et on se met en conformité avec cette loi fédérale. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

En ce qui concerne les citoyens et le droit des citoyens, je crois qu'ils sont largement protégés et que ce n'est pas le fait d'uniformiser un délai, qui sera une facilité pour l'ensemble des justiciables, qui va porter préjudice aux citoyens dans leur ensemble et à leur capacité de construire.

Je vous rappelle, en outre, qu'il y a dans le projet présenté par le Gouvernement également les cas d'urgence qui sont réservés et qui donnent toute latitude aux personnes chargées de l'application de cette loi de tenir compte des cas particuliers.

Merci.

Par 98 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC, défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 41, adopté.

Article 57bis

a) Loi sur la police du commerce du 8 février 2007

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (par le député Jean-Luc Addor):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 57bis, lettre a:

M. le député Gabriel Luisier, PDCB, rapporteur:

Article 57bis, lettre a

Nous avons une proposition du groupe UDC, déposée par le député Edmond Perruchoud.

Cette proposition a été refusée par 10 voix contre zéro et une abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Si vous êtes d'accord, j'interviendrai une seule fois, puisque certains trouvent que j'ai été trop long tout à l'heure, pour finalement trois sujets sur lesquels nous estimons que la loi ou d'autres lois cantonales (c'est ça le problème) n'avaient pas à être révisées.

Ici, il s'agit de la police du commerce, dans une disposition suivante il s'agit des établissements publics et puis pour terminer, à la lettre f, il s'agit de la loi sur les routes.

Alors, particulièrement en ce qui concerne la police du commerce et les établissements publics, il faudra qu'on nous explique en quoi un arrêt qui concernait une question de protection de la nature devrait avoir des incidences en droit cantonal dans le domaine de la police du commerce et des établissements publics en particulier, ainsi que dans le domaine des routes qui sont de la compétence cantonale.

On a toute une série de délais dans le droit cantonal dans d'autres domaines, dont je vous ferai grâce, qui sont parfois de 10 jours et que personne n'a songé à remettre en question (je peux vous en citer dans le droit de la famille, etc.). Alors, on ne sait pas exactement où il faut placer la limite. On a un arrêt (revenons quand même à l'origine de ce qui nous amène à débattre de ces questions) qui a été provoqué par une organisation de protection de l'environnement dans une affaire qui concerne l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature. Alors, si on veut revoir l'ensemble de notre système juridique, faisons-le, mais alors faisons-le de manière conséquente et pas simplement par bribes et morceaux. Et puis, je ne vois pas en quoi on va améliorer la sécurité du droit si on touche simplement quelques bribes et quelques morceaux de ce droit.

Donc, tenons-nous-en aux conséquences de cet arrêt et ne faisons pas du bricolage, bricolage dont la commission d'ailleurs a admis que ça en avait bien été finalement, dans la mesure où le Conseil d'Etat se proposait de toucher en toute simplicité à des domaines qui étaient de ses domaines propres et qui n'avaient rien à voir avec les compétences du Parlement. On y viendra tout à l'heure avec des propositions qui ont été admises par la commission.

Si on se résume: tirons les conséquences de cet arrêt du Tribunal fédéral, ni plus ni moins.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

La commission, dans sa majorité, a suivi les arguments du Conseil d'Etat de profiter de cet arrêt pour poser une réflexion globale avec comme principes de base coordination et harmonisation.

A l'époque, la loi sur la police du commerce et la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées ont vu leurs délais à la baisse – c'est-à-dire que le délai était plus haut et on l'a vu à la baisse à 10 jours – pour être harmonisés avec ceux de la loi sur les constructions.

Par souci de cohérence et pour les mêmes raisons, aujourd'hui, ils doivent être de nouveau augmentés à 20 jours.

Voilà la position de la commission.

Je m'exprime aussi pour les lettres a, b et f, comme l'a fait mon préopinant.

Par 102 voix contre 19 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC, défendue par le député Jean-Luc Addor.

b) Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées du 8 avril 2004

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Eine Frage an die UDC Fraktion. Halten Sie die anderen Punkte aufrecht?

Nicht, gut, somit ist Vorschlag Artikel 57bis Buchstabe b **zurückgezogen**.

c) Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Gabriel Luisier, PDCB, rapporteur:

Article 57bis, lettre c

Nous avons une proposition du groupe DC du Bas-Valais, déposée par le député Jérôme Buttet.

Cette proposition a été refusée par 11 voix contre zéro et zéro abstention.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

J'interviens en ce moment pour toutes les propositions du groupe PDCB soumises à votre jugement à propos de la modification de cette loi.

Le groupe PDCB, en déposant ces propositions, a pour objectif une simplification de notre législation. En effet, si, dans la situation actuelle, la possibilité de réduction de certains délais de 30, respectivement 20 jours à 10 jours, soit une diminution de ce délai de deux tiers ou de moitié, peut avoir une importance pratique, cette importance est de beaucoup émoussée dans les cas proposés d'une diminution de 30 à 20 jours.

C'est pourquoi, dans le même souci d'harmonisation exprimé par le Conseil d'Etat et la commission thématique et avec un souci de simplification encore plus marqué, le groupe PDCB vous propose de fixer tous les délais à 30 jours sans autres exceptions que celles amenées par des urgences assorties de dangers.

Simplification pour les administrations appelées à décider si l'objet soumis à enquête publique est de portée restreinte pour tous les intéressés; simplification ensuite pour les citoyens qui n'auront à se souvenir que d'un seul délai de 30 jours pour tous les objets soumis à l'enquête publique.

Puisqu'il semble que la forme de nos propositions ait quelque peu posé problème à la commission thématique, nous précisons que les suppressions ou modifications proposées s'appliquent aux textes légaux actuellement en vigueur et non aux propositions du Conseil d'Etat. Il ne peut en être autrement d'ailleurs puisque le titre de notre proposition était "modifications du droit en vigueur" et que, secondement, une suppression des articles proposés dans le message supposerait le retour à la situation actuelle qui n'est plus possible légalement.

A partir de là, je vous remercie pour votre attention et peut-être votre soutien.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Effectivement, les propositions du groupe PDCB ont causé quelques soucis d'interprétation à la commission en regard de l'intervention lors de l'entrée en matière. En effet, lorsque le terme "supprimer" est utilisé dans les projets d'amendement que vous avez sous les yeux, en partie notamment concernant l'article 57bis lettres d et f, faut-il comprendre "supprimer" dans le projet de modification du Conseil d'Etat, soit le document vert, ou alors "supprimer" dans la loi actuelle. Pour nous, il est important de relever cela parce que, dans un principe de base, on doit toujours agir sur un projet de décision et non sur une loi qui n'est pas apportée sur la table du Parlement. Dans le premier cas, à ce moment-là, cela signifierait le maintien du statut actuel, cela veut dire le maintien à 10 jours, ce qui va un petit peu à l'encontre de ce qu'il souhaitait, et, dans le deuxième cas, effectivement, c'est de supprimer cette possibilité de venir à 20 jours pour tout fixer à 30 jours.

Alors, sur le fond du problème, on le verra tout à l'heure, la commission a donné sa position, cela ne change pas, mais souci de notre commission qu'à l'avenir, on spécifie bien dans les projets d'amendement si c'est à faire sur le projet de décision du Conseil d'Etat ou directement dans la loi.

Voilà un petit peu la question que nous nous sommes posé à la base.

Pour répondre maintenant à l'intervention du député Jérôme Buttet, simplement pour nous, les délais visés par le groupe PDCB sont des délais d'exception. Il serait dommage – c'est du moins l'avis de la commission – de s'en priver si un cas d'urgence devait survenir. Il s'agit d'une flexibilité qui peut avoir ses avantages. Aucun recours systématique à cette possibilité n'a été constaté. On se briderait finalement sans une quelconque plus-value.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sans allonger, préciser que ce système est en application, il a fait ses preuves, il n'a jamais posé de problème et il serait dommage de se priver de cette base légale qui nous donne justement la possibilité de réagir de manière plus brève dans les cas d'urgence évoqués tout à

l'heure. Cela ne gêne pas. Le délai uniforme reste de 30 jours; dans la mentalité courante, ce sera 30 jours, mais la personne qui, pour des raisons précises, devrait obtenir un délai plus court, peut le faire avec cette façon; ce qui ne serait plus le cas si on supprimait ces articles de loi.

Par 82 voix contre 35 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDCB, défendue par le député Jérôme Buttet.

Der Präsident:

Herr Grossrat Jérôme Buttet, hat das einen Einfluss auf die weiteren Artikel, die Sie hinterlegt haben?

Halten Sie diese aufrecht?

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Suite au soutien un petit peu tiède quand même obtenu lors du vote qui vient de se passer et en ne mettant en doute ni la cohérence de l'ensemble de ce Parlement ni la cohérence de chacun d'entre vous, je vous propose une simplification non pas législative, mais de la procédure parlementaire: **nous retirons toutes nos propositions à l'article 57bis, soit aux lettres d, e, f, g et h.**

Je ne vous remercie, cette fois, que pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir nehmen das zur Kenntnis und gehen weiter mit Buchstabe d.

d) Loi sur les expropriations du 8 mai 2008

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet (retirée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

e) Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcpN) du 20 septembre 2000

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (pas développée):

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet (retirée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Gabriel Luisier, PDCB, rapporteur:

Article 57bis, lettre e

Nous avons une **proposition du groupe PDCC**, déposée par le député Jean Rossier.

Cette proposition a été **acceptée** par 11 voix contre zéro et zéro abstention.

La **proposition du groupe UDC**, déposée par le député Edmond Perruchoud, est exactement la même.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

La commission soutient évidemment les propositions de suppression des lettres non seulement e, mais également h de l'article 57bis afin de respecter la hiérarchie des normes.

Les modifications d'ordonnances et de règlements sont du ressort du Conseil d'Etat et non du Parlement; cela nous avait échappé au moment de l'étude de ce dossier.

f) Loi sur les routes du 3 septembre 1965

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (retirée):

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet (retirée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

g) Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet (retirée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

h) Règlement d'exécution de la loi forestière du 11 décembre 1985

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier (acceptée):

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud (acceptée):

Proposition du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet (retirée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 57bis, lettres a, b, c, d, f et g, adopté.

(Lettres e et h supprimées).

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Le groupe DC du Centre est satisfait du résultat obtenu quant à l'unification et la cohérence des périodes de recours en matière de construction. Reste à l'Etat la décision de la mise en application de ces changements et cela peut-être rétroactivement pour certains objets soumis déjà à l'enquête publique.

De plus, nous avons, à l'entrée en matière, demandé de décider cette loi en une seule lecture. Pour notre part, nous maintenons cette demande.

Le groupe DC du Centre accepte l'adaptation de ces sept lois.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le but de l'exercice, c'était de mettre le droit cantonal en conformité avec le droit fédéral.

Le résultat, c'est qu'on est en train de sacrifier les intérêts d'une immense majorité de Valaisans qui déposent des projets parfaitement conformes à la législation que ce soit fédérale, cantonale ou communale, au profit des intérêts non pas de l'environnement, mais de quelques organisations qui bénéficient de privilèges dont nous avons déjà dit à plusieurs reprises ici et ailleurs tout le bien que nous en pensions.

Nous regrettons ces concessions que le Parlement fait sans aucun motif juridique et alors même que l'on est en train de modifier des délais de recours (cela a été dit tout à l'heure) qui n'ont jamais posé problème jusqu'ici.

Alors, pour cette raison, il est clair que le groupe UDC ne peut pas s'associer à ce processus et va refuser ce projet.

Par contre, s'il s'agit de voter ensuite sur la question de savoir si nous allons traiter ce projet en une seule lecture ou en deux lectures, eh bien!, on a vu dans la discussion qui a été réservée à certains des amendements que la discussion et déjà le projet du Conseil d'Etat sont partis dans tous les sens pour une raison: c'est qu'au lieu de se limiter à des modifications législatives, c'est-à-dire des modifications qui étaient de la compétence de notre Parlement, il a cru devoir soumettre au Parlement des modifications qui étaient de son propre ressort, qui n'avaient rien à faire dans nos discussions ici. On voit, ensuite, dans certaines choses qui ont été introduites pour être refusées que ce que l'on nous présente comme un projet cohérent, comme une réflexion cohérente est, en fait, une réflexion, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui a été faite au coup par coup. On fait des réformes par bribes et morceaux. C'est le meilleur moyen de renforcer l'insécurité du droit et de créer finalement l'incertitude parmi les justiciables et les professionnels de la justice et en particulier des procédures administratives. Donc, si vraiment ce Parlement veut s'en tenir au projet qui semble ressortir de cette première lecture, eh bien!, il me semble qu'avant de faire une chose pareille et de créer autant d'insécurité, on pourrait se payer le luxe, dans l'intérêt des justiciables qui devront éventuellement faire les frais de ces réformes hâtives, d'une petite réflexion supplémentaire sous forme d'une deuxième lecture.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette modification de la loi sur les constructions, après avoir transité par la commission, nous a été rapportée par notre représentant comme tout à fait adéquate.

C'est donc sans surprise et avec un enthousiasme certain que le groupe ADG consent à accepter ce projet de loi.

Nous sommes aussi pour une seule lecture.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Puisqu'il nous semble encore que tout n'était pas complètement irréaliste, on pourrait suivre effectivement la demande du groupe UDC pour faire cette réflexion encore plus loin et donc passer la réflexion à une deuxième commission.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Malheureusement, je n'ai pas suffisamment écouté la proposition du groupe DC du Centre quand il a fait la proposition d'une seule lecture. Nous n'en avons pas discuté dans le cadre de la commission hier après-midi. Par contre, je me suis rattrapé ce matin puisque j'ai fait le tour de tous les commissaires, du moins en tout cas de la majorité qui siège aujourd'hui dans cette salle. La commission finalement, à l'unanimité des membres, en tout cas ceux qui ont été contactés, soit une majorité, est pour une seule lecture.

Donc, je vous demande de suivre cette proposition.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Mise en conformité de la législation cantonale avec la législation fédérale, uniformisation des délais de mise à l'enquête publique pour les projets de construction avec les autres lois cantonales, simplification au profit tant du justiciable que des personnes chargées du contrôle de la bonne application des textes législatifs, je ne vois pas où se trouve l'insécurité, je ne vois pas où se trouve la déstabilisation, si ce n'est dans la prise de position pour nous répéter pour la deuxième fois ce qui nous avait déjà été donné en première intervention.

Je pense que ce texte correspond à une gestion moderne, dynamique, qu'il correspond aux attentes des justiciables.

Quand j'ai dit que les délais n'avaient jamais posé de problèmes, c'étaient les délais raccourcis; je l'ai bien précisé. Comprenne qui veuille.

Je vous propose, quant à moi, d'également suivre la proposition de vote en une seule lecture. Merci.

La loi sur les constructions (modification) est adoptée par 105 voix contre 20 et 2 abstentions en première lecture, telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Der Präsident:

Wir stimmen nun ab über den Antrag der Kommission, dieses Gesetz in einer Lesung zu behandeln.

(...)

Für eine Lesung braucht es die Zweidrittelmehrheit. Wir müssen zuerst einmal ausrechnen.

Lecture unique acceptée par 91 voix contre 36.

Also Sie haben zugestimmt, das Gesetz in einer Lesung zu behandeln. Erforderlich wären 43 Stimmen gewesen, damit Zweidrittelmehrheit gewährt gewesen wäre.

Danke schön.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je tiens ici à remercier les membres de ce Parlement qui ont soutenu la commission dans le cadre de son travail.

Permettez-moi également de remercier l'ensemble de la commission pour la qualité du travail accompli, de remercier le rapporteur du jour et surtout remercier le rapporteur ad hoc de la commission, le député Serge Métrailler, qui a été l'auteur des rapports pour les objets que nous avons traités durant cette session.

Mes derniers remerciements vont aux services et département concernés pour la précision des explications fournies.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

A mon tour de vous adresser mes remerciements pour la confiance. Je crois que nous avons fait du bon travail, vous avez fait du bon travail et votre commission ad hoc en est l'artisan de base. Je tiens à remercier le président, tous les membres pour leur engagement, leur travail et vous-mêmes pour votre soutien.

Lecture

3. DECISION

**concernant la correction de la RC 62 Sion – Nendaz,
tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises",
sur le territoire de la commune de Sion**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Korrektur der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz,
Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt
"Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten**

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

*Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Serge Métrailler
(remplacé par Gabriel Luisier)*

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Aristide Bagnoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

M. le député Gabriel Luisier, PDCB, rapporteur:

Article 4

Nous avons une proposition du groupe PDCC, déposée par le député (suppl.) Aristide Bagnoud.

Cette proposition a été refusée par 11 voix contre zéro et zéro abstention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Dans le projet qui nous est soumis, les communes intéressées à l'œuvre sont celles de Sion, Salins, Veysonnaz et Nendaz malgré que cette route dessert également la commune des Agettes et que cette commune n'est pas appelée à participation du fait d'une convention qui a été débattue et arrêtée en 2002 entre les diverses communes. Le fait d'appartenir ou non au même district n'est pas forcément un critère. Nendaz et Les Agettes font partie d'autres districts.

Si nous voulions malgré tout intégrer Les Agettes à l'article 4, il faudrait remettre en question cette convention qui a l'heur de plaire à toutes les parties.

C'est pour cette raison que la commission vous demande de refuser la proposition du groupe PDCC.

Le président:

Merci, Monsieur le président.

Je passe la parole à "Monsieur" le député (suppl.) Aristide Bagnoud!

M. le député (suppl.) Aristide Bagnoud, PDCC:

Madame la présidente du Grand Conseil..., Mesdames et Messieurs,

(Rires dans la salle)

Le retour du berger à la bergère!

Suite aux explications fournies par la commission et au nom du groupe PDCC, je **retire** mon amendement.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Vorschlag zurückgezogen.

La discussion est close.

Article 4, adopté.

Articles 5 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 107 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

4. MOTION

**du député Stefan Zurbriggen, CVPO, et cosignataires concernant
l'augmentation des subventions communales pour les chemins pédestres
et de randonnée (16.06.2009) (5.016)**

MOTION

**von Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Erhöhung der Gemeindesubventionen für die Fuss- und
Wanderwege (16.06.2009) (5.016)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Zu einem intakten Naherholungsgebiet und dem touristischen Angebot gehören unbestritten Wanderwege, die diese Bezeichnung auch verdienen.

Das Wanderwegnetz muss lückenlos, sicher und gepflegt sein.

Nutzen daraus ziehen die Wanderfreunde aus nah und fern, Einheimische und Gäste. Mit gut geschnürten Wanderschuhen funktionell richtig gekleidet, meine Damen und Herren, und einem Tropfen Walliser Wein im Rucksack, wandern sie von Gletsch an den Genfersee oder von Süd nach Nord. Dabei stellen sie mit Entsetzen fest, dass die Qualität der Wanderwege sehr unterschiedlich vom Top bis Flop, ja gar inexistent sind und die Beschilderung reicht von hervorragend bis gänzlich nicht vorhanden.

Das darf so nicht sein.

Verständlicherweise gehören die Fuss- und Wanderwege in den touristisch weniger frequentierten Orten zu den Aufgaben zweiter Priorität, doch Achtung, der Wanderer kennt die Gemeindegrenzen nicht.

Trotzdem sind die Gemeinden gemäss dem gültigen Fuss- und Wanderweggesetz für die Planung, die Anlage, die Kennzeichnung, die Erhaltung und den Ersatz der Fuss- und Wanderwege zuständig.

Artikel 14 des Fuss- und Wanderweggesetzes sieht nämlich vor, dass der Kanton den Gemeinden für die Kosten der Planung, der Anlage, der Instandstellung, der Verbesserung und der Instandhaltung der Hauptwanderwege zwischen 10 (Sie hören 10) und 40 Prozent entrichtet. Diese werden natürlich unter Berücksichtigung des allgemeinen Interesses, der Gesamtkosten und der Finanzkraft der Gemeinde festgelegt.

In der Regel – so wie es gehandhabt wird – liegt diese Unterstützung des Kantons an die Gemeinden bei zirka 20 Prozent. Dies genügt nicht. Für die restlichen Kosten finden sich selten bis nie weitere Geldgeber. Dies bedeutet sehr oft das verfrühte Aus für ambitionöse Projekte, deren wir einige im Kanton Wallis in den Startlöchern haben.

Im Unterwallis beispielsweise in Vionnaz, in Nendaz, im Val d'Hérens, in Hérémente, in Savièse, in Vérossaz, in Bovernier. In Martigny Combe par exemple la construction d'un pont sur le Durnant à la hauteur du Borgeaud.

So gibt es auch im Oberwallis viele solche Projekte, die zum Beispiel auf sich warten, aber die ich nicht erwähnen möchte, weil es dann zu lange dauern würde.

Die Erstellungs- und Unterhaltskosten belasten und sprengen die Möglichkeiten vieler Gemeinden. Findige Köpfe vergeben nun die anfallenden Arbeiten, zu denen sie von Gesetzes wegen verpflichtet sind, möglichst kostengünstig, lieber an Lehrlingslager oder Zivilschutztruppen aus der Deutschschweiz.

Die Vergabe von genau diesen Arbeiten an lokale Bauunternehmungen oder an den Forstbetrieb werden so umgangen.

Der Subventionsanteil ist zu niedrig, deshalb werden viele Projekte erst gar nicht ausgearbeitet. Grob geschätzt sind das Projekte im Betrag so zwischen 500'000 und 800'000 Franken, die nicht weiterverfolgt werden.

Aus diesem Grund und im Sinne einer Qualitätssteigerung des touristischen Angebots, ersuche ich den Staatsrat, den Artikel 14, Absatz 2 des Gesetzes anzupassen und den Subventionssatz von 40 bis 60 Prozent zu erhöhen.

Ich danke für Ihre Unterstützung, die eine touristische Qualitätssteigerung des Angebots mit sich bringt.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Les députés DC du Bas savent que, durant le premier semestre de l'année 2010, le Parlement sera occupé pendant deux lectures à l'exercice difficile de la RPT II. Le but de cet exercice n'est ni plus ni moins que de rétablir un équilibre et de redistribuer les tâches entre le

canton et les communes, d'une part, et surtout les moyens financiers entre le canton et les communes, d'une part, et entre les communes entre elles, d'autre part, pour répondre aux nouvelles tâches qui seront attribuées par cette RPT II.

Donc, les députés DC du Bas refusent aujourd'hui de se lier par une motion et de prendre des décisions à l'emporte-pièce dans un domaine ou dans un autre nous empêchant de mener cette discussion complète et globale en mars et en juin de l'année prochaine.

Il n'y a pas un mot dans mon intervention, vous l'aurez compris, contre l'idée de favoriser les chemins pédestres en faveur du tourisme dans notre canton; ce n'est vraiment pas sous cet angle-là, mais c'est vraiment sous l'angle de la cohérence du travail que nous aurons à faire dans ce Parlement en mars et en juin de l'année prochaine que j'invite les auteurs du texte à transformer leur motion en postulat pour que l'étude de leur idée justement se fasse sereinement dans le cadre de la RPT II et que, ni dans un sens ni dans un autre, nous nous retrouvions liés en mars ou en juin de l'année prochaine par une décision que nous prendrions aujourd'hui de manière contraignante sous la forme d'une motion.

Transformez votre texte en postulat, il n'aura alors plus nos foudres, il ne sera alors plus combattu.

Mais si vous deviez maintenir le texte de la motion, nous la combattrions, toutefois, vous l'aurez bien compris et tout le monde l'aura bien compris dans cette salle, uniquement sous cette forme-là afin que nous puissions discuter sereinement de cette question-là et de toutes les autres en mars et en juin de l'année prochaine.

Merci de transformer cette motion en postulat ou, sinon, merci de suivre le combat que sera obligé de faire le groupe DC du Bas suite à la non-compréhension de ce qui vient d'être dit.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Der Vorschlag liegt auf dem Tisch – Umwandlung in ein Postulat.

Was sagt der Motionär dazu?

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Herr Präsident, lieber Freund Voide, ich habe nicht unüberlegt gehandelt und ich muss Ihnen auch sagen, ich habe vorgängig bereits davon Kenntnis genommen, dass unter Umständen diese Motion umgewandelt werden sollte in ein Postulat.

Ich gebe Ihnen zwei, drei Gründe warum ich dem nicht nachkommen kann.

1. Geht es bei dieser Motion um eine Zahl, um einen Gesetzesartikel, der verändert werden muss. Die Zahl 40 bis 60 kann nicht in ein Postulat umgewandelt werden.

2. Bin ich mit Ihnen einverstanden, dass Sie keine Präjudiz schaffen möchten zum NFA. Ich glaube aber allerdings, dass das nicht notwendig ist, da bereits heute im Budget 400'000 Franken vorgesehen sind.

3. Sehe ich darin eine Unterstützung und finanzielle Entlastung der Gemeinden. Wir haben finanziell schwächere Gemeinden, die darauf angewiesen sind.

4. Denke ich, dass es eine touristische Qualitätssteigerung ist und

5. habe ich, meine lieben Freundinnen und Freunde, das Vertrauen in dieses Parlament, das sie da zustimmen.

Danke schön.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Deux mots, simplement pour dire que, justement, c'est en transformant la motion en postulat qu'on peut garder l'idée et qu'on pourra la traiter sereinement durant le premier semestre de l'année prochaine.

Imaginez que nous ayons tous de bonnes idées et que nous venions tous en décembre dans cette salle avec des propositions! On peut prendre toutes les lois qui prévoient une répartition de tâches ou de moyens financiers entre le canton et les communes. On peut tous venir en décembre; on peut tous lier ce Parlement par des décisions que l'on prend en décembre. Le seul avantage que cela aurait, c'est que l'on n'aurait pas besoin de faire l'exercice RPT II en mars et en juin de l'année prochaine. Je pense que personne ne veut cela.

Donc, gardons cette bonne idée sous forme de postulat; refusons cette motion aujourd'hui.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 62 voix contre 56 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.016 du député Stefan Zurbriggen.

Sie haben diese Motion angenommen und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

5. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Rachel Salzmann, CSPO, et cosignataires
concernant le danger de la situation du trafic à la fin de l'autoroute
Brig-Glis ouest (16.06.2009) (5.017)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Rachel Salzmann, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend gefährliche Verkehrssituation
Autobahnende Brig-Glis West (16.06.2009) (5.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Im Namen von Rachel Salzmann entwickle ich ihre Interpellation.

Laut dem bfu, der Beratungsstelle für Unfallverhütung, ist die überhöhte Geschwindigkeit die häufigste Unfallursache auf den Schweizer Strassen. Die Tempolimiten werden auf den schweizerischen Autobahnen von rund 40 Prozent aller Lenkerinnen und Lenker überschritten.

Es ist deswegen offensichtlich, dass die derzeitige Verkehrssituation beim Autobahnende kurz vor Eyholz unübersichtlich und sehr gefährlich ist. Die CSPO hat mit dieser Interpellation auch die Bedenken der Bevölkerung aufgenommen. Die Autolenkerinnen und Lenker, von der Autobahn herkommend und in die Kantonsstrasse Richtung Sitten einbiegend, haben aufgrund momentaner Bauarbeiten keinen Vortritt. Die Situation ist äusserst unübersichtlich und hat in letzter Zeit schon mehrmals zu Kollisionen geführt. Autolenkende müssen scharf nach links schauen, um Fahrzeuge von der Kantonsstrasse herkommend, welche den Vortritt besitzen, zu erkennen.

Diese Situation ist verkehrstechnisch unüblich und überdies äusserst gefährlich. Der Staatsrat wird daher angefragt, was er gegen diese unbefriedigende Situation zu unternehmen gedenkt. Ich danke.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Autobahnausfahrt in Grosshüs von Brig herkommend, weist effektiv keinen Vortritt gegenüber der Kantonsstrasse auf. Diese Situation entspricht den Normen des Bundesamtes für Strassen (ASTRA), welche im Allgemeinen in der Schweiz keinen Vortritt für die Automobilisten, welche die Autobahn verlassen und sich in den Kantonsstrassenverkehr eingliedern, vorsehen. Diese Norm will dem Automobilisten den Wechsel der benützten Strassenkategorie (Strasse mit Gegenverkehr mit gemischtem Verkehr) bewusst machen.

Im Falle von Visp-Ost ist die Situation gegenwärtig nicht ganz optimal, da der Verkehr von der vortrittsberechtigten Kantonsstrasse oft stärker ist. Im letzten Sommer erstreckte sich der Verkehrsstau an Spitzenzeiten nicht nur auf die Autobahn, sondern auch auf die Kantonsstrasse über Grosshüs hinaus.

Aus Sicherheitsüberlegungen erlaubt es das ASTRA nicht, die Eigenschaften der Verkehrsflüsse und der Signalisation der Vorfahrten im Verlaufe der Bauetappen zu ändern.

Die Konfiguration dieses Anschlusses muss in dessen Prinzip aufrechterhalten werden. Verbesserungen in Bezug auf Signalisation und Ausbauten wurden bereits oder werden vorgenommen. Die Sichtverhältnisse der Automobilisten nach links, gegen die vortrittsberechtigten Kantonsstrasse, sind verbessert worden.

Die Entlastungsstrasse, rechtsufrig der Rhone, von der blauen Brücke in Gamsen bis zu den Brücken in Baltschieder hat andererseits auch den Anschluss von Visp-Ost entlastet. Die Situation hat sich damit bereits stark verbessert und wird mit der Inbetriebnahme der A9 definitiv geregelt sein.

6. POSTULAT

**des députés Virginie Crettenand (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Fabien Derivaz (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Narcisse Crettenand, PLR, concernant: mieux rouler (à vélo) que se faire
rouler! (18.06.2009) (5.018)
(en collaboration avec le DEET)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), sowie der Grossräte Fabien Derivaz (Suppl.), ADG (SPO-PS-
VERTS-PCS), und Narcisse Crettenand, PLR, betreffend: Lasst uns in
die Pedale treten! (18.06.2009) (5.018)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Fabien Derivaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Amies et Amis cyclistes, avez-vous déjà imaginé une route secondaire croisant une autoroute, une chaussée s'interrompant sans raison pour reprendre un kilomètre plus loin ou encore une voie de circulation annexée par des véhicules n'ayant pas assez de place sur la leur? Non, pas en Suisse mais, pourtant, elles existent bel et bien: ce sont les itinéraires cyclables.

Vous me direz que j'exagère et que la situation n'est pas si grotesque que cela. Certes, des efforts ont été effectués et l'on voit de plus en plus de bandes cyclables en bordure de nos routes, mais la sécurité n'en est pas pour autant toujours au rendez-vous.

Je m'explique. Les réseaux cyclables pour les randonnées en campagne ou en montagne sont, en général, plutôt sûrs mais, en milieu urbain, les itinéraires cyclables sont trop discontinus, trop exposés, trop bricolés. Les statistiques de l'OFS sont parlantes: en 2008, 3'200 cyclistes ont été blessés en Suisse et 27 tués, ce qui est mieux que l'année précédente, certes, mais qui est encore trop.

Outre la sécurité, la question de la mobilité des personnes se pose aujourd'hui et constitue un défi important du XXI^e siècle. Si le Valais veut se montrer à la hauteur dans la gestion de cette épineuse question, il se doit de développer des structures favorables à la "petite reine". Il est souhaité que le Valais se dote d'un plan directeur cantonal pour la mobilité cycliste (abrégé "PDC vélo" par souci de concision). Sans vouloir entrer ici dans les détails, ce plan directeur gèrera de manière globale les aspects touristiques, interurbains et locaux liés à la circulation cycliste. Ainsi, l'excellence du Valais, du moins dans ce domaine, ne sera plus à démontrer.

Vous l'aurez sans doute remarqué, le présent postulat va dans le sens de la pétition Pro Vélo "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande", déposée le 22 septembre dernier à la Chancellerie cantonale. Cette pétition est maintenant dans les services du DTEE et

nous sommes dans l'attente d'une réaction positive de sa part. Toutefois, n'oublions pas la commission extraparlamentaire, nommée par le Conseil d'Etat en janvier 2009, chargée de plancher sur l'avant-projet de loi sur la mobilité douce. Nous trouverions judicieux qu'elle prenne en considération les demandes du présent postulat lors de ses travaux.

Une fois de plus, le Valais a déjà fait des efforts pour améliorer la condition des cyclistes, notamment par la construction de nouvelles pistes cyclables et par son soutien au projet Valais Roule mais, comme je l'ai dit plus haut, pour des questions de sécurité et de promotion de la mobilité douce en milieu urbain, il reste beaucoup à faire. Résoudre les problèmes de parcsages et d'embouteillages, de bruit ainsi que de pollution serait un gain considérable en termes de qualité de vie.

De plus, sur les distances courtes, le vélo est le mode de transport le plus rapide. Le potentiel d'amélioration est d'ailleurs très intéressant puisque, selon l'OFS, un tiers des déplacements en voiture se font sur des trajets de moins de 3 kilomètres et un déplacement sur 8 ne dépasse pas le kilomètre. Ces distances pourraient facilement être parcourues à vélo.

Enfin, l'usage régulier de la bicyclette permet évidemment de se maintenir en bonne santé.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage à montrer votre soutien à la mobilité douce.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. MOTION

des députés Liliane Brigger, CSPO, Graziella Walker Salzmänn, CSPO, Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Felix Ruppen, CVPO, et cosignataires concernant l'adaptation de la répartition des charges dans la loi sur les routes (18.06.2009) (5.019)

MOTION

der Grossrätinnen Liliane Brigger, CSPO, Graziella Walker Salzmänn, CSPO, und Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat Felix Ruppen, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Anpassung der Lastenverteilung im Strassengesetz (18.06.2009) (5.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Eingangs möchte ich doch erwähnen, dass die Oberwalliser Fraktionen am 12. Mai 2006, also genau heute vor dreieinhalb Jahren, eine ähnliche Motion hinterlegt haben, welche anschliessend in ein Postulat umgewandelt und vom Parlament als solches an den Staatsrat überwiesen wurde.

Ich möchte im geltenden Strassengesetz nicht auf die Details eingehen, sondern das Augenmerk auf die Finanzierung der Investitions- und Unterhaltskosten für die kantonalen Verkehrswege und Hauptstrassen werfen. Wir unterscheiden hier im heutigen Gesetz zwischen zwei Kategorien Verkehrswege. Kategorie 1, wo die Kosten der Hauptstrassen in vollem Umfang vom Staat übernommen werden und Kategorie 2, wo die Kosten der Kantonsstrassen 75 Prozent durch den Kanton und 25 Prozent durch die Gemeinden übernommen werden. Bei dieser Kategorie 2 muss man nochmals unterscheiden zwischen der Kantonsstrasse zwischen Genfersee und Furkapass, wo alle Gemeinden im Kanton zur Kostenfinanzierung gebeten werden und den übrigen Gemeinden, den so genannten interessierten Gemeinden, welche alleine zur Kasse gebeten werden.

Seit 2006 ist nichts weiter geschehen, ausser dass die so genannten interessierten Gemeinden weiterhin nach dem Verteilschlüssel teuer zahlen müssen.

Dieser Verteilschlüssel wird nach folgenden Kriterien berechnet:

Bevölkerung, Finanzkraft, Übernachtungszahlen, Motorfahrzeuge und die der Strassenlängen auf Gemeindegebiet.

Es sei hier auch erwähnt, dass die meisten dieser Gemeinden ihren Standort im Bezirk Visp im Oberwallis haben, und für genau diese Gemeinden sind diese teuren Restkosten fast unzumutbar.

Vor einem Jahr war die Eröffnung des Stägjitschuggen Tunnels. Niemand in diesem Saal zweifelt an der Notwendigkeit dieses Baus. Das 164 Millionen teure Tunnelwerk ist eine wunderbare und sichere Verbindung ins Mattertal.

Ich erlaube mir hier ein paar Zahlen zu nennen.

75 Prozent der Kosten dieses Bauwerks wurden vom Bund finanziert und 25 Prozent der Kosten mussten von den betroffenen Gemeinden übernommen werden. Dies sind namentlich Visp, Stalden, Embd, Grächen, Randa, Täsch und Zermatt. Für diesen Bau belief sich die Kostenverteilung zum Beispiel für Visp zirka 2 Millionen, Stalden zirka 1,5 Millionen und Grächen zirka 2,3 Millionen Franken, nur um hier ein paar Beispiele zu nennen.

Wir sind der Meinung, dass es jetzt endlich an der Zeit wäre, das Strassengesetz so anzupassen, damit die Kosten und Strassenlasten auf alle Gemeinden des Kantons verteilt werden, zwischen Kanton und Gemeinden, nach gleichen Schlüsseln und Kriterien, damit hier eine Gerechtigkeit und Solidarität entsteht.

Herr Staatsrat Melly hat diese Woche deutlich gesagt, ich zitiere: "Für mich gibt es kein Ober-, Mittel- oder Unterwallis, für mich gibt es nur ein Wallis".

Als Walliserin und als Bilingue und halbe Romande, teile auch ich selbstverständlich diese Meinung.

In diesem Sinn appelliere ich auch auf die Solidarität in den politischen Fraktionen im ganzen Wallis und um Unterstützung.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Cette motion est combattue.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Les motionnaires estiment qu'il n'y a pas eu de suite à leur dépôt de septembre 2006. Lors du développement de l'époque, notre groupe s'était opposé à la motion argumentant notamment que les critères des frais énoncés à l'article 89 de la loi concernée sont clairement exprimés et, contrairement à l'avis des motionnaires, nullement arbitraires.

Sur ce même sujet, le PDCC, par la voie du alors député et chef de groupe Jacques Melly, avait jugé cette motion trop contraignante et demandait sa transformation en postulat, ce qui avait été accepté tant par les auteurs du texte que par le Parlement.

Lors du traitement, l'ancien conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet nous avait rendus attentifs à divers éléments:

- tout d'abord que modifier cette loi allait, certes, alléger certaines communes, mais en charger d'autres, et que cela n'irait pas sans autre;
- ensuite que ces modifications devaient intervenir dans le sens d'un examen de la répartition des tâches entre canton et communes;
- enfin qu'il y avait une possibilité de décharger les communes valaisannes et non pas seulement haut-valaisannes par rapport aux travaux qui sont entrepris avec l'argent de la RPLP.

J'ajouterai encore que nous avons, dans ces travées, entendu à maintes reprises le chef du département, en tout cas l'ancien, nous assurer que les travaux sur les routes cantonales n'avaient jamais mis en péril des finances communales.

Dès lors, sachant que la RPT canton-communes arrivera sur nos tables pendant cette législature, le groupe PLR ne voit pas l'utilité de relancer cette motion, d'autant plus que le postulat de 2006 est toujours pendant, et j'insiste: ce postulat est toujours pendant.

Nous prions les motionnaires soit de retirer la motion en raison des éléments précités ou alors de la transformer une nouvelle fois en postulat, faute de quoi nous demanderons le vote en respect des décisions antérieures.

A titre personnel, je peux encore suggérer à nos amis du Valais supérieur d'inviter les communes qui auraient encore de réelles difficultés financières, dans le contexte économique de ces dernières années, de s'engager sur un processus de collaboration, voire de fusion intercommunales.

Merci de votre attention.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Tout d'abord, signaler que, dans la motion, il y a une erreur manifeste au paragraphe 2 quand les motionnaires parlent des routes cantonales au pluriel alors qu'il faut citer ici la route cantonale St-Gingolph – Oberwald. Pour information, c'est l'article 88 lettre a de ladite loi sur les routes.

Cela étant dit, le groupe DC du Centre s'étonne que l'on revienne au début des années nonante et que l'on veuille initier les mêmes débats sur la participation des communes à tout ce qui touche aux infrastructures routières, excepté l'entretien. En effet, en 1991 et 1993, le régime des participations communales était pratiquement ce qu'il est aujourd'hui: le Parlement a décidé que c'était à l'Etat d'assumer financièrement tout ce qui touchait aux routes. En 1997 et 1998, grands débats sur un retour obligatoire à la participation des communes. Faute de moyens, même le minimum vital n'était plus assuré. Il fallait se rendre à l'évidence et revenir à une participation communale afin de pouvoir augmenter le volume des travaux et assurer à la communauté valaisanne de bonnes infrastructures. Il était déjà question de confondre la construction, la correction et la réfection avec l'entretien. Or, seul le chiffre de l'entretien peut varier chaque année de par le budget que nous votons; pour le reste, c'est par voie de décisions que les montants sont attribués.

Que veut cette motion? Tout simplement ôter aux communes une grande partie de leur participation dans le cadre des "autres routes", termes utilisés dans la loi. En clair, c'est appliquer l'article 112 de la loi qui traite de l'entretien, surtout le chiffre 3. Or, sous ce chiffre, il n'est pas fait mention de l'alinéa 2 de l'article 89 qui, lui, traite de critères de répartition pour les fameuses "autres routes" dans le cadre de la construction, de la correction et de la réfection. Donc, on oublie les termes "communes intéressées".

Faut-il penser que les motionnaires ont sciemment feint de ne pas connaître cet état de fait? La motion, en tant que telle, demande ni plus ni moins que les communes ne soient plus appelées à contribution en totalité ou partiellement pour ce qui touche aux réseaux dits des "autres routes", à l'exception de la route cantonale St-Gingolph – Oberwald, des routes intercantionales et des routes internationales.

Il nous paraît quelque peu cavalier, à l'heure où un maximum d'attention est porté à la construction, à la correction ou à la réfection dans une partie intéressante de notre canton, qu'on vienne comme par hasard demander une exonération importante des participations communales.

Pour notre part, nous rendons attentif le Parlement que depuis 1998, date depuis laquelle nous sommes sous le régime de participation communale, l'Etat ne s'est pas enrichi dans ce domaine. Force est de constater qu'une participation communale dans les domaines cités incite dite commune et les membres de cette Haute Assemblée à modérer les demandes qui ne pourraient que péjorer les finances de l'Etat et, par ricochet, celles de la commune.

Ne revenons pas à l'époque où tout était bloqué faute de moyens suffisants à l'exécution des travaux nécessaires dévolus au canton.

Pour rappel, les communes sont conscientes que, sans leur participation, les constructions – et il y en a peu actuellement –, mais surtout les corrections et les réfections ne pourraient tout simplement pas être réalisées dans les espaces-temps que le citoyen raccourcit toujours plus.

Pour le bon sens et la parité des sacrifices dans le temps, nous demandons au Parlement de refuser cette motion.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion 5.019 concernant l'adaptation de la répartition des charges dans la loi sur les routes.

Comme la majeure partie des choses a été dite, notre groupe peut être d'accord sur le fond, mais estime que le moment d'intervenir n'est pas le bon. En effet:

- une première commission ne va-t-elle pas dans moins de 6 mois se pencher sur la RPT II et ce qui figure dans ladite motion y trouvera les réponses aux demandes effectuées?
- alors pourquoi nous lier les mains maintenant et peut-être nous mordre les doigts dans 6 mois, car nous aurons certainement 5 ou 6 mesures ou éléments prioritaires à tenir compte dans la future RPT II?

Au vu de ce qui précède, le groupe DC du Bas vous propose de classer cette motion à ce stade, sauf si transformation en postulat.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Es liegt ein Vorschlag auf dem Tisch die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, Sie haben das Wort.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

In Anbetracht der bevorstehenden – wie bereits erwähnt wurde – neu ernannten Kommission NFA bin ich einverstanden, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Ich hätte aber gerne gleichzeitig eine positive Zusage von Herrn Staatsrat Melly, damit unser Anliegen nach so vielen Jahren auch wirklich berücksichtigt und behandelt wird. Herr Staatsrat Melly hat 2006 – das wurde auch von Herrn Perruchoud bereits gesagt – damals als Fraktionschef in der Entwicklung das Problem erkannt und auch seine Unterstützung zugesichert. Das möchte ich hier auch noch sagen.

Ausserdem möchte ich doch darauf hinweisen, dass eben nach vielen Versprechungen und so und wenn dies dann nach der Änderung auch so lange gehen wird wie das Dekret vor 30 Jahren für die Strasse von St. Niklaus nach Grächen, dann können wir lange warten.

Also ich ziehe diese Motion zurück zu Gunsten eines Postulats und danke für Ihre Unterstützung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le postulat étant accepté... ou je ne sais pas s'il va être voté..., mais le postulat qui est accepté est automatiquement d'abord traité par le Conseil d'Etat, puis il va revenir chez vous en traitement, et selon l'acceptation de ce traitement, nous donnerons la suite qui s'impose à ce postulat.

De cela, je prends l'engagement!

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Die Motionärin ist einverstanden die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Sind jene, die sich gemeldet haben ebenfalls einverstanden das Postulat zu akzeptieren?

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Je crois que, au nom du groupe DC du Centre, comme on a fait un débat pour être contre la motion, que ce soit un postulat ou une motion, on maintient notre demande de vote.

Par 65 voix contre 54 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.019 (transformée en postulat) de la députée Liliane Brigger.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Je voudrais juste apporter une précision quant au refus de ce postulat par le groupe PLR.

Notre refus a été motivé par le fait qu'il existe déjà un postulat précédent et celui-là est toujours pendant, et c'est uniquement pour cela.

De façon à ce que cela soit clairement exprimé dans les débats de ce Parlement.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député, für Ihre Berichtigung.

8. INTERPELLATION

des députés Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, et Fredy Arnold, SVPO / Freie Wähler, concernant l'extension de routes secondaires de montagne: route 18 St. Niklaus – Grächen, route 12 Viège – Visperterminen, route 17 Stalden – Törbel – Embd (19.06.2009) (5.020)

INTERPELLATION

der Grossräte Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, und Fredy Arnold, SVPO / Freie Wähler, betreffend Ausbau Nebenstrassen im Gebirge: NG 18 St. Niklaus – Grächen, NG 12 Visp – Visperterminen, NG 17 Stalden – Törbel – Embd (19.06.2009) (5.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Herr Staatsrat Melly, Sie haben am Dienstag – wie Frau Brigger gesagt hat – etwas schönes gesagt: pour moi, il n'y a que le Valais, für mich gibt es nur das Wallis.

Im gleichen Sinne hoffe ich, dass Sie meine Darlegungen voll wahrnehmen.

Zu meiner Interpellation – Ausbau von Nebenstrassen im Gebirge

Gleichwertige Regionen müssen gleichwertig behandelt werden. Stellt man jedoch Ungereimtheiten fest, kommt sicher nicht Freude auf, sondern Besorgnis. Dann ist auch die Zeit gekommen, wo ein Volksvertreter handeln muss. Diese Interpellation war daher bitter notwendig.

Man muss zugeben, auf der Strecke St. Niklaus – Grächen wird seit zwei Jahren am Ausbau kräftig gearbeitet. Gemäss Bauprogramm wird der Ausbau meiner Einschätzung nach im Herbst 2013 beendet sein. Hier verdient, werter Herr Melly, Ihre Dienststelle Strassenneubau ein grosses Lob und einen berechtigten Dank.

Vergleichen wir jedoch die Regionen Visperterminen und Törbel – Embd miteinander: Seit zehn Jahren wird auf der Strecke Visp – Visperterminen durchgehend am Ausbau gearbeitet. Das ist – ehrlich – sehr gut.

Hingegen auf der Strecke Stalden – Törbel wird seit zwanzig Jahren am Ausbau nichts gemacht. Das ist aber gar nicht gut.

Diese Region wird mit der gleichwertigen Region Visperterminen krass benachteiligt. Die Abwanderung in der Region Törbel – Embd ist nebst anderen Gründen speziell auf diese Vernachlässigung zurückzuführen.

Ich hoffe, Herr Staatsrat Melly, auf Ihre positive Stellungnahme.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Interpellation befasst sich mit den drei Nebenstrassen im Gebirge NG 12 Visp – Visperterminen, NG 17 Stalden – Törbel und NG 18 St. Niklaus – Grächen.

Auf der Strasse Visp – Visperterminen wird im Herbst 2009 der Ausbau auf dem Teilstück Oberstalden abgeschlossen.

Auf der Strasse Visp – Visperterminen ist als nächstes die Sanierung der Strassenentwässerung in Visp innerorts geplant. Zurzeit wird hier das Oberflächenwasser immer noch in die Gemeindekanalisation geleitet, was nicht mehr vertretbar ist. Des weitern ist die Oberflächenentwässerungsleitung in einem desolaten Zustand, so dass immer wieder Schäden verursacht werden. Die Sicherheit der Strassenbenützer bleibt selbstverständlich ein wichtiges Anliegen. Bei den neuen Ausbauprojekten wird das Teilstück Unterstalden abwärts in Zukunft prioritär behandelt. In der Zwischenzeit wird die Felswand wie bis anhin jährlich kontrolliert und gereinigt.

Auf der Strasse Stalden – Törbel, auf dem Abschnitt Milibach aufwärts, ist seit Herbst 2008 die Montage der Steinschlagschutznetze in Ausführung. Diese Arbeiten werden im November 2009 abgeschlossen.

Betreffend die Strasse Stalden – Törbel: Die Ausschreibungen für die Baumeisterarbeiten für das nächste Los Milibach aufwärts werden im Oktober 2009 zur öffentlichen Bewerbung ausgeschrieben. Sofern keine Einsprachen gegen die Arbeitsvergabe erfolgen und es die Witterungsverhältnisse erlauben, ist es geplant, mit den Arbeiten noch in diesem Jahr zu beginnen.

Auf der Strasse St. Niklaus – Grächen ist das Los Wychel – Bachtala im September 2009 abgeschlossen worden. Mit den Bauarbeiten des Anschlussloses Bachtala – Rossen wurde anfangs September begonnen.

Betreffend die Strasse St. Niklaus – Grächen: Mit Entscheid vom 23. Februar 2005 hat der Staatsrat die Teuerung von 1,2 Millionen Franken auf das Dekret vom 18. Mai 1973 genehmigt. Dieser Kredit wird nun für den Ausbau der Strasse gebraucht.

In der Regel sehen es die Beschlussentwürfe vor, dass der Staatsrat die mit der Teuerung in Zusammenhang stehenden Zusatzkredite gewährt. Die Liste der früheren Beschlussentwürfe wird zudem periodisch bereinigt.

9. INTERPELLATION

**du député Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, concernant
l'extension de la sécurité sur la route principale suisse H212 Stalden –
Saas Fee (19.06.2009) (5.021)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, betreffend
Sicherheitsausbau Schweizerische Hauptstrasse H212 Stalden – Saas Fee
(19.06.2009) (5.021)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Alle wissen, wenn Grossprojekte ausgeführt werden, müssen bei gleich klassierten Strassen die kleineren Regionen auf den Ausbau warten. Bei dieser Situation leiden sogar alle umliegenden Regionen. So war es auch beim Bau des Stägjitschuggen Tunnels von 1999 bis 2008.

Dies war den Saaser Gemeinden und der Gemeinde Eisten auch klar, dass sie warten müssen, und sie klagten nicht.

Man versprach jedoch den Saastalern nach Fertigstellung des Stägjitschuggen Tunnels unverzüglich mit dem Sicherheitsausbau auf der Saastalstrasse anzufangen. Sie warten nun seit dreizehn Jahren auf diesen Ausbau (ich meine den Sicherheitsausbau).

Ende 2008, nach Eröffnung dieses notwendigen Tunnels, musste man jedoch zusätzlich feststellen, dass im Saastal für kein kleines oder mittelgrosses Projekt eine Plangenehmigung vorlag.

Jeder Geologe, der dieses Gebiet zwischen Zen Lehen und Niedergut kennt, weiss, dass die potentiellen Gefahren im Saastal noch um einiges grösser sind als im Nikolaital (diese Beurteilung betrifft die Lage vor dem Bau des Stägjitschuggen Tunnels).

Die Vorausschbarkeit mehrerer möglichen Steinschläge oder Felsabstürze ist gegeben. Handlungsbedarf ist also angezeigt. Zusätzlich muss auch die Umfahrung von Stalden in dieses Ausbauprogramm mit einbezogen werden. Und nebenbei, vergessen wir nicht den Anschluss des historischen Saumwegs in Stalden. Es geht hier lediglich um 40-60'000 Franken. Ich hoffe, dass ich Sie hier jetzt das letzte Mal an das erinnern muss.

Ich bitte Sie, werter Herr Staatsrat Melly, sofort zu agieren und danke Ihnen für Ihren Einsatz.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

In der Interpellation wird erwähnt, dass auf der Saastalstrasse in den letzten acht Jahren für kein einziges Projekt eine Bau- respektive Plangenehmigung vorliegt.

Dass dem nicht so ist, belegen die folgenden Fakten.

Der Staatsrat hat mit Entscheid vom 11. Juli 2005 die drei Strassenbauprojekte, "Zer Ramschflüo", "Boden- und Siwibachbrücke'" und die Verlängerung der Galerie "Zen Walken" genehmigt. Dazu hat der Grosse Rat am 14. Oktober 2004 einen Kredit von 5'770'000 Franken genehmigt.

Der Abschnitt "Zer Ramschflüo" und die Bodenbrücke sind bereits realisiert worden. Die Verlängerung der "Zen Walken" Galerie ist ab 2010 geplant.

Am 4. November 2008 wurde die bestehende Galerie "Zen Walken" durch einen Felssturz stark beschädigt. Nachdem die Sofortmassnahmen ausgeführt waren, hat der Staatsrat mit Entscheid vom 4. Februar 2009 einen Kredit von 1'535'000 Franken bewilligt. Die Arbeiten sind in vollem Gang und werden bis Ende 2009 abgeschlossen.

Das Projekt für die Strassensanierung Triftbach aufwärts hat der Staatsrat mit Entscheid vom 6. Mai 2009 genehmigt. Am 24. Juni 2009 hat er dafür den Kreditbeschluss von zirka 2 Millionen genehmigt. Mit den Bauarbeiten wurde anfangs September 2009 begonnen.

Das Projekt des Gehweges Meiggerli in Saas Balen hat der Staatsrat bereits am 13. Juni 2001 genehmigt. Das Projekt konnte bis 2009 nicht realisiert werden, weil die Gemeinde Saas Balen ihren finanziellen Beitrag dazu nicht leisten konnte. Der Staatsrat hat nun im Einverständnis mit der Gemeinde Saas Balen am 19. August 2009 den Kredit von zirka 500'000 Franken genehmigt. Die Arbeiten haben anfangs Oktober 2009 begonnen.

Das Projekt für den Neubau der Grundbrücke in Saas Grund wird der Staatsrat noch in diesem Jahr genehmigen.

Diese Auflistung zeigt, was in den letzten Jahren auf der Saastalstrasse geplant und realisiert wurde. Im Budgetentwurf 2010 sind für die Strasse H212 total Bruttoinvestitionen von 1'200'000 Franken vorgesehen. Für die Jahre 2011 sind mehr als 3 Millionen Franken und für 2012 auch mehr als 3 Millionen Franken geplant. Dazu ist zu erwähnen, dass zurzeit noch nicht alle geplanten Projekte genehmigt sind und auch die notwendige Finanzierung noch nicht sichergestellt ist. Deshalb ist es möglich, dass es bei einzelnen Projekten noch zu Verschiebungen kommen kann. Weiter ist es notwendig, dass auch alle interessierten Gemeinden ihren Beitrag dazu leisten können.

10. POSTULAT

des députés Grégoire Raboud (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre Penon, PLR, Jérôme Buttet, PDCB, Narcisse Crettenand, PLR, et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'eau en Valais: quel avenir? (16.06.2009) (5.034 anc. 4.023)
(en collaboration avec le DEET)

POSTULAT

der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre Penon, PLR, Jérôme Buttet, PDCB, und Narcisse Crettenand, PLR, sowie Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wie sieht die Zukunft des Wassers im Wallis aus? (16.06.2009) (5.034 ehem. 4.023)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'eau est un bien vital, pour la santé d'abord (eau potable et hygiène), pour l'agriculture (irrigation), pour l'énergie (hydroélectricité), pour l'artisanat et l'industrie, pour le tourisme (thermalisme et canons à neige).

Si le Valais est privilégié au niveau des ressources en eau, il n'en reste pas moins exposé à des manques ou des excédents saisonniers. Face aux difficultés, les Valaisans ont construit des bisses, puis des réseaux d'irrigation; ils ont développé des outils de gestion pour éviter les inondations en interconnectant les barrages entre eux. Ce sont les difficultés qui rendent intelligents.

Or, dans le cas qui nous préoccupe, le Valais des communes n'a que peu souffert de manque d'eau potable coulant abondamment des glaciers et remplissant, au passage, les nappes phréatiques.

Toutefois, la politique nous invite à prévoir les manques futurs avant de les subir. Nombre de communes livrent à leurs administrés de l'eau potable sans compter, servant autant à se laver les dents qu'à remplir les piscines. D'autres communes commencent à éprouver des difficultés saisonnières d'approvisionnement en eau potable. D'autres enfin commencent à collaborer et à interconnecter leurs réseaux.

Malheureusement, une gestion durable de l'eau nécessite une documentation de base et des données qui sont aujourd'hui rachitiques; raison pour laquelle ce postulat demande à l'Etat du Valais:

- de constituer une documentation de base par bassin versant sur les ressources, les utilisations et consommations d'eau ainsi que les infrastructures correspondantes;
- d'élaborer un plan cantonal de gestion de l'eau incluant la mise en réseau des infrastructures;
- d'entreprendre une analyse économique de l'eau incluant les risques liés aux changements climatiques;
- de favoriser la formation de spécialistes en eau.

Nous comptons sur votre responsabilité pour soutenir et mettre en pratique ce postulat.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI

Discussion générale:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Im Bericht der GPK über die Nationalstrassen und das externe Audit des FI ist die GPK mit dem Audit einverstanden und kann somit die Reorganisation der Dienststelle vornehmen. In den Schlussfolgerungen hingegen ist ein Punkt, der uns Oberwalliser sehr beunruhigt.

In Bezug auf die Realisierung der Autobahn im Oberwallis werden zwei Strategien gefahren und aufgezeigt.

Zur Erinnerung:

Die Gesamtlänge der Autobahn im Oberwallis beträgt nur 35 km.

Strategie A:

Mit dieser Strategie könnte die Autobahn Siders – Brig in den Jahren 2018/2019 in Betrieb genommen werden (gemäss Leistungsauftrag 1 vom April 2009). Das mehrjährige Investitionsprogramm würde sich wie folgt präsentieren:

2009	245 Millionen Franken
2010 – 2014	400 – 500 Millionen Franken

Das ist sicher ein Riesenbrocken, der da bewältigt werden muss.

Strategie B:

Die Autobahn Siders – Brig würde erst 2023 in Betrieb genommen werden. Auf diese Verzögerungsstrategie werde ich nicht eingehen.

Bei der Variantenwahl A oder B handelt es sich um einen politischen Entscheid, der auf Bundesebene zu treffen sein wird. Gemäss Bericht wird das ASTRA bis Ende 2009 den Strategieentscheid von Variante A oder B fällen.

Nach Professor Thomas Bieger HSG wird es bis 2030 ein Verkehrsaufkommen geben von plus 20 Prozent und ein Schienenaufkommen von plus 45 Prozent. In den News vom Tagesanzeiger vom 4.11.2009 ist die Strassenfinanzierung ums Jahr 2015 nicht mehr gewährleistet oder gerät aus dem Lot. Das hat mit den Beiträgen aus den Treibstoffabgaben zu tun.

Der Staatsrat muss sich für einen Tourismuskanton und auch für die Talgemeinden, im speziellen die Umfahrungen im Oberwallis, rasch für die Fertigstellung der Autobahn Siders – Brig einsetzen. Zum Ausbau ist noch folgendes zu sagen:

Das Jahrhundertprojekt NEAT wurde in kurzer Zeit realisiert.

Wenn wir nicht aus der Autobahn Oberwallis ein Jahrtausendprojekt machen wollen, muss der Staatsrat die Interessen der Oberwalliser vehement in Bern bei der ASTRA vertreten.

Die CSPO wird mit Argusaugen das weitere Vorgehen des Staatsrats in dieser Hinsicht beobachten.

In dem Sinn werden wir Sie gerne alle im Jahr 2018/19 in Brig auf der durchgehenden Autobahn St-Maurice – Brig empfangen. Danke.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF.

Nous pouvons saluer l'exercice effectué par le département au niveau de la réorganisation du Service des routes et cours d'eau, avec la création d'un office à part entière dédié à la construction de l'A9, selon les conclusions de l'audit externe de l'IF et les recommandations de l'OFROU.

Nous désirons, par contre, obtenir quelques compléments d'information concernant les éléments relevés dans la première partie du rapport concernant l'autoroute. La commission de gestion s'arrête à une description factuelle de la situation, avec des explications minimales qui ne satisfont qu'à moitié les libéraux-radicaux. La différence entre le devis MEPA et l'estimation 2008 est de 1,465 milliard, soit plus de 65%. Le département explique cette différence en raison de l'indexation en fonction du renchérissement, des surcoûts suite aux nouvelles consignes de sécurité pour les tunnels et en raison de difficultés géologiques. Nous désirons avoir plus d'informations à ce sujet: +24,55% pour le renchérissement, mais combien pour les autres facteurs? Face à un tel renchérissement, des explications plus fournies que les quatre lignes du rapport auraient été les bienvenues. Que se cache-t-il effectivement derrière l'abréviation MEPA au niveau du devis mentionné précédemment? La planification financière de l'OFROU laisse un montant à charge du canton de 685 millions, soit près de 19% du coût, alors que la construction des routes nationales est subventionnée à hauteur de 96% par la Confédération. Comment cette différence s'explique-t-elle? Est-ce dû à l'explosion des coûts du projet mentionné précédemment? L'OFROU devrait effectuer une nouvelle planification financière pour fin 2009. Est-elle déjà connue? Quelle est la projection actuelle sur le coût définitif pour le canton de la construction de l'A9 jusqu'à Brigue?

Le rapport mentionne deux stratégies pour l'achèvement de l'autoroute:

- rapidement, avec plus de moyens chaque année (stratégie A) ou
- plus lentement, avec des moyens annuels limités à 250 millions (stratégie B).

La décision doit se prendre au niveau de la Confédération. Le Conseil d'Etat peut-il nous informer si cette décision est connue ou non? Si non, pour quand est-elle prévue? Si la stratégie n'est pas connue, pourquoi le département inscrit-il au budget, dans les sous-objectifs politiques, l'achèvement de l'autoroute pour 2018/2019, ce qui correspond à la stratégie A?

Dans l'attente des réponses du Conseil d'Etat aux questions soulevées par les libéraux-radicaux à la lecture du rapport de la commission de gestion, je tiens à vous remercier pour votre attention.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Namens der CVPO erlaube ich mir zum Bericht der GPK einige Bemerkungen und eine dringliche Aufforderung anzubringen.

1. Die CVPO nimmt den Bericht mit grundsätzlichem Wohlwollen zur Kenntnis. Wir danken Departement und Kommission für die Arbeit.

2. Dass für die bauliche Fertigstellung der A9 im Wallis eine Einheit geschaffen wird, welche eine Organisation und Struktur erhält, in Abhängigkeit zu den Wünschen des ASTRA, der aktuellen Situation sowie der künftigen Arbeiten und Erfordernissen war dringend notwendig.

3. Dass die neue Organisation umgehend umgesetzt und mit Massnahmen der Effizienzsteigerung, wie im Bericht aufgezeigt, ergänzt wird, liegt auf der Hand.

4. Die Forderungen der GPK,

a) das Amt mitsamt neuem Organigramm und klar definierten Aufgaben und Verantwortlichkeiten schnellstens zu schaffen und

b) dem Parlament periodisch über die Fortschritte der Arbeiten auf den verschiedenen Teilstücken Bericht zu erstatten, findet unsere Unterstützung.

Zur Aufforderung

Die CVPO nimmt mit einigem Befremden zur Kenntnis, dass für die Fertigstellung der A9 zwei Zeithorizonte diskutiert werden, 2018/19 oder 2023. Meine Damen und Herren, die Fertigstellung der A9 ist für das Oberwallis lebenswichtig. Wir können es uns nicht erlauben, länger zuzuwarten oder den Bau zu verzögern. Zumal auch das ASTRA offenbar auf die Strategie "jetzt vorwärts" drängt.

Ich habe Vertrauen in unsere Beamten und die Techniker, dass sie, wie andernorts auch geschehen, die Probleme lösen und so den Zeithorizont 2018/19 einhalten können. Die nötigen Konzepte, Strategien und Mittel sind vorhanden.

Wir erwarten vom Staatsrat und fordern ihn unmissverständlich auf, dass er alles unternimmt, damit die Zielvorgabe "Fertigstellung der A9 im Wallis bis 2018/19" realisiert wird. Volk, Wirtschaft und auch die Politik wollen es so.

Die CVPO hat in diesem Zusammenhang bereits am Mittwoch dieser Woche ein Postulat hinterlegt.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Le groupe UDC tient d'abord à remercier la commission de gestion pour son rapport concernant l'épineux dossier qu'est l'avancée des travaux de l'autoroute dans le Haut-Valais.

Sur la base de ce rapport, nous pouvons constater une différence de 65% entre le devis et les coûts estimés en 2008. Cette différence va même jusqu'à 109% pour le tronçon de Viège ouest à Viège est. Il est dit que ce surcoût, et c'est un euphémisme, est dû au renchérissement, aux nouvelles consignes de sécurité ainsi qu'à des difficultés géologiques rencontrées lors du chantier. Quel entrepreneur indépendant pourrait-il se permettre un tel écart dans ses devis? Si tel était le cas, il aurait mis la clé sous le paillason depuis longtemps.

Pourquoi la TVA d'un total de près de 170 millions n'a-t-elle pas été prise en compte au moment du devis?

Nous sommes, dès lors, en droit de nous interroger sur la manière dont les autorités en charge de ce dossier à l'époque l'ont conduit.

Lorsqu'on planifie un tel projet, il ne faut pas laisser la moindre place au hasard. Ne commettons au moins pas la même erreur avec la troisième correction du Rhône.

Un autre point important est la date de la fin du chantier. L'OFROU propose, en effet, deux stratégies. Avec la première, la mise en service aurait lieu en 2018/2019 et, avec la seconde, il faudrait compter 5 ans de plus. Bien que cette décision ne soit pas de notre ressort, il est clair que le Haut-Valais et le Valais dans son ensemble, car ce chantier nous concerne tous, souhaitent la mise en service la plus rapide possible, au risque de surcoûts supplémentaires liés notamment au renchérissement.

N'oublions pas non plus que l'attractivité touristique de notre canton est liée aux infrastructures routières. Il faut donner la possibilité aux visiteurs d'accéder aux divers sites touristiques de façon sûre et rapide dans les plus brefs délais. En somme, pour le tourisme, c'est non à la loi sur le tourisme, mais oui à l'achèvement aussi rapide que possible de l'autoroute dans le Haut-Valais.

Une chose encore en ce qui concerne les incidences de la législation sur les marchés publics. Cette question ne doit en tout cas pas nous détourner de notre objectif, à savoir encore une fois l'achèvement rapide de l'A9, car si l'Etat du Valais sait exploiter la marge de manœuvre que lui laisse la loi, que ce soit pour la répartition des lots ou par la pondération des critères imposés aux entreprises qui vont soumissionner, on ne voit pas pourquoi notre objectif de rapidité devrait avoir pour conséquence de mettre nos entreprises hors jeu par rapport aux entreprises étrangères.

Au passage, on n'oubliera pas que parmi ceux qui, aujourd'hui, agitent cet argument, on trouve des gens qui, en son temps, ont cru à l'ouverture à tout crin des marchés. C'est un peu l'histoire des pompiers pyromanes.

Quant au point 3 de ce rapport, l'audit externe de l'organisation de la section des routes nationales, il soulève quand même des questions. Nous espérons que la nouvelle organisation apportera plus d'efficacité, mais ne va-t-elle pas entraîner la création de postes supplémentaires?

Pour terminer, le groupe UDC s'associe à la commission de gestion pour demander que le Parlement soit tenu au courant régulièrement de l'avancement des chantiers.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich nehme Stellung zum GPK Bericht über die Nationalstrasse A9 für die Fraktion Linke Allianz.

Der GPK Bericht macht drei Dinge deutlich:

1. Die bombastische Differenz zwischen Kostenvoranschlag und den aktuellen geschätzten Kosten 2008 zeigt, dass der Kostenvoranschlag nicht viel mehr als Kaffeesatzlesen ist. Jeder Private, der so budgetiert, wäre längst Konkurs und erledigt.

2. Solange sich die verschiedenen Autobahnabschnitte in Planung befinden, ist es mit der Differenz zwischen Kostenvoranschlag und den aktuellen geschätzten Kosten noch nicht so schlimm. Sobald die Arbeiten im Terrain losgehen, öffnet sich die Schere zwischen Kostenvoranschlag und den tatsächlichen Kosten in rasantem Tempo.

3. Die geschätzten Kosten 2008 sind deshalb mit äusserster Vorsicht zu geniessen. Denn auch diese geschätzten Kosten sind ein bisschen Zahlenlotto.

Was die beiden Strategien zur Fertigstellung der Autobahn im Oberwallis betrifft, müssen wir auf dem Boden der Realität bleiben. Es wird schlicht nicht möglich sein, pro Jahr zwischen 400 und 500 Millionen Franken in den Bau der Autobahn zu pumpen. Zum Glück. Denn eine längere Etappierung des Baus der Autobahn macht doppelt Sinn.

Zum einen ist es für das Gewerbe vor Ort vorteilhafter wenn nicht zu grosse Lose ausgeschrieben werden. Weil sie ansonsten gegenüber den auswärtigen Grossfirmen beim Offerieren wenig Chancen haben.

Zum andern sind längere und etwas langsamere Bauetappen auch beschäftigungswirksamer. Das macht ökonomisch Sinn. Es ist letztlich nämlich niemandem gedient, die Baukonjunktur unnötig zu überhitzen.

Im Übrigen ist die Fraktion der Linken Allianz mit den Schlussfolgerungen der GPK einverstanden. Und wir warten schon gespannt auf den nächsten GPK Bericht über die Autobahn, der sicher nicht lange auf sich warten lässt.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé le rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'IF.

Notre groupe relève particulièrement ceci:

- l'essentiel des rapports ou critiques de l'IF concerne les routes nationales;
- la commission de gestion est rassurée par l'audit;
- la différence entre l'estimation MEPA et les chiffres de 2008 se chiffre à plus d'un milliard de francs et ce sans TVA;
- des difficultés géologiques retardent l'avancement du chantier, surtout au tunnel du Riedberg.

Pour le reste, nous nous rallions aux conclusions de la commission de gestion et, comme le temps avance, que chacune et chacun ont pris connaissance dudit rapport, notre groupe remercie les membres de la commission de gestion pour le travail effectué et les membres du Conseil d'Etat pour la rapidité des mesures prises, surtout concernant la nomination du nouveau responsable d'office et du futur office.

En conclusion et sans vouloir prolonger nos travaux et ceux de l'A9, une petite question: selon la variante A ou B que choisira la Confédération, un recours pourra-t-il être déposé?

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat vom Bericht der GPK über die Nationalstrassen und das externe Audit Kenntnis genommen.

Mit Befremden mussten wir feststellen, dass die Differenz zwischen dem Kostenvoranschlag MEPA und den geschätzten Kosten 2008 fast 1,5 Milliarden beträgt. Dies ist eine Kostenzunahme von über 65 Prozent.

Die jahrelange Verplanerei im Nationalstrassenbau hat also neben negativen volkswirtschaftlichen Konsequenzen für Wirtschaft und Tourismus und neben viel Ärger für Automobilisten und Anwohner auch beträchtliche Zusatzkosten zur Folge, hervorgerufen durch höhere Mehrwertsteuer, Indexierung der Teuerung und geologische Schwierigkeiten.

Bekanntlich verzögern geologische Probleme den Baufortschritt, so insbesondere auf dem Teilstück Riedberg. Diesbezüglich bitten wir den zuständigen Staatsrat uns über den Stand der Dinge zu informieren und insbesondere aufzuzeigen, welche Massnahmen geplant sind, um den Bau der Autobahn auf diesem Teilstück möglichst rasch voranzubringen.

Gemäss Bericht der GPK gibt es in Bezug auf die Realisierung der Autobahn im Oberwallis zwei Strategien. Mit der einen Strategie könnte die Autobahn Siders – Brig in den Jahren 2018/2019 in Betrieb genommen werden, mit der anderen erst 2023.

Bei der Wahl der Strategie zur Realisierung der Autobahn im Oberwallis handelt es sich um einen politischen Entscheid, der auf Bundesebene zu treffen sein wird.

In diesem Zusammenhang fordert die Fraktion SVPO/Freie Wähler den Staatsrat hiermit dringend auf, bei den zuständigen Bundesbehörden klar und deutlich zu intervenieren, damit die Autobahn Siders – Brig 2018/2019 in Betrieb genommen werden kann. Das Oberwallis ist nämlich nicht mehr länger bereit, beim Bau der Autobahn eine weitere Verzögerung von fünf Jahren hinzunehmen.

Rund 50 Jahre beschäftigen wir uns jetzt schon mit dem Bau der Autobahn im Oberwallis. Das ist schon mehr als zuviel. Jetzt reicht es.

Eine weitere Verzögerung beim Bau der Autobahn hätte weitere negative Auswirkungen auf Wirtschaft und Tourismus im Oberwallis. Sowohl die Wirtschaft als auch der Tourismus sind auf leistungsfähige und schnelle Verkehrswege angewiesen.

Im Zusammenhang mit dem Investitionsprogramm fordern wir den Staatsrat zudem auf, beim Bau der Autobahn im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, unter anderem bei der Aufteilung der diversen Lose realisierbare Leistungsaufträge für das einheimische Gewerbe zu bilden.

Eine rasche Realisierung der Autobahn im Oberwallis liegt also im Interesse der Wirtschaft, des Tourismus, des Gewerbes und der gesamten Bevölkerung, nicht nur im Oberwallis, sondern im gesamten Wallis.

Ich danke Ihnen.

M. le député (suppl.) Laurent Bagnoud, PDCC:

Le rapport de la commission de gestion concernant les routes nationales et l'audit externe réalisé par l'Inspection des finances ont retenu toute l'attention du groupe DC du Centre.

Nous sommes convaincus que la réorganisation amorcée permettra la poursuite des travaux de l'autoroute dans les meilleures conditions possibles. Si nous ne remettons pas en question les prescriptions de l'Office fédéral des routes et les conclusions de l'audit de l'Inspection des finances, nous souhaitons, toutefois, apporter trois éléments de réflexion à l'attention du Conseil d'Etat.

Premièrement, nous saurions gré au chef du département d'informer le Parlement, éventuellement au travers de la commission de gestion, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation en général et du nouvel office des routes nationales en particulier. Nous avons conscience qu'un tel remaniement demande du temps. Vu l'ampleur de la tâche et les montants engagés ces prochaines années, nous souhaiterions que la commission de gestion demeure régulièrement informée sur ce dossier.

Deuxièmement, il nous semble important que le Conseil d'Etat analyse de manière subtile la situation quant aux variantes A ou B pour la poursuite des travaux de construction de l'autoroute. Pour rappel, les investissements préconisés se montent à une fourchette de 400 millions à 500 millions par année pour la variante A et à 250 millions pour la variante B. Le rapport de la commission de gestion stipule que le choix de la variante relève de la Berne fédérale. Nous savons bien, en fait, qu'il s'agira d'une négociation à mener entre notre canton et la Confédération. Le canton du Valais a une marge de manœuvre certaine en la circonstance. Au-delà du temps de réalisation pour terminer les travaux, il conviendra de prendre en compte la capacité de nos entreprises valaisannes à absorber les montants en jeu. Il nous semble, après consultation des corps de métiers constitués et des associations d'entrepreneurs, et cela devra être analysé en détail par le département, qu'une variante à 450 millions par année ne pourrait que difficilement être absorbée par nos entreprises valaisannes et que le risque est grand, en cas du choix de cette variante à 450 millions, que les travaux soient adjugés à des conglomérats étrangers à notre canton. Il s'agirait bien évidemment d'un manque à gagner colossal pour l'économie cantonale en termes de masse salariale. Nous souhaitons donc ici rendre attentif le Conseil d'Etat sur ce risque. Nous sommes certains qu'il a déjà bien pris en compte cette réflexion. Nous sommes confiants dans les négociations et les choix à venir. Nous demeurerons extrêmement attentifs à ce dossier.

Troisièmement, et il s'agit ici d'une question somme toute assez technique, le groupe DC du Centre demeure dubitatif quant aux bases légales permettant à l'Inspection des finances d'effectuer des audits organisationnels. Si nous reconnaissons tous ici l'excellence du travail fourni par cet organe dans le cadre d'audits financiers, la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, en particulier l'article 45 réglant les tâches dévolues à l'Inspection des finances, ne mentionne pas la possibilité pour l'Inspection des finances d'effectuer des audits organisationnels. Il conviendra donc de clarifier la situation et soit d'adapter les bases légales, soit de s'y tenir et soit enfin de nous expliquer sur quelles bases légales le Conseil d'Etat a donné mandat à cet organe.

En résumé, le groupe DC du Centre salue la réorganisation du département et se réjouit de la mise en œuvre des différentes propositions émanant soit de l'Office fédéral des routes, soit de l'Inspection des finances.

Nous sommes persuadés que ces éléments permettront au département de se mettre rapidement en ordre de bataille pour mener les travaux à venir et nous souhaitons, comme il se doit, bonne route au nouvel office et à son futur chef. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

Schon einige Berichte der GPK haben auf Probleme betreffend die Dienststelle für Strassen- und Flussbau, hier im speziellen Sektion Nationalstrassen, hingewiesen.

Seit 2005 ist der nun vorliegende Bericht der Fünfte, mit welchem die GPK das Parlament laufend in Kenntnis setzt. Wohl bewirken diese Berichte Korrekturen oder Verbesserungen, aber gleichzeitig decken sie immer und immer wieder neue Pannen oder neue Probleme auf.

Dieser Bericht zeigt Ihnen einerseits auf, dass Kostenvoranschlag und geschätzte Kosten für den Bau der Autobahn im Oberwallis immer mehr auseinander gehen. Die Differenz – wie schon erwähnt – zwischen dem Kostenvoranschlag ohne Mehrwertsteuer und den geschätzten Kosten 2008 inkl. Mehrwertsteuer beträgt bald 1,5 Milliarden Franken oder plus 65 Prozent.

Hoffen wir alle, dass diese Steigerung nicht nur die Projektkosten, sondern auch die Projektqualität betrifft.

Dieser Bericht zeigt Ihnen andererseits auf, dass nun terminlich schon Varianten – wie auch schon erwähnt – denkbar sind, die die Fertigstellung um weitere Jahre hinausschieben. So sieht die Strategie B vor, dass die Autobahn zwischen Siders und Brig erst im Jahre 2023 in Betrieb genommen werden könnte (die 32 ist kein Versprecher, es könnte nur auch eine denkbare Variante sein).

Ja, man kann es nicht genug erwähnen, man kann es auch nicht genug schreiben, was würde heute wohl Napoleon darüber denken, dessen Ingenieur Nicolas Céard die gesamte Simplonpasstrasse damals in weniger als fünf Jahren geplant und gebaut hat.

Bei dieser terminlichen Variantenwahl handelt es sich – wie meine Vorredner schon gesagt haben – um einen politischen Entscheid, der auf Bundesebene zu treffen sein wird.

Zu diesem politischen Entscheid und in meinem persönlichen Namen halte ich fest, die Bevölkerung, die Wirtschaft, vor allem der Tourismus im Oberwallis würden es schätzen, ja haben im Rahmen der Gleichbehandlung das Recht, eine zeitgemässe Erschliessung zur Verfügung zu haben. Ich bin überzeugt, dass unsere Feriengäste mehr Wert legen auf eine bequeme, zeitgemässe Strassenerschliessung zu ihren Feriendestinationen als ein sie nicht interessierendes Tourismusgesetz, mit welchem niemand genau weiss wohin der holprige Weg führt.

Der vorliegende Bericht deckt erneut Pannen und Probleme im Zusammenhang mit dem Bau der Autobahn im Oberwallis auf. Dieser Bericht bezweckt, Sie geschätzte Kolleginnen und Kollegen und vor allem auch den Staatsrat darüber in Kenntnis zu setzen, oder ihm bewusst zu machen, so, dass sich niemand hier im Saal vor der Verantwortung drücken kann, was im Oberwallis mit der Autobahn geschieht.

Für die Wahrnehmung dieser Verantwortung danke ich Ihnen allen.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Il me semblait bien que le rapport était un peu bref!

Tout d'abord, vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous: c'est cher, c'est très cher, c'est certainement trop cher; c'est long, c'est très long, c'est certainement trop long.

Vous avez pris connaissance de ce rapport.

Peut-être brièvement les conclusions de la commission de gestion:

- nouveau responsable d'office, entrée en fonction pour le 1^{er} janvier 2010: ce sera fait;
- office rapidement mis sur pied, nouvel organigramme, nouvelles missions et responsabilités clairement définies: le Conseil d'Etat attend dans ces tout prochains jours le projet d'organigramme qui devrait pouvoir être appliqué dans les premières semaines de l'année prochaine; donc là également en conformité avec ce qu'attend le Conseil d'Etat;
- information au Parlement sur l'avancement des travaux dans les divers tronçons: je pense que ce que l'on veut dire, c'est information à la commission de gestion, je crois que c'est plus logique, et ce sera bien sûr fait avec rigueur et il y aura encore, si nécessaire, 5 autres rapports. Je crois que ce sera important tout autant pour moi que pour vous d'avoir ces rapports dûment validés par le Grand Conseil.

Es gibt keinen Krieg zwischen ASTRA und Staat Wallis. Je crois qu'il n'y a pas de divergence de vues, il n'y a pas de problème entre l'Office fédéral des routes et l'Etat du Valais dans le cadre de la construction de cette autoroute. Zusammen wollen wir unbedingt und so schnell wie möglich die Autobahn A9 beenden.

Vous avez parlé des différents problèmes liés aux coûts – on parlera du coût total tout à l'heure. Le mandat premier de ce nouvel office est d'avoir la capacité de dépenser les montants à disposition auxquels correspondront les éléments de route.

Il faut savoir que dans les tout prochains mois, le trajet entre Sierre et Leuk/Susten devrait démarrer avec la mise à l'enquête des deux parties qui ont été modifiées. Dès 2010 et dès 2011, les travaux démarreront de façon soutenue et, ensuite, ne devraient pas s'arrêter jusqu'à l'achèvement de ce tronçon, ce qui devrait durer entre 5 et 6 ans.

En même temps, les travaux du tunnel de Riedberg, arrêtés pour des raisons géologiques, vont démarrer. Les dernières décisions vont tomber ces prochaines semaines des spécialistes qui nous donnerons le feu vert pour redémarrer. L'hiver arrivant, je pense que dans

les prochains mois, dans les premiers mois de 2010, à Riedberg, on ouvrira ce chantier, on recommencera les travaux.

La tranchée couverte de Tourtemagne est en travaux. Rarogne va démarrer et pour le contournement de Viège, on est également en plein travaux. A ce propos, à souligner, par rapport aux longues années qu'on nous a dit avoir attendu, mehr als zehn Jahre hat man für die definitive Wahl der Umfahrung Visp auch gewartet, das müssen wir auch wissen, et la dernière opposition à Visp ouest a été levée par le Tribunal fédéral au mois de septembre de cette année. Donc, on ne peut pas aller plus vite que ce que nous autorise la législation et ce que nous contrarient les recours.

En ce qui concerne le financement, effectivement, il y a par rapport au devis de base passablement de dépassements: 2,24 milliards, 3,7 milliards. On l'a dit, il y a à peu près 25%, un peu plus puisque le projet avait été établi en 1998 alors qu'on le baptise 1999, il y avait une année d'augmentation du coût de la vie supplémentaire, et puis la TVA qui est venue s'ajouter. On est entre 32 et 35% d'augmentation due à des événements, des éléments qui échappent à la calculation logique initiale.

Maintenant les dépassements, si je devais donner quelque exemples, effectivement, on peut dire que si c'est quelqu'un qui planifie des travaux pour sa maison et qu'il y a de tels dépassements, il n'arrivera peut-être jamais au bout de la construction. Il faut savoir qu'entre le moment où les calculs ont été faits, le début des travaux, respectivement l'achèvement de ces travaux, de nouvelles normes ont été votées, décidées à Berne et, suite à différents accidents dans les tunnels, mises en application avec effet immédiat dans toutes les nouvelles constructions. Imaginez le contournement de Viège, uniquement pour les tubes routiers, c'est 16 km de tunnel, où l'on a dû agrandir le diamètre pour pouvoir respecter les nouvelles normes de ventilation, où l'on a dû creuser sous les galeries pour implanter une galerie technique absolument indispensable aujourd'hui pour tous les nouveaux tunnels autoroutiers de Suisse et, enfin, implanter à chaque entrée des galeries de ventilation de plusieurs centaines de mètres pour satisfaire à ces nouvelles normes, et cela uniquement sur Visp Südumfahrung. Ce sont des millions, des dizaines de millions supplémentaires, voire des centaines de millions uniquement au regard de la sécurité et de normes qui échappent à notre contrôle, mais que nous appliquons aujourd'hui parce que nous pensons que cette autoroute, le Valais l'a suffisamment attendue et que si elle coûte plus cher aujourd'hui parce qu'elle est de meilleure qualité, eh bien!, on ne va pas s'en plaindre, c'est tout de même un droit au niveau fédéral que le Valais a. Nous sommes le dernier canton, le dernier morceau d'autoroute qui doit être construit. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons mettre la pression pour que nous avancions avec ce projet.

Surprise également à Riedberg, surprise à la tranchée couverte de Tourtemagne où on a également maintenant des rejets, des dépôts qu'il faut évacuer, des frais de transport, des frais d'assainissement. C'est la vie normale d'un chantier, mais un chantier qui a une valeur de 3,5 millions est un chantier sur lequel les surprises seront à la hauteur du travail et de l'ambition qui a prédestiné à sa création. Donc, c'est vrai, aujourd'hui, on a une vision plus claire des montants finaux. Ces montants ne correspondent pas totalement à ceux qui étaient prévus, c'est le moins que l'on puisse dire, mais ils correspondent à un travail réel et à un ouvrage qui vaudra le prix que l'on paiera pour cela. A ce propos, il est intéressant de signaler qu'aujourd'hui, dans certains décomptes, on s'aperçoit qu'on est en dessous des budgets.

Pourquoi? Parce que c'est le marché actuel, il y a la concurrence et il y a certains prix de revient qui ont baissé, liés également au marasme sur le marché. Donc, on ne sait pas quelle sera l'incidence effective sur ces prochaines années, mais en tout cas une chose est sûre, il n'y aura pas de catastrophe financière programmée dans ce projet. J'en prends l'engagement.

A préciser aussi que les nouveaux projets concernant le tronçon entre Sierre et Susten, s'ils sont acceptés, permettront également une substantielle économie qui ne figure pas non plus dans le budget mis à jour aujourd'hui; donc, l'enveloppe aujourd'hui permet pratiquement de nous rassurer en disant que c'est vraiment l'enveloppe maximale.

Maintenant, 2019, 2023. Wissen Sie für uns ist es wie schon gesagt unbedingt nötig so rasch wie möglich diese Autobahn zu beenden. Und ich kann Sie beruhigen, es ist auch was man in Bern im ASTRA denkt. Das Projekt ist so schnell wie möglich zu bauen, aber es gibt diese Probleme. Wenn wir keine Möglichkeit haben für weitere Strecken zusammen zu bauen, wird es unmöglich so hohe Summen zusammen zu investieren. Davon bin ich total überzeugt und es ist mir bewusst. Also was wichtig wird, ist, dass alle diese Strecken zusammen gebaut werden. Das heisst auch, dass viele Unternehmen dafür angefragt werden und es gibt viele Unternehmen im ganzen Wallis. Wir wissen genau, dass wenn wir nur Lose über 100 Millionen haben, wird es ganz schwierig für unsere Unternehmen, diese Lose zu nehmen. Das wird unmöglich und sowieso wird es unmöglich alle Lose im Wallis zu behalten. Ab mehr als 400 oder 500 Millionen pro Jahr wird die Grösse von diesen verschiedenen Losen wichtig, d.h. wenn wir kleinere Lose, mehrere Lose verkaufen können, wird es auch möglich für unsere Unternehmen im Wallis diese Lose zu bekommen und diese Autobahn zu bauen.

Ich bin sicher, dass wenn wir es so machen, auch wenn wir mit mehreren Unternehmen arbeiten müssen, wird es möglich. Und das ist ein Problem, das wir mit dem ASTRA besprechen müssen, denn die bevorzugen nur Grossunternehmen, das ist viel einfacher und vielleicht geht es dann etwas schneller. Aber ich bin überzeugt, dass wenn wir keine weiteren schlechten Fälle haben, es möglich wird in 2019/2020 spätestens diese neue Autobahn bis Brig zu eröffnen. Ich war sehr zufrieden. Ich habe mit Vergnügen gehört, dass Sie mich schon jetzt einladen im 2019 in Brig zu sein. Was heisst das? Sie müssen mir helfen noch da zu sein!

Alors vous dire que c'est effectivement une volonté qui n'est pas que la volonté du Valais. M. Röthlisberger de l'Office fédéral des routes l'a confirmé, nous avons aujourd'hui le plus grand chantier de construction de routes de Suisse. C'est un chantier que l'Office fédéral des routes veut absolument mener à terme rapidement. Alors, effectivement, les quelques années que nous venons de passer ne sont peut-être pas de bons exemples puisqu'il y a eu plein de problèmes, plein d'ennuis qui nous ont empêchés d'avancer, mais je crois que c'est en négociation maintenant. Les variantes A et B sont des variantes indicatives. Tout le monde veut la variante la plus rapide, en étant conscient que cette variante est sous-tendue par ces problèmes d'entreprises, par ces problèmes de capacité du canton et de l'office de pouvoir aller de l'avant et de réaliser. Mettre des montants au budget, c'est très facile, pour vous, les accepter, c'est parfois plus difficile, mais, pour nous, les dépenser, c'est encore plus difficile.

Alors, sachez bien que ce sera mon engagement pour ces prochaines années et on se retrouvera avec le prochain rapport de la commission de gestion pour faire le point de la situation.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir haben den Bericht der Geschäftsprüfungskommission zur Kenntnis genommen und danken den Mitgliedern und dem Präsidenten für die Verfassung.

12. RAPPORT D'ACTIVITE 2008/2009 de la Présidence et du Service parlementaire TÄTIGKEITSBERICHT 2008/2009 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Discussion générale:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le rapport d'activité de la Présidence du Grand Conseil et du Service parlementaire nous rappelle une année d'activité du Parlement, résumée en quelques pages.

S'il est intéressant de se remémorer les séances et les objets traités, il n'y a pas de commentaires particuliers à faire sur ce rapport.

Si je prends la parole, c'est pour remercier chaleureusement le Service parlementaire pour sa disponibilité et pour son travail de qualité au service des parlementaires. Ils sont toujours là pour répondre à nos besoins.

Toute notre reconnaissance aussi aux traductrices et traducteurs qui, tout au long des débats, essaient de ne pas déformer nos propos et doivent parfois traduire des propos dits à toute vitesse. Quand on sait les milliers de pages traduites dans une langue ou dans l'autre, nous pouvons sans peine reconnaître le travail de titan qui est fait pour nous permettre de nous comprendre entre les deux parties du canton même si, à l'époque où la traduction a été introduite, un député disait: du temps où on ne se comprenait pas, on s'entendait entre les deux parties du canton; maintenant qu'on se comprend, c'est beaucoup plus difficile de s'entendre!

Je voudrais aussi remercier la Présidence et le Bureau pour leur travail.

Merci.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Wir von der CSPO haben Kenntnis genommen vom Tätigkeitsbericht des Präsidiums und des Parlamentsdienstes.

Wir möchten diese Gelegenheit wahrnehmen und allen Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen des Parlamentsdienstes für die angenehme Zusammenarbeit und die fachlich exzellente Beratung der Kommissionen danken.

Dank dieser guten Arbeit wird die Arbeit in den Kommissionen weiter professionalisiert.

Die CSPO hofft, dass das Parlament in der Dezembersession dem geforderten zusätzlichen wissenschaftlichen Mitarbeiter zustimmt und damit der Arbeit der bisherigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiterinnen Anerkennung schenkt. Ich danke.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

A la lecture de ce rapport, j'avais l'impression de nous trouver en montagne après une longue course par des sentiers tortueux, parfois raides, escarpés, comme on les connaît dans le Haut-Valais, bien entretenus et balisés, et que nous prenions enfin la peine de nous asseoir pour un court moment de repos, et là, nous nous retrouvons face à la plaine que nous venons de quitter..., enfin, cette impression que nous venons de la quitter. Nous mesurons à quel point, nous avons fait du trajet. L'effort fourni pour prendre de la hauteur nous gratifie d'une vue magnifique et peut-être nous rend un peu plus fiers d'avoir déjà réalisé cette étape.

Ce petit préambule me permet, au nom du groupe DC du Bas, de mettre en exergue tout le travail accompli par ce Parlement et son Service parlementaire. L'ensemble des actes législatifs que nous avons dû décortiquer, le foisonnement d'interventions parlementaires développées et, en grande partie, traitées montrent l'ampleur de la matière qui nous a été soumise: 22 lois ou modifications de lois ou de décrets, 42 décisions, 2 modifications d'ordonnances, 224 interventions parlementaires, sans oublier les élections, les naturalisations, les recours en grâce, les rapports, l'Heure des questions, les budget et compte, les relations extérieures, et j'en oublie.

Derrière cette copieuse liste, il y a bien sûr le travail du plenum, mais il y a aussi le travail de l'ombre:

- le travail du Bureau du Grand Conseil avec son président, ses vice-présidents ainsi que tous les présidents de groupe pour la préparation des sessions;
- le travail aussi du Service parlementaire pour l'appui aux commissions, les traductions, le déroulement des sessions.

Soyez-en remerciés au nom de notre groupe.

Permettez-moi de relever la pertinence de l'engagement du président du Parlement Paul-André Roux d'avoir associé la jeunesse à la politique de notre canton. Les rencontres, les visites des CO dans cette salle, les lettres ouvertes ont su capter l'intérêt d'une jeunesse qu'on a parfois tendance à décrier, mais qui sait aussi avoir des idées. Parmi ces jeunes citoyens, certains auront, je l'espère, capté les frémissements d'un appel au service de nos communes, de notre canton, de notre patrie. Bravo de leur avoir donné cette chance.

Je ne terminerai pas sans féliciter les parlementaires qui portent haut les couleurs de notre canton, qu'ils soient footballeurs ou golfeurs.

Avec le nouveau règlement du Grand Conseil, nous sommes passés de 10 à 6 sessions. Le travail est plus condensé, mais n'en est pas moins de qualité. Cela laisse aussi un peu plus de temps entre deux pour recharger les piles.

Il est temps de se relever, de poursuivre la marche, avec des idées plein la tête. Au-delà du col qui se présente à l'horizon s'ouvre un autre vallon, puis il y a une autre montagne.

Merci de votre écoute.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

La discussion est close.

So möchte ich mich auch den Dankesworten anschliessen zuhanden des Parlamentsdienstes, seinen Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen und vor allem auch meines Vorgängers, Herrn Grossratspräsident und zukünftigen Nationalrat Paul-André Roux sowie meine Kollegen im Präsidium für die angenehme Zusammenarbeit.

Ich wünsche Ihnen noch einen schönen Abend, gute Heimfahrt und wir sehen uns dann morgen zum letzten Tag der Novembersession.

Danke schön.

La séance est levée à 16 h 50.

Séance du vendredi 13 novembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification),
(*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte
(Änderung), (*erste Lesung*)

**Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé
(DFIS)**

**Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit
(DFIG)**

2. Postulat du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA**, Laurent **TSCHOPP** (suppl.) et Jean **ROSSIER**, concernant: pour une nouvelle loi fiscale moderne et concurrentielle (09.12.2008) (1.004 anc. 1.293) (*motion transformée en postulat*)

Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA**, Laurent **TSCHOPP** (Suppl.) und Jean **ROSSIER**, betreffend: für ein modernes und wettbewerbsfähiges neues Steuergesetz (09.12.2008) (1.004 ehem. 1.293) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)

3. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant les droits politiques des mal- et non-voyants (11.12.2008) (1.005 anc. 1.296)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend politische Rechte der Sehbehinderten und Blinden (11.12.2008) (1.005 ehem. 1.296)

**Développements: Département des finances, des institutions et de la santé
(DFIS)**

**Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit
(DFIG)**

4. Postulat de la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la résistance pour une juste transparence des coûts liés à la caisse maladie (16.06.2009) (1.023)
Postulat von Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Massnahmen für transparente Krankenkassenprämien (16.06.2009) (1.023)

5. Interpellation du député Philipp **SCHNYDER**, CSPO, concernant l'équité fiscale après la suppression de la pratique Dumont (16.06.2009) (1.024)
Interpellation von Grossrat Philipp **SCHNYDER**, CSPO, betreffend Steuergerechtigkeit nach Abschaffung Dumont-Praxis (16.06.2009) (1.024)
6. Interpellation du groupe PLR, par la députée Stéphanie **FAVRE**, concernant la gestion des participations de l'Etat dans les entreprises (16.06.2009) (1.025)
Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie **FAVRE**, betreffend Verwaltung der Staatsbeteiligungen in den Unternehmen (16.06.2009) (1.025)
7. Postulat du groupe CSPO, par le député Diego **CLAUSEN**, concernant le comité CPVAL selon l'article 22 alinéa 1 (16.06.2009) (1.026)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego **CLAUSEN**, betreffend Vorstand PKWAL nach Artikel 22 Absatz 1 (16.06.2009) (1.026)
8. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant des informations sur les conséquences sanitaires de l'interruption de grossesse (17.06.2009) (1.027)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Informationen über gesundheitliche Folgen des Schwangerschaftsabbruchs (17.06.2009) (1.027)
9. Motion du député German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la modification de la loi sur les droits politiques, à savoir le délai de recours déraisonnable de 3 jours y compris 500 francs de dépôt immédiat contre les résultats d'une élection ou d'une votation selon l'article 215 (18.06.2009) (1.028)
Motion von Grossrat German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte bzw. der unzumutbaren 3-tägigen Einsprachefrist inkl. 500 Franken Sofortvorschuss gegen Wahl- und Abstimmungsentscheide gemäss Artikel 215 (18.06.2009) (1.028)
10. Motion des députés Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, et Louis **URSPRUNG**, SVPO / Freie Wähler, concernant: le Valais a les impôts sur la fortune les plus élevés de Suisse: cela doit changer! (18.06.2009) (1.029)
Motion der Grossräte Franz **RUPPEN**, SVPO / Freie Wähler, und Louis **URSPRUNG**, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Das Wallis hat die höchsten Vermögenssteuern der Schweiz: Das muss sich ändern! (18.06.2009) (1.029)
11. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jean-Henri **DUMONT** et Florian **CHAPPOT** (suppl.), concernant: pour la justice fiscale en Valais, supprimons les forfaits fiscaux! (19.06.2009) (1.030)
Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Henri **DUMONT** und Florian **CHAPPOT** (Suppl.), betreffend Steuergerechtigkeit im Wallis: Lasst uns die Pauschalsteuern abschaffen! (19.06.2009) (1.030)

12. Interpellation du député Jérôme **FAVEZ**, PLR, et cosignataires concernant: l'Etat du Valais devra-t-il faire face aux difficultés d'autres caisses de pension? (19.06.2009) (1.031) (*en collaboration avec le DTEE*)
Interpellation von Grossrat Jérôme **FAVEZ**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wird der Staat Wallis mit den Schwierigkeiten anderer Pensionskassen konfrontiert werden? (19.06.2009) (1.031) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
13. Interpellation de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'égalité au sein du Bureau de l'égalité – l'égalité au sein de l'Administration cantonale (19.06.2009) (1.031) (1.032)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gleichstellung im Gleichstellungsbüro – Gleichstellung in der Kantonsverwaltung (19.06.2009) (1.031) (1.032)
14. Interpellation de la députée Liliane **BRIGGER**, CSPO, et cosignataires concernant handicap et marché du travail (18.06.2009) (1.043 anc. 2.025) (*en collaboration avec le DEET et le DSSI*)
Interpellation von Grossrätin Liliane **BRIGGER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Behinderung und Arbeitsmarkt (18.06.2009) (1.043 ehem. 2.025) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DSSI*)

Lecture

15. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig

Lecture

16. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Visp

Lecture

17. Décision concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat

Lesung

Beschluss betreffend Übertragung des Gebäudes "Swisscom", an der Rue Saint-Hubert 2 in Sitten, vom Finanzvermögen in das Verwaltungsvermögen des Staates

18. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

19. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Jean-Henri **DUMONT**, concernant l'IUKB, encore des problèmes? (10.11.2009) (3.031)
Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, betreffend: Weitere Probleme im IUKB? (10.11.2009) (3.031)
20. Postulat urgent du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour que l'avis de droit secret soit enfin dévoilé (10.11.2009) (4.035)
Dringliches Postulat der UDC-Fraktion, durch Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Veröffentlichung des geheimen Rechtsgutachtens (10.11.2009) (4.035)
21. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant 50 millions par année pour le tourisme à financer par le budget ordinaire? (10.11.2009) (4.036) (*en collaboration avec le DFIS*)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend: 50 Millionen pro Jahr für den Tourismus aus dem ordentlichen Budget (10.11.2009) (4.036) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)
22. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député Alexis **TURIN**, concernant la loi sur les agglomérations (10.11.2009) (4.037)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Agglomerationsgesetz (10.11.2009) (4.037)
23. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: payer plus pour la TVA? (10.11.2009) (4.038)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Mehr bezahlen für die MWST? (10.11.2009) (4.038)
24. Résolution urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, et cosignataires concernant: pour le maintien de Savatan (10.11.2009) (2.033)
Dringliche Resolution der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, und Mitunterzeichnenden betreffend: Für die Beibehaltung von Savatan (10.11.2009) (2.033)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zum heutigen letzten Tag der Novembersession am Freitag, den 13. und hoffe, dass dieses Datum keinen negativen Einfluss auf die heutigen Sachgeschäfte haben wird.

Bevor wir zu Punkt 1 unserer Tagesordnung übergehen noch eine Mitteilung. Jene Grossrätinnen und Grossräte, die eine Visitenkarte bestellt haben, können diese im Anschluss beim Sekretariat abholen. Somit können wir direkt mit Punkt 1 weiterfahren.

Première lecture

**1. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les droits politiques (modification)**

Erste Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
betreffend das Bundesgesetz über die politischen Rechte (Änderung)**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT und NEUER TEXT DER THEMATISCHEN
KOMMISSION*

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Marcel Bayard

Titre et considérants, adoptés.

I (articles 1, 2 alinéas 1 et 2, 3bis, 4, 6 et 21 alinéas 1 et 2) et II, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Comme vous avez pu le constater, la commission ne s'est pas réunie; elle n'a pas étudié des propositions d'amendement. En effet, toutes les propositions d'amendement se résument à zéro proposition! Le projet était peut-être parfait ou, plus sûrement, le Parlement, dans sa magnanimité, a voulu montrer au Conseil d'Etat qu'il sait lui faire confiance.

Monsieur le conseiller d'Etat, continuez dans cette voie, elle nous plaît.

Trêve de plaisanterie, ce projet est clair et met en place des modifications résultant directement de l'adaptation à la loi fédérale sur les droits politiques dans le fond et à la loi cantonale sur les droits politiques pour la forme.

Le débat est ainsi terminé.

Il me reste à remercier les commissaires et le Service parlementaire, ainsi que le Conseil d'Etat et ses collaborateurs pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

En remerciant par avance le Parlement d'accepter ce projet, j'encourage le Conseil d'Etat à mettre sur pied rapidement ce registre central harmonisé des Suisses de l'étranger et à faire en sorte que le vote électronique soit développé dans les meilleurs délais, pour les Suisses de l'étranger dans un premier temps et avec comme objectif à moyen terme le vote électronique pour tous.

Je termine en rappelant encore la proposition d'adopter cette loi en une seule lecture.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

A mon tour, il m'appartient d'adresser des remerciements à la commission IF pour son travail, à vous, l'ensemble des députés, qui avez compris que la seule proposition qui était sur votre table était liée à des aspects de procédure et non pas à des aspects liés aux droits politiques de les exercer réellement quant au fond.

Ainsi, nous avons pu avancer avec toute la célérité nécessaire dans ce genre de sujet.

Merci d'approuver tout à l'heure le projet qui sera soumis à votre vote.

Pour ce qui concerne les vœux du président de la commission, le Conseil d'Etat les reprend entièrement à son compte.

Merci à chacun.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

La loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (modification) est adoptée par 111 voix en première lecture, telle que présentée par le Conseil d'Etat (version française) et par la commission thématique (version allemande).

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Der Präsident:

Es liegt ein Antrag der Kommission vor, dass man dieses Gesetz nur in einer Lesung abhalten möchte.

La lecture unique est acceptée par 117 voix.

Sie haben dem Antrag einstimmig zugestimmt. Danke schön.

Traitements:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlungen:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

2. POSTULAT

**du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana,
Laurent Tschopp (suppl.) et Jean Rossier, concernant: pour une
nouvelle loi fiscale moderne et concurrentielle (09.12.2008) (1.004
anc. 1.293) (*motion transformée en postulat*)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana,
Laurent Tschopp (Suppl.) und Jean Rossier, betreffend: für ein
modernes und wettbewerbsfähiges neues Steuergesetz (09.12.2008)
(1.004 ehem. 1.293) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Das Postulat wird angenommen.

Ich habe keine Wortmeldung.

Somit ist das Traktandum 2 schon abgeschlossen.

3. POSTULAT

**du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant les
droits politiques des mal- et non-voyants (11.12.2008)
(1.005 anc. 1.296)**

POSTULAT

**von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden
betreffend politische Rechte der Sehbehinderten und Blinden
(11.12.2008) (1.005 ehem. 1.296)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Das Postulat ist im Sinn der Antwort durch den Staatsrat angenommen.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

J'ai pris connaissance durant l'été de la réponse du Conseil d'Etat.

Un petit peu mitigée, cette réponse. On nous dit: oui, mais...

L'accès au site Internet est une solution, mais il est des personnes non-voyantes ou malvoyantes qui n'arrivent pas à accéder au site Internet et sont donc dépendantes de personnes animées de plus ou moins bonne volonté.

Je crois penser que dans l'exécution, connaissant la fibre, j'allais dire du bienheureux Maurice Tornay, on essaiera quand même peut-être de mettre le matériel sur CD. Ce n'est pas un coût exorbitant que de donner des moyens un petit peu plus commodes.

Souvenez-vous, vous qui êtes tous jeunes dans cette salle, un jour, vous le serez un peu moins et vous risquerez d'être atteints du problème de dégénérescence maculaire qui est un véritable fléau. Merci de l'attention que vous porterez à ma requête.

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé(DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

4. POSTULAT

de la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la résistance pour une juste transparence des coûts liés à la caisse maladie (16.06.2009) (1.023)

POSTULAT

von Grossrätin Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Massnahmen für transparente Krankenkassenprämien (16.06.2009) (1.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat du 16 juin 2009 demande que le Conseil d'Etat prenne les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des habitants par rapport à l'augmentation – entre guillemets – "sauvage" des primes maladie.

En effet, personne ne peut contrôler si la part des augmentations correspond réellement à la hausse des coûts de la santé. Les propos tenus dans la presse en mai 2009 par le chef du Département de la santé l'évoquent bien puisque celui-ci peine à comprendre que l'office fédéral et les assureurs proposent une hausse moyenne des primes de plus de 10%

alors que l'augmentation des coûts de la santé tourne autour de 4%. Il y a un écart et c'est un premier motif d'incompréhension.

Eh bien!, chaque assuré est dans la plus grande incompréhension également et se trouve comme David devant Goliath. Cette augmentation ne semble être comprise que par les caisses maladie. Alors, tant que cela n'est pas compris et pas justifié par les politiques et les assurés, nous demandons au canton d'agir pour sauvegarder ses intérêts et ceux de ses administrés.

Ce n'est pas normal de donner, chaque année, un chèque en blanc et d'avoir, chaque année, de plus en plus de monde obligé de manger des cervelas pour survivre. Heureusement que notre canton, par le biais de ses contribuables, subventionne les plus fragiles, sinon l'aide sociale serait bondée.

Quelques pistes pour défendre les intérêts sont notifiées dans ce postulat, mais c'est au Gouvernement de choisir une ou la bonne solution.

La première piste proposée est celle d'un recours juridique du canton envers les offices compétents.

La deuxième piste serait de faire bloquer la part d'augmentation des primes sur un compte en attendant un éclaircissement des comptes. Cela se fait dans les litiges avec les loyers.

La troisième piste serait la création d'une caisse de droit public, comme je l'ai déjà proposée l'année passée, par le biais de la création d'une caisse intercantonale. Cette idée n'est pas si irréaliste; j'en veux pour preuve sa reprise au niveau fédéral, ainsi que la presse l'a relevé tout récemment.

Ce postulat demande au canton de défendre ses propres intérêts ainsi que les intérêts de chaque habitant.

J'invite le Parlement à soutenir ce postulat et, par ce biais, les habitants du canton.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. INTERPELLATION
du député Philipp Schnyder, CSPO, concernant l'équité fiscale après
la suppression de la pratique Dumont (16.06.2009) (1.024)

INTERPELLATION
von Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, betreffend
Steuergerechtigkeit nach Abschaffung Dumont-Praxis (16.06.2009)
(1.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Herr Staatsrat Maurice Tornay, Sie haben das Wort für die Beantwortung der Interpellation.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Der Interpellant ist der Meinung, dass durch die Abschaffung der Dumont-Praxis eine Ungleichbehandlung zwischen Erwerbem neuer Liegenschaften und Erwerbem alter Liegenschaften entsteht.

Er fragt den Staatsrat an, was dieser bei der nächsten Steuergesetzrevision zu tun gedenkt, um diese Ungerechtigkeit auszugleichen. Er fragt weiter an, ob es denkbar wäre, beim Kauf neuer Liegenschaften einen Steuerabzug zu gewähren.

Bei der Verabschiedung des Bundesgesetzes vom 3. Oktober 2008 über die steuerrechtliche Behandlung von Instandstellungskosten bei Liegenschaften, hat die Bundesversammlung entschieden, dass die Dumont-Praxis sowohl auf Bundes- wie auf Kantonsebene abgeschafft werden soll. Diese Änderung tritt für die direkte Bundessteuer am 1. Januar 2010 in Kraft. Die Kantone hingegen haben für die Anpassung ihrer Gesetzgebung eine zweijährige Frist erhalten. Der Kanton Wallis hat diese Änderung vom 12. Dezember 2008 des Steuergesetzes eingeführt, welche am 1. Januar 2010 in Kraft tritt.

Zur Erinnerung.

Diese Praxis beruht auf dem Entscheid Dumont vom 15. Juni 1973. Gemäss der bundesgerichtlichen Rechtsprechung darf der Steuerpflichtige, welcher eine Liegenschaft erwirbt, deren Unterhalt vernachlässigt wurde, in den ersten fünf Jahren nach dem Kauf keinen Steuerabzug für Renovationskosten geltend machen. Im Entscheid vom 27. April 1977 hat das Bundesgericht die Anwendung der Dumont-Praxis auf Liegenschaften eingeschränkt, deren Unterhalt sehr stark vernachlässigt wurde.

Pour ce qui est des nouvelles dispositions, les articles 32 alinéa 2 LFID et 28 alinéa 2 de la loi fiscale valaisanne intégreront les frais de remise en état des immeubles nouvellement acquis comme frais déductibles. Selon le rapport du 3 septembre 2007 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, "le terme de "remise en état" indique clairement qu'à l'avenir, seuls les frais relevant d'une rénovation d'un immeuble sont déductibles. Les frais qui permettent à la valeur de l'immeuble de connaître une plus-value continueront d'être considérés comme des frais d'investissement et ne seront pas déductibles".

In seiner Botschaft präzisiert der Bundesrat, dass sich "steuersystematisch bei der weiterhin zentralen Unterscheidung zwischen abziehbaren werterhaltenden und den nicht abziehbaren wertvermehrenden Aufwendungen keine Änderung" ergibt.

Mit der Aufhebung der Dumont-Praxis werden nicht sämtliche Kosten abzugsfähig sein. Es können nur diejenigen Kosten steuerlich in Abzug gebracht werden, welche den Wert der Liegenschaft sowie die Einkommensquelle (Eigenmietwert oder Mieteinnahmen) erhalten.

Die Unterhaltskosten betreffen nur bereits bestehende Gebäude. Investitionen, welche einen Mehrwert der Liegenschaft generieren, sind nicht abziehbar. Es gibt somit keine Ungerechtigkeit für den Erwerber einer neuen Liegenschaft.

Was die Einführung eines Steuerabzugs beim Kauf einer neuen Liegenschaft betrifft, so wäre dieser nicht mit Artikel 9 des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuer der Kantone und Gemeinden vereinbar. In der Tat lässt dieser Artikel, welcher sich präzise zu den möglichen Abzügen der Kantone äussert, keinen Raum für einen solchen Abzug.

Et c'est ainsi que pour ces motifs, il n'est pas possible de donner suite à cette interpellation.

Der Präsident:

Ist der Interpellant mit der Antwort einverstanden?

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Ich bedanke mich für die Erklärungen.

Allerdings habe ich nach wie vor Zweifel, wenn man sagt, es wird ja nur der Mehrwert – also den Mehrwert kann man immer noch nicht abziehen – dann frage ich mich, warum hat man es eigentlich geändert. Das war ja vorher schon so.

Danke.

Le président:

Le député Edmond Perruchoud a demandé la parole.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Vous me permettez d'ajouter quand même...

Le président:

Non, Monsieur le député, vous n'avez pas le droit...

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Alors, je me tais, sauf à demander de consulter le mémorial où M. Jean-René Fournier a dit que *de facto*, en Valais, on appliquerait la pratique Dumont.

Der Präsident:

Sie können im Reglement nachschauen wie das vor sich geht. Also, Sie können keine Intervention machen auf Interpellationen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Peut-être que mon allemand n'est pas suffisamment parfait..., très probablement et je suis le premier à le reconnaître, mais il n'en demeure pas moins que j'ai dit, tout au long de ma réponse à l'interpellation, que nous allons appliquer la pratique Dumont et faire en sorte que celle-ci, selon les décisions fédérales, soit abolie dans le sens de ce que je viens de donner comme référence. Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

6. INTERPELLATION
du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la
gestion des participations de l'Etat dans les entreprises (16.06.2009)
(1.025)

INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Stéphanie Favre, betreffend
Verwaltung der Staatsbeteiligungen in den Unternehmen
(16.06.2009) (1.025)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Pour des raisons historiques, les cantons sont propriétaires de participations dans diverses entreprises comme, par exemple, la Banque Cantonale ou les Forces Motrices en Valais.

L'Administration cantonale devient ainsi une sorte de holding gérant un portefeuille de participations dans diverses entreprises économiquement indépendantes.

Selon une étude d'Avenir Suisse, beaucoup de cantons manquent de transparence et de gestion systématique devant une valeur en capital aussi considérable. D'après la presse spécialisée, par leur insouciance, certains cantons seraient assis sur des bombes à retardement. On espère que ce ne soit pas le cas du Valais.

Seuls quelques cantons comme Argovie, Vaud ou Lucerne disposent de bases fondées pour une gestion systématique de leurs participations.

Au moment du dépôt de l'interpellation en juin dernier, il semble que notre Administration cantonale s'attaquait à la mise en place de processus et d'une organisation lui permettant de répondre aux exigences actuelles dans ce domaine.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises ou envisage-t-il de prendre pour optimiser la gestion de son portefeuille de participations?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, demande au Conseil d'Etat quelles sont les mesures prises et notamment depuis le dépôt de cette interpellation.

Il y a, sauf erreur, une motion du député Edmond Perruchoud ou un postulat, et nous avons dernièrement informé le Conseil d'Etat que le délai de deux ans pour mettre en œuvre était malheureusement dépassé puisqu'il arrivait à échéance au 30 octobre.

Mais ce que je peux vous annoncer, c'est, d'abord, que nous connaissons l'étude d'Avenir Suisse, qui a fait du reste l'objet de quelques échos dans les médias et également sur les aspects relatifs aux participations, qui pourraient être difficiles, de certains cantons.

Nous n'avons pas, dans notre portefeuille, de participations de ce type-là. Pour être très précis, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail le 20 mai 2009 déjà. Celui-ci a présenté, très exactement le 4 novembre 2009, au Conseil d'Etat, qui a pris la décision relative à tous les axes prioritaires que cette loi contiendra.

Le Conseil d'Etat a accepté les propositions du département ce 4 novembre écoulé.

La consultation a été autorisée. Ce projet sera donc dans les mains du Parlement durant le premier semestre 2010. Merci.

7. POSTULAT

du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant le comité CPVAL selon l'article 22 alinéa 1 (16.06.2009) (1.026)

POSTULAT

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen, betreffend Vorstand PKWAL nach Artikel 22 Absatz 1 (16.06.2009) (1.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Anlässlich der letzten Session hat sich dieses Parlament gegen einen Antrag der SP-Fraktion ausgesprochen, die dieses Anliegen im Gesetz verankern wollte. Infolgedessen **ziehen wir dieses Postulat zurück**. Gleichzeitig möchten wir aber zuhanden des Protokolls darauf hinweisen, dass Herr Staatsrat Tornay in diesem Parlament ausgeführt hat, dass bei der Erneuerung des Vorstands Wert darauf gelegt wird, dass alle verfassungsmässigen Regionen und auch die Kantonsprachen in diesem Vorstand vertreten sind.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat ist somit zurückgezogen. Wir können weiterfahren.

8. POSTULAT

**du député (suppl.) Michael Kreuzer, SVPO / Freie Wähler,
concernant des informations sur les conséquences sanitaires de
l'interruption de grossesse (17.06.2009) (1.027)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO / Freie Wähler,
betreffend Informationen über gesundheitliche Folgen des
Schwangerschaftsabbruchs (17.06.2009) (1.027)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Ich möchte zu Beginn kurz einige Teile eines Erfahrungsberichtes vorlesen, welcher eine junge 19-jährige Frau nach einer Abtreibung als Warnung für uns alle verfasst und veröffentlicht hat. Sie schrieb:

"Mich gegen mein Kind zu entscheiden, war mein grösster Fehler. Ich hätte mehr kämpfen sollen. Die Abtreibung war die Hölle. Ich fühlte mich so leer, von da an ist ein Teil von mir gestorben. Ich war suizidgefährdet und musste immer wieder zur Psychologin, bis heute. Der Schmerz, die Schuldgefühle haben mir mein Leben zerstört. Jedes Mal wenn ich ein Baby oder ein kleines Kind sehe, kommt alles wieder hoch. Ich habe sehr starke Depressionen. Mein Kind ist tot und ich lebe, damit werde ich nicht fertig. Ich schreibe meine Geschichte, weil ich so vielleicht jungen Frauen helfen kann. Ich war nicht stark genug. Ich würde niemals wieder eine Abtreibung machen, nie mehr".

Und an ihr Kind schreibt sie weiter: "Du wirst immer in meinem Herzen sein. Verzeih mir, ich werde Dich immer lieben". Dein Mami.

Meine Damen und Herren, es ist wohl unbegreiflich was so eine junge Frau erlebt und durchmacht. Ich frage Sie alle: Haben Sie den Schmerz, den Jammer und den Kummer in diesen Zeilen auch gespürt? Ähnliche Erfahrungsberichte gibt es leider unzählbar viele.

Und sie zeigen: Die Frau ist das zweite Opfer der Abtreibung. Und um genau diese Aussage geht es in diesem Postulat. Wir haben heute eine Gesetzgebung, welche die Abtreibung erlaubt. Wir haben die totale Freiheit. "Mein Bauch gehört mir", die grosse feministische Kampfparole ist heute zwar verwirklicht, doch ist sie durch die Jahre hindurch – dies zeigt das Gehörte – nicht wahrer geworden, sondern sie ist noch genau so eine Lüge wie damals.

Die Legalität der Abtreibung beinhaltet eine grosse Lüge, nämlich die Lüge, dass Abtreibung keine negativen Folgen habe. So steht etwa in einer Broschüre, welche noch letztes Jahr an unseren Walliser Schulen abgegeben wurde, dass ein Schwangerschaftsabbruch, Zitat: "nicht gefährlich" sei. Solchen verführerischen Äusserungen muss ein Ende gesetzt werden.

Denn immer mehr betroffene und eben auch "betrogene" Frauen klagen heute an. Sie klagen uns alle an. Sie klagen den Gesetzgeber, die Berater, die Ärzte, ja die Gesellschaft an sich an, welche durch diese Freiheit jedes Jahr unzählige Frauen in die Falle der so genannten

"einfachen und schnellen Lösung" tappen lassen, ohne dabei auf die schwerwiegenden Folgen und Konsequenzen hinzuweisen.

Die psychischen und körperlichen Folgeschäden von Abtreibungen sind ellenlang; Schlafstörungen, Albträume, Aggressivität, Mehrfachabtreibungen, Missbildungen bei späteren Schwangerschaften, Sexualstörungen, Beziehungsprobleme, Verlustgefühle, Depression, Angstzustände, Panikattacken, Schuldgefühle, Essstörungen, Medikamenten-, Alkohol-, Drogenmissbrauch und vieles mehr, bis hin zu Suizidgedanken und Versuchen.

Überhaupt kann eigentlich kein Mensch wirklich begreifen was eine Abtreibung bedeutet, ausser jenen Frauen, welche diese selbst erleben mussten. Und gerade deshalb sollten wir auf deren Stimme hören. Und viele dieser Stimmen schreien heute förmlich zu uns: Warum hat uns das niemand gesagt? Und warum hat uns niemand gewarnt?

Eines ist klar; es kann nur jene Frau frei Entscheiden, welche sich der möglichen Folgen bewusst ist und deshalb müssen wir dafür sorgen, dass Frauen informiert werden über diese möglichen Folgen. Nur dies will dieses Postulat. Es will Aufklärung und transparente Information, auch über die Risiken. Ich denke, das sind wir den Betroffenen schuldig.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird bekämpft.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Was Herr Kreuzer in seinem Postulat verlangt, können wir voll und ganz unterstützen. Es braucht eine solide, professionelle Information und Beratung der Betroffenen.

Wir bekämpfen das Postulat weil diese Forderungen schon lange umgesetzt sind. Herr Kreuzer rennt sozusagen offene Türen ein.

Ein entsprechendes Bundesgesetz gibt es seit 1981. Dies besagt, dass Frauen unter 16 Jahren zwingend zu einer Beratungsstelle gehen müssen. Auch der Frauenarzt führt diese Gespräche mit den Betroffenen. Die Aufklärung über mögliche körperliche und seelische Folgen sind immer Teil dieses Beratungsgesprächs. Das Gesetz verlangt zudem von unter 16-Jährigen eine Besprechung nach dem Abbruch.

Für Frauen über 16 Jahre sind zwei Gespräche mit dem behandelnden Frauenarzt vorgesehen.

Diese Arbeit wird nicht von Laien, sondern von Ärzten und speziell ausgebildetem Personal durchgeführt. Mit Ihrem Postulat zweifeln Sie, Herr Kreuzer, deren Berufsethik an und sprechen ihnen die Professionalität ab.

Zudem sprechen Sie allen Frauen die Fähigkeit ab, ihre Lebenssituation gewissenhaft zu überprüfen und ihre Entscheidungen dementsprechend zu fällen. Ich kann Ihnen, Herr Kreuzer, versichern: Keine Frau entscheidet sich leichtsinnig für einen Schwangerschaftsabbruch. Und wir Frauen sind urteilsfähig und haben ein grosses

Verantwortungsgefühl. Was Sie da unterschwellig durchschimmern lassen, scheint uns "dicker Tobak" für jemanden mit so geringer Lebenserfahrung, wie Sie sie haben.

Zu vermerken gibt es dazu auch, dass seit der Einführung der Fristenlösung die Zahl der Schwangerschaftsabbrüche rückläufig ist. Dies ganz im Gegensatz zu den Befürchtungen der damaligen Gegner dieses Gesetzes.

Etwas widersprüchlich erscheint mir auch der Wunsch, im Rahmen der Sexualaufklärung in Schulen über allfällige gesundheitliche Folgen des Schwangerschaftsabbruchs zu informieren. Wenn ich mich recht erinnere, haben Sie den Sexualunterricht an Schulen bislang mehrmals hier vor diesem Parlament bekämpft.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Le 1^{er} octobre 2002 entrait, enfin – n'en déplaise à certains –, après des années d'oppositions et de tergiversations, ce que nous appelons le régime des délais.

Le peuple suisse avait accepté, peu avant, de mettre un terme à une politique hypocrite en acceptant de dépénaliser l'interruption de grossesse durant les 12 premières semaines.

Il est vrai que le Haut-Valais s'y était opposé. Il est vrai aussi qu'il a fallu attendre 2005 pour que des IVG soient pratiquées dans la partie supérieure de notre canton.

A l'époque, les opposants avaient évoqué leurs craintes de voir une recrudescence des avortements en Suisse. La réalité des chiffres nous montre qu'il n'en est rien et que le taux d'IVG est bas en Suisse si on le compare aux autres pays européens, et c'est tant mieux.

L'effort en matière d'informations doit être poursuivi, car l'IVG constitue à notre époque la solution de dernier recours et personne, contrairement aux propos dogmatiques, insultants et réducteurs de M. Kreuzer, personne, je le répète, ne prend cet acte à la légère.

Le postulat, tel que proposé, vise à réduire encore la liberté de choix et la capacité de discernement des femmes de ce canton. Le code pénal actuel est déjà suffisamment restrictif. L'article 119 règle les cas d'IVG autorisés et stipule, je cite, que "le médecin doit, au préalable, s'entretenir lui-même de manière approfondie avec la femme et la conseiller". L'article 120 alinéa 1 lettre b renforce encore le devoir du médecin qui doit informer la femme des conséquences d'un avortement. Et là je crois que la question soulevée par M. Kreuzer a trouvé une réponse.

Mesdames et Messieurs, accepter ce postulat, c'est ne pas reconnaître aux femmes leur capacité à décider, c'est aussi dénier aux médecins leur aptitude à informer objectivement.

Accepter ce postulat, c'est encore une fois surcharger l'école de missions qui ne sont pas les siennes.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à rejeter ce postulat, dont les visées et les conséquences vont bien au-delà des mots.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

La question de notre collègue Kreuzer nous donne beaucoup d'espoir, une jeunesse qui ose poser les vrais problèmes et les poser de manière rigoureuse.

Les personnes qui se sont opposées au postulat Kreuzer l'ont pris à la légère et ne l'ont pas pris avec le discernement nécessaire.

Je ne parlerai pas à la première opinante, encore une fois c'est une opposition de principe pour contrarier un jeune député qui a une idée qui est tout à fait pertinente.

Quant à la deuxième, un petit peu de précision quand on parle de loi. Le peuple suisse a voté le 2 juin 2002; aussi, ce n'est pas le 1^{er} janvier 2002 que la loi a pu entrer en vigueur.

Mais je veux tout simplement démontrer là que l'on veut contrarier notre collègue Kreuzer par volonté de contrarier et non pas pour appréhender les vrais problèmes.

J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il existe une association AGAPA, présidée par une Sédunoise, le docteur Diane Savoy Dubas, qui a créé cette association précisément pour venir en aide à ces personnes dans une situation de détresse.

Aussi, ce postulat ne va-t-il dans le bon sens: donner une information beaucoup plus approfondie afin que des douleurs soient un petit peu apaisées? Il ne faut pas stigmatiser le problème. Il ne faut surtout pas criminaliser, mais il faut apporter une aide.

C'est ce à quoi tend notre collègue Kreuzer par son postulat.

Mesdames et Messieurs, en votre âme et conscience, nous qui avons dit défendre les vraies valeurs de nos pères lorsque nous avons prêté serment à la fin mars 2009, nous devons avoir le courage d'aller dans le sens d'un postulat qui essaie d'atteindre cette finalité.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Es braucht einige Richtigstellungen zu dem Gesagten.

Die Behauptung, dass die Forderung in diesem Postulat bereits verwirklicht sei, kann so nicht stehen gelassen werden.

Frei ist nur wer Wissen hat. Und wenn heute in unseren Schulen der Sexualkundeunterricht von einer Organisation, der SIPE, durchgeführt wird und gleichzeitig die selbe Organisation auch Beratungsgespräche von Betroffenen macht und dann in Schulen Broschüren austeilt, wie etwa die Broschüre "Rosa zwischen Lust und Frust" der Aids-Hilfe, welche in der zweiten OS abgegeben wurde und dann dort Formulierungen gebraucht werden wie "der Inhalt der Gebärmutter". Weiter heisst es dort wortwörtlich: "Ein Schwangerschaftsabbruch ist nicht gefährlich". Also ich möchte jetzt gerne wissen, wo hier die möglichen Schäden aufgezeigt werden.

Meine Damen und Herren, was würde wohl die junge Frau, von der ich vorher diesen Text gelesen habe zu solchen Äusserungen sagen?

Das sind ungeheuerliche Verdrehungen und Verharmlosungen, die heute bereits der Jugend in unseren Schulen sozusagen eingepfht werden.

Meine Damen und Herren, ich bitte Sie, verschliessen Sie nicht die Augen vor diesen bewiesenen und bezeugten Fakten, denn sie sind wirklich unanfechtbar und lassen Sie es nicht zu, dass wir weiter über dieses schreckliche Thema wortlos hinweggehen. Stimmen Sie zu und ermöglichen Sie damit eine offene, transparente Information.

Ich danke.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit seiner Antwort hat Herr Grossrat (Suppl.) Kreuzer eigentlich zum Ausdruck gebracht was mit diesem Postulat bezweckt wird. Es geht ihm nicht um die Information, sondern es ist ein direkter Angriff gegen die SIPE Zentren.

Geschätzte Damen und Herren, ich erinnere Sie daran, dass der Kanton Wallis mit diesen SIPE Zentren einen Leistungsauftrag hat. Deren Aufgabe ist klar definiert. Die Unterlagen, die von diesen SIPE Zentren benützt werden, sind von den zuständigen Stellen abgesegnet und ich denke, dass wenn Sie diesem Postulat zustimmen, untergraben Sie eigentlich den Auftrag, den der Kanton Wallis mit diesen SIPE Zentren abgeschlossen hat.

Im Grundsatz sind wir einverstanden mit der Information. Ich brauche mich nicht zu wiederholen, es wurde alles gesagt, aber ich finde es eine Frechheit, dass man auf dem Rücken der Information gegen die SIPE Zentren vorgeht.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

Es liegt ein Antrag auf Namensabstimmung der SVPO/Freie Wähler vor. Die Namen werden bei der Abstimmung dann registriert.

Par 81 voix contre 32 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.027 du député (suppl.) Michael Kreuzer.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

9. MOTION

**du député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant la modification de la loi sur les droits
politiques, à savoir le délai de recours déraisonnable de 3 jours
y compris 500 francs de dépôt immédiat contre les résultats d'une
élection ou d'une votation selon l'article 215 (18.06.2009) (1.028)**

MOTION

von Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte bzw. der unzumutbaren 3-tägigen Einsprachefrist inkl. 500 Franken Sofortvorschuss gegen Wahl- und Abstimmungsentscheide gemäss Artikel 215 (18.06.2009) (1.028)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nachfolgend möchte ich die von German Eyer eingereichte Motion begründen.

Wie Sie der Motion entnehmen können, kann laut dem Gesetz über die politischen Rechte gegen die Gesetzmässigkeit einer kommunalen Wahl oder Abstimmung nur während drei Tagen nach der Veröffentlichung der Resultate mit eingeschriebenem Brief Beschwerde erhoben werden. Zusätzlich muss der Beschwerdeführer einen Betrag von 500 Franken hinterlegen.

Diese Tatsache erachten wir als sehr undemokratisch und unnötig. Angenommen eine Urversammlung in einem Dorf wird an einem Freitag durchgeführt. Wie soll der Bürger unter diesen Umständen innerhalb der vorgegebenen Frist übers Wochenende eine Beschwerde formulieren und hinterlegen. In dieser kurzen Frist ist es unmöglich eine rechtskräftige Einsprache zu begründen und zu formulieren. Ein Fall wurde ans Bundesgericht gezogen. Selbst das Bundesgericht stellte fest, dass diese Frist sehr kurz bemessen ist.

Man muss nicht auf der einen Seite über die Politverdrossenheit lamentieren, wenn man auf der anderen Seite den Bürgern und Bürgerinnen regelmässig die politischen Rechte einschränkt und abbaut.

Diese kurze Frist verunmöglicht nämlich dem einfachen Bürger von seinen demokratischen Rechten Gebrauch zu machen. In der Regel wird für einfachere Anliegen eine Einsprachefrist von 30 Tagen gewährt.

Wir fordern deshalb den Staatsrat auf, Artikel 215 des Gesetzes über die politischen Rechte in dem Sinne abzuändern, dass den Bürgerinnen und Bürgern eine angemessene Einsprachefrist eingeräumt wird. Zudem finden wir es angebracht den zu hinterlegenden Betrag von 500 Franken zu überprüfen.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Le député German Eyer et les cosignataires de cette motion font référence à l'article 215 de la loi sur les droits politiques réglant les modalités des voies de recours.

Le délai de trois jours, certes, peut paraître court. Cependant, il a sa raison d'être. Rappelez-vous, nous avons dû, dans ce même Parlement, débattre des modifications relatives aux dates des scrutins pour permettre à chaque citoyenne et à chaque citoyen de recevoir le matériel de vote par correspondance, notamment pour les élections cantonales et communales. Nous ne pouvons donc pas accepter une prolongation du délai de recours sans prendre le risque de perturber de manière totalement inconsidérée les élections. Je vous laisse imaginer un recours contre l'élection du conseil communal, par exemple, 20 jours après la proclamation des résultats alors que, dans le même temps, le matériel de vote pour l'élection des président et vice-président doit être distribué aux électeurs. De plus, nous sommes convaincus de la loyauté des autorités et employés communaux chargés de mener à bien tant l'organisation que le dépouillement des différentes votations et élections, et ce n'est pas un cas isolé de malversations qui doit inévitablement aboutir sur des modifications législatives.

Nous rappelons également que chaque parti peut désigner un mandataire chargé de surveiller le déroulement du scrutin. En cas de fortes suspicions, il peut immédiatement informer les dirigeants de son parti qui prendront ou non les dispositions qui s'imposent.

Nous conseillons donc au groupe ADG d'utiliser ce moyen légal.

Dans votre motion, vous demandez également d'examiner le dépôt de 500 francs en même temps que le recours. Sur ce point, nous rejoignons à 100% le motionnaire. Cette somme est, en effet, nettement insuffisante! Il serait préférable d'exiger un montant bien plus élevé qui serait remboursé uniquement si le recours est justifié afin d'éviter des recours abusifs.

Pour terminer, nous estimons que le droit de recourir doit être utilisé uniquement dans son but initial et non pour permettre de prolonger des délais de réflexion sur les stratégies politiques, et cela est autant valable pour le groupe ADG que pour le nôtre.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas vous recommande de rejeter cette motion.

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Gemäss Gesetz vom 13. Mai 2004 – übrigens noch nicht so lange – über die politischen Rechte kann man gegen eine Wahl oder einen Abstimmungsentscheid beim Staatsrat Beschwerde einreichen.

Diese Beschwerde muss innert drei Tagen nach Bekanntwerden des Beschwerdegrunds, spätestens aber am dritten Tag seit der Veröffentlichung der Resultate mittels eingeschriebenem Brief hinterlegt werden.

Die vorliegende vom kantonalen Gesetzgeber festgelegte Frist von drei Tagen erweist sich als verfassungskonform – sie ist effizient. Sie ist zwar sehr kurz und lässt den Betroffenen wenig Zeit. Meiner Meinung nach aber genug Zeit die Sach- und Rechtslage abzuklären und eventuell Rat und Unterstützung bei einem Rechtsanwalt einzuholen.

Wer an der Urversammlung teilnimmt, hat sich sehr wahrscheinlich mit den Traktanden oder über die zu bestimmenden Beschlüsse im Vorfeld auseinandergesetzt. Er wird im Normalfall nicht erst 10 oder gar 30 Tage, nach dem die Beschlüsse und Resultate bekannt sind, bemerken, dass etwas schief gelaufen ist.

Eine Verlängerung der Einsprachefrist, gerade im Gesetz über die politischen Rechte, würde unser System langsamer, träger machen. Es würden zum Beispiel Wochen vergehen bis gewählte Amtsträger sich motiviert an die Arbeit machen können. Sind 30 Tage nicht viel zu lang? Es würden Wochen vergehen bis ein von der Urversammlung hinterlegtes, genehmigtes Projekt umgesetzt werden könnte. Man müsste grundsätzlich 30 Tage warten – eventuell spricht jemand noch ein.

Zu den 500 Franken schliesse ich mich meinem Vorredner an. Wenn jemand doch so sicher ist, dass er Recht hat, ist es doch nicht mehr als richtig, dass er die 500 Franken hinterlegt. Er kriegt sie ja zurück wenn er Recht hat. Diese 500 Franken sollten meiner Meinung nach eher höher sein.

Es besteht ein öffentliches Interesse an einer raschen Gewissheit über die Gültigkeit der Abstimmung oder Wahl.

Allein dieser Grund genügt um diese Motion abzulehnen. Das öffentliche Interesse und die Gewissheit vorwärts machen zu können, bringt uns vorwärts.

Wir unterstützen keine Verhinderungspolitik.

Wir, die CVPO machen den Antrag mit dieser Motion niemanden weiter zu beschäftigen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Au mois de septembre, le groupe PLR a déposé une motion demandant des modifications de la loi sur les droits politiques. Celles-ci étaient, certes, générales, mais cette motion n'a pas été combattue.

Donc, aujourd'hui, une motion demandant une révision ou une modification d'un autre point de cette loi sur les droits politiques ne devrait, par rapport à la position de ce même Parlement, ne pas être combattue non plus.

Nous attendons le traitement de cette motion et si le traitement est accepté par le Parlement, pourquoi ne pas entrer en matière et en rediscuter lors d'une future révision?

On peut avoir un tout petit peu de cohérence. Cette motion pourrait même être transformée en postulat, mais soyons cohérents avec les demandes que nous avons acceptées. Le Parlement, s'il ne combat pas une motion qui demande une révision générale sur différents points de la loi sur les droits politiques, puisqu'on s'est aperçu aux dernières élections que la loi sur les droits politiques comportait encore quelques défauts, soyons un peu cohérents avec notre mode de faire et acceptons cette motion ou demandons au minimum de la transformer en postulat pour qu'elle puisse aller un petit peu plus loin et, finalement, que nous débattions correctement de ce sujet lors de la révision. Merci.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Pour démontrer que le groupe UDC ne fait pas de dogmatisme, nous voulons déclarer notre sympathie à l'intervention du groupe socialiste du Haut et faisons chorus aux propos de notre collègue Aldo Resenterra.

J'aimerais apporter une simple information, qui m'a amené à réfléchir et à trouver assez intelligente la proposition des socialistes du Haut. En préparant – on n'est jamais trop prêt, n'est-ce pas? – un recours au Tribunal fédéral contre une éventuelle votation, j'ai constaté que la loi sur le Tribunal fédéral prévoyait un délai de cinq jours pour recourir à Mon-Repos en matière de votations et d'élections. On devrait penser à une certaine symétrie. Merci beaucoup.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Zum Herrn Grossrat – hier zu meiner rechten Seite – möchte ich noch einmal betonen, wir haben von den Urversammlungsbeschlüssen geredet und nicht in erster Linie nur von den Abstimmungen.

Ich stelle fest, dass die CVPO jede Änderung in diese Richtung als Verhinderungspolitik anschaut. Das ist nicht unser Wille. Wir wollen nicht verhindern, wir wollen aber, dass die Bürger und Bürgerinnen auch wenn sie in der Minderheit sind, das Recht haben, dass man auch ihnen Gehör verschafft.

Wir sind damit einverstanden, wenn man die Motion in ein Postulat umwandeln will.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Frage geht an Herrn Grossrat Furrer. Sind Sie einverstanden mit einem Postulat?

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Man hat mich nicht gehört!

Ich bin nicht einverstanden mit einer Umwandlung in ein Postulat. Ich bin der Meinung, dass man darüber abstimmen sollte.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Sie haben eine starke Stimme..., wir haben Sie gehört!

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 52 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement la motion 1.028 (transformée en postulat) du député German Eyer.

Sie haben diesem **Postulat** zugestimmt und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

10. MOTION

**des députés Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, et
Louis Ursprung, SVPO / Freie Wähler, concernant: le Valais a les
impôts sur la fortune les plus élevés de Suisse: cela doit changer!
(18.06.2009) (1.029)**

MOTION

**der Grossräte Franz Ruppen, SVPO / Freie Wähler, und
Louis Ursprung, SVPO / Freie Wähler, betreffend: Das Wallis hat
die höchsten Vermögenssteuern der Schweiz: Das muss sich ändern!
(18.06.2009) (1.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Der Kanton Wallis hat die höchsten Vermögenssteuern der Schweiz. Selbst andere Berg- und Randkantone wie Glarus, Appenzell und Uri liegen deutlich unter dem schweizerischen Durchschnitt.

Demgegenüber ist das Wallis gemäss einer Studie der eidgenössischen Steuerverwaltung der Kanton mit dem tiefsten Durchschnittsvermögen der Schweiz. Auch beim Durchschnittseinkommen gehört das Wallis zum Armenhaus der Schweiz.

Es ist darum an der Zeit dieses Ungleichgewicht zu korrigieren und die Vermögenssteuern zu senken.

Beim NFA spielt die Höhe der Vermögenssteuern keine Rolle mehr bei der Bemessung der Ausgleichszahlungen, die an den Kanton Wallis fliessen. Damit ergibt sich beim Vermögen ein fiskalpolitischer Spielraum.

Die Vermögenssteuern machen zudem nur einen kleinen Teil der Steuereinnahmen des Kantons aus, nämlich rund 45 bis 50 Millionen Franken auf rund eine Milliarde Gesamtsteuereinnahmen, also rund fünf Prozent. Eine Senkung der Vermögenssteuern ist daher durchaus verkraftbar.

Im weiteren ist zu beachten, dass die mit der Vermögenssteuer belasteten Vermögen meistens schon einmal besteuert wurden und zwar meist im Rahmen der Einkommenssteuer.

Aus diesen Gründen müssen die Steuersätze bei der Vermögenssteuer gesenkt werden. Das entlastet die Bürger finanziell, sodass wieder vermehrt Geld für Konsum und Investitionen zur Verfügung steht. Ebenso müssen die Freibeträge, also die Steuerabzüge vom Reinvermögen, erhöht werden, damit der Mittelstand zusätzlich entlastet wird.

Gemäss einem Bericht im Walliser Boten hält es sogar der Chef der kantonalen Steuerverwaltung für durchaus sinnvoll, die Freibeträge weiter zu erhöhen, damit der Kanton Wallis den Spitzenrang bei der Besteuerung der Vermögen los wird.

Wir fordern deshalb eine entsprechende Erhöhung der Freibeträge sowie eine Senkung der Steuersätze in dem Ausmass, dass der Kanton Wallis bei den Vermögenssteuern ungefähr im schweizerischen Durchschnitt rangiert.

Für die Unterstützung dieser Motion danke ich Ihnen.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec le plus grand intérêt de la motion proposée par nos amis agrariens visant à réduire l'impôt sur la fortune des personnes physiques par révision du barème et/ou augmentation de la déduction forfaitaire de la fortune imposable.

Bien qu'évidemment favorable dans l'absolu à une diminution de la charge fiscale des contribuables valaisans, notre groupe, après mûres réflexions, ne peut toutefois souscrire à cette motion. Nous sommes, en effet, d'avis que cette proposition est quelque peu prématurée et que si nous devons, à terme, y tendre, il s'agit d'avancer pas à pas dans la réduction de la charge fiscale, de manière à ne pas péjorer rapidement la situation des finances cantonales.

Il convient également de garder à l'esprit que toute diminution des recettes fiscales doit être également examinée sous l'angle du double frein.

Le groupe DC du Bas est ainsi d'avis qu'un ordre de priorité doit être défini dans la réduction de la pression fiscale. Dès lors, notre priorité va d'abord à une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et ce tout particulièrement pour la classe moyenne et les familles. Dans cette optique, une réduction de l'impôt sur la fortune ne toucherait que relativement peu la classe moyenne et vraisemblablement encore moins les familles avec enfants.

Dans cet ordre d'idées, le groupe DC du Bas a déposé récemment une motion visant à augmenter les déductions fiscales des familles avec enfants.

En conclusion, soucieux de ne pas prôner les allègements fiscaux à tout va, le groupe DC du Bas vous propose de combattre cette motion.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Für uns gilt der Grundsatz der lautet: Wer vermögend ist und Vermögen hat, soll dies auch dementsprechend versteuern. Auch wenn das Wallis anscheinend die höchsten Vermögenssteuern der Schweiz hat – es hat auch andere Vorzüge – fordern wir die Ablehnung dieser fast schon unverschämten Motion.

Die Verfasser verharmlosen die rund fünf Prozent Einnahmen aus der Vermögenssteuer. Wenn man diesen Betrag mit der wirtschaftlichen Schieflage der Grossbanken und der Versicherungen vergleicht, kann es schon sein, dass es ein

verschwindend kleiner Anteil ist. Ich glaube aber auch, dass jede zukünftige Tourismusregion vom neuen im Sterben liegenden Tourismusgesetz auch froh wäre, hätte sie diese Einnahmen.

Wie die Herren Ruppen und Ursprung selbst weiter schreiben, sind die Walliser, was das Durchschnittsvermögen angeht, das Armenhaus der Schweiz. Welche Bürger entlastet dann diese Senkung der Vermögenssteuer und erhöht somit die Kaufkraft? Jene welche wenig verdienen und wenig besitzen oder wieder solche die viel verdienen und viel besitzen?

Wir sind der Meinung, geschätzte Abgeordnete, wenn Sie kurz darüber nachdenken und diese Frage genau bedenken, müssen Sie diese Motion ablehnen.

Merci.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Nehmen wir zwei Weisheiten vorweg.

Einmal ist es immer populär, Vorschläge zur Reduktion oder Abschaffung von Steuern zu hinterlegen. Bei näherem Hinsehen stellt man jedoch ebenso regelmässig fest, dass mit solchen Vorschlägen dem Kanton und den Gemeinden Mittel entzogen werden, welche diese für Begehrlichkeiten – vielleicht gerade jener – gebrauchen könnten, welche die Vorschläge zur Herabsetzung von Steuern unterbreiten.

Zum zweiten; der Kanton Wallis hat in den letzten Jahren mehrere Steuergesetzrevisionen an die Hand genommen und dabei auch jeweils Steuern reduziert. Im Zusammenhang mit der vorliegenden Motion stellt sich die Frage, ob ein weiterer Verzicht auf Steuern gerade bei vermögenden Steuerpflichtigen der richtige Weg zur Steuererleichterung ist. Dieses Parlament hat letztes Jahr betreffend Steuererleichterung den richtigen Weg gewiesen, in dem es Familien mit Kindern und mittlere und kleinere Einkommen entlastet hat. Eine weitere Entlastung von vermögenden Steuerpflichtigen ist nicht gerechtfertigt. Es gilt nämlich zu bedenken, dass im Kanton Wallis die Vermögen bereits moderat besteuert werden. So wird etwa bei Liegenschaften nicht der Verkehrswert besteuert, sondern lediglich der weit tiefere Katasterwert.

Aufgrund der Abzugsfähigkeit der Schulden vom Vermögen bezahlen bereits heute mehr als 50 Prozent der Walliser Steuerpflichtigen keine Vermögenssteuern. Von denjenigen Steuerpflichtigen, welche tatsächlich noch Vermögenssteuern bezahlen müssen, bezahlen 33 Prozent der Steuerpflichtigen nur zwei Prozent der eingenommenen Vermögenssteuern, was heisst, dass 66 Prozent derjenigen, die überhaupt Vermögen versteuern müssen, 98 Prozent der Vermögenssteuern bezahlen.

Das waren jetzt viele Zahlen kreuz und quer. Ich glaube Sie haben sie verstanden.

So betrachtet beabsichtigt die Motion lediglich die Steuerentlastung einer reichen vermögenden Minderheit, ganz nach dem Motto, wer hat dem soll noch mehr gegeben werden.

Aus diesen Überlegungen empfiehlt die CSPO die Ablehnung dieser Motion.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Es liegt ein Antrag für Namensabstimmung der SVPO/Freie Wähler auf dem Tisch. Somit werden die Namen bei der Abstimmung registriert.

Par 72 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.029 du député Franz Ruppen.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

11. MOTION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés
Jean-Henri Dumont et Florian Chappot (suppl.), concernant: pour
la justice fiscale en Valais, supprimons les forfaits fiscaux!
(19.06.2009) (1.030)**

MOTION

**der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossräte
Jean-Henri Dumont und Florian Chappot (Suppl.), betreffend
Steuergerechtigkeit im Wallis: Lasst uns die Pauschalsteuern
abschaffen! (19.06.2009) (1.030)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Qu'est-ce qu'un forfait fiscal?

Le forfait fiscal ou imposition d'après la dépense remplace l'imposition ordinaire sur le revenu et sur la fortune. Il permet aux personnes physiques qui, pour la première fois ou après une absence d'au moins 10 ans, prennent domicile ou séjournent en Suisse, sans y exercer d'activité lucrative, de payer un impôt calculé sur la dépense. Cette imposition est prévue au niveau fédéral, mais les cantons peuvent également l'appliquer au titre d'impôt sur le revenu et sur la fortune. L'impôt est calculé sur la base des dépenses estimées du contribuable et de sa famille. Le montant de l'impôt exigible fait souvent l'objet d'un marchandage entre le contribuable et l'autorité fiscale.

Concrètement, le forfait fiscal n'est rien d'autre que de l'évasion fiscale. A ce titre, s'il est économiquement intéressant, il est moralement indéfendable. En effet, les riches étrangers, qui négocient leur forfait fiscal en Suisse et en Valais, le font pour échapper à la fiscalité de leur pays. On peut citer l'exemple hors canton de Flora Bartolini, ressortissante italienne et belle-mère de Silvio Berlusconi, qui a acheté un immeuble à S-chanf et y a établi domicile, bien que résidant à Bologne, en obtenant une imposition forfaitaire. Faut-il encore évoquer le cas de Jean-Philippe Smet, alias Johnny Hallyday, qui s'est installé à Gstaad au bénéfice d'un forfait fiscal, mais surtout en annonçant publiquement que c'était essentiellement pour échapper à la fiscalité française?

Il en va de même en Valais. On pourrait ainsi affirmer qu'un pays ou un canton, qui pratique les forfaits fiscaux, fait du recel de sommes soustraites au fisc, du recel de sommes volées aux pays lésés.

L'article 127 de la Constitution fédérale stipule qu'en matière d'impôts, les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique doivent être respectés. L'imposition selon la dépense viole ces principes d'universalité, d'égalité de traitement et de capacité économique et contrevient encore à un autre principe qui prescrit la prise en compte de tous les éléments du revenu.

Comparée à l'imposition ordinaire, l'imposition forfaitaire est doublement inéquitable, injuste et discriminatoire. Elle entérine une inégalité de traitement entre les riches étrangers et les salariés étrangers qui ne peuvent pas se payer le luxe d'un exil fiscal favorable en Suisse. Elle entérine encore une inégalité entre riches étrangers et les Suisses, riches ou à bas et moyens revenus, qui sont imposés sur la totalité de leurs revenus et de leur fortune. Dans l'arrêt rendu en juin 2007 concernant l'affaire des impôts dégressifs institués dans le canton d'Obwald, le Tribunal fédéral a clairement établi qu'il était du devoir des cantons d'observer les principes fixés aux articles 8 et 127 de la Constitution fédérale. Or, dans les faits, un forfait fiscal n'est rien d'autre qu'un impôt dégressif puisque le simple fait d'être un riche étranger permet de ne pas déclarer tous ses revenus et toute sa fortune, et d'être ainsi proportionnellement moins taxé que s'il était moins riche et ne pouvait pas bénéficier d'un forfait fiscal. Une telle promotion d'inégalité de traitement selon la richesse et/ou selon l'origine est inacceptable dans un Etat de droit. Au lieu de promouvoir une concurrence fiscale exacerbée entre cantons et entre pays, concurrence fiscale qui conduit inévitablement à du dumping fiscal, il convient plutôt de renoncer à ces forfaits fiscaux.

En 2005, les riches étrangers installés en Valais étaient imposés sur 160'000 francs en moyenne alors que la moyenne suisse était de 287'000 francs. Cela signifie que le Valais exerce en plus de la sous-enchère fiscale sur les forfaits fiscaux pour attirer encore plus de fraudeurs étrangers. Faut-il encore s'étonner des réactions extrêmement dures des autres pays envers les pratiques fiscales suisses et cantonales? On peut encore légitimement s'interroger non seulement sur les critères de taxation, mais aussi sur l'évaluation des revenus et du statut des personnes étrangères.

En Valais, en 2007, l'imposition sur la dépense représentait environ 19 millions de francs d'impôt cantonal, 17 millions d'impôt fédéral direct et 17 millions d'impôt communal estimé, pour un total de 47 millions. Cela représente 2,57% de l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et, pour l'impôt cantonal, 1,69% de la masse fiscale cantonale totale. Au vu des baisses fiscales tous azimuts accordées ces dernières années, ces montants sont relativement faibles s'ils devaient totalement disparaître du fait du départ de tous ces riches étrangers. Sur le plan communal, si quelques communes riches, qui accueillent une grande part des personnes au bénéfice de ces forfaits fiscaux, seront touchées approximativement dans les mêmes proportions que le canton (1,69%), voire un petit peu plus, la plupart des communes ne seront pas touchées ou ne seront que très peu touchées...

Der Präsident:

Herr Grossrat, ich bitte langsam zu Ende zu kommen.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Oui, j'arrive au bout.

Il faut encore tenir compte du fait que les montants liés à ces départs éventuels pourraient être compensés au moins partiellement par les montants supplémentaires versés par les personnes restantes, en fonction d'une véritable déclaration du revenu et de la fortune.

Ayons le courage, comme les Zurichois, en février, d'avoir justement décidé cette suppression de l'imposition sur la dépense.

Permettez-moi de penser que le Valais a d'autres arguments à faire valoir...

Der Präsident:

Herr Grossrat, ich bitte Sie wirklich zum Ende zu kommen!

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'ai une phrase à terminer, s'il vous plaît.

Nous avons d'autres arguments à faire valoir que notre seule fiscalité favorable, mais discriminatoire et inéquitable pour garder et attirer les personnes étrangères. Je ne citerai que – et ce sont mes derniers mots – la sécurité, la stabilité politique et sociale, le paysage, le climat et la qualité de vie.

La population ne veut pas des privilèges pour les riches.

En conséquence, merci d'appuyer notre demande.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Ich bitte die Intervenienten die Redezeiten einzuhalten.

Cette motion est combattue.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

La motion du groupe ADG qui vise à la suppression de l'impôt à forfait est dangereuse pour nos finances. Ce mode d'imposition génère près de 50 millions de recettes. En 2008, environ 1'000 contribuables étrangers sont imposés de cette manière en Valais, qui figure au deuxième rang après le canton de Vaud.

La conception légale de ce mode d'imposition, puisqu'il ne concerne que des étrangers sans activité lucrative, et en particulier son contrôle d'application garantissent que l'imposition correspond bien aux revenus effectifs du contribuable.

Il ne s'agit donc pas d'un privilège, comme le dit le député Jean-Henri Dumont, mais simplement d'une forme particulière de taxation par appréciation, fondée sur des raisons pratiques.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances s'est penchée, en mai, sur la question de l'imposition d'après la dépense. La conférence plaide pour le maintien de cet instrument de politique fiscale cantonale. Ce mode d'imposition disposait déjà depuis 1948 d'une première base légale en la forme d'un concordat intercantonal sur l'interdiction des arrangements fiscaux. D'importantes divergences et disparités légales entre cantons ont disparu avec les lois fédérales sur l'impôt fédéral direct et sur l'harmonisation des impôts du 14 décembre 1990. C'est donc un outil de politique fiscale utile en termes d'économie publique et régionale et l'expression de la souveraineté fiscale des cantons, auxquels nous sommes tous attachés.

Les personnes imposées à forfait sont un facteur économique considérable. Elles dégagent des investissements importants, des dépenses de consommation très élevées et assurent de nombreuses places de travail correctement rémunérées, ce qui ne devrait pas déplaire au groupe ADG.

Tout système étant perfectible, la conférence que je viens de citer a chargé la commission pour l'harmonisation des impôts directs de la Confédération, cantons et communes de lui soumettre des propositions visant à améliorer encore l'application de l'imposition selon la dépense et à modifier les conditions permettant ce mode d'imposition.

Si le canton de Zurich a effectivement supprimé, à une très courte majorité, ce mode d'imposition pour environ 140 contribuables en février, au niveau fédéral, toutes les interventions parlementaires déposées jusqu'à présent, préconisant de réformer ou de supprimer l'imposition à forfait à l'échelle nationale, ont toutes été rejetées.

Le Grand Conseil du canton de Vaud a tout récemment refusé d'abolir les forfaits fiscaux en rejetant une motion du groupe Alliance de gauche similaire à celle qui nous est présentée ce matin.

Le groupe DC du Centre vous invite à rejeter cette motion.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion bekämpft diese Motion zur Abschaffung der Pauschalsteuer.

Hier wird dem Grossen Rat eine Rechnung von 50 Millionen jährlich präsentiert, die Motionäre sagen aber nicht wie hoch die Rechnung wirklich ist und wer diese Rechnung schlussendlich bezahlen soll.

Wenn Sie gestern die Eintretensdebatte über das Budget 2010 gehört haben, hat die ADG mehr Geld für Mehrausgaben mit mehr Personal verlangt. Wie passt diese Motion in diese nicht existierenden Sparbemühungen hinein? Sie passt nicht. Auch wir wollen mehr Geld für Mehrausgaben und mehr Personal. Wenn Sie hier eine Steuer abschaffen, die dem Kanton 50 Millionen jährlich einbringt, dürfte dies in den nächsten Jahren schwierig sein.

Das sind aber nur die direkten Steuerverluste. Die indirekten Folgen sind viel gravierender. Gemäss einer Studie des Bundes würden bei einer Abschaffung der Pauschalsteuer in der Schweiz 35'000 Arbeitsplätze verloren gehen. Die pauschal Besteuereten zahlen im Schnitt 115'000 Franken Einkommenssteuern, sie investieren im Schnitt jährlich 2,8 Milliarden in Unternehmen und Bauten. Diese Ausfälle fallen vor allem in der Schweiz im Kanton Waadt und im Kanton Wallis an. Die indirekten Steuerausfälle können Sie nie mehr kompensieren. Gab es andere Argumente als im Kanton Zürich, selbstverständlich. Wenn Sie

die Antwort der Finanzdirektoren der Kantone vom 29. Mai 2009 genau lesen, heisst es dort: Die Abschaffung der Pauschalsteuer würde vor allem strukturschwache Kantone und Gemeinden treffen. Und wenn mich nicht alles täuscht, ist auch der Kanton Wallis ein solcher strukturschwacher Kanton.

Wir sind der Meinung, wenn der Kanton Wallis schon einmal einen Standortvorteil hat – und davon hat er sehr wenig – sollte man sich nicht selbst noch in diesem Standortvorteil ins Bein schiessen. Daher sind wir für eine Ablehnung dieser Motion.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt de la motion proposée par le groupe ADG visant à supprimer les forfaits fiscaux.

C'est sans surprise qu'à l'unanimité, notre groupe s'est prononcé contre cette motion et a décidé de la combattre.

Beaucoup de choses ont été dites au sujet de cet impôt à forfait et j'aimerais apporter quelques précisions et rectifier quelques erreurs largement répandues dans le public.

L'impôt à forfait a été introduit en Suisse dans l'immédiat après-guerre, d'abord dans les cantons lémaniques. A cette époque, de riches Anglais, Hollandais ou autres étrangers commencèrent à venir s'établir sur la Riviera. Il est rapidement apparu impossible aux personnes chargées d'établir l'assiette de l'impôt de ces nouveaux arrivants d'effectuer correctement leur travail, c'est-à-dire de cerner leurs revenus et leur fortune imposables dispersés partout à travers le monde. Il fallut donc trouver une base d'imposition qui satisfasse les deux parties: l'impôt à forfait était né.

Aujourd'hui encore, pour bien connaître les deux côtés de la table, je puis vous assurer qu'il est quasiment impossible aux fonctionnaires chargés de déterminer la base d'imposition de certains contribuables étrangers d'effectuer correctement leur travail.

Ainsi, si vous décidez de supprimer l'impôt à forfait et de revenir à l'imposition ordinaire pour ces étrangers, sachez qu'il faudra également penser à donner les moyens au Service cantonal des contributions d'effectuer sa mission.

Le forfait fiscal, en réalité l'impôt sur la dépense, est bien souvent présenté comme n'étant qu'un cadeau offert aux riches. Dit aussi simplement, nous pouvons bien évidemment comprendre que certains n'aient de cesse de vouloir le supprimer.

La réalité est tout autre.

Il faut savoir que la Suisse a signé tout un réseau de conventions de double imposition avec la plupart des pays civilisés de notre planète. Or, ces conventions limitent fortement la portée des avantages de l'imposition à forfait.

Ainsi, en matière de revenus immobiliers par exemple, le chalet que le bénéficiaire d'un impôt à forfait possède en Valais sera imposé, en Valais, dans le cadre du forfait. Quant aux autres biens immobiliers que ce contribuable pourrait posséder ailleurs dans le monde, ils n'échapperaient absolument pas à l'imposition, mais seraient de toute manière imposés dans leur pays de situation puisque les conventions de double imposition prévoient une imposition au lieu de situation des immeubles, c'est-à-dire à l'étranger.

Les signes extérieurs de richesse, navires, yachts et jets privés sont, quant à eux, imposables au lieu de la direction effective de l'entreprise qui les possède. Ils sont ainsi, dans la plupart des cas, imposables à l'étranger quand bien même leur propriétaire serait au bénéfice du forfait en Suisse.

S'agissant des artistes et sportifs, les gains obtenus lors d'un concert ou d'une victoire, par exemple, dans un grand prix de formule 1 sont imposés à la source dans le pays où le concert ou la manifestation sportive a lieu. Pour bon nombre de pays, la récupération de l'impôt anticipé retenu à l'étranger n'est possible que si l'imposition en Suisse de ces montants est prouvée. Il est donc faux de prétendre que ces revenus échappent à l'impôt.

On le voit, on est bien loin des fameux cadeaux aux riches tant décriés.

Certes, une partie des revenus acquis à l'étranger échappe à toute imposition. C'est le cas, en particulier, des revenus des titres et des participations de sociétés étrangères. Mais cela n'est peut-être que le prix à payer, le petit sucre, permettant d'attirer chez nous ces étrangers.

Il faut, en effet, savoir que les retombées indirectes de la présence en Suisse de ces forfaits sont largement supérieures aux éventuels cadeaux fiscaux que la Suisse pourrait leur consentir. Je vous livre en vrac quelques chiffres:

- la moyenne par contribuable des impôts annuels payés par le système du forfait fiscal en Suisse est de 165'000 francs;
- le montant d'imposition à forfait le plus élevé, en Suisse, est de 23 millions de francs d'impôts;
- à leur arrivée en Suisse, les personnes interrogées affirment investir en moyenne 10 millions dans leur habitation;
- le volume de construction annuel induit s'élève, pour la Suisse, à 2,8 milliards par année;
- ces personnes emploient en moyenne 2,3 personnes à leur service pour le jardinage, la conciergerie, le ménage, etc., ce qui représente 11'400 places de travail en Suisse.

Pour notre seul canton, les recettes fiscales générées par l'imposition à forfait s'élèvent tout de même, bon an, mal an, à 47 millions de francs. On peut y ajouter également environ 10 millions de francs de cotisations AVS.

Il sied également de tenir compte des dépenses effectuées par ces étrangers dans notre canton. Les estimations les plus prudentes les situent à 100 millions, voire 150 millions de francs. Il s'agit bien évidemment d'autant d'argent injecté dans l'économie valaisanne.

Quant aux coûts engendrés par ces résidents étrangers, ils sont dérisoires.

Alors, certes, le canton de Zurich...

Der Präsident:

Herr Grossrat, auch Sie bitte ich langsam sich...

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Certes, le canton de Zurich a récemment supprimé l'impôt à forfait, mais il faut situer cet épisode dans son contexte. Plus du 85% des forfaits fiscaux sont délivrés par les cantons alpins et lémaniques, l'ensemble des cantons suisses alémaniques ne totalisant que 15%. Il n'y a donc pas de mérite à supprimer un impôt lorsque celui-ci ne vous rapporte rien.

Pour conclure, au moment de décider de supprimer l'imposition sur la dépense, il sied de mettre dans la balance et de bien peser l'ensemble des retombées directes et indirectes.

Nous vous proposons de combattre cette motion.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat!

Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous avez la parole, mais pas plus de 5 minutes!

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je vous ferai la surprise.

Le groupe UDC combat l'interpellation... ou la motion, peu importe, techniquement, on parle d'une intervention.

J'aimerais dire, puisqu'il s'agit d'une motion, aux motionnaires (même si le terme n'est pas français) qu'ils utilisent des arguments controuvés. Vous parlez de moralité, vous parlez d'éthique. J'ai lu le Nouvelliste. Vous marquez une absence d'honnêteté intellectuelle quand vous parlez de moralité et d'éthique dans un domaine où la moralité et l'éthique ont un rôle un petit peu secondaire.

Pour ne pas allonger, je vous renvoie à l'excellente chronique du philosophe François-Xavier Puttalaz, et c'est une référence de qualité, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, puisqu'il s'agit du frère du nouveau député genevois Jean Romain qui a abandonné son patronyme.

Vous faites la comparaison, Monsieur Dumont, entre les riches suisses et les riches étrangers. Vous faites de la xénophobie fiscale. Quand vous vous souciez des riches suisses, tout à l'heure, lorsque vous avez refusé pour l'impôt sur la fortune, vous l'avez fait sans état d'âme. Les riches suisses, à ce moment-là, ne vous interpellaient point.

Quant aux réalités économiques, vous osez, dans votre texte, parler de recettes fiscales relativement faibles. Mon cher Monsieur Dumont, vous n'avez plus le sens des proportions. Le Valais: 17,5 millions, les communes valaisannes: 17,5 millions; ce sont les chiffres que vous indiquez. La réalité, selon les chiffres de la Conférence des directeurs des finances, pour 2008, c'étaient 45 millions. On est un petit peu plus haut. Et puis, une étude faite à la demande du conseiller fédéral incontournable, M. Merz (évidemment les libéraux-radicaux sont omniprésents comme l'UDC au Parlement valaisan), par le professeur Blankart et publiée dans la NZZ du samedi 6 septembre 2009: "Neue Studie. Pauschalsteuer bringt der Schweiz über 30'000 Jobs." Je crois que l'on ne saurait être plus clair.

Maintenant, vous manquez, Messieurs les motionnaires, de responsabilité politique, voire civique. Vous n'imaginez pas la difficulté pratique d'imposer de riches contribuables. Ce n'est non pas un marchandage, comme vous l'avez dit, mais une négociation, car la difficulté est incontournable, il faut bien l'admettre, ces personnes fortunées, qui ont de l'argent dans le globe entier dans de nombreux pays, fortune immobilière, fortune mobilière, des participations fluctuantes et j'en passe, la difficulté est énorme et il faut bien constater ce qui est constatable. Alors, la difficulté pratique est que seul l'impôt sur la fortune, l'impôt à forfait est le critère valable.

Monsieur Dumont, à cet égard, la Suisse vous a accueilli en 1980 (vous êtes un député et un citoyen merveilleux), à l'instar de l'épouse du conseiller d'Etat Bernard Bornet. Vous avez apporté beaucoup au pays, merci, mais ne prenez pas cet esprit de clocher. La Suisse est un pays parmi d'autres pays et il faut voir que l'on ne peut pas ignorer cette réalité mondiale fluctuante.

Alors, nous avons prêté serment de défendre les intérêts du Valais. L'intérêt du Valais est de défendre cette forme de fiscalité qui nous apporte beaucoup et qui nous coûte peu.

J'aimerais terminer en disant que le conseiller d'Etat qui se bat bec et ongles pour le tourisme a démontré (même s'il ne m'écoute pas, mais ça ce n'est pas important) que son efficacité était particulièrement redoutable lorsqu'il a réussi à faire venir dans le Bas-Valais (je ne dirai pas plus) un très riche contribuable qui était aussi convoité par le canton de Vaud, canton de Vaud qui, par son Grand Conseil...

Der Präsident:

Herr Grossrat, auch Sie möchte ich daran erinnern, dass die Redezeit abgelaufen ist.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Schluss!

[L'intervenant coupe court et s'assied immédiatement.]

Der Präsident:

Danke schön.

Es gibt ein Sprichwort, das heisst: In der Kürze liegt die Würze. Also ich würde mich daran halten. Die Aufmerksamkeit wird einem eher geschenkt wenn man weniger lang redet als wenn man lange redet.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Je vais essayer de prendre en compte le mot du président; je vais donc être assez court, en disant que le groupe ADG a déniché une nouvelle noble cause: prendre la défense de nos pauvres riches contribuables suisses qui souffriraient d'inégalité par rapport aux riches étrangers.

En fait, la question sous-jacente que pose la motion de nos collègues Dumont et Chappot est simple: est-ce que le Valais peut survivre à la suppression des forfaits fiscaux?

Ma réponse est oui. Pas sûr, par contre, que ce soit une bonne idée. Simplement au niveau cantonal, cela représente, selon les motionnaires, un manque à gagner annuel direct d'environ 20 millions, soit, par exemple, le 40% du montant alloué aux aides conjoncturelles par ce Parlement. A titre indicatif, pour la commune que j'habite, près de 4 millions de rentrées fiscales proviennent de cet impôt sur la dépense. Cette somme, mise en perspective avec les 8 millions qui proviennent de l'imposition des personnes physiques, prend toute son importance. Est-ce que la commune de Lens pourrait se passer de cette manne? A nouveau oui, bien sûr, mais cela se ferait certainement au détriment de mesures sociales ou d'investissements et d'infrastructures qui profitent tant au tourisme qu'aux entreprises et aux citoyennes et citoyens de la commune.

Ce que le groupe ADG désire au nom d'une pseudo-égalité de traitement, je doute que nos citoyens le veuillent vraiment.

Pour rappel, les étrangers pouvant bénéficier d'un forfait fiscal ne doivent pas exercer d'activité lucrative en Suisse. Leurs gains réalisés à l'étranger sont également imposés à l'étranger. Force est de constater que ces étrangers représentent également une forte valeur ajoutée à notre canton. Beaucoup d'entre eux construisent; ils reçoivent du monde; ils ont un train de vie qui profite à la population valaisanne; ils paient des impôts sur les transactions immobilières. Bref, pour la plupart d'entre eux, ils contribuent directement très fortement à l'essor de l'économie valaisanne.

Certes, ils paient moins d'impôts que s'ils étaient imposés de manière ordinaire, mais ils paient infiniment plus d'impôts que s'ils n'étaient pas chez nous.

Avec cette motion, le risque qu'ils quittent notre canton ou notre pays pour des régions plus favorables est un risque non négligeable que les libéraux-radicaux ne veulent pas prendre.

Le député Jean-Henri Dumont a indiqué, à la fin de son long propos, que Zurich a décidé courageusement de supprimer les forfaits fiscaux au début 2009. Ce n'est pas parce qu'un canton a une mauvaise idée que le Valais devrait s'empresse de suivre cet exemple.

C'est pourquoi les libéraux-radicaux vous demandent de classer cette motion au stade du développement.

Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste deux ou trois rectifications par rapport à ce qui a été dit.

D'abord, Monsieur le député Edmond Perruchoud, je crois que je n'ai pas de leçon à recevoir en termes d'irresponsabilités civique et politique. Je crois que la démocratie impose que l'on puisse avoir des débats d'idées, sans forcément remettre en cause la responsabilité des députés ici.

Concernant les chiffres que vous avez remis en question, je vous rappelle juste que les chiffres que j'ai cités viennent du Service des contributions; je suppose qu'ils doivent être justes.

Concernant les fameux 50 millions, où les trouver?

Premièrement, je rappelle que le fait de supprimer cet impôt ne veut pas dire que toutes les personnes assujetties au forfait fiscal vont partir; donc, on ne va pas perdre 50 millions.

Deuxièmement, s'il n'y avait vraiment aucun avantage fiscal à venir en Suisse et à demander le forfait fiscal, pourquoi ces personnes viennent-elles, en plus en le déclarant – puisque certains ont prétendu qu'il n'y avait pas vraiment des avantages à venir puisqu'elles étaient imposées de toute façon à l'étranger et ailleurs? C'est bien qu'il y a un véritable avantage.

Troisièmement, un intervenant a parlé de 35'000 emplois, un autre de 11'400 emplois, on a une surenchère incroyable en termes d'emplois. Je rappelle que justement on a d'autres moyens de trouver des emplois, notamment par des plans de relance.

Enfin, je tiens à dire encore ici que le fait de pratiquer des forfaits fiscaux correspond à un encouragement à l'évasion fiscale, à une inégalité de traitement entre contribuables, et je dis bien au profit des plus riches et pas au profit de la classe moyenne, des bas revenus et des familles.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 101 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.030 du député Jean-Henri Dumont.

12. INTERPELLATION

du député Jérôme Favez, PLR, et cosignataires concernant: l'Etat du Valais devra-t-il faire face aux difficultés d'autres caisses de pension? (19.06.2009) (1.031) (en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

von Grossrat Jérôme Favez, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend: Wird der Staat Wallis mit den Schwierigkeiten anderer Pensionskassen konfrontiert werden? (19.06.2009) (1.031) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérôme Favez, PLR:

L'ASCOOP, caisse de pension des entreprises suisses de transport, est une caisse connaissant, à l'instar d'un grand nombre d'autres caisses, des difficultés financières importantes, suite à la crise financière notamment. Cette caisse de pension active dans toute la Suisse comptait, fin 2008, près de 10'000 assurés.

En Valais, un bon nombre d'entreprises actives dans le domaine des transports et des remontées mécaniques y sont affiliées. Certaines d'entre elles, à l'image des Transports publics du Chablais, remettent en cause leur affiliation; d'autres, comme la Matterhorn Gotthard Bahn, ont déjà décidé de quitter cette caisse.

Les difficultés financières de l'ASCOOP sont inquiétantes, car elles pourraient avoir des répercussions sur les finances cantonales. En effet, le canton pourrait être amené à participer indirectement ou directement à l'assainissement de cette caisse à travers les subventions versées.

Par ailleurs, la caisse de pension ASCOOP pourrait être fragilisée par des départs d'affiliés importants, ce qui pourrait nuire à des entreprises privées valaisannes non subventionnées.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous informer sur l'évaluation des risques financiers et sur les actions entreprises pour sauvegarder ses propres intérêts et les intérêts des entreprises valaisannes affiliées. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je cède immédiatement la parole au chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les questions et remarques du député Jérôme Favez, au nom du groupe libéral-radical, justifient les réponses suivantes:

Il convient, tout d'abord, de relever que la situation de l'Etat du Valais par rapport à la caisse de pension ASCOOP est très essentiellement différente de celle que nous avons vis-à-vis des institutions de la fonction publique, soit la CPPEV et la CRPE. Premier élément.

Deuxième élément. En effet, pour l'Etat du Valais, lorsque nous parlons de nos caisses de pension, nous agissons en tant qu'employeur et en tant que garant des engagements de ces deux institutions.

Pour ce qui est de la caisse de pension ASCOOP, auprès de laquelle sont affiliées près de 20 entreprises valaisannes de transport public essentiellement, voire du tourisme, la situation est bien entendu tout autre puisque l'Etat du Valais n'est ni employeur du personnel concerné ni garant des engagements de la caisse. A ce titre, il est donc exclu, en regard des bases légales en vigueur, que l'Etat du Valais ait une quelconque obligation juridique de verser une participation financière directe pour relever le taux de couverture de la caisse de pension ASCOOP.

De plus, la caisse de pension ASCOOP est une institution de prévoyance ordinaire, soumise intégralement à la réglementation fédérale en matière de prévoyance professionnelle, alors que les caisses étatiques peuvent bénéficier, sur certains points, d'un régime juridique plus souple, et notamment elles n'ont pas l'obligation, comme vous le savez, pour l'instant en tout cas, d'avoir un degré de couverture minimum de 100%.

Bien entendu que la crise financière a eu également des incidences négatives auprès de la caisse de pension ASCOOP. Cette mauvaise situation financière provient ou a pu être constatée également dans d'autres caisses. Celles-ci ont été explicitées dans le rapport du Conseil fédéral du 2 juillet 2008 concernant la caisse de pension ASCOOP en relevant notamment qu'une détérioration très importante de la situation financière est intervenue entre 2000 déjà et 2004. Cette détérioration s'explique, d'une part, par l'insuffisance des revenus de placement, mais aussi par une mauvaise politique de gestion et, d'autre part, par un financement insuffisant, en tout ou en partie, de certaines prestations.

Alors, au vu de ce qui précède, l'on doit constater qu'effectivement, il y a une responsabilité de l'assainissement de la caisse de pension ASCOOP et que celle-ci incombe, puisque la question porte sur les risques, aux organes de cette institution, gérée du reste de manière paritaire par les assurés et les employeurs.

Les employeurs affiliés à l'ASCOOP ont la possibilité, d'entente avec leur personnel, de résilier leur affiliation auprès de cette institution et de se réaffilier auprès d'une autre institution de prévoyance. Toutefois, et ceci est important, ils ont l'obligation préalable de contribuer à l'assainissement de la caisse de l'ASCOOP dans les limites imposées par les bases légales en vigueur, ce qui a pour conséquence essentielle que le retrait d'une entreprise affiliée à la caisse de pension ASCOOP réduit certes le nombre d'adhérents, mais ne contribue bien entendu en aucun cas à diminuer le taux de couverture de la caisse, ni d'aggraver sa situation financière.

Dans les deux genres de situation, il n'y a, pour l'Etat du Valais, absolument aucune obligation juridique d'intervenir financièrement de manière directe.

Mais, il est néanmoins possible de prendre en considération quelques mesures limitées permettant d'envisager un soutien financier indirect du canton. La législation fédérale en matière de transport régional autorise, par exemple, sous des conditions très précises il faut le dire, à ce que le subventionnement des entreprises de transport par l'Etat, puisse porter, le cas échéant, également sur certains coûts liés aux mesures d'assainissement des institutions de prévoyance concernées. Je vous invite cas échéant, si vous êtes intéressés à approfondir le dossier, à vous rapporter au message du Conseil fédéral pour ce qui concerne la position de la Confédération.

Dans le cas des entreprises valaisannes offrant du transport régional subventionné, cette possibilité n'a été pour l'heure que très très modérément mise en œuvre. Le contrôle financier ainsi que les aspects juridiques exercés tant par l'Office fédéral des transports que par les instances concernées (conseil d'administration et direction opérationnelle pour l'essentiel) rendent fort délicate la mise en œuvre de telles mesures. On peut donc affirmer que la mauvaise santé financière de la caisse de pension ASCOOP n'a eu pour conséquence d'accroître les montants destinés à couvrir les déficits d'exploitation liés au transport régional des compagnies concernées que de façon extrêmement modeste.

Relevons finalement que le budget 2010 de l'Office fédéral des transports ne prévoit pas de fonds supplémentaires pour assainir les caisses de pension; cela ressort d'un courrier récemment reçu, le 19 octobre 2009, adressé aux offices cantonaux des transports publics.

Enfin, il appartient, vu ce qui précède, aux sociétés affiliées à la caisse de pension ASCOOP de poursuivre leurs efforts pour redresser progressivement la situation, parmi les actions qui ont été demandées à cette caisse, afin que l'Etat du Valais ne soit pas obligé d'intervenir de manière directe pour réduire de quelque manière que ce soit les risques liés à cette situation bien désagréable, c'est vrai.

L'Etat du Valais, et c'est toujours au chapitre des actions, suit avec une grande attention l'évolution de cette affaire, afin de s'assurer que l'assainissement progressif de cette caisse de pension se réalise, d'une part, et, d'autre part, n'altère pas durablement la compétitivité de ces compagnies et la situation économique des entreprises valaisannes aujourd'hui affiliées à cette caisse de pension.

Merci de votre attention.

13. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
et cosignataires concernant l'égalité au sein du Bureau de l'égalité –
l'égalité au sein de l'Administration cantonale (19.06.2009) (1.031)
(1.032)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Gleichstellung im
Gleichstellungsbüro – Gleichstellung in der Kantonsverwaltung
(19.06.2009) (1.031) (1.032)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Frau Laura Kronig hat ihre Interpellation eigentlich klar und deutlich formuliert und ich erwarte Ihre Antwort.

Danke.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

In ihrer Interpellation bringen die Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig und Mitunterzeichnende ihr Anliegen zum Ausdruck, dass in den verschiedenen Dienststellen des Staats und insbesondere im Sekretariat für Gleichstellung und Familie jeweils die beiden Sprachregionen vertreten sind.

1. Frage

Wie Sie vielleicht beim Lesen des Amtsblatts des Monats Oktober 2009 feststellen konnten, hat das Sekretariat für Gleichstellung und Familie, das dem DFIG zugewiesen ist, eine Stelle einer wissenschaftlichen Mitarbeiterin oder eines wissenschaftlichen Mitarbeiters

ausgeschrieben. Diese Person ist mit der Bekämpfung der häuslichen Gewalt beauftragt. Eine der Voraussetzungen, die unbedingt erfüllt sein muss, um für diese Funktion in Frage zu kommen, ist deutsche Muttersprache mit guten Kenntnissen des Französischen.

Diese Ausschreibung entspricht dem, was wir bei jeder Stellenausschreibung machen, bei der ein Kompetenzprofil festgelegt wird. Diese Qualifikationsprofile werden sorgfältig und unter Berücksichtigung der im Rahmen des Teams bereits vorhandenen Kompetenzen erstellt. Dazu gehört auch die Kenntnis der deutschen Sprache, wie für die oben erwähnte Stelle, die für das Sekretariat für Gleichstellung und Familie eine vorrangige Bedeutung hat, damit es Projekte auf dem gesamten Walliser Kantonsgebiet durchführen kann.

2. Frage

Es wird immer Ämter geben, in denen eine Sprachregion überhaupt nicht vertreten ist. Das liegt an der Dezentralisierung einer organisatorischen Einheit, wie zum Beispiel bei der Berufsschule von Brig oder beim Betreibungsamt von Martinach.

In den Dienststellen und Ämtern, die mit dem gesamten Wallis in Kontakt sind, ist die Vertretung von Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen der beiden offiziellen Sprachen gewährleistet, damit den Bedürfnissen aller Bürger und Bürgerinnen entsprochen werden kann.

3. Frage

Zurzeit entspricht der Anteil an Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen deutscher bzw. französischer Muttersprache der Vertretung der Walliser Bevölkerung, d.h. 27,2 Prozent der Angestellten der gesamten kantonalen Verwaltung sind deutscher und 72,8 Prozent französischer Muttersprache.

In den Departementen schwanken die Anteile an Angestellten französischer Muttersprache zwischen 62 und 80 Prozent und die Anteile an Angestellten deutscher Muttersprache zwischen 19 und 37 Prozent. In den Dienststellen liegt der Anteil an Angestellten deutscher Muttersprache je nach Bereichen und Standorten zwischen 13 und 67 Prozent.

Nächste Frage

Zurzeit sind 28 Dienstchefs französischer (68 Prozent) und 13 Dienstchefs deutscher Muttersprache (31 Prozent).

Letzte Frage

Der Staatsrat ist sich durchaus der Wichtigkeit einer angemessenen Vertretung der beiden Sprachregionen in den verschiedenen Dienststellen bewusst. Bei jeder Ausschreibung wird das Idealprofil, wie zum Beispiel die Ausbildung, die Perfektionierung, die Berufserfahrung und die Sprachkenntnisse, definiert. Die Person, die am besten allen diesen Anforderungskriterien entspricht, wird angestellt.

Es ist jedoch nicht immer sinnvoll, die Muttersprache als Ausscheidungskriterium zu betrachten, sondern vielmehr, eine Person anzustellen, welche die zweite Sprache gut beherrscht, um die Leistungen für alle Bürger und Bürgerinnen des gesamten Kantons sicherstellen zu können.

Danke.

14. INTERPELLATION
de la députée Liliane Brigger, CSPO, et cosignataires concernant
handicap et marché du travail (18.06.2009) (1.043 anc. 2.025)
(en collaboration avec le DEET et le DSSI)

INTERPELLATION
von Grossrätin Liliane Brigger, CSPO, und Mitunterzeichnenden
betreffend Behinderung und Arbeitsmarkt (18.06.2009)
(1.043 ehem. 2.025)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER und dem DSSI)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Staatsrat kann direkt Antwort geben auf diese Interpellation.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Diese Interpellation stellt verschiedene Fragen betreffend die Behinderung und den Arbeitsmarkt.

1. Frage

Der Staat Wallis als Arbeitgeber verfolgt eine Personalpolitik, welche die Chancengleichheit gewährleistet. Aus diesem Grunde stellt der Staat Wallis den behinderten Menschen verschiedene Arbeitsmöglichkeiten zur Verfügung, welche ihren Fähigkeiten und Bedürfnissen entsprechen. Es handelt sich unter anderem um halbgeschützte Arbeitsplätze, welche nicht ausgeschrieben werden.

Im Rahmen der Erreichung ihrer politischen, strategischen und operativen Leistungsaufträge verteilen die Dienststellen selbständig ihre Aufgaben auf die verschiedenen Mitarbeiter mit oder ohne Behinderung. Für jede frei werdende Stelle wird das Anforderungsprofil durch die Dienststelle definiert. Anschliessend wird diese Stelle, gemäss dem Beamten-gesetz, öffentlich ausgeschrieben.

Im Anschluss wird derjenige Mitarbeiter mit oder ohne Behinderung, welcher am besten dem Anforderungsprofil entspricht, durch den Staatsrat angestellt.

Der Staat Wallis legt ebenfalls ein besonderes Augenmerk auf die Betreuung seiner kranken Mitarbeiter, falls das Risiko einer chronischen Entwicklung besteht, welche eine Invalidität zur Folge haben könnte. Im Rahmen der 4. IV-Revision hat der Arbeitgeber Staat Wallis durch die Dienststelle für Personal und Organisation die Zusammenarbeit mit der IV intensiviert.

2. Frage

Das Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen vom 31. Januar 1991, Artikel 15, Absatz 2 sieht Folgendes vor:

"Sie halten ihnen halbgeschützte Arbeitsplätze zur Verfügung, im Minimum ein Prozent der Gesamtheit der Posten, die im Stellenplan aufgeführt sind".

Der Staat Wallis hat zurzeit 2'700 Stellen im Organigramm und beschäftigt heute mehr als 30 behinderte Personen:

12 behinderte Personen in halbgeschützter Beschäftigung sind für eine unbefristete Dauer angestellt.

11 behinderte Personen in halbgeschützter Beschäftigung sind für eine befristete Dauer angestellt, im Hinblick auf ihre berufliche Wiedereingliederung.

15 Beamte, Hilfsangestellte oder Praktikanten mit einer Behinderung sind Voll- oder Teilzeit für eine befristete oder unbefristete Zeit angestellt.

3. Frage

Der Kanton Wallis unterstützt die berufliche Wiedereingliederung von Menschen mit einer Behinderung als Ergänzung und auf subsidiäre Weise zum Dispositiv der Invalidenversicherung. In diesem Rahmen werden verschiedene auf das Budget der Dienststelle für Sozialwesen abgestützte Massnahmen vorgeschlagen:

1. Der halbgeschützte Arbeitsplatz, dem eine Lohnzahlung durch den Kanton Wallis zu Grunde liegt, ist zurzeit die am meisten angewandte Massnahme im Rahmen des dargestellten Dispositivs (ungefähr 25 Stellen pro Jahr).

2. Die Massnahme des Praktikums für behinderte Menschen, allgemein auf eine Dauer von sechs Monaten beschränkt, ermöglicht eine gewisse Arbeitsfähigkeit zu prüfen.

3. Die Massnahme des Einarbeitungszuschusses für behinderte Menschen erlaubt es, 40 Prozent des an die Person bezahlten Bruttogehalts zu übernehmen. Diese Massnahme kann in einem privaten Unternehmen oder in der öffentlichen Verwaltung erfolgen.

4. Die Massnahme der Finanzierung der Arbeitgeberlasten für behinderte Menschen ermöglicht es, die gesamten mit der Beschäftigung verbundenen Arbeitgeberlasten während einer maximalen Dauer von 24 Monaten zu übernehmen. Diese Massnahme kann in einem privaten Unternehmen oder in der öffentlichen Verwaltung erfolgen.

4. und letzte Frage

10'000 erwachsene Personen beziehen im Wallis eine Rente als Hauptbezüger.

Der Kanton verfügt über ungefähr 1'300 Plätze in geschützten Werkstätten. Neue Modelle befinden sich in der Entwicklungsphase, insbesondere die in ein Unternehmen integrierten Werkstätten oder die Lösungen zur individuellen Platzierung in einem Unternehmen mit Unterstützung durch eine geschützte Werkstätte. Diese Weiterentwicklungen bieten gegenwärtig etwa hundert Arbeitsplätze an und das Modell erweitert sich pro Jahr um einige Dutzend Stellen. Neben der Tatsache, dass diese Organisationsformen wirtschaftlich vorteilhaft sind, bieten sie interessante Möglichkeiten zur Eingliederung und zur Zusammenarbeit zwischen geschützten Werkstätten und Unternehmen an. Ohne eine Überkapazität aufzuweisen, ermöglicht das aktuelle Dispositiv die Bedürfnisse abzudecken.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Lecture

15. DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction
d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Brigue**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau
einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der
Berufsfachschule Brig**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission
für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

*Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Joachim Rausis (suppl.),
(remplacé par Frédéric Mivelaz)*

Titre

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (nicht
entwickelt):*

Proposition du groupe PDCC par la députée Marie-Anne Levrand (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Frédéric Mivelaz, PLR, rapporteur:

Titre

Propositions du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, et du
groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrand, de revenir à la version du Conseil d'Etat.

Les salles de musculation, de théorie et les locaux supplémentaires qui seront
construits pour le NLZ seront subventionnés, pour une part, par la Confédération, mais le
solde sera à la charge du canton.

La commission souhaite que cela apparaisse clairement dans cette décision, mais il est toutefois préférable de ne pas le mettre dans le titre puisque ces salles ne sont pas l'objectif premier de la présente décision.

Raison pour laquelle **la commission accepte, à l'unanimité des membres présents, le retour à la version du Conseil d'Etat.**

Titre, adopté tel que proposé par les groupes CSPO et PDCC (retour au projet du Conseil d'Etat).

Considérants, adoptés.

Article 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Proposition du groupe PDCC par la députée Marie-Anne Levrand:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Frédéric Mivelaz, PLR, rapporteur:

Article 1 alinéa 1

Proposition de modification du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, et proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrand.

Comme expliqué précédemment, le crédit de 18,4 millions n'est pas accordé uniquement pour l'enseignement professionnel, mais également pour le centre de performance pour les sports de neige.

Pour cette raison, **la commission vous propose**, à l'unanimité des membres présents, **d'accepter l'amendement du groupe CSPO** et de refuser celui du groupe PDCC.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrand, PDCC:

Le groupe PDCC remercie la commission EFCS pour sa décision de revenir au titre initial pour ce projet de décision.

Au sujet de l'article 1, nous avons peine à comprendre le maintien de la dénomination détaillée des salles et installations complémentaires à la salle triple dans cet article qui traite du crédit d'engagement.

Par souci de cohérence et pour éviter une mauvaise interprétation de l'objet du subventionnement et, par conséquent, des frais inhérents à son exploitation et à son entretien futurs, nous maintenons notre proposition d'amendement et demandons le vote.

La discussion est close.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je voudrais juste préciser pour le subventionnement que le canton du Valais s'est engagé à soutenir ce centre national de sports à Brigue, que cet engagement passe par la construction de locaux pour le matériel et de cabines de fartage pour le centre de performance pour les sports de neige, que le canton subventionne entièrement ces locaux, donc cela doit se trouver dans la décision que nous prenons ce matin, en mettant le subventionnement pour l'enseignement professionnel en premier.

J'aimerais aussi préciser que la salle de musculation, la salle de théorie et les salles de gymnastique sont subventionnées par la Confédération en partie. Par contre, les locaux du centre de performance pour les sports de neige sont entièrement à la charge de l'Etat.

C'est pour cela que la commission a voulu maintenir dans cet article 1 alinéa 1 la notion de centre de performance pour les sports de neige.

Je vous demande de soutenir la commission.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrاند, PDCC:

Je pose la question de savoir comment ça se fait que ces locaux sont complètement subventionnés par l'Etat. Cela ne devrait pas normalement être complètement à la charge de l'Etat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois qu'il est important, par souci de transparence, qu'on mette dans la décision cette information parce qu'avec le contrat que nous avons discuté, je crois il y a deux ans, avec Swiss Ski, sur demande notamment du Grand Conseil, nous avons pris quelques engagements de donner des moyens à Swiss Ski et d'être des partenaires de cette organisation.

Je vous rappelle que c'est un bâtiment cantonal, que la commune participe également et que les locaux serviront à l'ensemble de la population. Donc, il est logique que l'infrastructure soit mise à disposition par le canton et il est donc logique que le canton finance ces installations. Ces installations sont plutôt liées à Swiss Ski qu'à l'Office fédéral de la formation professionnelle qui n'est pas entré en matière dans ce domaine. Il est donc logique que ce soit Swiss Ski qui est responsable de l'organisation et qui paie l'organisation et l'exploitation de l'ensemble qui le concerne et nous mettons, avec la commune, à disposition une infrastructure.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Alinéa 1

Par 84 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDCC défendue par la députée Marie-Anne Levrاند.

Article 1, adopté avec la proposition du groupe CSPO à l'alinéa 1.

Articles 2 et 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 104 voix et une abstention dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Lecture

16. DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction
d'une salle de sport triple à l'école professionnelle de Viège**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau
einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der
Berufsfachschule Visp**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission
für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Joachim Rausis (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 97 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je voudrais remercier le Parlement pour cette belle unanimité.

Je profite aussi de remercier M. le conseiller d'Etat, ses collaborateurs de la formation professionnelle ainsi que l'architecte cantonal et son adjoint, de même que les représentants des communes de Brigue et de Viège qui se sont impliqués et qui s'impliqueront encore pour la construction des salles de gym, et la commune de Sion qui va devoir aussi travailler pour la réalisation de la salle de gym de Sion en collaboration avec l'Etat évidemment.

Je tiens aussi à remercier le député (suppl.) Joachim Rausis qui a fonctionné comme rapporteur ad hoc pour les travaux de la commission.

Nous attendons donc la suite concernant la salle de gym de Sion.

Merci de votre attention.

Lecture

**17. DECISION
concernant le transfert du bâtiment "Swisscom", sis à la
rue St-Hubert 2 à Sion, du patrimoine financier au patrimoine
administratif de l'Etat**

Lesung

**BESCHLUSS
betreffend Übertragung des Gebäudes "Swisscom", an der
Rue Saint-Hubert 2 in Sitten, vom Finanzvermögen in das
Verwaltungsvermögen des Staates**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission
für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Présidente: Véronique Maret / Rapporteur: Joachim Rausis (suppl.)*

Der Präsident:

Hier liegen keine Abänderungsanträge vor. Wir arbeiten somit mit dem Text des Staatsrats.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Discussion sur l'ensemble de la décision:

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

J'ai pris connaissance, hier après-midi, de l'e-mail envoyé par le chef du département au président de la ville de Sion.

Par souci de transparence, comme l'a dit tout à l'heure le chef du département, j'aimerais faire ajouter à l'article 1 lettre b: "...de la réalisation des salles de sport *et des ateliers-école.*"

En effet, j'ai pris connaissance des plans hier en fin d'après-midi. Les ateliers seront insérés dans la salle quintuple. Dans la lettre de M. Roch, il est mentionné: "Participation communale à hauteur de 10% des frais de construction des surfaces affectées aux ateliers-école."

De plus, dans la lettre officielle, les modalités ne correspondent pas.

Nous fondant sur les différentes réunions de travail entre les services cantonaux et communaux, selon le PV du 20 avril 2009, l'architecte cantonal transmet un message à l'architecte de la ville pour que les montants soient intégrés dans le budget. Il est mentionné sous "Terrain", je cite : 10'800 m² à 260 francs/m², ce qui fait 2,8 millions.

Or, dans la lettre dont j'ai pris connaissance hier, il s'agit non plus de 10'800 m², mais de 16'500 m² à 250 francs/m², ce qui fait 4'125'000 francs. Sans compter le 10% de la valeur de transfert, deuxième étape, le 10% de frais de construction pour les ateliers-école et bien entendu le 10% du montant total de la construction de la salle quintuple.

Que vont penser les autorités exécutives et législatives de la ville de Sion sachant que, en 2001, la ville voulait acquérir le bâtiment "Swisscom" pour 8,5 millions?

Personnellement, si j'organise un repas dans un restaurant et que je m'entends pour le prix du menu convenu à 50 francs et que, par la suite, je reçois l'addition avec 80 francs le menu, je ne suis pas d'accord avec le procédé du restaurateur et je réagis.

Alors, ici, il me semble qu'il y ait un problème par rapport au patrimoine financier et administratif.

Je vous remercie de votre écoute.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Sie haben keinen schriftlichen Antrag hinterlegt für Ihren Vorschlag.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord, mais, mercredi, je n'ai pas pu intervenir, car la lettre n'était pas arrivée à l'Hôtel de ville. La lettre, effectivement, était arrivée mardi chez le président, transmise mercredi au secrétaire et j'en ai eu connaissance seulement hier.

Alors, je suis obligé d'intervenir pour essayer de clarifier la situation, comme l'a dit le chef du département tout à l'heure, par souci de transparence, et dans la transparence, pour la deuxième étape, nous devons mentionner ces ateliers-école qui font partie de la salle de gym étant donné qu'il y a une modification dont j'ai eu connaissance seulement hier au soir.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Es besteht ja die Möglichkeit gemäss Artikel 90 unseres Reglements, dass man auf einen Antrag zurückkommen kann, aber darüber müsste dann zuerst der Grosse Rat entscheiden.

Und falls der Grosse Rat entscheidet, auf den Antrag zurückzukommen, würde dann die Sitzung unterbrochen, die Kommission würde den Antrag prüfen und erst dann wieder ins Plenum kommen mit dem Antrag.

Aber ich werde gleichwohl jetzt das Wort Herrn Staatsratspräsident Claude Roch geben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois qu'il est facile de clarifier ce dossier.

Il y a deux questions posées par le député Freddy Philippoz.

La première concerne les ateliers. Les ateliers, c'est un autre budget, de la part de l'architecte cantonal, c'est le budget ordinaire qui prend les ateliers. Par contre, lorsqu'ils seront construits, c'est logique que la commune soit partenaire de cette construction; donc, elle entrera dans le financement à 10%, selon la loi, mais ce n'est pas le budget, ici nous avons le transfert uniquement des bâtiments et on n'est pas dans le même dossier. Voilà pour ce qui concerne les ateliers et je crois qu'il n'y a pas de lien entre les ateliers, là nous avons le montant du transfert du domaine financier dans le domaine administratif. C'est une affaire uniquement étatique, donc il n'y a pas besoin de mettre le problème des ateliers, auquel correspondra le dossier dont nous allons discuter avec la ville de Sion et qui viendra en 2010 au Grand Conseil.

Concernant le deuxième point, je dois contrôler ces chiffres parce que la lettre a été faite par l'architecte cantonal. J'ai contrôlé avec l'architecte cantonal moi-même vendredi ou jeudi. C'était d'ailleurs le motif qui a retardé ma signature: ces 16'500 m², et c'est la confirmation de M. l'architecte cantonal sur ce chiffre-là.

Je vais donc contrôler avec votre PV du mois de septembre, je crois, quelle différence entre 10'800 et 16'500 m²? Mais, je vous rappelle que c'est le dossier futur qui viendra en 2010 au Grand Conseil et que, aujourd'hui, c'est une discussion de base, la lettre est

une discussion de base pour venir en 2010 au Grand Conseil et pour que le Grand Conseil nous autorise le crédit. La discussion est en route. C'est un premier projet qui est envoyé à la ville de Sion en fonction des discussions des services, auxquelles je n'ai pas participé, mais nous faisons une première proposition à la ville, et la ville va discuter de cette proposition et elle reviendra chez nous avec une contre-proposition. En 2010, vous aurez une solution très claire et transparente au niveau du Grand Conseil.

Nous avons donc deux dossiers différents. Aujourd'hui, c'est un dossier étatique de transfert du domaine financier dans le domaine administratif. Nous le faisons en deux étapes parce que la première étape est réalisée. La deuxième étape sera réalisée lorsque les salles seront construites. En 2010, nous résoudrons tous les problèmes que le député Freddy Philippoz a mentionnés, en accord avec la ville de Sion.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Ich glaube nach den Erklärungen von Herrn Staatsratspräsident Claude Roch können Sie den Antrag zurückziehen und dann später wenn das Dossier auf dem Tisch liegt, können Sie das dann wieder einbringen.

Sind Sie damit einverstanden?

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Je prends acte de ce que viens de dire M. le conseiller d'Etat Claude Roch et puis comme cela, nous pourrons continuer. Merci.

La discussion est close.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Somit können wir die Schlussdebatte eröffnen.

Débat final:

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le transfert du bâtiment "Swisscom" sis 2, Chemin St-Hubert, du patrimoine financier dans le patrimoine administratif répond à sa nouvelle fonction.

En effet, ce bâtiment est aujourd'hui affecté à la formation professionnelle et lui est indispensable. Il accueille depuis plusieurs années la formation professionnelle technique comme les automaticiens, polymécaniciens, informaticiens, médiamaticiens et électroniciens, que ce soit en formation duale ou en école des métiers.

Les ateliers mécaniques vont immigrer et offrir un nouvel instrument de formation pratique aux apprentis, mais aussi aux enseignants.

Enfin, ce complexe doit être complété par les salles omnisports qui permettront de proposer du sport aux apprentis, mais aussi des infrastructures à de nombreuses sociétés de la région de Sion.

Comme nous pouvons le constater, ce bâtiment a transformé fondamentalement son affectation pour devenir un bâtiment essentiel au fonctionnement de l'Etat. Il est donc logique qu'il fasse partie du patrimoine administratif.

Au-delà des changements de statut légal de ce bâtiment, cette nouvelle affectation a des conséquences que j'aimerais évoquer brièvement en tant qu'utilisateur occasionnel du bâtiment.

Si le bâtiment offre une infrastructure moderne et très adéquate pour les enseignements techniques, l'augmentation du nombre d'élèves entraîne trois difficultés que je vais évoquer ci-dessous:

1. la circulation à l'intérieur du bâtiment demande des aménagements pour garantir une plus grande sécurité;
2. l'extérieur du bâtiment offre aux apprentis uniquement un parking. Des espaces verts amélioreraient la convivialité du bâtiment pour les pauses et autres moments de détente des apprentis;
3. la circulation entre le bâtiment principal du centre de formation professionnel et le bâtiment "Swisscom" est difficile, en particulier au passage sous les voies CFF.

Sur ces trois points, le canton et les services concernés se doivent de mener une réflexion, en collaboration avec la commune de Sion, pour répondre à la nouvelle fonction du bâtiment et offrir aux apprentis des conditions encore meilleures.

Ces trois points feront l'objet d'une question écrite ou d'une interpellation laissant ainsi le temps au Conseil d'Etat de répondre de manière plus complète et plus pertinente.

Le groupe ADG accepte évidemment le transfert du bâtiment "Swisscom" du patrimoine financier dans le patrimoine administratif.

Merci.

M^{me} la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:

Après l'intervention individuelle de mon collègue Freddy Philippoz, je prends la parole au nom du groupe DC du Centre.

Notre groupe approuve le transfert du bâtiment "Swisscom" sis à la rue St-Hubert 2 à Sion du patrimoine financier dans le patrimoine administratif de l'Etat.

Ces locaux étant indispensables au centre professionnel de Sion afin de dispenser les cours théoriques, pratiques et d'assurer également l'implantation des infrastructures pour la gymnastique, ce transfert permet, en conséquence, d'être en conformité avec la LGCAF.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin, PLR:

Nous allons faire bref puisque le temps avance.

Les libéraux-radicaux se réjouissent, et ils l'ont dit lors du débat d'entrée en matière, de voir un bâtiment pesant plus de 65 millions consacré entièrement à la formation professionnelle. Il y a un effort réel évident du Conseil d'Etat de donner les meilleures structures et les moyens suffisants pour la formation de nos jeunes.

Les libéraux-radicaux se réjouissent de cet état de fait et soutiennent naturellement ce projet de transfert.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wir können jetzt definitiv zur Abstimmung schreiten.

Ainsi décidé par 106 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 novembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je prends la parole pour renouveler mes remerciements au Conseil d'Etat, aux collaborateurs de l'Administration et aux membres de la commission.

Je terminerai par vous remercier vous, tous les parlementaires, qui soutenez ces projets.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

A mon tour de vous remercier d'avoir accepté ces trois dossiers.

Ces trois décisions sont importantes. Elles permettront de donner satisfaction à notre jeunesse et elles seront, je l'espère également, l'occasion d'un nouveau partenariat avec les villes impliquées.

Je voudrais remercier la présidente ainsi que les membres de la commission thématique du travail qui a été fait et aussi de la collaboration qui a été respectée durant toute cette approche sur ces dossiers.

Maintenant, je m'engage à poursuivre à la fois le dossier de Sion, de façon à ce que vous l'ayez en 2010 au Grand Conseil, et que les travaux puissent se faire selon la planification qui a été admise, c'est-à-dire que les délais soient respectés et qu'à la fin 2013, nous ayons l'acceptation définitive et le paiement de la Confédération du montant de la subvention.

Merci à vous tous.

18. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 6

du député Freddy Philippoz, PDCC, concernant la loi sur le sport

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Les thèmes principaux et les axes qui seront abordés dans le cadre de cette loi ont été réalisés par un groupe de travail.

Je les ai reçus la semaine passée et, selon les règles mises en place par le Conseil d'Etat, je les présenterai entre novembre et décembre au Conseil d'Etat, de façon à ce que le Conseil d'Etat accepte ces axes. Ensuite, nous organiserons une très large consultation avec les milieux concernés, avec l'école évidemment qui est partenaire du sport à l'école et avec l'ensemble des inspecteurs, des experts, des représentants du sport et des responsables à la fois des communes et des fédérations sportives.

Le dossier vous sera soumis, après cette consultation, dans le courant de l'année 2010. Une loi sur le sport et une nouvelle organisation de Jeunesse et Sport, avec un Office des sports probablement qui aura comme objectif principal d'avoir une meilleure visibilité sur le sport.

Frage 9

**der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend
Kruzifixe in den Schulzimmern**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Vous connaissez la décision de la Cour européenne de justice de Strasbourg, qui a statué le 3 novembre 2009 sur le retrait des crucifix des écoles italiennes.

J'aimerais vous rappeler la Constitution valaisanne et la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1992 qui nous demandent un partenariat avec les institutions religieuses reconnues. Pour notre canton du Valais, la responsabilité de l'école obligatoire, de la

logistique, appartient aux communes. Les communes ont donc la responsabilité de la logistique et l'Etat a la responsabilité pour les établissements cantonaux.

Nous ne faisons pas de lien entre l'enseignement religieux, qui est donné par l'Eglise, et les crucifix qui sont dans les écoles.

Nous n'avons actuellement pas de problème à résoudre avec les communes, avec la population, avec les élèves.

Nous pensons que la laïcité peut également être tolérante et que le rôle de l'Etat est aussi d'être tolérant et de respecter l'ensemble des différentes cultures religieuses dans le monde de l'école, dans la société en général, et c'est cette tolérance que nous voulons aussi, quant à moi ou quant au département, respecter.

Question 2

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: une campagne aux frais des contribuables?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'intervenant interroge le Conseil d'Etat pour savoir si le comité favorable à la loi sur le tourisme bénéficie de financement public.

La réponse est non, aucun soutien financier de la part du canton n'a été attribué au comité de soutien.

Question 4

du député Jean Rossier, PDCC, concernant l'actualité sous tension

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La question de la possibilité de mise en souterrain des lignes électriques à très haute tension fait couler beaucoup d'encre, cela à juste titre. En effet, les impacts environnementaux de tels projets sont importants et leurs conséquences sur la santé de la population, bien que très mal connues, méritent qu'on leur applique le principe de précaution.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que la compétence en matière de lignes électriques à très haute tension est fédérale. La loi fédérale sur les installations électriques précise que, je cite: "Le droit cantonal est pris en compte dans la mesure où il n'entrave pas de manière disproportionnée l'accomplissement des tâches de l'exploitant de l'installation à courant fort ou à courant faible (entreprise)." Les cantons sont donc consultés, mais, *in fine*, si des oppositions persistent, c'est l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) qui est compétent pour délivrer l'autorisation de construire.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat tient à faire entendre sa voix. Il a notamment demandé à l'OFEN que la Confédération conduise une étude complète sur la faisabilité d'une mise sous terre sur le tracé Chamoson-Mörel. Cette demande a, ensuite, été confirmée par votre résolution urgente, celle de M. Paul-André Roux, soutenue elle-même par le Grand Conseil.

De plus, la Confédération a mis en consultation et est en train de finaliser un système d'évaluation permettant de déterminer au cas par cas, sur la base de critères précis, la solution la mieux adaptée (aérienne ou souterraine) pour les projets de lignes à très haute tension.

Conscient de l'enjeu et dans l'intérêt de la population, des communes et du canton, le Conseil d'Etat s'engage, à chaque fois que cela lui apparaît pertinent, à attirer l'attention des autorités compétentes pour qu'une mise en souterrain des lignes électriques soit examinée.

Question 5

du député Pascal Luisier, PDCB, concernant l'aide aux exploitations agricoles, l'argent qui dort

(en collaboration avec le DFIS)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

En matière de crédits agricoles, il y a lieu de distinguer deux types d'outils:

- les crédits d'investissements qui cofinancent principalement des mesures de constructions et
- les crédits à l'aide aux exploitations qui visent à soutenir les agriculteurs dans des situations difficiles.

Les moyens à disposition proviennent d'un fonds financé quasi-exclusivement par la Confédération. En conséquence, celle-ci définit l'ensemble des critères d'octroi et de gestion de ces crédits.

On doit, malheureusement, constater que ces critères d'octroi sont devenus très restrictifs dans le cadre des différentes réformes de politique agricole fédérale. La taille minimale des exploitations pour bénéficier de crédits agricoles a notamment passé à 1,25 unité de main-d'œuvre dès 2004. Sachant qu'environ 75% des exploitations valaisannes ont une taille inférieure à cette limite minimale, il est évident que le volume de prêts pouvant être consentis s'en trouve grandement limité. Les montants disponibles du fonds d'investissements ont donc augmenté en conséquence.

De plus, l'octroi de crédits agricoles n'est possible que dans le cadre du budget annuel. Les demandes déposées ces deux dernières années ayant dépassé les dépenses budgétaires admises, une demande de crédit supplémentaire vous a été présentée lors de cette session.

De ce fait, le Conseil d'Etat continuera, comme par le passé, à défendre au niveau fédéral les critères d'octroi les plus adaptés possible à la situation valaisanne.

Frage 12

von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, betreffend: Beschäftigungsprogramme auf Kurs?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann Ihnen zunächst die aktuelle Situation der Arbeitslosenzahlen liefern. Wir wissen und Sie wissen, dass im Oktober die Arbeitslosenquote erstmals über dem schweizerischen Durchschnitt liegt. Dieser Anstieg ist allein auf saisonale Gründe zurückzuführen und zwar im Bereich Tourismus und Landwirtschaft.

Nichtsdestotrotz ist die eigentliche wirtschaftliche Krise auch im Wallis zu spüren, was seinen Niederschlag ebenfalls auf dem Arbeitsmarkt findet. Selbstverständlich verfolgt das Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung durch die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit seit Beginn der Krise die Entwicklung mit grösster Aufmerksamkeit, um jederzeit, wenn nötig, eingreifen zu können. Dabei kann gesagt werden, dass die breite Palette an arbeitsmarktlichen Massnahmen, welche die eidgenössische und kantonale Gesetzgebung zur Verfügung stellen, bis heute den Bedürfnissen genügen.

Im Rahmen der dritten Stufe der Stabilisierungsmassnahmen wurde nun zusätzlich auf Bundesebene das Instrumentarium der Arbeitslosenversicherung mit gezielten, zeitlich befristeten Massnahmen für besonders verletzbare Zielgruppen ergänzt. Es wurden dabei Massnahmen beschlossen, die der Bekämpfung der Langzeitarbeitslosigkeit, der Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit sowie der Qualifizierung während der Arbeitslosigkeit dienen. Mit der Umsetzung der ersten dieser Massnahmen ist im Januar 2010 zu rechnen. Derzeit ist man dran die entsprechende Verordnung zu erarbeiten und wir wurden auch entsprechend konsultiert.

Obwohl wir auf kantonaler Ebene aktuell – heute – die Einführung zusätzlicher arbeitsmarktlicher Massnahmen noch nicht als notwendig erachten, verfolgen wir die Entwicklung mit der nötigen Sorgfalt. Aus diesem Grunde wurde denn im Oktober dieses Jahres auch ein Beschäftigungsgipfel mit den wichtigsten Arbeitsakteuren durchgeführt, um in einem breiteren Kreis zu eruieren, was in welcher Richtung noch wirkungsvoller gemacht werden kann. Die entsprechenden Anregungen und Vorschläge werden nun von der Dienststelle analysiert und bewertet. Gestützt auf diese Analyse wird dann ein Aktionsplan erarbeitet werden um diese Massnahmen dann umzusetzen. Weil wir auch davon ausgehen, dass im Jahr 2010 sich die Situation noch weiter verschärfen wird.

Abgesehen von arbeitsmarktlichen Massnahmen wurde auf kantonaler Ebene der Personalbestand der RAV angepasst, um die qualifizierte Betreuung der Stellensuchenden jederzeit zu sichern sowie zusätzlich ein Tool eingeführt, um gezielter der Langzeitarbeitslosigkeit entgegen zu wirken.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat. Somit haben wir das Departement abgeschlossen.

Wir können weitergehen mit dem Departement für Verkehr, Bau und Umwelt.

Herr Staatsrat Melly ist heute kantonsabwesend. Er wird heute vertreten durch Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

Question 13

du groupe PDCB, par le député Laurent Léger, concernant les mesures sismiques

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich gebe Ihnen folgende Antwort im Namen von Herrn Melly.

Eine Erdbebenexpertise muss für sämtliche Objekte, die eine Überprüfung des Widerstandes gegen Erdbeben erfordert, dem Baugesuch beigelegt werden.

Dieser Bericht muss als Bedingung der Baubewilligung von kantonalen Experten kontrolliert werden.

Das Büro, das für die Erdbebenexpertise beauftragt wurde, ist danach verpflichtet, die Anwendung der Erdbebenmassnahmen zu verfolgen und einen Konformitätsbericht abzugeben.

Am Schluss der Arbeiten übermittelt der Bauherr den Konformitätsbericht der Gemeinde im Rahmen des Wohnbewilligungsverfahrens gemäss Artikel 59 der kantonalen Bauordnung.

Die Verantwortung der Erteilung der Wohnbaubewilligung unter Einhaltung aller Bedingungen der Baubewilligung liegt bei der Gemeinde.

Question 8

du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant la présence de l'armée en Valais

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député André Vernay, la séance prévue avec M. le conseiller fédéral Ueli Maurer est agendée au 25 novembre prochain. De fait, je ne saurais préjuger de ce qui ressortira effectivement de cette rencontre.

Le 2 octobre dernier, M^{me} de Quattro, pour le canton de Vaud, et moi-même avons rencontré le chef de l'armée, M. le commandant de corps Blattmann, à Berne, quant à la problématique de Savatan exclusivement.

Au travers de la réponse du Gouvernement à la résolution urgente "Pour le maintien de Savatan", je vous donnerai des explications plus précises tout à l'heure.

Pour le reste, nous restons attentifs au développement du domaine militaire en Valais. A ce stade, rien n'est décidé ou du moins en passe de l'être. Tant que le rapport sur la politique de sécurité, prévu pour le printemps 2010, n'aura pas été déposé et surtout avalisé par les Chambres fédérales, aucune démarche concrète ne sera entreprise par le DDPS.

Dans l'intervalle, nous sensibiliserons régulièrement les instances militaires compétentes sur la ferme volonté de notre canton de maintenir, voire développer la présence de l'armée chez nous.

Frage 11

von Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO, betreffend Militärpräsenz auf dem Simplon

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Wir sind uns der Bedeutung bewusst, welche die Militärpräsenz für eine Region wie das Simplongebiet darstellt.

Glücklicherweise konnten wir im Rahmen der verschiedenen Kontakte, welche wir mit den zuständigen Militärbehörden pflegen, erfahren, dass der Schiessplatz Simplon der letzte ist, welcher in der Schweiz für Einsatz und Übung der Artillerie beibehalten wird.

Aus den Besprechungen mit dem Kommandanten des Waffenplatzes Bière als hauptsächlichem Benutzer des Sektors Simplon, hat sich klar ergeben, dass die Armee beabsichtigt, die Benutzung dieser Schiesszone zumindest für die nächsten fünf Jahre, wie Sie es in Ihrer Frage aufwerfen, weiterzuführen. In diesem Zusammenhang sind in nächster Zeit bedeutende Investitionen im Gebiet Simplon sowie im Vorortlager Grosse Eye, verbunden mit zusätzlichen Arbeitsplätzen, vorgesehen.

Des Weiteren, was die militärischen Tätigkeiten im Wallis betrifft, werden wir weiterhin, wie bereits verschiedentlich in Antworten vor dem Parlament dargelegt wurde, die zuständigen eidgenössischen Instanzen regelmässig hinweisen auf den festen Willen unseres Kantons, die militärische Präsenz bei uns zu bewahren oder gar zu fördern, d.h. Arbeitsplätze zu fördern.

Obwohl der Bereich Militär einzig in der Zuständigkeit des Bundes liegt, werden wir es nicht unterlassen, die Interessen des Kantons zu vertreten, damit Bern die Lasten und Arbeitsplätze in allen Regionen des Landes auf gerechte und angemessene Art verteilt.

Question 7

du groupe PLR, par le député (suppl.) David Queloz, concernant la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins de longue durée

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le nouveau régime de financement des soins prévoit une contribution des assureurs maladie pour les prestations de soins. Les contributions sont fixées par le Conseil fédéral dans une ordonnance et sont valables sur l'ensemble du territoire suisse.

Les cantons doivent régler le financement résiduel et peuvent prévoir une participation des patients jusqu'à hauteur de 20% au maximum de la contribution maximale à charge des assureurs maladie.

Le Conseil fédéral a décidé, durant l'été 2009, que le nouveau financement des soins entrera en vigueur obligatoirement le 1^{er} juillet 2010 déjà. Le délai d'une année est très court. C'est pour cela qu'au niveau cantonal, un décret urgent viendra régler le nouveau financement des soins dans l'attente de la loi cantonale sur les soins de longue durée.

Pour ce qui est du calendrier, le Département des finances, dès la décision du Conseil fédéral connue, a évalué les incidences du nouveau financement des soins, en collaboration, d'une part, avec l'Association valaisanne des établissements médico-sociaux et, d'autre part, avec le Groupement valaisan des centres médico-sociaux et, enfin, avec la Fédération des communes valaisannes.

En séance du 11 novembre écoulé, le Conseil d'Etat a décidé les principes généraux du décret qui sera soumis à consultation à partir du mois de décembre prochain et ce jusqu'à la mi-janvier 2010.

A mi-février 2010 (autre point du calendrier), le Conseil d'Etat transmettra au Parlement le projet de décret accompagné de son message qui devrait être traité par vous-mêmes lors de la session de mai, cela afin de pouvoir entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2010 comme le prévoit et l'exige la législation fédérale.

Le département élaborera, ensuite, un projet de loi sur les soins de longue durée qui devrait être mis en consultation dans la deuxième partie de l'année 2010 déjà pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2012. Ce troisième volet de révision de la loi sur la santé traitera notamment des établissements et institutions sanitaires promulguant des soins de longue durée et la répartition des tâches entre les cantons, les régions et les communes.

Frage 14

**von Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Mitunterzeichner betreffend
Grippe A (H1N1) – sind wir vorbereitet?**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Ja, der Kanton Wallis ist bereit. Der Staatsrat hat einen Pandemiestab eingesetzt, der sich seit April in regelmässigen Abständen trifft. Der Pandemiestab wird von Dr. Dupuis, Kantonsarzt und Chef der Dienststelle für Gesundheitswesen präsiert und umfasst die Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär, das Erziehungsdepartement, Vertreter der Ärztinnen und Ärzte und Vertreter des Walliser Apothekervereins, das Zentralinstitut der Walliser Spitäler und natürlich das Gesundheitsnetz Wallis.

Wie wird die Impfung im Wallis organisiert?

Die Impfung wird in zwei Phasen durchgeführt. In einer ersten Phase, welche diese Woche beginnt, können sich schwangere Frauen, chronisch-krank Personen unter 65 Jahren sowie deren Umfeld und das Gesundheitspersonal sowie Personen, welche sich beruflich um Säuglinge unter sechs Monaten kümmern, impfen lassen. Personen mit einem erhöhten Komplikationsrisiko sowie deren familiäres Umfeld können sich bei ihrem behandelnden Arzt impfen lassen. Die Beschäftigten im Gesundheitswesen, die im Spital oder in einer Institution arbeiten (Alters- und Pflegeheim, Spitex usw.) werden an ihrem Arbeitsplatz geimpft. Andere Beschäftigte im Gesundheitswesen (Physiotherapeuten, Zahnärzte, Apotheker usw.) werden in den Arztpraxen geimpft. Die Personen, welche sich beruflich um Säuglinge unter sechs Monaten kümmern, können sich ebenfalls bei ihrem Arzt impfen lassen.

Sobald genügend Impfstoff vorhanden ist, wird die Impfung in der zweiten Phase der ganzen Bevölkerung angeboten. Zu diesem Zweck werden die Impfzentren in Brig, Visp, Siders, Sitten, Martinach und Monthey eröffnet. Die Zentren werden vom 2. bis und mit 22. Dezember 2009 an insgesamt 17 Tagen offen sein, jeweils von 07.30 Uhr bis 19.30 Uhr (ausgenommen Sonntage und Maria Unbefleckte Empfängnis am 8. Dezember). In den Impfzentren werden Gesundheitsfachleute (Ärzte und Pflegefachpersonen), unterstützt von administrativem Personal der Gemeinden und Mitarbeitern des Zivilschutzes tätig sein.

Wann ist der Impfstoff vorhanden?

Der Impfstoff Focetria für Kinder, die einer Risikogruppe angehören und schwangere Frauen, ist diese Woche an die Walliser Apotheken ausgeliefert worden. Der Impfstoff Pandemrix für erwachsene Personen, die einer prioritären Gruppe angehören, wird nächste Woche an die Apotheken ausgeliefert, damit entsprechend den Empfehlungen des BAG ab dem 16. November 2009 mit den Impfungen gestartet werden kann. Das Personal des Walliser Gesundheitsnetzes kann sich ebenfalls ab dieser Woche impfen lassen.

Gestern 12. November haben wir in den verschiedenen Walliser Medien (Le Nouvelliste, Walliser Bote, Canal 9, Radio Chablais, Rhône FM, Radio Rottu) eine Informationskampagne über die Impfung der prioritären Gruppen lanciert.

Ich möchte die Gelegenheit nicht verpassen, allen Beteiligten ganz herzlich zu danken, insbesondere dem Zivilschutz, den Gemeinden und den Ärztinnen und Ärzten und Apothekerinnen und Apothekern, die diese Impfkampagne überhaupt möglich machen.

Question 16

du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret, concernant la carence en lits d'accueil pour les personnes atteintes de troubles psycho-gériatriques importants

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il n'y a pas eu de suppression de lits pour personnes atteintes de troubles psycho-gériatriques dans les IPVR, ni du reste à la clinique St-Amé.

Les IPVR ont intensifié leur travail de liaison afin de trouver des placements toujours plus adéquats pour ces patients. En effet, l'hôpital n'est pas conçu comme un lieu de vie et sa mission consiste donc à offrir une prise en charge en phase aiguë ou en phase de crise.

Lorsque cette phase est achevée, il importe de trouver le plus rapidement possible un placement plus adéquat dans une institution destinée à l'accueil à long terme. Il s'agit aussi de libérer des places en milieu hospitalier pour être en mesure de prendre en charge les nouveaux cas qui se présentent.

Ce sont donc les EMS qui ont pour mission d'offrir aux personnes âgées un hébergement médico-social de longue durée. Notre canton compte actuellement 2'650 lits de longue durée en EMS, dont plus de la moitié sont occupés par des personnes atteintes de démence. Pour être en mesure d'accueillir des personnes âgées présentant des troubles psycho-gériatriques importants, les EMS doivent pouvoir disposer d'un personnel bien formé aux spécificités de ce type de prise en charge. Ils doivent également se doter d'un encadrement architectural adéquat et de systèmes de sécurité spécifiques.

L'Association valaisanne des EMS vient de terminer et présenter un rapport sur cette question, et conclut à la nécessité de trouver des moyens financiers supplémentaires à cette fin.

Le Département des finances, des institutions et de la santé va poursuivre les réflexions dans ce sens avec l'AVALEMS, avec le soutien des IPVR pour les questions liées à la formation.

Des travaux sont également en cours suite à l'adoption du postulat 2.141 déposé par les députés Raboud, Buttet et Z'graggen concernant la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres démences.

Question 18

des députés Frédéric Delessert, PLR, et cosignataire concernant les centres de vaccination: répartition des coûts

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Six centres de vaccination seront ouverts avec effet immédiat à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, comme vu dans ma réponse aux députés Bregy et Ruppen, avec chacun pour mission de vacciner contre la grippe A(H1N1) l'ensemble de la population de sa région qui souhaite être vaccinée. Ces centres seront ouverts en décembre et disposeront d'une équipe médicale performante comprenant des infirmiers et des médecins, et seront secondés par du personnel administratif provenant des communes, respectivement de la protection civile.

Les emplacements ont été soigneusement choisis lors de visites organisées avec les responsables locaux, qui se sont très sérieusement impliqués, avec disponibilité, flexibilité et efficacité, pour trouver les bâtiments les plus adéquats pour répondre aux besoins médicaux et logistiques d'un centre de vaccination.

Grâce à cet engagement, grâce au soutien des communes et de la protection civile, le canton du Valais peut assurer avec un accès rapide la vaccination de toute la population et, par-là même, garantir la santé des citoyennes et des citoyens.

Les coûts de cette campagne seront répartis entre la Confédération pour l'achat du vaccin en tant que tel, les cantons pour ce qui concerne l'organisation et la rémunération du personnel médical (ce qui représentera plusieurs centaines de milliers de francs, nous l'espérons, sans crédit supplémentaire) et les communes, pour leur part, par la mise à disposition des locaux et du personnel administratif. Cette contribution des communes est basée sur l'article 5 de l'ordonnance cantonale sur la lutte contre les maladies transmissibles du 4 mars 2009 qui prévoit que "les communes mettent à disposition gratuitement les locaux nécessaires dans les cas d'épidémies et pour l'organisation des vaccinations; elles fournissent également le personnel de secrétariat et d'organisation". L'ensemble des communes rattachées à un centre et non seulement la commune dans laquelle se trouve ce centre sont donc tenues d'en partager la charge en contribuant à fournir le personnel administratif et/ou en répartissant les coûts engendrés selon une clé de répartition à fixer entre elles.

Au cas fort improbable d'une non-entente entre les communes d'une région concernée, il pourrait être envisagé de demander l'arbitrage du Département des finances, des institutions et de la santé.

Je profite une nouvelle fois pour remercier toutes les personnes actives pour leur indispensable collaboration et toutes les personnes impliquées dans la mise sur pied de cette campagne de vaccination, ainsi que les communes valaisannes.

Frage 19

von Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wie weit ist der Kanton mit der gerechten Besteuerung der Stromgewinne?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Die Kantone Graubünden und Wallis sind mit dem Gegenvorschlag der swisselectric grundsätzlich einverstanden. Die Steuerverwaltungen haben in Zusammenarbeit mit den Experten Anpassungen verlangt.

Die angepasste Version wurde der swisselectric anlässlich der Sitzung vom 10. November 2009 vorgestellt. Die swisselectric wird das Modell durch ihre Energiewirtschaftsexperten überprüfen lassen und ihrer Geschäftsleitung vorlegen.

Am 25. November 2009 wird die nächste Sitzung mit der swisselectric stattfinden. Der Kanton Wallis will die Verhandlungen in diesem Jahr abschliessen. Entweder wird eine Einigung erzielt oder es muss der Rechtsweg beschritten werden.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

19. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député
Jean-Henri Dumont, concernant l'IUKB, encore des problèmes?
(10.11.2009) (3.031)**

DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat
Jean-Henri Dumont, betreffend: Weitere Probleme im IUKB?
(10.11.2009) (3.031)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le 11 février 2009, lors du traitement du dernier rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), le groupe PS/AdG avait rappelé l'importance qu'il attache à la qualité de la formation à tous les degrés et particulièrement au niveau des formations tertiaires de base et post-graduées qui devraient permettre au Valais d'assurer chez lui une plus-value importante en termes de formation, de compétences et de développement dans les domaines concernés. Comme pour le rapport de mars 2008, il s'était montré critique, mais tenait et tient encore à rester constructif vu l'importance de la formation supérieure en Valais et particulièrement de cette toute petite niche que représente l'IUKB dans la formation universitaire en complémentarité aux formations HES. Le groupe PS/AdG regrettait que les responsabilités politiques et administratives qui ont conduit à la situation catastrophique antérieure n'aient pas été établies aussi clairement qu'il eût été souhaitable, notamment par le dépôt d'une plainte judiciaire. Il insistait sur l'importance d'une gestion rigoureuse d'un organisme comme l'IUKB et de son contrôle, notamment par l'Etat et la Confédération qui sont impliqués financièrement. Enfin, nous avons constaté une évolution globalement positive avec des corrections partiellement mises en œuvre, particulièrement avec le recentrage des activités d'enseignement et de recherche dans les deux domaines d'activité de l'IUKB: droits de l'enfant et tourisme. Le groupe PS/AdG faisait siens les constats et les demandes de la commission de gestion, notamment l'engagement que, je cite, "pour les activités héritées qui ne répondent pas aux missions premières et ne trouvent pas une place dans l'un de ces deux domaines, la direction, en collaboration avec le bureau du conseil, poursuit le processus d'abandon dans les meilleurs délais". Il était même ajouté qu'un contrat de prestations, signé le 14 août 2008, précisait les modalités de désengagement de l'IUKB dans l'accord préalable de partenariat avec Lemania Group School.

Vu cet engagement de désengagement dans les meilleurs délais, vous comprendrez, Chères et Chers collègues, notre surprise et notre désappointement lorsque nous avons appris que le New York College à Athènes et apparemment aussi à Prague, institut non universitaire qui serait lié au Lemania Group School, fait de la publicité sur son site Internet pour une formation intitulée "IUKB executive MBA in tourism management" avec le sigle de l'IUKB.

Le Parlement ne peut ainsi que se sentir trahi par rapport aux engagements pris par l'IUKB. S'il paraît compréhensible que, dans une période transitoire de désengagement, l'IUKB assume ses responsabilités et s'engage à terminer la supervision académique des formations en cours, comme on pouvait le comprendre en lisant le rapport de la commission de gestion, il est, par contre, plus qu'étonnant et incompréhensible que le New York College continue à recruter de nouveaux étudiants pour des formations avec le label IUKB alors que l'IUKB est censé abandonner ces formations.

Je rappelle encore que les formations et les titres décernés BBA et MBA ne sont ni reconnus ni accrédités par la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) et qu'un étudiant, transféré après une année ou deux vers une université accréditée comme Genève ou Lausanne, n'obtient aucune reconnaissance et doit tout recommencer à zéro. Cette situation est de nature à remettre fortement en question la crédibilité de l'IUKB. Aussi le groupe ADG souhaite-t-il obtenir des réponses brèves et précises aux quelques questions qui sont dans le texte déposé et que je ne répéterai pas.

Permettez-moi d'en préciser une seule, la cinquième: Monsieur le conseiller d'Etat Claude Roch, allez-vous quitter votre fonction de président de l'IUKB avant la fin de l'année, comme indiqué dans le rapport de la commission de gestion et conformément aux recommandations du Grand Conseil? Si non, quand comptez-vous le faire? Plutôt que de persister à cette présidence pour sauver l'IUKB, êtes-vous sûr qu'il ne serait pas mieux pour l'IUKB, pour l'Etat et pour vous-même que vous vous retiriez rapidement?

Les réponses apportées à nos questions devraient, je l'espère, clarifier la situation et redonner un peu plus de confiance quant à l'avenir de l'IUKB.

Enfin, le groupe ADG demande à la commission de gestion d'examiner ces éléments nouveaux dans le cadre de son suivi de l'évolution de l'IUKB.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais remercier le député Jean-Henri Dumont d'abord de mentionner qu'il y a une évolution positive du dossier depuis une année et demie ou depuis deux ans. Lui dire aussi qu'il n'y a aucune trahison du Parlement. Par contre, je reviendrai sur le problème que vous soulevez et je suis conscient aussi que les éléments mentionnés: importance de la qualité, plus-value, compétences, ce sont les éléments pour lesquels nous défendons notre service tertiaire en Valais ou les écoles du tertiaire en Valais. C'est donc un bon signe qui montre, d'une part, que les deux masters qui sont mis en place fonctionnent bien, que pour le tourisme il y a des projets de la CTI qui sont importants et qui concernent le domaine académique et pas le domaine professionnel et puis que c'est dans les deux à trois ans que les professeurs et la direction doivent recruter des jeunes pour ce premier domaine suisse au niveau d'un master en tourisme. J'ai confiance dans le futur, mais c'est vrai que la masse critique pour le tourisme était insuffisante à la reprise. Les trois ans qui viennent nous permettront de corriger le dossier.

Le processus de désengagement que nous avons mentionné est difficile à réaliser. Je vous rappelle que c'est un processus de désengagement de l'IUKB en faveur d'un partenaire. Ce processus nécessite évidemment que l'école demeure, mais qu'elle soit transformée d'un institut sur l'autre. Nous nous sommes retirés de tout ce qui est administratif et financier. Vous verrez dans les comptes 2008 déjà que nous n'avons plus de dépenses, plus d'administration, que tout est facturé à notre partenaire, et nous avons la responsabilité qualitative. Ce point nous pose un problème actuellement sur la reconnaissance des diplômes; je reviendrai tout à l'heure sur cette reconnaissance.

Les événements apparus (je ne veux pas mentionner pourquoi ils sont apparus, vous les connaissez peut-être, moi je les connais bien) à propos de la terminologie des diplômes sont actuellement en analyse auprès des instances universitaires suisses. Nous avons un certain nombre de contacts avec M. le secrétaire d'Etat à la Confédération et avec les universités romandes pour trouver une solution dans cette période intermédiaire. Nous verrons le résultat dans les semaines qui viennent. Les contacts ont été pris, nous attendons des réponses et nous avons reçu quelques conseils à ce sujet.

Une précision sur le New York College, c'est un contrat que l'IUKB a maintenu avec ces deux pays que vous avez mentionnés parce qu'il est lié avec le tourisme, et les discussions que nous avons avec HES et IUKB nous permettent d'entrevoir que nous pourrions avoir en post-grade cette formation dans d'autres pays sous l'égide des deux institutions valaisannes.

D'ailleurs, je fais une petite parenthèse pour vous dire que les deux institutions HES-SO tourisme et IUKB se sont mises ensemble pour faire un dossier, signé par tous les responsables, pour montrer la complémentarité des institutions et non pas la concurrence. J'ai demandé aux deux institutions de mettre ce rapport sur Internet. Ce sera fait, je pense, la semaine prochaine et vous pourrez le consulter. Cela sera transparent et j'espère que nous arriverons à faire un institut de très forte qualité dans le tertiaire et que nous nous approprierons ce domaine au niveau suisse et pourquoi pas au niveau international.

En ce qui concerne ce dossier "executiv master" en Grèce, c'est le professeur Christophe Clivaz, qui est membre du comité scientifique, qui contrôle l'aspect qualitatif de ce dossier. Donc, j'ai beaucoup de confiance sur ce dossier New York College qui est, je crois, relativement solide.

Selon le contrat que nous avons avec Lemania, c'est Lemania qui assure le fonctionnement du business programme et l'assume financièrement. Lemania assure – toujours selon ce contrat – les relations avec les partenaires étrangers et prospecte de nouveaux candidats. C'est la mission de Lemania et nous devons contrôler le côté qualitatif. Donc, nous ne sommes ni en trahison ni en contradiction.

Les délais: le contrat prévoit que, durant le premier semestre 2013, le processus sera terminé. Le délai a été fixé en fonction de la probable entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les universités. A ce moment-là, nous aurons une solution transparente et raisonnable pour IUKB et pour le canton du Valais.

En ce qui concerne les compétences: en Suisse et dans l'attente de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux universités, les compétences en matière d'éducation sont principalement du ressort des autorités cantonales. En particulier au niveau universitaire, chaque canton est autonome et exclusivement responsable pour les universités et les institutions d'enseignement publiques ou privées actives sur son territoire. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, cette loi actuelle donne cette responsabilité aux cantons; ce que nous avons fait avec ce contrat.

Dès lors, des discussions sont en cours avec nos conseillers. Nous avons des conseillers universitaires, notamment M. Francis Waldvogel, et les autorités universitaires, aussi avec le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, pour coordonner les démarches à suivre concernant ce dossier. Et, évidemment, je le suis en détail et les semaines prochaines seront décisives sur le problème que vous mentionnez.

Maintenant, ma fonction: j'aimerais mentionner ma fonction à la fois comme membre du conseil du Fernstudium et de président de l'IUKB. Mon intention, c'est de rendre pérennes les deux institutions. Pour les rendre pérennes, il faut résoudre ce problème du contrat de partenariat. C'est un problème délicat, je crois, et lorsqu'on le mène au niveau politique, on a aussi de la crédibilité, notamment auprès des institutions universitaires. Le deuxième problème que nous voulons résoudre avec Fernstudium, avec l'IUKB, c'est le même des deux côtés (je crois que la question a été soulevée hier du Fernstudium), il faut que nous résolvions le financement fédéral et le financement des infrastructures. Le problème est identique des deux côtés. Je le négocie actuellement avec les villes, avec les institutions et nous aurons une solution au printemps.

Savoir si je suis plus efficace à l'extérieur ou à l'intérieur, je le discuterai auprès des deux conseils et si les conseils estiment qu'il vaut mieux que je sorte..., nous cherchons actuellement un président qui a à la fois le lien sur le réseau universitaire et qui a une connotation quand même sur l'économie valaisanne. C'est ce que nous recherchons actuellement. Les deux conseils de fondation m'ont demandé de rester dans le dossier durant cette phase très délicate. C'est la raison pour laquelle, et le Conseil d'Etat a été d'accord, qu'au plus tard en 2010 je quitterai ces fonctions, mais m'a demandé de résoudre ces deux problèmes avant de quitter. Donc, je vais les résoudre en dehors ou avec la présidence, je ne vois pas beaucoup de différence parce que le problème, je veux arriver au terme de ce dossier.

Lors d'un entretien avec M. Dell'Ambrogio, le secrétaire d'Etat, il y a dix jours, nous avons abordé les solutions à trouver pour assurer la pérennité des institutions universitaires valaisannes (avec M. Dell'Ambrogio, nous avons longuement abordé le problème du Fernstudium; j'y reviendrai pour répondre au postulat de cette semaine) et qui assurent des formations académiques et qui ont les deux de fortes charges d'infrastructures..., ce qui ne sera plus subventionné par la Confédération dès les années à venir. C'est un dossier que nous voulons fortifier.

Question 6: Un groupe de travail, présidé par M. Gilles de Riedmatten, a déposé en novembre un avant-projet. Je crois que mon collègue Maurice Tornay en a parlé ce matin. Les axes prioritaires ont été acceptés par le Conseil d'Etat et le projet de loi viendra au Grand Conseil en 2010.

Merci, Mesdames et Messieurs, de défendre l'ensemble des institutions universitaires (je mets les HES dans les instituts universitaires puisque la nouvelle loi les comprend) et de les défendre pour le bien de notre jeunesse et pour le développement de la recherche sur le territoire du canton du Valais.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Wir können weitergehen.

20. POSTULAT URGENT
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
pour que l'avis de droit secret soit enfin dévoilé (10.11.2009) (4.035)
DRINGLICHES POSTULAT
der UDC-Fraktion, durch Jean-Luc Addor, betreffend Veröffentlichung
des geheimen Rechtsgutachtens (10.11.2009) (4.035)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'abord, un mot au sujet de cet avis de droit.

Nous avons quelques raisons de penser qu'en tout état de cause, sauf justement si on a quelque chose à nous cacher, il devait être inutile et que c'était un peu cher payer pour les contribuables de payer pratiquement 20'000 francs alors que, dans une consultation qui remonte à 1998, un professeur de droit, le professeur Auer, avait délivré au Département de l'éducation, en l'occurrence dans des circonstances similaires, une consultation qui nous semblait pourtant avoir fait le tour de la question.

Je reviens à cet avis de droit dont on nous a parlé à la dernière session, dont le chef du Département de l'économie, M. Cina, nous a parlé. J'aimerais dire ici que, pour nous, cette espèce de partie de cache-cache a suffisamment duré. Nous pensons que les Valaisans ont le droit maintenant de savoir si l'Etat du Valais, si le département de M. Cina, si les différentes entités paraétatiques qui sont actives dans le domaine du tourisme sont ou pas allés trop loin avec l'utilisation des fonds éventuellement publics (on nous a dit qu'il n'y en avait pas), mais en tout cas des moyens de l'Etat dans le cadre d'une campagne de votation.

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, plus vous continuerez à cacher cet avis de droit, plus les Valaisans seront fondés à penser que, finalement, vous avez quelque chose sur le fond à cacher.

Alors, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, quand allez-vous enfin rendre cet avis de droit public, si possible évidemment avant le 29 novembre?

Quant à nous, Chers collègues, si le Conseil d'Etat persiste dans une politique aussi opaque, est-ce que nous aurons le courage, nous ici, de lui imposer dans cette campagne une chose qui, à notre avis, relève de la plus élémentaire transparence démocratique. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

L'avis de droit demandé au Dr Gion-Andri Decurtins avait pour but de définir l'implication possible et souhaitable de l'Etat dans le cadre de l'information dispensée aux citoyens avant des votations de manière générale et en particulier en vue de la votation du 29 novembre 2009 sur la nouvelle loi sur le tourisme.

C'est sur la base de cette expertise que le Conseil d'Etat a décidé de mandater la HES-SO afin de récolter des données objectives supplémentaires, notamment par le biais de simulations et d'études de faisabilité pour des régions représentatives, sur les conséquences possibles des modifications prévues de la législation.

Ainsi, l'expertise du Dr Decurtins fait partie des documents de base sur lesquels le Conseil d'Etat s'est appuyé pour décider d'attribuer ledit mandat à la HES.

Cet avis de droit est basé sur des informations et des documents internes qui servent à la prise de décision, voire de position future du Conseil d'Etat. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a jugé et juge toujours que ce type de document ne doit pas intégralement être rendu public, cela selon la pratique constante d'information du Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les députés, vous pouvez être appelés à voter sur ce postulat urgent. J'attire votre attention – ceci aussi au nom du Conseil d'Etat – sur votre responsabilité. Vous risquez d'entraver le processus décisionnel de l'autorité et créer un préjudice néfaste.

Hier, dans une interview du Temps, le président de la direction générale de la Banque Nationale Jean-Pierre Roth rappelait, je cite, que "la transparence peut être contreproductive". Effectivement, la transparence rencontre parfois ses limites. Ce principe de transparence ne saurait donc préteriter l'action gouvernementale.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat vous demande de refuser ce postulat.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Das Postulat wird seitens des Staatsrats bekämpft.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 59 voix contre 42 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat urgent 4.035 du député Jean-Luc Addor.

21. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant 50 millions par année pour le tourisme à financer par le budget ordinaire? (10.11.2009)

(4.036) (*en collaboration avec le DFIS*)

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay, betreffend:
50 Millionen pro Jahr für den Tourismus aus dem ordentlichen Budget?
(10.11.2009) (4.036) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIG*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député André Vernay, PLR:

C'est avec une grande surprise et une certaine incrédulité que le groupe PLR a pris connaissance des propositions de notre ancien grand argentier pour le financement de notre tourisme. Surprise et incrédulité non pas quant à sa prise de position sur cette loi, mais quant à ses propositions concernant son financement.

Il est vrai que les anciens de ce Parlement ont encore en mémoire ce véritable père la rigueur qu'il fut, monnayant chaque dépense, prêtant une grande attention à une gestion saine et rigoureuse des deniers publics. Nous n'oublierons pas non plus ses élans pour la défense du double frein à l'investissement et à l'endettement.

Les plus surpris furent, en fait, les fonctionnaires victimes des paliers d'attente, dont les revendications n'ont jamais trouvé grâce devant ce conseiller d'Etat responsable des finances cantonales, tellement il était soucieux de ne point trop gaspiller l'argent du contribuable.

Surprise donc, disais-je, que de l'entendre aujourd'hui proclamer: puisons dans les caisses de l'Etat, ouvrons largement les cordons de la bourse, tous les contribuables doivent payer pour la promotion de notre tourisme.

Incrédulité aussi, disais-je, lorsqu'il propose de réviser les taxes cadastrales: idée que nous approuvons non pas pour financer le tourisme, mais pour mettre fin à une inégalité criante, idée que notre groupe a plusieurs fois défendue devant ce Parlement, mais idée qui n'a jamais trouvé grâce aux yeux de l'ex-conseiller d'Etat. Il est fort probable que, pendant les longues années qu'il passa à diriger nos finances, il n'eut pas le temps de résoudre ce lancinant problème et dut se résoudre, la mort dans l'âme, à refiler l'impopulaire réforme à son successeur.

Etrange mue que celle de cet ancien père la rigueur en Père Noël.

Les raisons de cette mue, de ce grand écart nous importent peu ici; ce qui nous préoccupe, c'est la position du Conseil d'Etat concernant l'avenir de nos finances cantonales.

C'est avec plaisir que nous attendons votre réponse.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je cède la parole à M. le chef du Département des finances pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

La loi cantonale sur le tourisme, adoptée par le Parlement le 13 novembre 2008, est un objet soumis à la votation populaire le 29 novembre prochain, et j'ai la faiblesse de croire, avec l'ensemble de mes collègues du Gouvernement, que le Valais tout entier le sait déjà et que cela nous promet une magnifique participation populaire, dont le Gouvernement se réjouit.

Pour cet objet, le Conseil d'Etat, en application de l'article 47 de la loi du 13 mai 2004 sur les droits politiques relatif à l'information des citoyens avant un scrutin relatif aux votations cantonales, a publié le texte soumis au vote populaire dans le Bulletin Officiel. Ce texte, ainsi que les messages explicatifs qui l'accompagnent ont été également publiés sous forme électronique via Internet.

Comme pour toute votation cantonale, le Conseil d'Etat a publié un message explicatif. Il rappelle que ce message doit, en application de l'article 48 de la loi précitée, rester objectif, exposer également les arguments importants des minorités représentées au Grand Conseil ou, en cas de référendum, les arguments du ou des comités référendaires.

Les citoyennes et citoyens valaisans ont actuellement reçu le matériel de vote et le message explicatif pour cette votation cantonale à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la loi cantonale sur le tourisme du 13 novembre 2008. Les citoyennes et les citoyens ont déjà voté en partie, exercent ou vont exercer leur droit de vote d'ici à dimanche le 29 novembre prochain.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat n'entend pas analyser ni commenter plus en avant que les explications qu'il a fournies jusqu'ici d'où qu'elles proviennent.

Nous rappelons néanmoins que cette proposition avait été rejetée en deuxième commission parlementaire par 12 non contre zéro oui et une abstention.

Quant à la solution des taxes cadastrales, elle avait, elle, été rejetée en commission de ce Parlement par 11 non contre un oui et une abstention.

Le Conseil d'Etat s'en tient donc à sa recommandation adressée au peuple valaisan concernant la loi cantonale sur le tourisme et profite de l'occasion qui nous est donnée pour inviter les Valaisannes et les Valaisans à soutenir ce texte issu des débats de ce Parlement.

Merci de votre diligente attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour la réponse.

**22. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PLR, par le député Alexis Turin, concernant la loi sur
les agglomérations (10.11.2009) (4.037)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend
Agglomerationsgesetz (10.11.2009) (4.037)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Je donne directement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député Alexis Turin demande, pour le groupe PLR, quand un projet de loi sur les agglomérations sera soumis au Parlement.

Pour répondre à cette interpellation, il convient, en préambule, de rappeler que cette loi découle de deux motions adoptées par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2007. Le Conseil d'Etat avait souhaité les transformer en postulat. Le Conseil d'Etat avait donc proposé au Grand Conseil, conformément à l'article 139 alinéa 3 du règlement du Grand Conseil – et ici l'opinion du Conseil d'Etat diverge de celle de l'interpellateur sur le respect des procédures – une modification législative intégrée dans le projet de loi sur la politique régionale soumis en première lecture au Parlement en septembre 2008. Cette façon de faire n'a pas rencontré l'agrément des députés, en particulier de ceux qui avaient déposé les motions concernées. Le message qu'ils ont adressé à cette occasion à l'intention du Conseil d'Etat était clair; celui-ci a, par la suite, procédé à la nomination d'une commission extraparlamentaire le 27 mai 2009.

Celle-ci est composée des personnes suivantes: M. Olivier Dumas, président, ancien président de Martigny, M. Alphons Epiney, ancien secrétaire communal de Naters, M. Markus Nellen, président de Baltschieder, M. Richard Kalbermatter, président de RWO AG, M. Stany Andenmatten, M. Stéphane Delaloye, M. François Mathis, M^{me} Nathalie Luyet, M. Damien Métrailler, M. Raymond Carrupt, M. Jean-Daniel Antille et M^{me} Josiane Granger.

Pour l'Administration cantonale: M. Gilles Délèze, M. Urs Schnydrig, M. Yvan Coquoz et M. François Seppey.

Le Conseil d'Etat a fixé comme mandat à la commission la préparation d'un avant-projet de loi destiné à consultation qui tiendrait compte des éléments suivants:

- les agglomérations ne représentent pas un échelon institutionnel supplémentaire;
- la politique d'agglomération doit être coordonnée avec la politique régionale;
- les agglomérations peuvent aussi être intercantionales;
- un groupe d'accompagnement des agglomérations doit être mis sur pied au sein de l'Administration cantonale;
- même si les tâches prioritaires des agglomérations se situent dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité, les programmes d'agglomération ne sauraient s'y limiter.

La commission débute maintenant ses travaux. Une séance est agendée le 24 novembre prochain. Le rythme des rencontres prévues est mensuel.

Il est, à ce stade, impossible de donner une date précise à laquelle un avant-projet de loi pourra être mis en consultation. La commission est néanmoins consciente de l'importance de mener ses travaux avec la plus grande diligence.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans l'intervalle, aucun projet d'agglomération n'est bloqué pour des raisons financières, étant donné que la loi sur la politique régionale nous permet d'intervenir avec un soutien financier adapté.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je ne suis pas vraiment satisfait par cette réponse parce que je trouve que la loi doit, si possible, arriver avant l'échéance fixée par le droit fédéral pour déposer des projets d'agglomérations, sinon il ne sert à rien de faire une loi.

La motivation de notre interpellation venait des régions, des agglomérations concernées qui trouvent peu d'échos auprès de l'Administration cantonale pour les aider dans ce processus qui est assez compliqué puisqu'il implique une collaboration intercommunale.

Je crois que dans ce genre de projets intercommunaux, l'Etat doit vraiment venir en appui. Et je compte sur vous, Monsieur le conseiller d'Etat, même s'il n'y a pas une loi... parce que je pense qu'à la vitesse où ça commence, ça risque d'être un peu tard. Mais, j'aimerais quand même que, dans les services de l'Etat, vous soyez très attentifs à cette problématique et puis que vous aidiez les agglomérations qui se mettent en place. Merci.

23. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
payer plus pour la TVA? (10.11.2009) (4.038)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:
Mehr bezahlen für die MWST? (10.11.2009) (4.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Juste quelques mots pour tout à l'heure. On a appris que la transparence était, parfois, chose dangereuse. On verra le 29 novembre ce qu'en pensent vraiment les Valaisans.

J'en viens au problème de la TVA qui est survenu depuis quelque temps dans cette campagne. Depuis quelque temps, en effet, on sait que si cette loi passe (ce que nous nous employons à quelques-uns en tout cas à empêcher), elle aura au moins un effet positif, c'est que des contrôleurs de la TVA rendront visite à notre canton.

Plus sérieusement, il semble bien que, selon le modèle choisi d'un canton à l'autre, les montants qui seront ou qui sont levés pour financer le tourisme seront ou non soumis à une TVA qui, faut-il le rappeler, passera à 8%, si j'ai bon souvenir, en 2011.

Par exemple, il semble bien que les montants prélevés par les taxes de séjour ne sont et ne seront pas assujettis à la TVA. Au contraire, avec les structures envisagées, avec notamment les régions constituées en sociétés anonymes, on a de bonnes raisons de penser (et les Valaisans qui n'ont pas encore voté doivent être bien au clair sur cette question) que si 8%

de montants importants prélevés conformément à cette future loi partent à Berne à cause de la TVA, eh bien!, toute cette opération, à ce moment-là, ne sera, pour le Valais et pour notre tourisme, qu'un grand coup d'épée dans l'eau, mais un coup d'épée qui, malheureusement, coûtera très cher.

Dans ce sens, j'attends volontiers les réponses de M. Cina à ces questions tout de même assez importantes.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La nouvelle loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée du 12 juin 2009 (LTVA), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010, pose notamment le principe suivant, et ceci à l'article 18 LTVA, je cite: "Sont soumises à l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse les prestations fournies sur le territoire suisse par des assujettis moyennant une contreprestation; ces prestations sont imposables pour autant que la présente loi ne l'exclue pas. En l'absence de prestation, les éléments suivants, notamment, ne font pas partie de la contreprestation:

- a) les subventions et autres contributions de droit public, même si elles sont versées en vertu d'un mandat de prestations ou d'une convention-programme au sens de l'article 46 alinéa 2;
- b) les recettes provenant exclusivement de taxes touristiques de droit public engagées par les offices du tourisme et les sociétés de développement touristique en faveur de la communauté, sur mandat d'une collectivité publique (...)"

Quant aux détails de l'application concrète de cette nouvelle législation fédérale, ils ne sont, pour l'heure, pas précisés, le projet d'ordonnance sur la taxe sur la valeur ajoutée étant encore en discussion.

Ainsi, pour répondre à la première question, à teneur de l'article 18 LTVA rappelée en substance ci-dessus, la TVA ne devrait pas être perçue sur les montants des taxes touristiques qui seront versés à la région touristique en tant qu'organe de promotion touristique, indépendamment de sa structure juridique.

En réponse à la deuxième question, la taxe de séjour est une taxe touristique au sens de l'article 18 alinéa 2 litera b LTVA et, par conséquent, ne devrait pas être soumise à la TVA.

Enfin, la question de la TVA n'a pas fait l'objet de débats particuliers au sein de la commission parlementaire vu qu'au moment où cette dernière a siégé, le Conseil fédéral avait déjà clairement proposé dans son message du 25 juin 2008 le principe cité ci-dessus, principe qui est devenu l'article 18 LTVA après son adoption par le Parlement fédéral. Pour rappel et afin de bien restituer le contexte, le Conseil d'Etat valaisan a soumis au Parlement le message accompagnant la nouvelle loi sur le tourisme le 18 avril 2007 déjà et le processus parlementaire a abouti le 13 novembre 2008. La LTVA, quant à elle, a été adoptée le 12 juin 2009.

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez la parole.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Premièrement, pour dire que le point de vue qui vient de nous être communiqué par M. le conseiller d'Etat Cina en ce qui concerne la question de l'assujettissement ou non de certains montants prélevés par la future loi sur le tourisme à la TVA relève d'une interprétation qui, comme vous le savez et comme les Valaisans doivent le savoir, est loin de faire l'unanimité parmi les professionnels de la chose.

Et puis, deuxièmement, j'espère que le point de vue que M. le conseiller d'Etat Cina vient de nous communiquer ne s'appuie pas sur un avis de droit secret.

24. RESOLUTION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, et cosignataires
concernant: pour le maintien de Savatan (10.11.2009) (2.033)
DRINGLICHE RESOLUTION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, und
Mitunterzeichnenden betreffend: Für die Beibehaltung von Savatan
(10.11.2009) (2.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Si vous m'autorisez à reprendre la parole, je le ferai cette fois-ci au moins sur un sujet qui, je l'espère, ne fâche pas ici. J'ai l'honneur, en effet, d'intervenir sur ce sujet, sur la base d'une intervention qui a recueilli l'aval de l'ensemble des groupes qui sont représentés ici dans ce Parlement.

Savatan, c'est un endroit mythique, c'est le creuset de l'infanterie de montagne romande. Savatan a recueilli la sueur de générations entières de fantassins.

Savatan, c'est aussi, depuis une période plus récente, le centre modernisé de formation de différents policiers, que ce soient des policiers militaires (c'est très important), mais aussi de policiers civils, dont les policiers valaisans bien sûr.

Mais Savatan surtout (d'où cette intervention), semble-t-il, est maintenant en danger. Il y a différentes menaces qui proviennent d'abord du côté militaire. Ce sont des menaces liées à la réduction des budgets et notamment au risque de délocalisation peut-être en Suisse allemande de la sécurité militaire, ce qui pourrait porter un coup fatal à Savatan.

Il y a des risques aussi qui viennent, si j'ose dire, du côté de la police parce qu'une nouvelle qui, dans l'absolu, pourrait être considérée comme une bonne nouvelle, qui est une nouvelle récente, qui est celle de la reprise des pourparlers qui ont pour objectif de créer un centre de formation commun (semble-t-il sans les Genevois pour l'instant) pour les policiers romands, eh bien!, cette nouvelle qui peut-être est bonne dans l'intérêt de la Suisse romande suscite, pour le Valais, des inquiétudes importantes pour le maintien de Savatan.

A la clé, c'est, comme vous le savez, un certain nombre d'emplois pour la région et en particulier pour le Valais. Et cette question est d'autant plus importante par les temps qui courent puisqu'on sait que ce qui pourrait être menacé, ce n'est pas simplement Savatan, mais c'est aussi la base logistique de l'armée à St-Maurice qui fait l'objet d'autres pressions de nature budgétaire ou autres également.

La question pour le Valais, si nous voulons sauvegarder ces emplois qui sont quand même importants pour nous, est de savoir déjà sur quels alliés nous pourrions compter. Mais je crois qu'avant de rechercher des alliés sur lesquels nous pourrions compter, il est important que nous comptions d'abord sur nous-mêmes et que, dans ce sens, toutes les forces vives du canton qui sont d'accord de s'engager dans ce sens le fassent.

Dans ce contexte, l'objectif de cette résolution, c'est de donner un signal politique fort qui consiste à appuyer les démarches, à commencer par celles du Gouvernement et de M^{me} la cheffe du département, des démarches qui ont pour but de maintenir Savatan et, si possible, encore de le développer.

Merci, dans ce sens, pour votre soutien aussi large que possible.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Somit kann Frau Staatsrätin Ihre Stellungnahme zu dieser Resolution abgeben.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Wir teilen Ihre Besorgnis hinsichtlich der Zukunft von Savatan.

Nachfolgend gebe ich Ihnen eine Zusammenfassung der Situation.

1. zu den militärischen Aspekten

Die Beibehaltung von militärischen Aktivitäten, d.h. wie Sie das gesagt haben, die Ausbildung der Sicherheitskräfte der Armee am Standort von Savatan hängt vom Bund ab. Sowohl der Staatsrat wie auch unsere Vertreter in den eidgenössischen Räten sind sich der Situation bewusst und betreiben das von Ihnen gewünschte Lobbying, um die Arbeitsstellen von Savatan – und wie Sie gesagt haben – auch vom Infrastrukturzentrum von St-Maurice, das eine Leistungsvereinbarung mit Savatan hat, um diese Arbeitsplätze zu schützen. Es gilt aber doch zu erwähnen, dass die Reformen der Armee, d.h. das Gesamtkonzept der Armee, nicht unserer Kompetenz entspricht, es ist Bundessache wie auch das Budget auf schweizerischer Ebene. Wir halten die Entwicklung dieses Dossiers wirklich im Auge.

2. zu den polizeilichen Aspekten

Die Grundausbildung der Aspiranten der Korps der Waadtländer Kantons- und Gemeindepolizei wie auch der Walliser Polizei, findet an der Polizeiakademie von Savatan statt. Eine mit der Armee unterzeichnete Vereinbarung regelt die Benutzung der Infrastruktur bis zum 31. Dezember 2014. Für die weitere Zukunft, d.h. ab dem Jahr 2015 werden verschiedene Szenarien zur Zeit geprüft. Es stimmt, dass die Konferenz der Westschweizer

und Tessiner Justiz- und Polizeidirektoren entschieden hat, die Möglichkeit einer gemeinsamen Ausbildung in der Westschweiz an einem einzigen Standort zu prüfen. Es gilt zu betonen, dass der Standort von Savatan nicht zum vornherein ausgeschlossen ist, auch wenn mehrere andere Westschweizer Kantone das zukünftige Ausbildungszentrum in ihrem Kanton wünschen.

Wir sind der Ansicht, dass der jetzige Standort der Akademie im Chablais für die Ausbildung der Polizeiaspiranten optimal ist, insbesondere aufgrund der Vielfalt der zur Verfügung stehenden Infrastrukturen. Wir haben Schiessplätze, Turnhallen, Klassenräume, verschiedene Trainingsräume wie für ein Gericht, Dancing, Geschäfte. Die Investitionen in die Technik und in die Informatik, welche bis heute vorgenommen wurden, sind ebenfalls Argumente, um den Standort Savatan beizubehalten.

Zudem ist die Akademie ein zweisprachiges Ausbildungszentrum und dies auch für uns im Staatsrat ein massgebendes Element der Polizeischule.

3. zum Gesamtpaket

Die Zukunft des Standorts von Savatan hängt vom Willen der Armee ab, diesen Ausbildungsstandort zu betreiben. Für die Ausbildung unserer Aspiranten ist er heute voll und ganz zufrieden stellend.

Wir sind uns der Situation bewusst und nehmen die Resolution auf und verfolgen die Entwicklung dieses Dossiers aufmerksam, sei es für die Polizei wie auch auf militärischer Ebene.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Somit kommen wir zur Abstimmung über diese Resolution.

Par 90 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 2.033 du député Jean-Luc Addor.

Der Präsident:

Wir sind am Ende unserer Novembersession angelangt.

Ich möchte allen danken, die hinter und vor den Kulissen bei der speditiven Erledigung dieser Sachgeschäfte mitgeholfen haben.

Einen speziellen Dank richte ich an die Dienststelle für Wald und Landschaft, unter der Leitung von Olivier Guex, für die Präsenz während dieser Woche. Es ist mir ein Vergnügen, Sie im Namen der Dienststelle zum anschliessenden Aperó hier vor dem Saal einzuladen und dafür möchte ich der Dienststelle recht herzlich danken.

Ihnen allen wünsche ich ein schönes Wochenende und freue mich Sie im Dezember hier wieder begrüßen zu dürfen.

Danke schön.

La session ordinaire de novembre 2009 est officiellement close à 12 h 40.

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (première lecture)

EINFÜHRUNGSGESETZ
zur Schweizerischen Jugendstrafprozessordnung (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de justice
Justizkommission

<p>Article 4 alinéa 2 <u>Proposition du groupe CVPO, par le député Alwin Steiner</u></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p>Artikel 4 Absatz 2 <u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Alwin Steiner</u></p> <p>Durch Strafbefehl beurteilt er in erster Instanz jene Straftaten, die gemäss Bundesrecht nicht in die Zuständigkeit des Jugendgerichtes fallen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p>Article 8 alinéa 3 <u>Proposition du groupe CVPO, par le député Alwin Steiner</u></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p>Artikel 8 Absatz 3 <u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Alwin Steiner</u></p> <p>Die Mitglieder der Beschwerdebehörde dürfen in der gleichen Strafsache nicht im Berufungsgericht nicht Einsitz nehmen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

**Projet de loi d'application
de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (première lecture)**

**Proposition de modification formulée par la Commission de Justice en plenum du Grand Conseil
le 12 novembre 2009**

Article 3 alinéa 1	Artikel 3 Absatz 1
<p data-bbox="105 683 582 715"><i>Proposition de la commission de justice</i></p> <p data-bbox="105 746 1108 853">¹ L'autorité compétente pour l'instruction des infractions commises par les mineurs est le juge des mineurs. Exceptionnellement et sur mandat du juge des mineurs, un juge-asseur peut être appelé à mener l'instruction.</p>	<p data-bbox="1108 683 1500 715"><i>Vorschlag der Justizkommission</i></p> <p data-bbox="1108 746 2130 853">¹ Für die Untersuchung der von Jugendlichen begangenen Straftaten ist der Jugendrichter zuständig. Ausnahmsweise und im Auftrag des Jugendrichters kann ein Beisitzer mit der Untersuchung betraut werden.</p>

PROJET DE MODIFICATION
de loi sur les constructions

ABÄNDERUNGSENTWURF
des Baugesetzes

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission «Équipement et transports »
Kommission für Bau und Verkehr

<p style="text-align: center;">Article 41</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Art. 41 Délai et forme ¹Le délai d'opposition est de 30 20 jours à partir de la date de publication dans le Bulletin officiel.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 41</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Art. 41 Frist und Form ¹Die Einsprachefrist beträgt 30 20 Tage und beginnt mit der Veröffentlichung im Amtsblatt zu laufen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre a</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Supprimer</p> <p>a) La loi sur la police du commerce du 8 février 2007: Art. 28 al. 1 Les oppositions à l'encontre d'une demande relative à un salon de jeux ou une installation similaire peuvent être déposées auprès de l'autorité compétente, dans les 30 jours dès la publication dans le Bulletin Officiel.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe a</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Streichen</p> <p>a) Gesetz über die Gewerbepolizei vom 8. Februar 2007: Art. 28 Abs. 1 Die Einsprachen gegen ein Gesuch betreffend einen Spielsalon oder eine ähnliche Einrichtung können bei der zuständigen Behörde innerhalb von 30 Tagen seit der Veröffentlichung im Amtsblatt eingereicht werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre b</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Supprimer</p> <p>b) La loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées du 8 avril 2004: Art. 30 al. 4 Les oppositions à l'encontre d'une demande peuvent être déposées auprès de l'autorité compétente, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe b</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Streichen</p> <p>b) Gesetz über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken vom 8. April 2004: Art. 30 Abs. 4 Einsprachen gegen ein Gesuch können bei der Entscheidbehörde innerhalb von 30 Tagen seit der Publikation im Amtsblatt eingereicht werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre c</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>c) La loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 Art. 34 al. 1 et 4 ¹ Les règlements et les plans d'affectation des zones, <u>ainsi que les modifications partielles des plans d'affectation de zones et du règlement des constructions et les plans d'affectation spéciaux</u> accompagnés, le cas échéant, de la décision d'examen préalable du Conseil d'Etat, sont déposés publiquement pendant 30 jours. La mise à l'enquête est portée à la connaissance du public par insertion dans le Bulletin officiel et par affichage au pilier communal. ⁴ En cas de modification partielle des plans d'affectation de zones et du règlement des constructions, ainsi que pour les plans d'affectation spéciaux, les délais d'enquête publique et d'opposition sont réduits à 20 jours.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe c</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>c) Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung vom 23. Januar 1987: Art. 34 Abs. 1 und 4 ¹ Reglemente und Zonenpläne <u>sowie die teilweisen Änderungen der Zonennutzungspläne und des Baureglementes sowie die Sondernutzungspläne</u> werden zusammen mit dem Vorprüfungsentscheid des Staatsrates während 30 Tagen öffentlich aufgelegt. Die Bekanntmachung erfolgt durch Veröffentlichung im Amtsblatt und öffentlichen Anschlag. ⁴ Im Falle einer teilweisen Änderung des Zonennutzungsplanes und des Baureglementes sowie für die Sondernutzungspläne werden die Fristen für die öffentliche Auflage und die Einsprachen auf 20 Tage reduziert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre d</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>Supprimer</p> <p>d) La loi sur les expropriations du 8 mai 2008: <i>Art. 25 al. 4</i> Le délai d'enquête publique et d'opposition est réduit à 20 jours si la demande de prise de possession anticipée est formulée après l'échéance du délai prévu à l'article 21.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe d</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>Streichen</p> <p>d) Enteignungsgesetz vom 8. Mai 2008: <i>Art. 25 Abs. 4</i> Die Frist für die öffentliche Auflage und die Einsprache wird auf 20 Tage herabgesetzt, wenn der Antrag auf vorzeitige Besitznahme nach Ablauf der in Artikel 21 vorgesehen Frist erfolgt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre e</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>Supprimer</p> <p>e) L'ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN) du 20 septembre 2000 : <i>Art. 11 al. 2</i> Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. <i>Art. 16 al. 2</i> Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. <i>Art. 23 al. 2</i> Dans les autres cas, l'autorisation est délivrée et notifiée aux parties par le Département après une enquête publique de 20 jours et une consultation des organes concernés.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe e</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Streichen</p> <p>e) Verordnung über den Natur- und Heimatschutz (kNHV) vom 20. September 2000: <i>Art. 11 Abs. 2</i> Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. <i>Art. 16 Abs. 2</i> Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. <i>Art. 23 Abs. 2</i> In den anderen Fällen wird die Bewilligung nach öffentlicher Projektauflage von 20 Tagen und Vernehmlassung der betroffenen Organe durch das Departement erteilt und den Parteien eröffnet.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre e</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Supprimer</p> <p>e) L'ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN) du 20 septembre 2000 : Art. 11 al. 2 ²Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. Art. 16 al. 2 ²Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. Art. 23 al. 2 ²Dans les autres cas, l'autorisation est délivrée et notifiée aux parties par le Département après une enquête publique de 20 jours et une consultation des organes concernés.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe e</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Streichen</p> <p>e) Verordnung über den Natur- und Heimatschutz (kNHV) vom 20. September 2000: Art. 11 Abs. 2 ²Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. Art. 16 Abs. 2 ²Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. Art. 23 Abs. 2 ²In den anderen Fällen wird die Bewilligung nach öffentlicher Projektauflage von 20 Tagen und Vernehmlassung der betroffenen Organe durch das Departement erteilt und den Parteien eröffnet.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre e</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>e) L'ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN) du 20 septembre 2000 :</p> <p>Art. 11 al. 2</p> <p>²Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. Art. 16 al. 2</p> <p>²Pour les objets de portée restreinte, l'enquête publique est réduite à 20 jours. Art. 23 al. 2</p> <p>²Dans les autres cas, l'autorisation est délivrée et notifiée aux parties par le Département après une enquête publique de 20 <u>30</u> jours et une consultation des organes concernés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe e</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>e) Verordnung über den Natur- und Heimatschutz (kNHV) vom 20. September 2000:</p> <p>Art. 11 Abs. 2</p> <p>²Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. Art. 16 Abs. 2</p> <p>²Für Objekte von beschränktem Umfang wird die öffentliche Auflage auf 20 Tage verkürzt. Art. 23 Abs. 2</p> <p>²In den anderen Fällen wird die Bewilligung nach öffentlicher Projektauflage von 20 <u>30</u> Tagen und Vernehmlassung der betroffenen Organe durch das Departement erteilt und den Parteien eröffnet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre f</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Supprimer</p> <p>f) La loi sur les routes du 3 septembre 1965 : Art. 44 En cas d'urgence, les délais prévus par la présente loi peuvent être réduits à 20 jours, à condition que les propriétaires concernés en aient été informés préalablement.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe f</p> <p><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Streichen</p> <p>f) Strassengesetz vom 3. September 1965: Art. 44 In dringenden Fällen können die in diesem Gesetz vorgesehenen Fristen auf 20 Tage herabgesetzt werden, sofern die betroffenen Eigentümer vorgängig hierüber informiert werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre f</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>Supprimer</p> <p>f) La loi sur les routes du 3 septembre 1965 : Art. 44 En cas d'urgence, les délais prévus par la présente loi peuvent être réduits à 20 jours, à condition que les propriétaires concernés en aient été informés préalablement.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe f</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>Streichen</p> <p>f) Strassengesetz vom 3. September 1965: Art. 44 In dringenden Fällen können die in diesem Gesetz vorgesehenen Fristen auf 20 Tage herabgesetzt werden, sofern die betroffenen Eigentümer vorgängig hierüber informiert werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre g</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>g) La loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 : Art. 41 al. 5 Le délai de l'enquête publique est de 20<u>30</u> jours.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe g</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>g) Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007: Art. 41 Abs. 5 Die Frist der öffentlichen Auflage beträgt 20<u>30</u> Tage.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre h</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i></p> <p>Supprimer</p> <p>h) Le règlement d'exécution de la loi forestière du 11 décembre 1985: Art. 9 al. 2 La demande est mise à l'enquête publique pendant 30 jours par l'arrondissement forestier auprès du bureau communal. La publication a lieu par insertion dans le Bulletin officiel. Des oppositions motivées peuvent être déposées auprès de la commune qui les transmet avec son préavis et le dossier à l'arrondissement forestier pour la suite de la procédure. Pour les projets de portée restreinte, le délai de mise à l'enquête publique est réduit à 20 jours.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe h</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i></p> <p>Streichen</p> <p>h) Vollziehungsreglement zum Forstgesetz vom 11. Dezember 1985: Art. 9 Abs. 2 Das Gesuch ist vom Kreisforstamt während 30 Tagen bei der Gemeindekanzlei öffentlich aufzulegen. Die Publikation erfolgt im Amtsblatt. Begründete Einsprachen können bei der Gemeinde eingereicht werden, welche sie zusammen mit ihrer Vormeinung und dem Dossier an das Kreisforstamt weiterleitet. Für Gesuche von beschränkter Tragweite wird die Auflagefrist auf 20 Tage verkürzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre h</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Supprimer</p> <p>h) Le règlement d'exécution de la loi forestière du 11 décembre 1985: Art. 9 al. 2 La demande est mise à l'enquête publique pendant 30 jours par l'arrondissement forestier auprès du bureau communal. La publication a lieu par insertion dans le Bulletin officiel. Des oppositions motivées peuvent être déposées auprès de la commune qui les transmet avec son préavis et le dossier à l'arrondissement forestier pour la suite de la procédure. Pour les projets de portée restreinte, le délai de mise à l'enquête publique est réduit à 20 jours.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe h</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Streichen</p> <p>h) Vollziehungsreglement zum Forstgesetz vom 11. Dezember 1985: Art. 9 Abs. 2 Das Gesuch ist vom Kreisforstamt während 30 Tagen bei der Gemeindekanzlei öffentlich aufzulegen. Die Publikation erfolgt im Amtsblatt. Begründete Einsprachen können bei der Gemeinde eingereicht werden, welche sie zusammen mit ihrer Vormeinung und dem Dossier an das Kreisforstamt weiterleitet. Für Gesuche von beschränkter Tragweite wird die Auflagefrist auf 20 Tage verkürzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 57bis lettre h</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet</i></p> <p>h) Le règlement d'exécution de la loi forestière du 11 décembre 1985: Art. 9 al. 2 ²La demande est mise à l'enquête publique pendant 30 jours par l'arrondissement forestier auprès du bureau communal. La publication a lieu par insertion dans le Bulletin officiel. Des oppositions motivées peuvent être déposées auprès de la commune qui les transmet avec son préavis et le dossier à l'arrondissement forestier pour la suite de la procédure. Pour les projets de portée restreinte, le délai de mise à l'enquête publique est réduit à 20 jours.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 57bis Buchstabe h</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jérôme Buttet</i></p> <p>h) Vollziehungsreglement zum Forstgesetz vom 11. Dezember 1985: Art. 9 Abs. 2 ²Das Gesuch ist vom Kreisforstamt während 30 Tagen bei der Gemeindekanzlei öffentlich aufzulegen. Die Publikation erfolgt im Amtsblatt. Begründete Einsprachen können bei der Gemeinde eingereicht werden, welche sie zusammen mit ihrer Vormeinung und dem Dossier an das Kreisforstamt weiterleitet. Für Gesuche von beschränkter Tragweite wird die Auflagefrist auf 20 Tage verkürzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

PROJET DE DECISION

concernant la correction de la RC 62 Sion - Nendaz, tronçon situé à la sortie de Sion, lieu-dit "Les Fournaises", sur le territoire de la commune de Sion

BESCHLUSSENTWURF

betreffend die Korrektur der Strasse KS 62 Sitten – Nendaz, Teilstück gelegen am Ausgang von Sitten, im Orte genannt "Les Fournaises", auf dem Gebiet der Gemeinde von Sitten

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Article 4

Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Aristide Bagnoud

Les communes intéressées à l'oeuvre sont, selon l'article 88 lettre b de la loi sur les routes, Sion, Salins, Veysonnaz, **Nendaz et Les Agettes**.

Décision de la commission : refusée

Artikel 4

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Aristide Bagnoud

Die gemäss Artikel 88, Buchstabe b des Strassengesetzes am Bauwerk interessierten Gemeinden sind Sitten, Salins, Veysonnaz, **Nendaz und Les Agettes**.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple avec salles de musculation et théorie et locaux pour le centre de performance pour les sports de neige (NLZ) à l'Ecole professionnelle de Brigue

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Dreifachturnhalle mit Krafraum, Theoriesaal und Lokalitäten für das Nationale Leistungszentrum Schneesport (NLZ) an der Berufsfachschule Brig

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Titre	Titel
<u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u>	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u>
Revenir à la version du message du Conseil d'Etat, à savoir	Zurück zur Fassung Botschaft des Staatsrates, d.h.
Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple à l'Ecole professionnelle de Brigue	Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Bau einer Dreifachturnhalle für den beruflichen Unterricht in der Berufsfachschule Brig
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen

<p style="text-align: center;">Titre</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport triple avec salles de musculation et théorie et locaux pour le centre de performance pour les sports de neige (NLZ) à l'Ecole professionnelle de Brigue</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Titel</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrätin Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Beschlusses betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Errichtung einer Dreifachturnhalle mit Krafraum, Theoriesaal und Lokalitäten für das Nationale Leistungszentrum Schneesport (NLZ) an der Berufsfachschule Brig</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 1 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Un crédit d'engagement de 18'400'000 francs est octroyé pour la réalisation à Brigue de la nouvelle construction d'une salle de sport triple <u>destinée à l'enseignement professionnel avec salles de musculation, locaux pour le matériel et cabines de fartage pour le centre de performance pour les sports de neige (NLZ) destinée à l'enseignement professionnel.</u></p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Für die Errichtung einer Dreifachturnhalle mit Krafraum, Theoriesaal und Lokalitäten für das Nationale Leistungszentrum Schneesport (NLZ) für den Sportunterricht an der Berufsfachschule Brig <u>mit Krafraum, Material- und Wachsräumen für das Nationale Leistungszentrum Schneesport (NLZ)</u> wird ein Verpflichtungskredit von 18'400'000 Franken gewährt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 1 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Un crédit d'engagement de 18'400'000 francs est octroyé pour la réalisation à Brigue de la nouvelle construction d'une salle de sport triple avec salles de musculation et théorie et locaux pour le centre de performance pour les sports de neige (NLZ) destinée à l'enseignement professionnel.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>¹Für die Errichtung einer Dreifachturnhalle mit Krafraum, Theoriesaal und Lokalitäten für das Nationale Leistungszentrum Schneesport (NLZ) an der Berufsfachschule Brig wird ein Verpflichtungskredit von 18'400'000 Franken gewährt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>